2ème ANNÉE | Nº 8 | AOUT 1909

La Foi Catholique

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Paraît chaque mois
(en fascicules égaux)
Chaque fascicule, séparément : 1.25

Il kantismo è l'eresia moderna.
Le kantisme est l'hérésie moderne.
(Paroles de S. S. Pie X, le 9 mars 1907.)

DIRECTEUR :
Bernard GAUDEAU

Noxia et venenatà persuasio persecutione ipsa pejus interficit.
Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.
(Saint Cyprien, *De lapsis.*)

FRANCE : Un An... 10 fr.
ÉTRANGER (U. P.). 12 fr.

TOME IV. - 8.

Chaque année forme deux volumes de 480 pages chacun.

P. Lethielleux, Éditeur

10, Rue Cassette, PARIS

Il manque le numéro de juillet 1909 (pages 1 à 80)

SOMMAIRE du Numéro d'Août 1909

FONTAINE. — Le Modernisme sociologique : LES « SEMAINES SOCIALES » ET LEUR UTILITÉ. — LA DOCTRINE SOCIALE DE M. HENRI LORIN EN 1908.

B. GAUDEAU. — La « Semaine sociale » de Bordeaux : LA « DÉCLARATION » DE M. H. LORIN EN 1909. — DANGER D'UN PSEUDO-MYSTICISME CATHOLIQUE EN MATIÈRE SOCIALE, LEQUEL SUPPRIME LE DROIT NATUREL A BASE RELIGIEUSE, MAIS RATIONNELLE.

Chronique de l'Union spirituelle sacerdotale « pro Fide. » A PROPOS DE LA LETTRE ANONYME D'UN PRÊTRE MODERNISTE. — Y A-T-IL DES CONVERSIONS PARMI LES MODERNISTES ? — L' « UNIO PRO FIDE » ET LA NEUTRALITÉ A-RELIGIEUSE. — PROGRÈS DE L'*Union* : DIOCÈSE DE GRENOBLE.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE. — LA MORT DE M. GEORGES TYRRELL : LES FAITS, LES DOCUMENTS, TROIS RÉFLEXIONS.

LE MODERNISME SOCIOLOGIQUE

LES « SEMAINES SOCIALES » ET LEUR UTILITÉ

LA DOCTRINE SOCIALE DE M. HENRI LORIN

Notre ami et collaborateur M. J. Fontaine nous a communiqué les épreuves de son important volume qui paraît en ce moment même : *le Modernisme sociologique*. N'ayant pu en faire bénéficier nos lecteurs dans notre dernier numéro, nous donnons ici, à l'heure même où s'achève la *Semaine sociale* de Bordeaux, les pages doctrinales et vigoureuses dans lesquelles l'auteur des *Infiltrations kantiennes* apprécie cette institution et la doctrine sociale de M. Henri Lorin telle qu'elle était exposée dans la déclaration de ce dernier à la *Semaine sociale* de Marseille, en 1908.

C'est une primeur qui, nous en sommes sûrs, mettra tous nos lecteurs en appétit de lire et d'étudier tout l'ouvrage.

B. G.

Il serait injuste de confondre l'utile travail des *Semaines sociales* avec la malsaine fermentation démocratique qui se manifeste en un trop grand nombre de publications contemporaines, assez semblables à *la Justice sociale* et à *la Vie catholique*, frappées naguère par le Saint-Office. Dans les *Semaines sociales* se font entendre quelques théologiens justement connus pour leur compétence en droit naturel et en droit social ou économique, des professeurs versés surtout en écono-

mie politique, des prêtres et des laïques qui ont puisé dans la pratique des œuvres catholiques le sentiment très vif des besoins actuels. Il y a là une concentration d'efforts considérable, que l'on ne peut que louer et encourager. Et c'est ce qu'a fait tout récemment encore l'épiscopat français, représenté à la *Semaine de Marseille* par quelques-uns de ses membres, très autorisés. Bien plus, le Souverain Pontife a envoyé à l'assemblée tout entière, avec sa bénédiction apostolique, ses meilleurs souhaits. Après de tels encouragements, il conviendrait peu de faire entendre ici une note discordante, que l'on pourrait croire être une sorte de désapprobation indirecte d'une œuvre placée sous d'aussi hauts patronages.

Aussi notre intention est-elle toute différente : c'est précisément parce que notre estime est acquise aux *Semaines sociales* et que nous sommes persuadé de leur utilité, qu'on nous permettra de formuler quelques appréciations et mêmes quelques critiques sur certaines idées qu'on y a exprimées à plusieurs reprises et sous des formes diverses. Nous croyons donner ainsi un gage de notre sympathie à l'œuvre elle-même dont les résultats pourraient être compromis, si ces tendances excessives et dangereuses venaient à prévaloir. Les partisans de la fausse et mauvaise démocratie y trouveraient un encouragement, ou même une complicité qui les rendrait plus forts, et le mal qu'ils font à la société et à l'Eglise en deviendrait plus grand.

Pour préciser notre pensée, la *déclaration* de principes par laquelle M. Henri Lorin, le président des chrétiens sociaux, a ouvert la *Semaine sociale* de

Marseille, et aussi l'un des *cours* de M. Maurice Deslandres, professeur de Droit constitutionnel à l'Université de Dijon, appellent quelques réserves. Le compte rendu *in extenso*, promis depuis trois mois, ne nous est point parvenu et nous sommes contraint par notre éditeur de livrer ce chapitre à l'impression. Très heureusement, *le Bulletin de la Semaine* nous a fourni le texte intégral et authentique de la déclaration de M. Lorin. Nous ne possédons qu'un compte rendu abrégé du cours de M. Deslandres ; nous le devons à une revue fort estimée, mais dont les énumérations sont parfois cependant très incomplètes : *l'Ami du Clergé*. Si la pensée de l'auteur y avait été trahie sur quelques points, nous le noterions, ne serait-ce que dans un appendice, sitôt que le compte rendu officiel de la *Semaine sociale* nous aura été remis.

I. — LA DÉCLARATION DE M. LORIN ; LES BASES SOCIALES

C'est une pièce très étudiée, de belle étendue, comme il convenait au programme d'une œuvre aussi importante que les *Semaines sociales*. Les pensées élevées et les nobles sentiments n'y sont point rares, et l'on y sent un souffle surnaturel qui fait du bien et inspire confiance.

Pour commencer par ce qui m'a frappé le plus vivement, je trouve très juste, par exemple, cette observation, que « les phénomènes économiques ont pour « support des choses matérielles, mais sont cependant « essentiellement constitués par des actes humains, « rattachés à des fins humaines, et que, de plus, leurs

« circonstances dérivent des facultés naturelles de « l'homme, de ses rapports avec le monde physique, « de la vie sociale qui est le cadre nécessaire de son « activité ».

Je ne garantirais pas, avec M. Lorin, que la méthode des économistes, dits orthodoxes, implique toujours et de façon aussi rigoureuse les théories matérialistes. Mais, sans être solidaire d'aucune école, je crois absolument fausse la méthode qui traiterait de « la richesse, abstraction faite des hommes qui la dis- « tribuent et l'utilisent... de leur ressemblance divine, « de leur conscience, de leur volonté et de leur rai- « son ». Oui, un tel système serait insensé et monstrueux; ce n'est pas le nôtre.

Je veux transcrire encore ce passage, pour applaudir à *tout* ce qu'il renferme de bon et de juste.

« Il n'y a pas de système économique et social qui, « dans la totalité de ses détails et de ses développe- « ments, dérive des dogmes par déduction, qui soit « comme une branche ou une annexe de la théologie, « et qui constitue à proprement parler le *système* « *catholique*. Mais il y a une manière catholique d'en- « visager, d'orienter, d'édifier cette discipline, c'est « de se mettre au point de vue des hommes et non des « choses — pourquoi pas des *hommes* et des *choses* ? « — c'est d'avoir pour but non la description de ce « qui est, mais la recherche de ce qui doit être ; c'est « de prendre pour fondement les affirmations du ca- « tholicisme relativement à la dignité de la personne « humaine, à la fraternité de tous les hommes, à la « destination universelle des biens terrestres, pour « guide ses conceptions de la justice et du progrès,

« pour règle, le principe d'équivalence fraternelle (?) « qu'il pose et les déterminations positives que l'E- « glise a faites de ce principe. »

Enfin, j'aurai dit à peu près tout le bien que je pense de la *déclaration* de M. Lorin, lorsque j'aurai constaté, nonobstant quelques réserves, que ses appréciations sur la loi du repos hebdomadaire et dominical sont de haute portée et de vraie valeur.

Et cependant cette déclaration, *étant donnés son but et son caractère doctrinal*, nous paraît très incomplète, défaillante en beaucoup d'endroits, fausse et dangereuse en quelques autres. « Le catholicisme, écrit M. Lorin, fournit et impose à ses fidèles *le point de vue*, *le but*, *le fondement* et les *lignes directrices* d'une économie sociale. » C'est tout cela évidemment que le président des chrétiens sociaux a voulu reproduire dans sa déclaration elle-même.

Or, il y a, à la base de l'enseignement catholique sur ce sujet, une sorte de trilogie consacrée concernant le *travail*, la *propriété*, la *famille*. M. Lorin ne nous dit rien ou presque rien de la propriété et de la famille, et ce qu'il nous dit du travail est en partie faux. Son système consiste à nous montrer l'individu, seul, isolé, en face de la grande collectivité *fraternelle*, la *société*, qui règlera son travail, « le régime de sa répartition et lui attribuera une part des bénéfices qui en ressortent ». On voit du premier coup d'œil où tout cela nous mène. Je n'affirme point que telle soit en réalité la pensée propre et personnelle de l'auteur, qui a bien pu se tromper sur la portée de ses paroles; mais je prétends que cela ressort de l'ensemble de ses textes et de l'esprit général de sa déclaration.

Nous le verrons bientôt, en soumettant à une analyse rigoureuse les textes eux-mêmes. Auparavant, il est bon d'indiquer, sur les trois points en question, l'enseignement catholique.

M. Lorin nous parle de la *destination universelle* des biens terrestres; et il veut sans doute indiquer que leur usage est à tous; il le faut bien, puisque tous en doivent vivre.

Mais il n'a pas assez remarqué, dans les textes génésiaques auxquels il se réfère plusieurs fois, quel fut, dès l'origine, le mode d'appropriation de ces biens terrestres; à qui, sous quelle forme et dans quel but ils furent transmis par le Créateur. Ils furent donnés, non point à une collectivité qui n'existait point encore, mais au premier couple humain, non pour que ces deux ancêtres en jouissent en égoïstes, mais pour qu'ils les transmettent à leurs descendants. C'est au père et à la mère, Adam, Eve, en vue de leur progéniture : *Benedixitque illis Deus et ait : crescite, multiplicamini, replete terram et subjicite eam, et dominamini piscibus maris et volatilibus cœli et universis animantibus quæ moventur super terram.* Dieu créateur donne à ces deux générateurs tout ce qui se meut, vit et respire dans les eaux, dans les airs et sur la terre. Et il dispose de même des substances végétales, les herbes des champs, les arbres de toutes espèces : Et c'est à Adam et Eve, en tant que générateurs, que tout cela appartiendra, dans un but de transmission héréditaire aux générations qui sortiront de ce premier couple.

Voici donc la *propriété* liée dès l'origine à la *famille*, la propriété avec ses caractères propres, le

droit d'en user, de la dominer, de la soumettre; nous verrons bientôt par quels moyens, et aussi et surtout avec le *droit* et l'*obligation* de la *transmettre* : c'est la propriété *privée*, *familiale* et *héréditaire* : tout cela sort des textes que nous citons.

Mais il importe de les pénétrer à fond et de voir nettement tout ce qui y est contenu : La famille, ou plutôt le mariage, l'union une et indissoluble de l'homme et de la femme, est d'institution divine; il a été béni par Dieu en personne, par le Dieu qui venait de les créer : *masculum et feminam creavit eos; Benedixitque illis*. D'institution divine aussi est le droit de propriété dont ils sont immédiatement investis... *Ecce dedi vobis*... Nous disons aujourd'hui que la propriété privée et familiale, la propriété du père de famille, est de droit naturel et que celui qui y attente est un voleur : Jahveh, sur l'Horeb, sanctionnait ce qu'il avait fait dans l'Eden, lorsqu'il disait, *non furtum facies*.

De toutes les propriétés, celle-là est la plus sacrée sur laquelle repose la pierre du foyer domestique, de ce foyer autour duquel se réunissent les enfants pour apprendre à s'aimer, à se soutenir et s'aider réciproquement, à se serrer sous l'aile du père et de la mère, comme de petits oiseaux qui ont besoin de protection, et à ne former tous ensemble, père, mère, enfants, qu'un seul groupe vivant d'une vie commune et unique, pour être la cellule génératrice des groupements plus étendus. Tout cela suppose ou implique la propriété de droit divin et naturel.

Il existe d'autres modes de propriétés, très légitimes, fondées elles aussi sur la nature des choses et se

recommandant d'une certaine manière du droit naturel, à tout le moins indirectement de ses principes secondaires, propres à engendrer de réelles obligations. J'entends parler des propriétés corporatives, et aussi des propriétés nationales, car les unes et les autres, au dire de Léon XIII, ont même origine. Ces propriétés correspondent à ces groupements nécessaires, eux aussi, plus considérables que la cellule familiale, établis pour la protéger, non pour l'absorber ou la dévorer. Ces groupements sont la corporation sous ses différentes formes, le syndicat, comme nous disons aujourd'hui, et la tribu qui devint plus tard la nation, le peuple tel que nous le concevons. Evidemment ces groupements ont besoin de posséder en pleine et entière propriété des biens terrestres, matériels, qui revêtiront, eux aussi, différentes formes, immobilières, mobilières, industrielles, commerciales. Ces groupements nationaux ou corporatifs sont des formations secondaires, postérieures à la famille, toujours modifiables et changeantes par leur nature même, pas du tout d'institution divine proprement dite ou immédiate, mais simplement voulues par la Providence qui en a amené l'éclosion.

Est-il téméraire de dire que les propriétés corporatives ou nationales m'apparaissent comme moins intangibles que la propriété privée ou individuelle, familiale ou héréditaire? Ses possesseurs l'ont créée comme ils ont voulu, lui ont donné la forme et la stabilité qu'ils ont voulu, au mieux de leurs intérêts et selon les exigences de leurs besoins. Qu'ils la modifient à leur gré? personne n'y trouvera à redire. L'Etat est libre de disposer de ce qui est à lui; la

corporation de même; et j'entends par là que non seulement l'Etat et la corporation peuvent aliéner, louer, se dessaisir en tout ou en partie, mais changer la forme, les conditions, en un mot la nature même de leur droit de propriété.

L'Etat exercera bien, sur la propriété privée, individuelle et familiale, un pouvoir juridictionnel, ce que l'on appelait autrefois le haut domaine; il lui demandera l'impôt, lui imposera des conditions parfois onéreuses pour sa transmission. Mais quand il exagère ses prérogatives, il devient un voleur, et nous, catholiques, nous ne pouvons, pour les motifs que j'ai dits, lui concéder la faculté de confisquer la propriété privée, d'en changer la nature et les conditions essentielles. Elle subsistait avant lui, ses droits sont antérieurs aux siens; elle est à côté de lui, en dehors de lui, tout en demeurant sous sa dépendance.

Et M. Lorin n'a rien vu de tout ce que je viens d'exposer.

En revanche, il nous parle du travail et il observe très justement que le commandement qui nous l'impose est antérieur à la chute originelle. « Il était « alors, ajoute-t-il, la joie de l'être qui persévère « dans l'être par la vertu de son activité propre ; il « était l'attribut qui donnait à la créature humaine la « suprématie sur les choses créées; il était enfin la « condition d'après laquelle l'homme pourrait croître « et multiplier. »

C'est très bien ; également vraie aussi est cette remarque qu'après la chute le travail implique « l'effort, accompagné de fatigue et suivi d'usure ».

Je m'attendais, après avoir lu ces choses, ou plutôt

en les lisant, à rencontrer, sous la plume habile et experte de M. Henri Lorin, une description longue, détaillée, éloquente, comme il sait les faire, des résultats directs du travail, de son fruit naturel, qui est la propriété, la propriété privée, individuelle, familiale. Le travail en effet est le premier et le principal de ces phénomènes économiques, « essentiellement constitués par des actes humains », mais « qui ont pour support des choses matérielles ». Ici ces choses matérielles sont tout d'abord le sol lui-même, la terre qui nous porte et qui devient l'objet de notre effort, de notre travail personnel.

M. Lorin nous en parle avec une certaine solennité, mais de façon incomplète et inexacte : il nous rappelle que Dieu, dans la sentence prononcée sur la tête du premier coupable, a renfermé un avis, un ordre et une promesse : « Un avis que la terre ne livrera ses « ressources qu'en échange d'une dépense de force « humaine, *in sudore vultus*, l'ordre que chacun doit « de sa propre personne donner un effort, *vultus tui*, « la promesse que cet effort assurera la subsistance « de son auteur, *vesceris*, sa subsistance en tant « qu'homme en lui procurant, sous forme directe ou « indirecte, la nourriture propre à l'espèce humaine, « le pain, *pane*, c'est-à-dire l'ensemble des choses « dont l'homme a besoin pour vivre humaine- « ment. »

Ici se découvre tout le vice du système, je remarque en effet que, dans cette énumération, il ne s'agit que des biens consomptibles, des biens qui se consument par l'usage dont notre auteur abandonne à l'individu la propriété, comme récompense de son travail.

Mais ce n'est point là ce que l'Eglise entend, lorsque, par l'une de ces déterminations positives dont parle M. Lorin, ou par l'une de ces explications nettes et précises du droit naturel, elle a reconnu et consacré le droit de propriété. Léon XIII nous le rappelait dans un passage de son Encyclique *Rerum novarum*, que j'ai commenté déjà : c'est le droit à la pleine et entière possession du sol lui-même, comme de tout ce qui en procède, que l'Eglise a consacré le droit à tous les moyens de production comme aux biens consomptibles.

Lorsque les premiers agriculteurs se furent emparés de cette terre qui s'étendait devant eux et qui, après la chute originelle, ne produisait que des ronces et des épines ; lorsqu'ils l'eurent débarrassée de toutes les herbes mauvaises, qu'ils l'eurent remuée et ensemencée à la sueur de leur front et à la force de leurs bras, cette terre ainsi transformée devint leur, davantage encore. Elle renfermait quelque chose de leur vie et avait acquis une valeur nouvelle ; ce n'était plus un sol desséché, aride, inutile ; c'était le champ enclos de haies vives et fécond en fruits de toutes sortes, appartenant à un propriétaire déterminé, dont les droits seront respectés de tous les voisins.

Tel est l'enseignement de Léon XIII et de la théologie catholique tout entière, que je ne fais que traduire. Et la propriété du sol et de tous les moyens de production fut ainsi établie ; parce qu'elle était nécessaire à la constitution et au maintien de la famille. Est-ce qu'un père peut élever ses enfants, préparer et assurer leur avenir, assumer et remplir toutes les charges de la paternité, avec la seule possession des biens

consomptibles? Il vivra alors au jour le jour, sans lendemain ni sécurité, avec les risques de voir les choses indispensables manquer à sa progéniture. Aussi la destruction de la propriété foncière, intégrale, transmissible et héréditaire comme le sang, entraîne-t-elle la destruction de la famille elle-même et l'établissement du collectivisme. Vous refusez à l'individu, au chef de famille, la possession du domaine familial? vous lui enlevez dès lors la possession de ses enfants que vous donnerez à l'Etat, qui les élèvera à sa fantaisie, qui s'emparera de leur âme et la façonnera à sa guise. Déjà ne le fait-il pas?

Est-ce là ce que M. Henri Lorin a voulu? Alors qu'il nous le dise franchement, ouvertement; nous saurons à quoi nous en tenir.

Ou plutôt j'ai la conviction intime qu'il ne l'a ni voulu, ni prévu, et qu'il reculerait d'effroi devant de telles conséquences. Cependant, elles sortent de son système.

Pesons bien, en effet, ce qu'il écrit immédiatement après ses considérations sur les biens consomptibles, « le pain et l'ensemble des choses dont l'homme a besoin pour vivre humainement » :

« La coopération de tous à la production d'aliments « matériels ou spirituels, nécessaires aux membres de « la société humaine, se trouve ainsi formellement « commandée : aux hommes reste la charge d'organi- « ser le mode de division du travail, le régime de la « répartition et de l'appropriation des ressources « naturelles. »

Cette phrase, à laquelle souscrirait le socialiste le plus avancé, résume à elle seule toute l'organisation

du collectivisme, telle que je l'ai exposée dans l'un de mes précédents chapitres. La coopération de *tous* à la production d'aliments *matériels* ou *spirituels* est commandée. A l'exception des savants et des prêtres, nous voilà tous obligés de devenir agriculteurs. Mais au profit immédiat de qui doit se donner cette coopération ? Ce n'est pas au profit de la famille, elle ne compte pas dans le système de M. Lorin, mais au profit des *membres de la société humaine*, de tous les membres de la grande collectivité. Voilà le précepte premier et divin : car c'est Dieu qui veut cela et nous l'impose, si j'ai bien compris.

Le reste est laissé au bon plaisir de la collectivité, ou plutôt de ceux qui la gouverneront : et voyez combien est étendue la juridiction qu'on leur abandonne ; ils auront la charge « d'organiser le *mode de division du travail* », d'assigner à chacun sa tâche quotidienne et, comme conséquence naturelle, « de répartir entre tous » les ressources créées par le travail lui-même. C'est ce que M. Lorin appelle le régime de la répartition et de l'appropriation des ressources naturelles. Ce régime n'est autre que celui des collectivistes, ils ne rêvent rien de plus.

Les phrases qui suivent ne font que préciser et aggraver ce sens :

« Le droit de chacun, écrit M. Lorin, sur le résul-
« tat de son travail et à la part de produits indispen-
« sables pour vivre, est nettement posé : aux hommes
« incombe le soin de déterminer les institutions sus-
« ceptibles de garantir ce droit. »

Ainsi, le résultat du travail est, pour chacun, une part des produits ; et l'on nous a dit précédemment

quels étaient ces produits : des aliments *matériels* ou *spirituels*, les biens consomptibles au moins en ce qui concerne les aliments matériels; pas autre chose. Et l'on ajoute ici que cette part de chacun est réduite à ce qui est *indispensable* pour vivre. En termes plus simples, le droit de chacun à manger selon sa faim est *nettement posé*.

Et encore, à la collectivité incombe le soin de déterminer les institutions susceptibles de garantir ce droit, apparemment d'assigner à chacun le caravansérail où il devra s'approvisionner.

Ou ces phrases ne signifient rien, ou elles sont singulièrement imprudentes.

M. Lorin achève ainsi sa pensée :

« Le travail, objet d'une obligation universelle, « considéré au point de vue de son auteur, l'agent « humain, est *personnel ;* considéré au point de vue de « sa fin, la conservation de la vie *individuelle*, il est « nécessaire; considéré au point de vue de son effet, « il est *socialement productif*.

Cette phrase, en apparence doctrinale, est bien énigmatique et inquiétante. Lorsque M. Lorin prend la peine de nous dire que le travail au point de vue de son auteur, l'agent humain, est *personnel*, il commet un *truisme*, ce qui étonne toujours sous une plume aussi habile que la sienne. Aussi, on cherche à côté ou plutôt au-delà de ce sens obvie, et, comme il fait remarquer, en même temps, que ce travail est l'objet d'une *obligation universelle*, dont les hommes de la collectivité déterminent et surveillent le mode d'accomplissement, on se demande si M. Lorin ne voudrait pas indiquer par là

que le travail ne saurait cesser d'être *personnel*, pour devenir corporatif ou *familial* par exemple, qu'avec l'autorisation des gouvernants. Et l'expérience prouve que ces derniers ont eu souvent cette prétention : est-ce bien à nous, catholiques, de la leur concéder ?

Est-il vrai aussi que le travail n'a comme fin immédiate et directe que la conservation de la vie *individuelle* ?

Est-ce que le père ne doit pas travailler pour alimenter la vie de ses petits enfants, comme la sienne propre ?

Même abstraction systématique de la famille dans le dernier aphorisme qui affirme que le travail, au point de vue de son effet, est *socialement* productif : moi, je dirais que, en pratique, le travail est *familialement* productif, avant de l'être socialement.

Il y a plusieurs autres passages où la même abstraction systématique se remarque, celui-ci, par exemple : « Le Christianisme est une doctrine de vie qui « embrasse l'homme tout entier : en tant qu'être reli- « gieux, elle le relie à son Créateur ; en tant qu'être « social, elle le relie aux hommes au milieu desquels « il est en société; en tant que *producteur de son* « *pain quotidien*, elle détermine sa position et son « pouvoir par rapport aux biens matériels. »

Et de la famille, rien ! N'est-ce pas pour écarter la question connexe de la propriété privée et héréditaire, qui est précisément la *détermination de la position et du pouvoir et surtout des devoirs du père par rapport aux biens matériels*.

Si l'on me reprochait de soumettre à une critique trop aiguë la déclaration de M. Henri Lorin, et de

m'en prendre plus encore à ce qu'elle ne dit pas, ou tout au plus à ce qu'elle sous-entend qu'à ce qu'elle exprime ; j'alléguerais pour excuse la haute situation de l'auteur et aussi le rôle considérable qu'il remplissait à Marseille. En le lisant, j'éprouvais à peu près les mêmes sentiments que m'avait inspirés le livre de M. Paul Bureau, que j'ai aussi critiqué ; c'est, de part et d'autre, la même foi, la même sincérité, le même amour des petits et des humbles, avec, chez M. Lorin, beaucoup plus de pondération et de mesure, et la pleine possession de soi-même et de sa propre pensée. Mais ce sont aussi les mêmes illusions et les mêmes erreurs, enveloppées ici d'une sorte de mysticisme chrétien, qui les rend infiniment plus communicatives et plus dangereuses. Aussi je ne m'étonne pas du grand effet produit par M. Lorin sur ses auditeurs les plus sagaces et les plus attentifs. Ce n'est point à l'audition que l'on remarque des inexactitudes, des omissions et même des erreurs positives, lorsqu'elles s'enveloppent de si hautes et si belles considérations. M. Henri Lorin nous parle si magnifiquement des vertus les plus surnaturelles, de l'esprit de détachement qui a inspiré au cours des siècles de si admirables générosités dans la manipulation toujours dangereuse des biens terrestres et matériels ; ou bien encore de l'humilité chrétienne qui a transformé tant de riches, autrefois égoïstes et jouisseurs, en serviteurs des pauvres.

Tout cela est très beau, très vrai et demeurera très utile, à la condition qu'on ne s'en serve pas pour masquer l'effondrement des parties les plus essentielles de l'économie sociale elle-même, je veux dire l'effon-

drement des principes les plus élémentaires du droit naturel. C'est avec beaucoup de raison que M. Lorin nous a dit que la sociologie, quoique dominée et éclairée par les dogmes, n'en était point une simple déduction. La sociologie, c'est surtout et avant tout du droit naturel expliqué et appliqué, et certes nulle autorité n'est aussi compétente que l'Eglise pour expliquer et appliquer ce droit naturel, à toutes les sociétés et particulièrement à la nôtre.

Or, M. Lorin a méconnu ou systématiquement ignoré et écarté par simple prétérition les principes de ce droit naturel, ceux dont toutes nos nécessités actuelles appelaient la plus solennelle proclamation.

Comment ! Voici un catholique éminent qui s'adresse à plus de mille prêtres ou laïques dévoués aux œuvres sociales, au début d'un congrès où parleront et enseigneront des professeurs et des sociologues connus. Ce catholique éminent ouvre les séances par une *déclaration de principes;* il va dire, presque au nom du catholicisme, quels doivent être : *le point de vue*, *le but*, *le fondement et les lignes directrices d'une économie sociale ;* ce sont ses propres paroles. Autour de lui, sur le sol de notre malheureuse France, s'étale une économie politique qui en est la contradiction. Les mille voix d'une presse asservie ou vendue nous la crient ; les pouvoirs publics lui sont dévoués ; elle passe peu à peu dans les faits et dans les lois ; toutes nos institutions en sont imprégnées. Son but évident est la destruction de la propriété familiale et la destruction connexe de la famille elle-même, la confiscation de l'enfant et des fortunes privées, l'éducation athée et dépravatrice qui en est la

conséquence. Pour tout résumer d'un mot, c'est le collectivisme qui déjà nous étreint.

Telle était la situation, à l'heure où M. Lorin prenait la parole à Marseille ; telle elle est aujourd'hui et depuis bien des années déjà. Et M. Lorin n'a rien à en dire, pas un argument à lui opposer, pas la moindre protestation à formuler ! Bien au contraire, il me semble tendre la main au collectivisme, chercher un terrain d'union ; puisque, comme lui, il supprime et la propriété privée au moins pour les moyens de production et, à plus forte raison, pour le sol lui-même ; il ne dit rien de la famille, de ses droits, pas plus que de ses devoirs. S'il parle du travail, c'est en des termes que ne désavouerait pas M. Jean Jaurès. Et je me représente ce dernier, qui, lui aussi, ne manque ni de souplesse ni d'à-propos, assistant à la *Semaine sociale* de Marseille. Il aurait pu, après la déclaration de M. Lorin, lui tendre une main fraternelle, indiquer les nombreux points de contact qui existent entre les deux doctrines. Ce ne sont pas les contemplations mystiques du président des chrétiens sociaux qui l'auraient embarrassé. Bien au contraire, il y aurait applaudi de tout cœur : « Quoi donc, aurait-il pu dire, l'esprit de détachement, mais nous le pratiquons à nos heures, sans le comprendre comme vous. Qu'il vous élève de plus en plus vers le ciel, en vous dégageant de toutes cupidités à l'égard des biens de ce monde dont nous jouirons plus à notre aise ! nous le trouverons excellent et nous vous exhorterons à persévérer dans cette attitude. Et il en sera ainsi de l'humilité dont nous vous abandonnons le monopole, en compensation de tout ce que vous nous laissez. »

Quoi qu'il en soit de cette entente partielle et possible entre MM. Jaurès et Henri Lorin, je déclarerai ici tout simplement que les tendances collectivistes ne me séduisent pas plus chez l'un que chez l'autre ; elles diffèrent de formes, mais le fond commun m'apparaît assez pour m'inspirer les inquiétudes que je voudrais faire partager à mes lecteurs.

II. — LA DÉCLARATION. — L'ORGANISATION SOCIALE

Tout ce que nous avons exposé jusqu'ici se résume en deux mots : M. Lorin a supprimé par simple prétérition les vraies bases sociales. Or il n'avait pas le droit de le faire, pas plus qu'un architecte n'a le droit d'omettre les fondements de l'édifice dont il dresse le plan : le système économique de M. Lorin ne repose sur rien de vrai et de solide, et je lui en fais grief.

Mais comment a-t-il compris la structure de son édifice ? quelle est au vrai son organisation sociale ? M. Lorin y introduit deux notions ou éléments, à son avis essentiels, qui, à eux seuls, suffiraient pour dissocier tous les autres et empêcher la construction de s'opérer. Ces deux éléments, dans le langage de notre sociologue, s'appellent *l'égalité de dignité des personnes* et *l'équivalence fraternelle* ou mieux encore *l'équivalence des agents humains*. M. Lorin est un égalitaire renforcé, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il prétend appuyer son égalitarisme sur la croyance catholique, sur la foi, en même temps que sur la nature.

Nous sommes tous fils d'Adam, par conséquent frè-

res, d'une fraternité un peu lointaine ; par conséquent *tous égaux* et d'une *égalité de dignité*, ce qui dit bien plus, puisque cela implique une notion morale. Ainsi un père a deux fils, l'aîné est un coquin, le second un parfait honnête homme. N'importe : tous deux jouissent de *l'égalité de dignité;* inclinez-vous avec une révérence strictement égale, devant ces deux dignités strictement égales (1).

M. Lorin transporte ce sytème dans l'ordre surnaturel, si je comprends bien. Là aussi, Dieu est le Père de tous, la fin de tous, tous portent sa ressemblance et jouissent d'une même dotation divine ; donc tous sont rigoureusement égaux et jouissent d'une *égalité de dignité ;* entre eux il y a *équivalence fraternelle* ou *équivalence des agents humains*. Je nie la conséquence ou les conséquences et plusieurs des prémisses. Il n'y a point entre les fils adoptifs de Dieu cette *égale* participation aux dons surnaturels que Dieu distribue comme il veut, aux uns plus, aux autres moins. Et l'inégalité qui se remarque ici-bas se retrouvera dans les cieux, où Dieu, fin dernière, sera possédé inégalement aussi, parce qu'il aura été servi très inégalement sur la terre.

C'est pourquoi *l'équivalence fraternelle*, ou *l'équivalence des agents humains*, même surnaturalisés par la grâce, est une autre duperie. Cela n'exista et n'existera jamais, pas plus que *l'égalité de dignité des personnes*.

(1) Nous ne nions pas pour cela cette sorte d'identité métaphysique qui est à la racine de la personnalité humaine ; mais nous considérons celle-ci en ce qu'elle a de concret et dans ses développements réels et toujours inégaux.

Y avait-il équivalence fraternelle ou équivalence comme agent humain et apostolique, entre saint Paul et qui vous voudrez? Saint Pierre était batelier avant d'être chef de l'Eglise : quand il fut investi du pouvoir des clefs, y avait-il *égalité de dignité* entre lui et tel pêcheur du lac de Génézareth qu'il baptisa ?

Qu'est-ce donc que cette *égalité de dignité des personnes* dont on nous parle ? Est-ce que la personne de saint Pierre et plus encore, si c'était possible, sa dignité personnelle, se séparent de sa dignité professionnelle, morale, etc...

Et dès lors que signifie cet aphorisme qu'on nous répète à tout instant : *la dignité de la personne humaine est égale dans tous les hommes et mérite en tous un égal respect.*

Pas un seul mot de cette belle sentence n'est *vrai* : le Pape actuellement régnant est le fils d'un ouvrier; tels d'entre nous, prêtres, sont des fils d'ouvriers ou de paysans ; cela s'équivaut comme condition sociale d'origine. Cependant vous ne me persuaderez jamais qu'il y a ici *égalité de dignité de personne* et que vous nous devez un respect égal à celui que vous portez à Pie X.

Y a-t-il équivalence fraternelle ou équivalence d'agents humains ? pas davantage.

Pie X a, d'un geste, redressé l'Eglise de France qui chancelait. Certains disaient : conservons les bases qui sont ces antiques dotations faites par des catholiques et consacrées par le Concordat. Pie X a dit : les bases de l'Eglise, c'est sa liberté, son autonomie intrinsèque, ses pouvoirs divins ; elle a en elle, à l'i-

mage de Dieu et par la volonté et l'institution divines, la raison de son existence.

Sous le geste du Pape, l'Eglise de France s'est raffermie et redressée. Quel service peut se comparer à celui-là ?

Non, vraiment, il n'y a ici encore équivalence d'aucune sorte et personne n'a droit à un respect égal.

M. Lorin m'objectera peut-être que Pie X se proclame *servus servorum Dei*, le serviteur de tous les serviteurs de Dieu. Oui et j'estime que c'est le plus beau de ses titres parce qu'il exprime *l'étendue*, *l'universalité*, des services qu'il nous rend, et cette universalité de services est comme l'immense base apparente et, en quelque sorte humaine, de sa très haute et suréminente dignité. Ne rend pas service qui veut : Encore une fois, il n'y a pas plus d'équivalence comme agent que comme dignité de personnes, et l'Eglise, dont tous les membres sont frères, n'est point pour cela une sorte de phalanstère dont l'égalitarisme serait la loi fondamentale.

Et si j'insiste de cette manière, c'est pour anéantir à jamais, dans l'esprit de mes lecteurs, ces deux notions fausses, anti-rationnelles et anti-chrétiennes, que M. Lorin portera partout, maintiendra à tous les étages de sa construction sociale, et qui la démoliront à mesure qu'il s'efforcera de l'élever.

Il n'y a, en réalité, que deux types d'organisation politique et sociale, qui peuvent se réaliser avec des nuances diverses et à des degrés différents.

L'un de ces types est celui dont nous avons l'heur ou le malheur de jouir : en bas une immense masse confuse de citoyens, tous rigoureusement égaux,

selon les désirs parfaitement réalisés de M. Lorin : en haut, une oligarchie qui représente surtout les passions, les entraînements, les haines et les convoitises des pires individus, je veux dire des plus audacieux, des plus cupides, des moins consciencieux de ces citoyens. Les intérêts vrais du pays, qui ne sauraient être complètement oubliés ni écartés, ne viennent qu'en second lieu dans les discussions politiques des Chambres. Cette oligarchie est omnipotente : les Chambres sont tout, les institutions intermédiaires ne sont rien, rien que des émanations factices, des formations secondaires, dirait justement M. Lorin, absolument dépendantes de l'oligarchie parlementaire, n'existant, n'agissant et ne se mouvant que par elle. Je définirai en deux mots ce régime : c'est l'égalité stricte, rigoureuse, sous l'oppression, dans la bassesse et l'avilissement de tout, des personnes et des choses.

L'autre type diffère en ceci surtout ; je note ce point essentiel : c'est qu'entre le pouvoir ou plus exactement entre les pouvoirs d'en haut et la masse des citoyens, il y a des échelons intermédiaires, multiples et de formes diverses, des institutions non pas factices et sans contours définis, n'ayant d'existence et de force qu'en vertu du bon vouloir des pouvoirs politiques, mais subsistants par eux-mêmes, en vertu des intérêts qu'ils incarnent, bien que sous le contrôle et la dépendance des pouvoirs politiques. Nommez ces institutions des syndicats, des corporations, des chambres de commerce, pourvu que vous les rendiez fortes, capables d'action défensive et résistante au besoin. Qu'elles se recrutent par la libre initiative de leurs membres, d'après des statuts qu'elles se seront donnés à

elles-mêmes. Qu'elles aient leur représentation dans les Chambres ou Assemblées législatives. Que l'accès en soit ouvert à tous les citoyens, placés dans les conditions déterminées pour leur recrutement. Alors vous n'aurez plus ce suffrage menteur, universellement menteur, par le fait même qu'il est universel et appelle tous les citoyens à se prononcer, au moins indirectement, sur les questions les plus complexes dont ils ne savent pas le premier mot. Il aura une autre universalité de meilleur aloi que de bons esprits cherchent et qu'ils trouveront sans trop de difficulté. Que l'on interroge sur ce point M. Charles Benoist et même M. Charles Boucaud, cité dans mon chapitre sur l'oligarchie pseudo-démocratique auquel je renvoie. Que l'on consulte, que l'on médite surtout l'excellent livre de M. de La-Tour-du-Pin la Charce : *Vers un ordre social chrétien. Jalons de route.*

Ces corps intermédiaires, organes et instruments d'une décentralisation indispensable, M. Henri Lorin n'en veut pas. J'oserai dire qu'il ne peut pas en vouloir ; son système le lui défend. Ecoutons comme il parle des corporations ou syndicats :

« Les forces de l'agent humain étant d'inégale pro-
« duction, le travail devient ainsi un facteur de diffé-
« renciation entre les hommes. Dans l'ordre matériel,
« cette différence donne lieu à des formations sociales
« factices, sans contours définis, sans constitution
« arrêtée, qu'on appelle des classes. La classe est une
« entité économique, déterminée par des circonstan-
« ces étrangères au plan divin, un signe instable d'iné-
« galité extérieure et relative, que le temps accumule

« et efface et qui n'altère point *l'égalité originelle* ni « *l'équivalence fraternelle* des hommes. »

Comprenne qui pourra la cohérence logique de la première phrase avec les dernières lignes de cette citation. Inutile de revenir sur ce que j'ai déjà dit à ce sujet.

On nous donne ensuite comme *factices*, sans contours définis ni constitution arrêtée, les formations sociales que l'on appelle d'un nom haï, *des classes*, afin de les mieux déprécier. Mais si ces formations sortent de ce qu'il y a de plus naturel et de plus indestructible, l'inégalité des forces humaines et leurs inégales productions, comment pouvez-vous les appeler *factices?* Ces formations n'ont pas de contours arrêtés ni de constitution définie ; mais c'est précisément aux législations sages, rationnelles et vraiment sociales, d'arrêter ces contours et de définir cette constitution. Et c'est ce que conseillait, ce que préconisait Léon XIII dans son encyclique *Rerum novarum*, en nous faisant l'éloge des corporations qui encadraient autrefois ces formations que vous appelez factices et que j'appellerais, moi, naturelles, indispensables : corporations ouvrières, commerciales, industrielles et autres encore. Ce sont des classes, dites-vous ; du moins elles ne seraient guère fermées, car tout le monde entend bien que les cloisons destinées à les séparer demeureraient tout à fait perméables. Vous ne verriez là que des entités économiques, engendrées par des circonstances étrangères au plan divin. D'autres, et des meilleurs esprits, les considéraient au contraire comme la réalisation du plan divin, dans nos sociétés modernes, un abri pour les faibles, un principe d'ému-

lation pour les forts, l'harmonisation des intérêts et une cordiale entente entre tous. Le Play n'eut pas été, je crois, d'un autre avis, pas plus que les sociologues catholiques les plus éminents qui s'occupèrent du système corporatif, avant que ce mouvement de démocratie folle n'eût saisi et entraîné clergé et laïques vers l'abîme du collectivisme, où risque de sombrer la fortune de la France.

M. Lorin, je le répète, ne peut pas vouloir d'aucun de ces corps intermédiaires et indépendants, parce que là il y a nécessairement hiérarchisation des capacités et des aptitudes, et que cela contrarie et *l'égalité de dignité des personnes* et *l'équivalence des agents humains*, c'est-à-dire les deux maîtresses pièces de son organisation économique et sociale.

Pour bien comprendre leur fonctionnement, relisons cette phrase quelque peu énigmatique : « *L'orientation du progrès... c'est l'extension de la manifestation concrète de la fraternité, par la neutralisation de l'action différenciatrice et séparative des inégalités, par le ralentissement de la formation de celles qui sont naturelles, et par la diminution des causes qui en provoquent d'artificielles.* » Ces choses gagneraient évidemment à être dites en termes plus simples et plus français ; soumettons-les à une analyse un peu attentive, nous les saisirons mieux.

Donc, M. Henri Lorin reconnaît qu'il existe des inégalités, les unes *naturelles*, les autres *artificielles*. Les premières sont par exemple les inégalités d'intelligence, de volonté, de caractère, de forces physiques, corporelles, qui distinguent les hommes et déjà les différencient les uns des autres. De plus, M. Lorin

reconnaît que ces inégalités ont une *action ;* je contesterai l'exactitude de ce concept ; ce sont les facultés inégales et les forces inégales qui ont *elles-mêmes* une action, et non pas leur inégalité, mais passons ; on voit ce que M. Lorin a voulu dire. Afin de le mieux suivre, adoptons un instant son expression inexacte : l'action de ces inégalités est différenciatrice des individus, « des personnes » humaines. C'est évident, l'action intellectuelle d'un Bossuet le différenciait de la foule des prédicateurs, théologiens, orateurs et écrivains de la même époque. L'action d'un général de génie qui, sur un champ de bataille, fait mouvoir 4 ou 500.000 hommes, le différencie non pas seulement comme intelligence, mais encore comme volonté, caractère et force de commandement, du caporal perdu dans les rangs à la tête de ses quatre troupiers. Leur action très inégale est *différenciatrice ;* mais est-elle séparative ? je ne le vois pas ; cette action, quoique inégale ou plutôt parce qu'inégale les unit, le caporal dans la bataille obéit, avec ses troupiers, au général ; les uns et les autres sont unis par leur action réciproque. Bossuet exerça, sur les intelligences de son temps, une influence propre à les unir dans la commune défense du catholicisme dont il était le glorieux champion.

Nous sommes donc obligés de repousser l'une des affirmations posées par M. Lorin : Oui, dirons-nous, les inégalités naturelles ont une action *différenciatrice :* mais cette action, bien comprise, n'est pas du tout *séparative ;* tout au contraire elle est *unitive.*

Nous touchons au point principal de la thèse de M. Lorin. Pour lui, le progrès et l'orientation de ce

progrès consistent à neutraliser l'action *différenciatrice* de ces inégalités naturelles. Mais il n'y a qu'un moyen d'y arriver, c'est de mettre l'action intellectuelle de Bossuet au niveau de celle du dernier écrivassier de son temps ; l'action du général d'armée, au niveau de celle du caporal et de ses quatre hommes. C'est d'abaisser toutes les supériorités, de niveler toutes les grandeurs, et alors nous aurons la *manifestation concrète de la fraternité*..., l'égalité de la *dignité des personnes*. A moins, toutefois, que M. Henri Lorin n'ait trouvé le moyen de faire grandir toutes les médiocrités, de donner de l'intelligence, de la volonté, du caractère, à ceux qui en ont peu ou point ; de manière à les placer sur le même rang que ceux qui en ont beaucoup. Ce serait une seconde manière de résoudre le problème, mais elle me semble bien plus difficile, bien plus irréalisable que la première. La passion de l'égalitarisme ne réussit que trop à abaisser ce qui la dépasse ; elle croit se grandir ainsi ; c'est une illusion d'optique, elle ne s'est pas élevée d'un cran ; peut-être même est-elle descendue, entraînant avec elle ce qui l'entoure.

Et voilà, expliquée et analysée en quelques lignes, *la neutralisation de l'action différenciatrice des inégalités, par le ralentissement de la formation de celles qui sont naturelles*.

Il existe d'autres inégalités que M. Lorin appelle *artificielles* et que, moi, je nommerais *sociales ;* et il veut que l'on travaille à diminuer les causes qui les provoquent : « L'orientation du progrès à poursuivre l'exige absolument. » Voyons ce qu'il en est.

Je crois, pour ma part, jusqu'à preuve du contraire,

que l'orientation du progrès déterminera nécessairement ces inégalités qui, au lieu d'être artificielles, sortent de la nature des choses et qui, bien comprises, servent les intérêts des personnes.

Tirons un exemple du progrès industriel : voici, je suppose, que l'aviation, aujourd'hui si en honneur, exige la construction d'usines nouvelles où fonctionnent des machines plus perfectionnées que celles que l'on a vues jusqu'à ce jour. De là sortiront toutes les parties si délicates de ces organismes en quelque sorte vivants comme celui de l'oiseau, puisqu'ils ont des ailes aux battements assez puissants et rapides pour enlever dans les airs un certain nombre d'hommes, demain peut-être tout un bataillon, une petite armée. Pour construire ces usines, ou plutôt leurs gros murs, il faudra des architectes habiles qui en dresseront les plans, des entrepreneurs qui veilleront à leur exécution, des maçons, manœuvres, limousins, limousinants, etc..., etc... Mais il faut surtout, pour créer l'outillage industriel que ces grosses constructions doivent abriter, des savants, des inventeurs. Et à quelles longues méditations ne vont-ils pas se livrer! Et pour éclairer ces méditations elles-mêmes, ils ont leur propre laboratoire où ils tâtonnent, expérimentent, défont et reprennent cent fois la confection et l'agencement des plus délicats ressorts de leurs appareils. Et quand ils croient avoir trouvé et qu'ils livrent leur secret, ils cherchent, pour l'exécution définitive, les plus habiles ouvriers. Et dans les usines où se poursuivent ces travaux, il y a, j'imagine, parmi les ouvriers eux-mêmes, toute une hiérarchie d'habiletés, d'aptitudes éprouvées, connues et appréciées d'après

les résultats acquis, et récompensées, et, pour dire le mot propre, payées en conséquence.

Autant de causes qui provoquent les *inégalités artificielles* de M. Lorin. Ces causes, M. Lorin prétend que l'orientation du progrès exige leur *diminution*. Mais ces causes sont productrices du progrès; bien mieux, elles constituent le progrès lui-même, le progrès matériel à tout le moins, et il en va de même du progrès moral, spirituel et même surnaturel.

Plus une société se civilise, plus son organisation devient complexe; les rouages de cette organisation se multiplient et aussi se subordonnent, s'hiérarchisent. Pour faire mouvoir tous ces rouages, il faut des aptitudes diverses, des spécialités qui, elles aussi, se subordonnent. De là ces différenciations indispensables que M. Lorin veut faire disparaître, au risque de constituer une société qui ait la tête en bas, ce qui est le rêve de beaucoup. De là cette distinction des classes qui renaît sans cesse, parce qu'elle est comme fatale.

Et si nous sortons de la civilisation purement matérielle et que nous considérions, dans les sociétés civilisées, ce qu'elles ont de plus élevé, les sciences spéculatives, les beaux-arts, les branches multiples et diverses de leurs littératures, même philosophique et religieuse, n'y a-t-il pas là plus que partout ailleurs des inégalités, non point artificielles, mais sociales? Travailler « à leur diminution », c'est travailler à une sorte de régression vers la barbarie. La tribu sauvage qui vit de chasse et de pêche est égalitaire autant qu'on peut l'être : là point de rangs, ni de classes; tout au plus une différenciation inévitable, née de l'ha-

bileté plus ou moins grande des individus dans les deux occupations qui les font vivre : pêcher, chasser. Je me trompe, il faut parfois chasser l'ennemi, le *voisin* envahissant, faire la guerre, nécessairement conduite par un chef qui garde la maîtrise conquise à la bataille. Cela n'est pas compliqué; M. Lorin ne s'en contenterait pas; il est habitué à de plus grandes différenciations, ce n'est pas moi qui le lui reprocherai.

En résumé, la déclaration de M. H. Lorin est imprégnée d'égalitarisme tout au moins à demi jacobin; c'est une espèce d'évangélisme arrangé à la Jean-Jacques. « Le point de vue » est faux, « le but » est équivoque, « le fondement » ruineux et les « lignes directrices » tortueuses et orientées non vers le progrès, mais vers la décadence. Rien de tout cela ne nous est imposé par le catholicisme. En vain invoque-t-on, pour le couvrir, la *fraternité chrétienne;* je renvoie le lecteur à ce que j'en ai dit à propos du *droit naturel* de M. Charles Boucaud; car M. Lorin et M. Boucaud se rejoignent.

La fraternité chrétienne, entendue à leur manière, est un appel à l'orgueil et aux basses convoitises contre l'organisation sociale, telle que le christianisme l'a consacrée. Si M. Lorin était conséquent avec lui-même, ainsi que M. Boucaud, après nous avoir prêché *l'égalité de dignité* « chez les personnes humaines », et « l'équivalence des agents humains », il réclamerait, il revendiquerait au nom des principes posés, non point seulement « la participation de tous à l'usage des biens terrestres », ce qu'aucun catholique n'a jamais contesté, mais « une *égale* participation à ces biens », en d'autres termes, le collectivisme.

MM. Lorin, Boucaud et les démocrates chrétiens en général ne conçoivent guère la dignité de la personne, dans la subordination et une nécessaire dépendance. Et surtout ils ne sauraient concilier avec cette nécessaire dépendance l'autonomie *relative*, la seule qui convienne à la personne humaine, celle qui fait que cette personne humaine trouve, dans sa propre conscience et dans la loi naturelle qui y est gravée, la raison de sa propre obéissance. Non, cela les dépasse et pourtant cela est en parfait accord avec la fraternité chrétienne, parce que cela est avant tout rationnel et fondé sur la nature elle-même. Pour eux il n'y a pas de dignité personnelle sans égalité, égalité de dignité, nous a dit M. Lorin. Cet égalitarisme est la canonisation de l'individualisme orgueilleux : avec lui, pas de supériorité sociale, en dehors de celle qu'il aura lui-même créée par son suffrage, par son vote d'électeur. Et j'ai apprécié le système à ce point de vue, dans mon chapitre sur *l'oligarchie pseudo-démocratique*.

Bien qu'on ne nous le dise pas, il y a, impliqué dans ce système, un autre préjugé : c'est que le bonheur dépend, non pas d'une participation *indispensable* aux biens terrestres, mais de cette *égale* participation dont je parlais plus haut. On se livre, dans les descriptions que l'on nous fait, à des exagérations et à un sentimentalisme de commande, dont on tire des conclusions absolument injustifiables. Répétons-le pour la dixième ou la centième fois, oui, il faut que les petits et les humbles, comme on les appelle, les masses ouvrières, participent aussi largement que possible au bien-être créé par l'industrie moderne. Il

faut qu'elles aient toutes les choses nécessaires à la vie; le bonheur n'est possible au foyer familial qu'à cette condition. Mais ce qui troublera ce bonheur, c'est l'envie que vous, démocrates, vous y allumez, quand vous parlez à ces masses ouvrières *d'égalité de dignité*, *d'équivalence*, *d'autonomie absolue*, *de souveraineté aussi*, lorsque vous savez bien que cette souveraineté est tout ce qu'il y a de plus mensonger et de plus illusoire. Vous parlez de faire l'éducation du peuple et vous le pervertissez, en lui répétant les aphorismes de Jean-Jacques. Et si, dans votre esprit, ces prétendus axiomes sont redressés et corrigés d'une certaine manière; dans le sien ils seront portés à tout excès et lui rendront la vie malheureuse et amère, alors qu'elle lui semblait douce. Il y a telles familles de paysans catholiques, comme j'en ai connus, honnêtes et laborieux, vivant indépendants et heureux dans une aisance modeste dont ils savent parfaitement se contenter. A ces foyers il y a subordination, hiérarchie, dignité chez tous, chez le père et les fils, chez la mère et les filles, mais point du tout *égalité* de dignité. Ils n'y songent pas et n'en sont que plus heureux et plus joyeux.

S'ils entendaient tous ces beaux discours sur *l'équation des droits*, *l'équivalence des agents humains*, *l'égalité de dignité des personnes*, et s'ils s'appropriaient tout ce qui se cache de sophismes, de fausseté et d'orgueil, dans les replis de toutes ces déclarations démocratico-socialistes, ils en seraient profondément troublés et malheureux. Non, ce n'est pas ainsi que l'on fera la véritable éducation de la

démocratie française, et *les Semaines sociales* n'auront toute leur utilité et leur action bienfaisante et régénératrice qu'à la condition de s'inspirer, comme elles le font, très habituellement du reste, de doctrines plus pures, plus vraies et plus chrétiennes.

J'opposerai à M. H. Lorin un universitaire en exercice que l'on ne rencontre point dans nos rangs, mais qui, en matière sociologique, est passé maître : Ecoutons M. J. Izoulet, dans son billet à Junius.

POUR LA HIÉRARCHIE

« La hiérarchie? Mais, nous dit-on, c'est le passé, ce sont les âges de foi et d'ignorance !

Croyez-vous? Je vous dis, moi : c'est encore plus l'avenir; c'est encore plus la raison et la science.

Oui, contrairement à l'opinion courante, la raison et la science sont des forces essentiellement conservatrices, au beau et légitime sens du mot, puisqu'elles enseignent non la destruction et le nivellement, mais la construction, c'est-à-dire la coordination organique et la souple et savante subordination.

J'en appelle à quatre témoins que vous ne récuserez pas :

1° La philosophie du dix-huitième siècle;

2° La Révolution;

3° L'Empire;

4° La sociologie du dix-neuvième siècle.

J'en appelle à Montesquieu et à Rousseau.

J'en appelle à Mirabeau et à la Constituante.

J'en appelle à Napoléon et à l'Empire.

J'en appelle à Auguste Comte et à la sociologie.

***

La philosophie du dix-huitième siècle?

Montesquieu proposait de compter les suffrages « *non à la majeure, mais à la mineure* »!

Et Rousseau convenait que la multitude est aveugle :

« Comment une *multitude aveugle*, qui souvent *ne sait pas ce qu'elle veut*, parce qu'elle *sait rarement ce qui lui est bon...* » !

***

La Révolution ?

Ecoutons la « *Déclaration des Droits* », à l'article 6 :

« Tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, *selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs talents et de leurs vertus.* »

SANS AUTRE DISTINCTION !

Traduction : il y a des talents et des génies, et il y a des imbéciles ; il y a des braves gens et il y a des coquins... A cela près, tous les hommes se valent, tous les hommes sont égaux...

***

L'Empire ?

La force de Napoléon a été de savoir pratiquer *l'énergique sélection des valeurs.*

Ecoutons Stendhal :

Le moindre garçon pharmacien. travaillant dans l'arrière-boutique de son maître, était agité de l'idée que s'il faisait une grande découverte, *il aurait la croix et serait fait comte...*

... Partout où Napoléon se montrait (et il parcourait sans cesse son vaste empire), si le *vrai mérite* pouvait percer le rempart de ses ministres et de ses chambellans, il était *sûr d'une immense récompense...*

Vous entendez bien : *vrai mérite... immense récompense*... Voilà le seul levier qui soulève le monde. Et là fut la force miraculeuse de Napoléon.

Nous voilà loin de l'égalitarisme envieux et niveleur.

***

La sociologie du dix-neuvième siècle ?

Certes, il ne faudrait pas abuser de la comparaison entre le *corps animal et le corps social.* Toujours est-il vrai qu'il y a, sinon identité, du moins analogie. Tous les penseurs en conviennent depuis Platon.

Et la grande loi qui domine à la fois et la biologie et la sociologie, c'est la *division du travail.*

Or, en biologie, cette loi donne, dès la *gastrula,* la dualité du *feuillet externe* et du *feuillet interne* qui devient peu à peu la dualité de la *tête* et du *tronc.*

Et, en sociologie, cette loi donne, dès la *tribu,* la dualité des *dirigeants* et des *dirigés*, ou, plus tard, *élite et foule*, noblesse et peuple, Etat et nation.

***

Ainsi, *philosophie* du dix-huitième siècle et *sociologie* du dix-neuvième, *Révolution et Empire*, ces quatre témoins déposent en faveur de la *division du travail* et de la *spécialisation des fonctions*, en faveur de l'*inégalité* et de la *hiérarchie.*

N'avais-je pas raison de le dire : la raison et la science sont des forces, non de destruction, mais de construction et de conservation?

***

Soit, dira-t-on. Mais cela est dur. Point. Bien au contraire.

La civilisation, c'est-à-dire l'ensemble des inventions scientifiques et des applications pratiques, est l'œuvre d'une poignée de génies héroïques.

C'est d'Annunzio, je crois, qui l'a dit : *Le monde est un don magnifique fait par l'élite à la foule.*

Vous connaissez le vieil aphorisme: *Paucis vivit humanum genus* (le genre humain vit *pour* un petit nombre).

Je l'ai retourné, hardiment, et je dis : C'est *par* un petit nombre que vit le genre humain.

La déclaration de M. Lorin semble être, dans ses

parties principales, comme l'antithèse du *motu proprio* de Pie X (18 décembre 1903). C'est cette opposition, fort inconsciente sans doute, de la part de M. Lorin, qui a déterminé nos critiques. Que l'on se reporte un instant au paragraphe III de notre Introduction, qu'on y relise les extraits, fort incomplets cependant, du *motu proprio*, faits par la *Corrispondenza romana* et qu'on les rapproche de tels passages de la déclaration critiquée ci-dessus, la contradiction est évidente. Ou Pie X s'est trompé lui-même et a mal compris et mal interprété son prédécesseur — et qui l'oserait dire ? — ou le mouvement d'idées préconisé par M. H. Lorin, et comme incarné dans sa personne, est faux, à peu près aussi faux que la pseudo-démocratie italienne, si énergiquement combattue par le Saint-Siège (1).

J. FONTAINE.

(1) Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici en note la table des matières du « modernisme sociologique » ; l'ouvrage compte 515 pages in-octavo.

DEUXIÈME PARTIE. — La Dissolution sociale : ses moyens.

TROISIÈME PARTIE. — La Régénération sociale : ses conditions essentielles.

LA « SEMAINE SOCIALE » DE BORDEAUX

Au moment où nous mettons sous presse, les journaux nous apportent les comptes rendus de la *Semaine sociale* de Bordeaux qui a eu lieu du 26 juillet au 1er août.

L'importante étude de M. Fontaine sur le *modernisme sociologique*, les observations qui en sont extraites et qu'on vient de lire au sujet de la *Semaine sociale* de Marseille en 1908 (observations dont l'auteur est de taille à assumer toute la responsabilité) ont-elles été connues à la *Semaine sociale* de Bordeaux ?

Il n'est pas possible d'en douter.

A lui seul, le titre de *modernisme sociologique* a fait fortune du premier coup et son ombre semble avoir pour ainsi dire plané sur les débats.

Ce n'est pas trop dire ; car, d'une part, dès le premier jour, le correspondant particulier de *la Croix* lui écrivait, en analysant la déclaration par laquelle M. Lorin avait ouvert les travaux : « L'orateur affirme sa résolution de rester dans la droiture de la doctrine, *proteste contre le modernisme sociologique*... etc. (1).

A vrai dire, l'expression de *modernisme sociologique* ne se trouve point dans la déclaration de M. Lorin. Mais d'autre part, la belle allocution prononcée

(1) *La Croix*, 27 juillet 1909.

par Son Eminence le Cardinal Andrieu, le jour de l'ouverture de la *Semaine sociale* contient cette expression au moins deux fois : elle appelle le modernisme sociologique : « le grand ennemi du jour » — et elle exhorte les participants de la *Semaine sociale* à accomplir à leur tour « une multiplication des pains qui rassasie tous les affamés de science sociale et qui leur permette de continuer la route, sans craindre les défaillances auxquelles les mille suggestions du *modernisme sociologique* pourraient les entraîner (1) ».

Signalons dans cette même allocution de l'éminentissime Archevêque un rapprochement frappant. Les deux premières parties du livre de M. Fontaine sont consacrées à : *la déchristianisation : ses causes* ; — *la dissolution sociale : ses moyens* (2).

Or, toute la première partie de l'allocution cardinalice est une haute et éloquente consécration de ces deux idées et de leurs principaux développements. Il faut citer ce passage qui, par l'énergique allusion qu'il renferme à la néfaste influence anti-religieuse de Gambetta, a mis le grave *Temps* dans une amusante colère :

I. — *Misereor super turbam.* Le divin Maître nous apprend d'abord à constater la misère sociale. Une multitude l'accompagne, attirée par l'aimant divin qui se dégage de sa personne, et il s'occupe d'elle, et il sait qu'elle n'a rien mangé depuis trois jours, et il mesure toutes les conséquences de sa détresse, car il prévoit que s'il la laisse partir à jeun, les forces lui manqueront en chemin. Voilà, Mes-

(1) *La Croix,* 4 août 1909.
(2) Voir plus haut la table des matières du *Modernisme sociologique.*

sieurs, notre premier devoir nettement tracé, et il est urgent de le remplir, car la misère sociale de la France est extrême, et l'on se l'explique quand on récapitule ce que l'on a fait depuis le jour où un démagogue, tristement célèbre, proféra le fameux cri de guerre : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! Sous prétexte de combattre le cléricalisme, qui n'est l'ennemi que de l'erreur et du vice, on a travaillé sans repos ni trêve à déchristianiser la France, et pour accomplir ce travail satanique, sans éveiller les scrupules d'un peuple encore attaché à ses pratiques religieuses, on a inventé un mot qui ne disait rien, mais à la faveur duquel on pouvait se permettre tout : la laïcisation, et on a laïcisé, c'est-à-dire déchristianisé les bureaux de bienfaisance, les hospices, les prétoires, les cimetières, les casernes, les écoles, et jusqu'aux églises où nous ne restons, en attendant qu'on nous en ôte la jouissance exclusive ou qu'on nous en expulse tout à fait, qu'à titre de simples occupants. La déchristianisation officielle de la France, préparée par les laïcisations excessives dont je viens de parler, a été consommée par la loi de séparation, loi spoliatrice, tyrannique et surtout hypocrite, qui, sous prétexte d'organiser les cultes sur des bases plus libérales, a décrété la désorganisation, c'est-à-dire la destruction du catholicisme romain dans notre pays.

Après avoir déchristianisé la France, il fallait, pour rendre cet état de choses durable, déchristianiser les Français, et l'on y travaille activement, soit par la presse, dont on néglige de réprimer les écarts, quand on ne les encourage pas ; soit par les écoles, où les instituteurs, véritables curés de l'athéisme et du socialisme, outragent impunément la religion, la morale et la patrie ; soit par des lois qui ne tiennent aucun compte des droits de l'Eglise relativement au mariage, et des droits des pères de famille en matière d'éducation ; soit enfin par des procédés administratifs dont on use impitoyablement pour exclure des faveurs du pouvoir tous les fonctionnaires tant soit peu suspects de l'irrémissible péché de cléricalisme.

La déchristianisation religieuse de la France et des Français ne formait qu'une partie du programme des sectes.

Maintenant qu'elle est exécutée, on le croit du moins, bien qu'à certaines heures ou à l'occasion de certaines fêtes et de certains discours on tremble à la pensée que le cadavre clérical respire peut-être encore, il faut entreprendre la déchristianisation sociale pour bâtir la cité de demain sur des bases nouvelles, et quelles bases !

C'est d'abord la communauté des biens, vers laquelle on s'achemine, au moyen du socialisme d'Etat pratiqué sur une vaste échelle. Mais on ne peut établir la communauté des biens qu'après avoir établi au préable la communauté des enfants et la communauté des femmes. C'est pourquoi l'on prépare l'une et l'autre. On prépare la communauté des enfants par les lois qui enlèvent aux pères de famille et transfèrent à l'Etat le droit de les élever. On prépare la communauté des femmes au moyen du divorce, que l'on rend de plus en plus facile, afin d'arriver plus promptement à l'union libre, qui en est le terme fatal. Et les hommes, que deviennent-ils? Ils deviendront ce qu'ils étaient jadis dans ces sociétés païennes où les individus n'étaient rien, parce que l'Etat était tout.

Il y aura bien cependant une aristocratie, car la machine gouvernementale ne marchera pas toute seule, dans la cité idéale qu'on rêve d'établir sur les ruines de la cité bâtie selon le plan de l'Evangile, et, je me hâte de le dire, cette aristocratie, d'origine bourgeoise ou prolétarienne, peu importe, ne sera ni moins égoïste, ni moins cruelle que celle qui régnait sur d'immenses troupeaux d'esclaves, avant que le Christ n'apportât au monde la parole libératrice. Voilà, Messieurs, les belles et rassurantes réformes que l'on médite contre notre patrie, violemment séparée d'une religion qui en avait fait le plus beau royaume après celui du ciel. Nous nous trouvons, vous le voyez, en face d'une grande misère sociale, et je vous demande non seulement de la constater, mais de la dénoncer, car tous les Français ont le droit de la connaître, puisqu'elle met en question l'avenir de la France et leur avenir personnel (1).

(1) Cité par *la Croix*, 4 août 1909, sous ce titre : *Notre Devoir social*.

Dans quelle mesure la connaissance et la crainte des dangers du « modernisme sociologique » ont-elles amené, dans la *Semaine sociale* de Bordeaux, l'évolution, en un sens parfaitement orthodoxe, des idées dont M. Fontaine nous signale, à propos de la *Semaine sociale* de Marseille, certaines lacunes et certains périls ?

C'est ce que, j'espère, M. Fontaine voudra bien nous dire ici même, quand il aura pu étudier le texte de quelques-uns au moins des discours et des leçons de Bordeaux.

En attendant, je viens de lire, d'un bout à l'autre, la déclaration de M. Lorin, et sans déflorer le sujet, j'en veux dire un mot.

Tout d'abord, me sera-t-il permis d'avouer que, n'ayant point l'honneur de connaître M. Lorin, autrement que comme tout le monde le connaît, et tout en professant la plus sincère estime pour son caractère et ses intentions, je suis tenté de lui garder une forte rancune, en raison des meurtrissures qui, après cette lecture, endolorissent mon cerveau?

J'ai dû déchiffrer dans mon existence un assez bon nombre de textes difficiles et dans quelques-unes des principales langues que l'on étudiait de mon temps. J'ai pâli sur bien des livres de formats variés, scolastiques ou autres, de prose ou de poésie. Je me rappelle surtout comme des cauchemars d'osbcurité, en des genres divers, certains passages d'Aristote, certains chapitres de Kant ou certains sermons *gongoristes* de prédicateurs espagnols, ou encore certaines pages

de M. Maurice Blondel : ce dernier est de tous le plus cruel...

Mais j'ai conscience que, jamais de ma vie, je n'ai subi une torture cérébrale plus pénible que dans la lecture de la déclaration de M. Lorin. En vérité, les *Semaines sociales* devraient promouvoir une loi interdisant, sous des peines sévères, aux écrivains d'infliger un pareil supplice à leurs semblables : je soutiens que c'est là une faute grave contre cette « équivalence fraternelle » en laquelle M. Lorin semble faire résider l'essence même de la justice. Je sais bien que les lecteurs ont le droit de grève, mais pour ceux qu'une obligation professionnelle prive de ce droit, c'est bien dur. Voici, comme spécimen, deux phrases de l'exorde :

Le réel est un continu dans lequel il n'y a point de cloison étanche et dont aucun élément ne saurait être impunément traité comme inexistant. Le réalisme, dans la pleine signification de ce vocable, exige du catholique, de l'homme qui croit, c'est-à-dire constate par les yeux de la foi la réalité transcendante, que l'enseignement de la foi, expression même de cette constatation, soit une norme dans toutes les questions qui en intéressent directement l'objet et par suite dans toutes celles qui mettent en jeu l'être humain, puisqu'elle lui montre ce qu'est celui-ci, d'où il vient et où il va en fonction de cette réalité même.

L'analyse scrupuleuse des faits qui se déroulent autour de nous est indispensable pour saisir les requêtes de la réalité à travers les nuages accumulés par les emportements des aigris, par les explications des satisfaits et par les théories discordantes des sages, orgueilleux de n'avoir ni axe ni direction.

On conçoit que, après avoir subi deux heures au moins de cette éloquence, le correspondant de la

Croix remarquait avec une admiration effrayée que « cette œuvre grandiose couvrait plus de quarante-sept grandes pages de texte ». Quand je vous dis que c'est inhumain!

Les préciosités d'un style alambiqué ajoutent encore aux ténèbres de la pensée.

Il y avait donc à la fois méconnaissance de la nécessité d'une institution unificatrice de la société spirituelle et par suite altération de la notion de l'ordre que requiert la vie en société, réduction du lien religieux à une signification purement abstraite, qui enlevait aux conséquences de celui-ci toute portée positive et par là ténuisait la trame du lien social en même temps qu'elle en affaiblissait le ressort tenseur.

N'est-ce pas qu'on a envie de crier bien haut ce qu'on nous faisait apprendre, quand nous étions jeunes, dans nos traités de littérature, à l'adresse des écrivains, assembleurs de nuages :

Mon ami, chasse bien loin
Cette noire rhétorique;
Tes écrits auraient besoin
D'un devin qui les explique... (1).

Oh! la belle limpidité d'un style vraiment français! Oh la transparence sans fin de l'eau profonde, dont on goûte la vision en lisant Bossuet! Oh! la clarté traditionnelle du génie de la race!...

Le pire est quand, après avoir dépensé un effort énorme pour percer d'épaisses ténèbres, on ne trouve

(1) Ce n'est point à l'adresse de M. Lorin que j'ajoute le reste :
Si ton esprit veut cacher
Les belles choses qu'il pense,
Dis-moi, qui peut t'empêcher
De te servir du silence?

qu'une pensée ordinaire, parfois même une idée équivoque ou dont la justesse laisse à désirer.

Admirez, par exemple, la périphrase par laquelle on nous apprend que Marseille est un port de mer où l'on s'embarque pour l'Orient et l'Italie, et Bordeaux un autre port qui regarde vers l'Amérique : mais n'admirez pas sans précaution.

Laissons-nous aller à la double suggestion de Marseille et de Bordeaux : de Marseille qui s'ouvre vers les rivages où le Christ a prêché l'Evangile et vers ceux où parle son vicaire, pasteur suprême et docteur infaillible ; de Bordeaux qui regarde vers les pays neufs où entre les hommes et la vie ne s'interposent pas de voiles tramés par les spéculations intellectuelles d'une série de générations.

Ainsi, tout le passé d'un pays comme la France, comme la vieille Europe, toutes nos traditions, toute notre histoire antique et chrétienne, tout cela, aux yeux de M. Lorin, ce ne sont que « des voiles tramés par les spéculations intellectuelles d'une série de générations » et qui « s'interposent » entre nous et la vie ».

De sorte que pour voir et pour vivre la vie telle qu'elle est et doit être, nous devrions supprimer notre histoire et nos traditions (et pourquoi pas alors le christianisme ?) renier tout le legs intellectuel de notre passé ; tout cela, c'est par conséquent pour nous, par comparaison avec le Nouveau Monde, une tare, un détriment, un désavantage.

Franchement, est-ce là une pensée juste ?

J'estime qu'il n'en est pas de plus fausse, de plus anti-scientifique, j'oserais presque dire de plus coupable, et au point de vue social, de plus néfaste.

Chose étrange ! M. Lorin consacre toute sa déclaration (un volume) à combattre la conception individualiste de la vie et de la société, et il n'y a pas de conception plus individualiste et plus anti-sociale que celle qu'il vient, en passant, de nous insinuer là.

On s'irrite d'autant plus de ces défauts que l'auteur pourrait, semble-t-il, être clair, et l'est, quand il s'oublie, avec une précision excellente.

Son dessein est assez nettement indiqué dans cette phrase :

> Elles sont partout (les *Semaines sociales*) une protestation motivée contre la conception individualiste qui implique la méconnaissance des solidarités concrètes, sape la notion de fraternité humaine en ruinant celle de la paternité divine, son origine réelle et son fondement logique, — fausse l'idée de droit en la détachant de l'idée de devoir, son point de départ et sa raison d'être.

Très bonne est cette formule du nouveau droit social, qui s'élabore et qui sera anti-individualiste ou ne sera pas :

> Il est *social* en tant qu'il ne considère plus les individus comme de petits univers tirant d'eux-mêmes leur propre loi de gravitation et s'ignorant les uns les autres.

Il sera donc aisé, je n'en doute pas, de trouver de quoi louer dans ce travail.

Mais voici un rapprochement qui ne me paraît pas dénué d'intérêt.

M. Fontaine a écrit, dans *le Modernisme sociologique*, à propos de la déclaration de M. Lorin en 1908 :

Il y a à la base de l'enseignement catholique, sur ce sujet, une sorte de trilogie consacrée concernant le *travail*, la *propriété*, la *famille*. M. Lorin ne nous dit rien ou presque rien de la propriété et de la famille, et ce qu'il nous dit du travail est en partie faux (1).

Cette critique, M. Fontaine l'a vigoureusement justifiée. Or, d'autre part, voici le texte des dépêches qui furent échangées cette fois à l'ouverture de la *Semaine sociale*, entre Bordeaux et le Vatican.

Les participants de *la Semaine sociale*, réunis à Bordeaux sous le haut patronage de S. Em. le cardinal Andrieu, résolus à poursuivre leurs études dans un esprit d'inébranlable fidélité aux enseignements du Vicaire infaillible de Jésus-Christ et d'attachement désintéressé à la cause des travailleurs, sollicitent de Votre Sainteté, avec une filiale effusion, la bénédiction apostolique.

Signé : LORIN, BOISSARD, GONIN.

Voici la réponse envoyée du Vatican aux organisateurs de la *Semaine sociale* et transmise par le cardinal Andrieu :

Saint Père, très sensible à l'hommage de profond attachement et de fidélité entière aux directions pontificales que lui expriment par leur très noble dépêche les participants de la *Semaine sociale*, réunis sous le patronage éclairé de Votre Eminence, ne doute pas que cette œuvre, s'inspirant aux vrais principes chrétiens concernant le *travail*, la *propriété*, la *famille*, produise des fruits précieux et durables. Il envoie de tout cœur la bénédiction apostolique implorée, à vous et à tous les membres de l'assemblée. Elle est le gage des plus précieuses faveurs divines.

Card. MERRY DEL VAL.

(1) *Le Modernisme sociologique*, p. 430.

On voudra bien remarquer deux choses. La première, c'est que les organisateurs de la *Semaine sociale* parlaient de leur « esprit d'inébranlable fidélité aux enseignements du Vicaire infaillible de Jésus-Christ », — et que le Vatican répond en leur parlant de « fidélité entière aux directions pontificales » ; or, il s'agit évidemment des directions *sociales* de Pie X, et on les connaît.

La seconde, c'est que la phrase que je me suis permis de souligner dans le télégramme du cardinal Merry del Val : « Le Saint-Père... ne doute pas que cette œuvre, *s'inspirant aux vrais principes chrétiens concernant le travail, la propriété, la famille...* » ; cette phrase, dis-je, est entièrement spontanée de la part du Vatican et ne répond à rien de ce qui était dans la dépêche de Bordeaux, laquelle ne parlait que « d'attachement désintéressé à la cause des travailleurs ». Si admirable que soit ce dernier sentiment, il pourrait paraître à certains un peu exclusif et même tendancieux, et le Vatican souhaite qu'il s'inspire aux *vrais principes chrétiens concernant le travail, la propriété, la famille.* »

Aura-t-on compris à Bordeaux la discrète leçon ?

Je l'ignore encore, mais ce que je sais, c'est que, en dépit de l'avertissement contenu dans la dépêche de Rome, M. Fontaine pourra, j'en ai peur, répéter textuellement cette fois encore, et peut-être en l'aggravant, son observation concernant la « trilogie » :

M. Lorin ne nous dit rien ou presque rien de la propriété et de la famille ; et ce qu'il nous dit du travail est en partie faux.

En effet, dans cette énorme dissertation intitulée : *Idée individualiste ou idée chrétienne comme fondement du droit;* — et qui embrasse le sujet dans toute son ampleur, puisqu'elle traite premièrement *des conséquences de l'abandon des principes sociaux du catholicisme*, et en second lieu, *du christianisme, adéquation à la vie individuelle et sociale;* dans ce prétendu traité d'un nouveau droit social chrétien, croirait-on qu'il n'est pas dit un seul mot de la famille? Une telle lacune, dans les fondements de l'édifice, prend les proportions d'une formidable erreur, et répond mal aux indications formelles de la dépêche reçue de Rome.

Du droit de propriété, on ne parle que pour en indiquer, et d'une manière parfois contestable, les limites et l'évolution possible; quant à en établir les bases inébranlables et le caractère absolu,... néant (1).

La théorie du travail est la même que M. Fontaine analysait plus haut et semble appeler par conséquent les mêmes réserves.

(1) Voici la définition de la propriété d'après M. Lorin; j'en souligne les passages qui seraient à discuter.

« L'autorité de l'homme sur les biens terrestres, la propriété, n'est pas non plus une situation, elle est une mission, elle est une fonction. Dieu seul, de par son essence même, est propriétaire des choses créées; tout droit humain de propriété vient de lui et doit s'exercer en vue d'une fin conforme à ses desseins. Dieu, en fondant la nécessité d'un régime d'appropriation des biens naturels, délègue une charge à ceux dont le jeu de ce régime fait des propriétaires : leurs droits sont subordonnés *au maintien du rôle que Dieu a donné à la terre d'être la pourvoyeuse universelle*, à la sauvegarde de la dignité d'auteur qu'il a conférée à l'agent humain, *à la garantie de l'efficacité du travail humain qu'il a fait seule cause efficiente de production*. La *Force qui impose le respect d'une propriété gérée contrairement aux intentions du Créateur n'a pas prise sur la conscience sociale*. La propriété tire de Dieu son origine, son prestige, sa vigueur vraie.

On chercherait en vain, dans la dissertation de M. Lorin, le nom de Pie X, la moindre allusion à son œuvre sociale et en particulier à son *Motu proprio* sur l'action populaire chrétienne.

Cependant, le cardinal Andrieu avait exhorté assez clairement les adhérents de la *Semaine sociale* à mettre, dans leurs études et leurs pensées, ce document à sa vraie place : sur la même ligne que l'Encyclique *Rerum novarum*.

> ... deux documents de date récente, que vous appréciez, je le sais, à leur valeur, et qui devraient être le *vade mecum* de tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales : l'admirable Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers et le *Motu proprio* où Pie X résume, en quelques formules brèves, concises et lumineuses, toute la théorie de l'action populaire chrétienne.

Enfin, on ne trouve dans cette déclaration aucune réfutation efficace du socialisme d'Etat, du collectivisme international qui non seulement nous menace, mais déjà nous gouverne.

Et de même que l'idée de famille, l'idée de patrie est ici absente.

Ceux de mes lecteurs qui ont présente à l'esprit la critique que j'ai faite, dans mon numéro de juillet dernier, des théories du « droit naturel nouveau » de M. Boucaud trouveront quelque chose du même esprit dans les passages, que je vais citer et souligner, de la déclaration de M. Lorin, en attendant une étude plus complète.

Le très subtil élément d'erreur qui s'y insinue (fort

inconsciemment à l'abri des intentions les plus droites, les plus chrétiennes, les plus surnaturelles, je dirai même trop exclusivement surnaturelles), c'est précisément la confusion entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel chrétien.

Pour M. Lorin comme pour M. Boucaud, il n'y a pas, semble-t-il, de droit *naturel* proprement dit ; il n'y a pas même d'idée de justice et de droit en dehors des vérités qui appartiennent en propre au catholicisme, en dehors des mystères formellement révélés, des dogmes spécifiques du christianisme : l'Incarnation, la Rédemption, l'adoption surnaturelle des hommes au sein de la Trinité, l'Eglise. — Or, *cela est faux;* c'est la méconnaissance des principes essentiels du droit *naturel* à base religieuse, mais non uniquement révélée ; — c'est la méconnaissance de la « religion naturelle », telle que je l'ai si souvent expliquée, telle qu'elle est indiquée et enseignée, comme un fait réel et existant, par la définition du Concile du Vatican : « La raison et la nature de l'homme, par elles-mêmes, normalement consultées, abstraction (1) faite de tout Christianisme, de toute Révélation, de tout surnaturel proprement dit, constatent avec une certitude définitive l'existence d'un Dieu Créateur, Seigneur et Fin dernière de l'homme. »

Cette confusion apparaît dans le titre de la seconde partie de la déclaration de M. Lorin : « Le christianisme, *adéquation* à la vie individuelle et sociale. » Non seulement ce titre n'est pas français et, pour ne

(1) Abstraction n'est pas négation.

pas outrager la grammaire, tout au plus pourrait-on dire que le christianisme est « adéquat » à la vie surnaturelle et sociale.

Mais ces mots expriment en outre une pensée fausse ; car s'il y a réellement *adéquation* entre le christianisme et la vie individuelle et sociale de l'homme, la *nature* de l'homme exige et postule le christianisme, et c'est l'erreur de l'immanence, entendue au sens réprouvé par l'Eglise.

La même confusion entre la nature et le surnaturel apparaît dans les lignes suivantes :

Il existe un ordre de choses invisibles qui agit en nous, se manifeste à notre intelligence, détermine notre volonté, coordonne nos pensées, multiplie nos désirs. Notre bien suprême est de tendre à comprendre, à aimer, à reproduire dans notre conscience l'image de cette réalité transcendante que nous nommons Dieu. De cette réalité, la raison, sans doute, *doit suffire* à nous faire connaître avec certitude qu'elle est.

Il ne faut pas dire : *doit suffire;* il faut dire : *suffit réellement*, sous peine d'être anathème de par le concile du Vatican. Et il faut ajouter, sous la même peine, que la raison et la nature (abstraction faite de la grâce et de la foi) suffisent réellement à nous faire connaître avec certitude non seulement que Dieu est, mais qu'il est « Un, notre Créateur, notre Seigneur, notre Maître », et par conséquent notre Fin dernière, vers laquelle nous devons tendre par la libre observation de la loi morale naturelle, dans laquelle nous reconnaissons l'expression de sa volonté.

La confusion entre la nature et le surnaturel appa-

raît donc évidemment lorsque M. Lorin ajoute, comme une vérité qui appartiendrait au droit social *naturel*, au droit social qui est la base des relations fondamentales entre les hommes en tant qu'hommes:

Mais pour connaître plus intimement ce qu'elle est (*la réalité transcendante de Dieu*), pour connaître aussi ce qu'elle a daigné vouloir que les hommes fussent par rapport à elle et fussent les uns par rapport aux autres, pour pénétrer notre conscience et notre vie de sa lumière et de son action, il faut de sa part une grâce et de la nôtre un acte de foi que la grâce inspire et soutient.

La même confusion, la même méconnaissance du droit naturel proprement dit, à base religieuse, mais non uniquement révélée ni strictement surnaturelle, apparaît dans les passages que je vais souligner :

Toute discipline, qui traite des actes humains, implique, en se constituant, une réponse à ces questions (1), *réponse pour laquelle la réalité observable ne fournit pas de données* (2) et qui, qu'elle qu'en soit la forme positive ou négative, constitue un *postulat* d'ordre métaphysique. Ce postulat, ceux qui *se refusent à la grâce divine* et *n'ont pas les clartés de la foi sont réduits à le forger au gré de leur esprit* par un procédé entièrement abstrait.

Le monde visible tire *toute sa valeur* d'un univers invisible et spirituel (3). Les dogmes de la création, de *la chute originelle, de la Rédemption et de l'Institution de l'Eglise* expriment et éclairent pour nous cette réalité trans-

(1) Les questions fondamentales de la morale, du droit et de la vie.

(2) C'est par la réalité observable que nous connaissons avec certitude Dieu, Créateur et Fin dernière.

(3) Il n'est pas vrai que le monde visible tire toute sa valeur du monde *surnaturel* proprement dit. Le monde naturel a une valeur par lui-même, abstraction faite du surnaturel, qui, sans cela, ne serait pas purement gratuit, mais serait postulé : toujours l'immanence, au sens erroné du mot.

cendante. Ils donnent à la vie de l'homme un prix infini et un sens *dynamique* (?) en lui faisant connaître son origine et sa fin. Ils établissent des rapports avec Dieu, *en les situant dans une cosmogonie sociale* (?). *Ils déterminent les concepts sur lesquels les hommes construisent les cités qu'ils doivent habiter.*

Ces derniers mots expriment une erreur formelle. Non ; ce ne sont pas les dogmes spécifiquement chrétiens (Incarnation, Rédemption, Eglise) qui déterminent les premiers concepts sur lesquels repose le droit social naturel. Les concepts de droit, de devoir, de justice, d'amour, de solidarité, les préceptes de la loi naturelle, les lois fondamentales naturelles de la famille et de la société, tout cela est adéquatement distinct des dogmes spécifiquement chrétiens, et leur est *logiquement* antérieur. Tout cela est à base religieuse, mais non uniquement révélée. Sinon, c'est le fidéisme.

Même confusion dans ce qui suit :

Ainsi donc *les dogmes* (1), expression de la réalité transcendante, *fournissent une métaphysique d'action et une sociologie au moyen desquelles l'homme se situe dans l'univers*, se comprend, s'oriente, et interprète dans un *langage de mouvement* (?) *les concepts des relations sociales*. Notification des réalités supérieures à son entendement, *les dogmes fournissent à l'homme la notion claire de la nature de ses rapports* avec les *divers éléments de la réalité totale*. Ils constituent une métaphysique tout entière *orientée vers l'action* (?) et génératrice d'une règle d'action *essentiellement dynamique* (?), dont l'expresion précise est formulée dans l'enseignement positif de l'Eglise.

(1) Les dogmes strictement surnaturels et spécifiquement chrétiens.

Je n'insiste pas sur ces formules, qui sont celles de la philosophie bergsonienne et pragmatiste.

Mais la même confusion s'affirme plus nettement et se précise dans la notion de *fraternité*, *d'équivalence fraternelle*, qui, pour M. Lorin, est la notion génératrice de la justice elle-même.

Si, d'après les philosophies individualistes, chaque volonté se suffit à elle-même pour agir et persévérer dans sa bonté originelle; dans le christianisme, c'est du rapport avec *l'être transcendant*, rapport de similitude et *plus précisément encore d'adoption*, que l'être humain tire sa valeur et sa signification, et que résulte un *rapport d'équivalence entre les hommes*.

On voit clairement ici l'équivoque : non, ce n'est point le rapport, purement gratuit et surnaturel, d'*adoption* entre l'homme et Dieu le Père par Jésus-Christ; ce n'est point le rapport de fraternité *adoptive surnaturelle* entre les hommes, frères de Jésus-Christ; non, ce ne sont point ces rapports, d'ordre exclusivement chrétien, qui fondent et créent directement entre les hommes le lien social, les droits et les devoirs de justice et d'amour *naturels*, la fraternité *naturelle*.

Le droit social *naturel* est fondé premièrement sur Dieu Créateur et Fin dernière *en tant qu'il est connu par la raison et la nature*, abstraction faite de toute Révélation : il est fondé d'abord sur « la religon naturelle ».

C'est donc dans le sens de cette fraternité exclusivement chrétienne, impossible absolument, d'après M. Lorin, en dehors du christianisme, et par conséquent c'est dans le sens d'un surnaturalisme erroné et faux qu'est formulée cette définition de la justice :

La justice, expression des rapports humains ajustés au *plan divin*, est la *réalisation de la fraternité;* la fraternité réalisée, *c'est l'équivalence des personnes humaines* maintenue, c'est-à-dire le *droit en chacune*, également respecté. Le fondement de la justice, c'est l'équité, l'*æquum*.

Et voici qui ne laisse aucun doute :

La force était le ciment des sociétés antiques ; sur l'Athènes de Périclès pesait un régime de terreur ; or, *la justice est une notion chrétienne, qui puise son sens dans ses origines transcendantes, qui n'a de valeur sociale constructive que dans l'enchaînement des notions au milieu desquelles elle est insérée.*

Ainsi, pour M. Lorin, la justice est une notion exclusivement chrétienne : c'est-à-dire que, abstraction faite du christianisme, et en dehors de lui, toute idée de justice, toute idée de droit sont absolument impossibles et inexistantes.

Historiquement, on ne peut rèver une contre-vérité plus manifeste. Philosophiquement et théologiquement, c'est la plus dangereuse des erreurs. Sous prétexte de tout surnaturaliser, elle absorbe et noie la nature dans un surnaturel qui, privé de base, s'évapore et elle aboutit au même résultat que le naturalisme individualiste, qu'elle prétendait combattre.

Je ne suis pas de ceux (mes lecteurs le savent) pour qui le mot de « modernisme » est une sorte de *tarte à la crème*, au moyen de laquelle des esprits fermés condamneraient, sans rien entendre, tous ceux qui ne pensent pas comme eux. J'estime que plus le modernisme, condamné par l'Eglise et par le bon sens, est une erreur dangereuse, plus on doit être souverainement circonspect à appliquer l'épithète de moder-

niste à une personne et à une doctrine déterminées.

Mais enfin il n'est pas douteux que la suppression ou la méconnaissance des bases rationnelles de la foi, des bases naturelles de l'ordre chrétien et révélé, la confusion de ces deux ordres, nécessaires l'un à l'autre, mais adéquatement et indispensablement distincts, ne soit la caractéristique essentielle de l'erreur du modernisme.

La science théologique est complexe et ne saurait s'improviser : ses formules sont délicates à manier; son terrain est de ceux où l'on ne peut s'aventurer impunément.

M. Henri Lorin, talent délicat, Mécène éminent et généreux de certaines œuvres sociales qui veulent être catholiques, ferait sagement de ne pas sortir de son rôle et de ne pas mettre le pied sur un terrain doctrinal qui n'est pas le sien. Pour le lui prouver, qu'il nous permette d'analyser mot par mot une seule de ses phrases, prise presque au hasard, et qui cache à peu près autant d'équivoques et de malentendus qu'elle contient de syllabes. La voici : M. Lorin y parle au nom des croyants catholiques, qui possèdent la foi, et il décrit leur état d'esprit par rapport aux réalités qui les entourent :

Nous nous installons dans des certitudes auxquelles ne conduisent point les hypothèses scientifiques; nous atteignons la paix intérieure que ne donne point la constance des lois que notre esprit impose aux choses et notre foi, par la grâce qui la fait durer et par son action même, vérifie ses fondements pour y adhérer davantage.

Reprenons.

I. — « *Nous nous installons* (par la foi catholique intégrale) *dans des certitudes, auxquelles ne nous conduisent point les hypothèses scientifiques.* »

1° Dans la science, c'est-à-dire dans la connaissance que nous avons du monde en dehors de la foi, il y a autre chose que des « hypothèses » ; il y a des certitudes ;

2° *Il est faux* que la raison et la science, telles qu'elles sont, avec leurs certitudes et leurs hypothèses, *ne nous conduisent point* aux certitudes de la foi ; — au contraire, il est certain et *de foi* qu'elles nous y acheminent, si nous nous en servons normalement.

Pas un mot, dans ce premier membre de phrase, qui ne soit une équivoque ou un malentendu.

II. — « *Nous atteignons* (par la foi) *la paix intérieure que ne donne point la constance des lois que notre esprit impose aux choses.* »

1° Ce n'est point notre esprit qui impose des lois aux choses : ce sont les choses qui imposent à notre esprit la connaissance de la vérité, telle qu'elle est en soi, pourvu que notre esprit ne s'acharne pas à se fausser et à se déformer pour ne pas voir les choses telles qu'elles sont. Dire tout court que notre esprit impose des lois aux choses, c'est une formule de relativisme et de subjectivisme kantien et anti-catholique, tellement peu dissimulée que je la dirais cynique, si je ne la croyais plutôt naïve;

2° La « paix intérieure » que nous atteignons par la foi n'est nullement indépendante de la « constance des lois » que nous trouvons dans les choses et dans notre esprit; car cette constance, base de toute cer-

titude intellectuelle, nous donne à la fois la paix du bon sens, celle de la philosophie et celle de la science, sans lesquelles la paix intérieure de la foi n'est pas possible.

Pas un mot, dans ce second membre de phrase, qui ne soit un malentendu ou une équivoque.

III. — « *Et notre foi, par la grâce qui la fait durer et par son action même, vérifie ses fondements pour y adhérer davantage.* »

1° Ce n'est ni « par la grâce » ni « par son action même », que notre foi « vérifie ses fondements ».

Si c'était uniquement par la grâce, ce serait le cercle vicieux du fidéisme : nous dirions : « Je crois, uniquement parce que j'ai la grâce de croire. »

Si c'était uniquement « par son action même », ce serait le cercle vicieux du pragmatisme ; nous dirions : « Je crois, uniquement parce que j'agis, parce que je veux croire et que j'agis conformément à ce que je veux être ma croyance. » Le fidéisme et le pragmatisme sont deux erreurs anti-catholiques.

2° C'est *par la raison* que la foi « vérifie ses fondements » : le Concile du Vatican l'a défini : « La droite raison démontre les fondements de la foi. » *Recta ratio fidei fundamenta demonstrat ;*

3° Ce n'est point précisément « pour y adhérer davantage » que la foi « vérifie ses fondements » ; la foi adhère à son objet surnaturel à cause de lui-même et emprunte à cet objet divin une intensité et une valeur d'adhésion souveraines ; si la foi « vérifie ses fondements », c'est pour se défendre contre les

erreurs et pour pouvoir démontrer aux incroyants la vérité, le bien et la paix qui sont en elle.

Pas un mot, dans ce troisième membre de phrase, qui ne soit un malentendu ou une équivoque.

Peut-être le travail auquel je viens de me livrer sur une seule phrase de la déclaration de M. Lorin semblera-t-il à quelques-uns excessif et hors de proportion avec son objet. Toutefois, je ne le crois pas superflu.

On comprendra mieux maintenant l'air de parenté indéniable que trouveront les lecteurs attentifs entre la déclaration de M. Lorin et les théories du « droit naturel nouveau » de M. Boucaud, auxquelles je renvoie de nouveau.

De part et d'autre, même tendance à un mysticisme « démocratique », qui n'a rien d'orthodoxe : même essai d'identification entre l'idéal évangélique de fraternité surnaturelle en Jésus-Christ, et l'égalité politique des citoyens devant le bulletin de vote du suffrage universel. M. Lorin ne va pas tout à fait, comme M. Boucaud, jusqu'à rapprocher « l'hostie consacrée et le bulletin de vote », mais il écrit :

> La conception de la participation de tous au pouvoir par le suffrage égal n'a de fondement logique que dans une notion chrétienne, l'égalité, entre tous les hommes, de la dignité de la substance humaine.

De part et d'autre, c'est la même notion d'un droit naturel, non plus aucunement *statique*, c'est-à-dire s'appuyant sur des données rationnelles et historiques dans lesquelles entrerait quoi que ce soit d'absolu

et d'immuable, — mais purement *dynamique* et livré à l'évolution sans limite, parce que sans principe rationnel absolu et définitif; d'un droit naturel « fidéiste », car telle semble être la nuance particulière de la doctrine de M. Lorin; d'après lui, le droit naturel est « un chemin... qui va d'un acte de foi à un acte de foi... ».

Le droit est ainsi le qualificatif d'un mouvement; il n'est ni le point de départ, ni le point d'arrivée, ni le haut ni le bas d'un plan incliné sur lequel le vouloir humain déroule les tendances de sa raison, de ses passions, de ses instincts. Comme le mouvement même, il ne tire de soi ni son origine, ni sa fin, il n'est que par la vertu du moteur initial et par la fixité éternelle de l'orientation. *Le droit, ce n'est pas quelque chose de statique* qui réside dans le moi, qui soit pour lui un apanage. De la notion de droit, le moi peut avoir des conceptions diverses ; il n'en est pas l'auteur : *elle repose sur un postulat métaphysique;* elle implique une règle fixe, inconditionnée, commune à tous les hommes et promulguée dans la conscience de chacun d'eux ; elle implique en outre une fin commune à atteindre; *le droit* marque la direction de la volonté dans la réalisation de sa fin conformément à la règle : c'est un chemin qui va sans déviation d'un principe à un principe, *d'un acte de foi à un acte de foi*, de Dieu à l'homme, de l'homme à Dieu.

Ici, encore une fois, il ne s'agit pas, pour M. Lorin, de Dieu connu par la raison et par la nature, mais de Dieu connu uniquement par la foi catholique : nous l'avons prouvé. Et là est l'erreur.

Et si j'insiste sur le danger de cette erreur, c'est qu'il est immense, en présence du libéralisme a-reli-

gieux, c'est-à-dire de la tyrannie laïque et a-théiste, qui nous enserre et nous opprime.

En effet, si l'idée même de justice, si l'idée même de droit ne s'appuient que sur les données particulières et spécifiques de la foi catholique, de la foi chrétienne, et ne peuvent être ni conçues, ni aucunement réalisées en dehors de cette foi, alors, comme nul ne peut imposer la foi, qui est une grâce (*credere nemo potest nisi volens*) et qu'il y a nombre d'individus, de princes, de peuples entiers qui, durant toute une période de leur vie ou de leur histoire, sont dans une ignorance involontaire, invincible et nullement coupable, de la foi, — il s'ensuivrait que vis-à-vis de ceux-là (c'est-à-dire vis-à-vis du monde moderne tout entier, où l'extrême division des croyances, des incroyances et des ignorances entretient cette *hypothèse*), il n'y aurait aucun principe commun, définitif, absolu, sur lequel on puisse baser la justice et le droit, et au nom duquel on puisse amener les incroyants eux-mêmes à la foi; il n'y aurait aucune réplique possible à l'argumentation du libéralisme a-religieux, de l'athéisme oppresseur.

Le droit naturel spiritualiste, dont le modernisme sociologique ne veut plus, le droit naturel à base religieuse rationnelle, c'est l'unique terrain que ne puissent récuser ceux qui n'ont pas la foi.

Ouverte par la déclaration de M. Lorin, la *Semaine sociale* de Bordeaux s'est close par un un discours de M. Etienne Lamy, lu en son absence. De ce discours nous n'avons point encore le texte, mais seulement une analyse officieuse, communiquée aux

journaux. Si cette analyse était exacte, elle appellerait plus que des réserves. Nous la donnons ici, en soulignant les passages qui ont absolument besoin d'explication ou de rectification.

Le conférencier, après avoir défini la méthode des socialistes dans les réformes sociales sous la direction de l'Etat, a dit que la masse des catholiques était au contraire en défiance instinctive et générale contre toute action de l'Etat, parce qu'ils n'espéraient de lui aucune aide pour leurs croyances, puisqu'il mettait son point d'honneur à ne s'inspirer d'aucune foi religieuse.

Le conférencier ayant exposé les systèmes de défense des catholiques, par leurs organisations opposées à celles de l'Etat, dit alors qu'une autre méthode de défense chrétienne était apparue aux catholiques des semaines sociales, et M. Etienne Lamy démontre que la majorité de la France, eût-elle oublié le Christ, vit encore de la civilisation chrétienne. Or, cette vérité apparaissait dans plusieurs des lois voulues par le parti socialiste, et les champions du catholicisme intégral pensèrent, en approuvant ces lois, rendre à la religion le même service que les socialistes rendaient au socialisme et préparer l'avènement des autres lois où Dieu retrouverait sa place.

Voilà pourquoi, dès la première semaine sociale, *ils n'hésitèrent pas à approuver, dans l'ensemble, les initiatives parlementaires des socialistes.* Leur sympathie, leur élan dans leur action fit que, pour les catholiques, habitués à l'ancienne méthode, ce fut bien près d'être un scandale, car *ils considéraient comme une chimère la conception des étatistes, mais le conférencier détruit cette ancienne méthode*, parce qu'à son sens elle s'appuie sur une interprétation inexacte de la situation de l'Etat au regard de la religion, puisqu'en effet *la société moderne a perdu de plus en plus le sentiment de ses solidarités avec ses origines religieuses.* Mais ce qu'il faudrait surtout à notre société, c'est une cure d'énergie.

Le socialisme, successeur de la monarchie absolue, dont l'autorité exagérée a commencé à détruire chez les Français la vigueur des activités nationales, successeur de la Révolution, vient parfaire l'éducation de notre inertie. Il faut donc réveiller l'intelligence et l'honneur de l'effort personnel chez les Français trop disposés à attendre tout de la puissance publique.

M. Lamy, ayant alors examiné la situation de l'ouvrier, *estime que l'intervention de l'Etat est nécessaire* pour lever les obstacles qu'il a mis à l'indépendance des citoyens, attendu qu'il faut, dans cette intention de réforme, des lois nouvelles. Il a apparu aussi que cette intervention est nécessaire pour introduire dans le monde du travail certaines disciplines essentielles à la dignité humaine, à la vie de la race. Mais le conférencier estime que la place donnée par les socialistes au prolétariat dans la vie actuelle est une fiction, une imposture ; car ce prolétariat n'agit pas par lui-même, mais au travers de la volonté de ses chefs.

Bien au contraire des ouvriers associés par métiers iraient seulement où ils voudraient aller.

M. Lamy conclut en disant que les semaines sociales ont rendu le grand service de prouver qu'entre deux écoles de catholiques les dissidences étaient surtout des explications insuffisantes.

Enfin, pour les catholiques intégraux, si l'Etat doit être le mandataire de la conscience publique pour soulager les misères, aucune action n'est plus efficace pour préparer la paix sociale et raffermir les principes sociaux que l'action personnelle continue de l'intelligence, de la vertu personnelle, car la vertu seule peut combattre chez le prolétaire l'envie et la haine, chez le riche, l'avarice et le mépris, et chez les incrédules le scepticisme, afin de les amener aux croyances qui font l'homme meilleur.

Le conférencier a été vivement applaudi à plusieurs reprises.

La réunion était présidée par M. Galtier, avocat, président de la Jeunesse Catholique, assisté de MM. Henri Lorin et Piot, avocat à Paris.

S'il fallait se fier pleinement à ce résumé, *le Temps*, qui réunit un peu naïvement, sous un même anathème, le cardinal Andrieu et M. Lamy, aurait presque raison d'écrire, au sujet de ce dernier, sous ce titre : *Socialistes et cléricaux* :

M. Etienne Lamy, de l'Académie française, a fait à Bordeaux, pour clore la « semaine sociale », une conférence sur le socialisme d'Etat. L'ancien député catholique a donné raison aux socialistes qui prônent l'intervention de l'Etat dans les rapports économiques. Evidemment, M. Etienne Lamy ne conçoit pas, n'admet pas que les idées socialistes prennent source sans que le catholicisme partage cette victoire. Et il compte sur la force modératrice du catholicisme pour empêcher les excès ou les sottises. La pensée ne lui est pas venue, sans doute, que le socialisme tirerait profit, tout d'abord, de l'adhésion ingénue que lui apportent certains catholiques, puis, le moment venu de reconnaître ce concours, les socialistes n'auront aucun scrupule de fausser compagnie à leurs associés de la veille et à les payer d'ingratitude. Nous serions alors en face du communisme pur et simple. Il est surprenant qu'un homme comme M. Etienne Lamy — qui a toujours fait de la politique — ignore cette règle du jeu. Oublie-t-il enfin que, dans le *bloc* qui soutenait naguère M. Combes et ses méthodes tracassières, les socialistes assumaient le rôle essentiel de *leaders*? Ils menaient et dirigeaient la bataille, ils excitaient à l'assaut. Que peut attendre M. Etienne Lamy de M. Jaurès? La conférence de M. Etienne Lamy serait-elle inspirée par le souci des élections prochaines? M. Etienne Lamy prépare-t-il — longtemps à l'avance — les esprits des catholiques à recevoir la consigne de voter pour les socialistes unifiés? C'est fort possible, c'est même très probable (si nous consultons nos souvenirs). Nous verrons bien. En tout cas, tant pis pour les conservateurs qui se jetteront dans la gueule du loup révolutionnaire (1)...

(1) *Le Temps*, 2 août 1909.

Evidemment, dans l'espèce, les doléances du *Temps* sont trop intéressées pour être le moins du monde intéressantes; mais cela ne prouve point absolument que M. Etienne Lamy ait vu clair, ni pensé juste.

Attendons les textes.

B. Gaudeau.

CHRONIQUE

DE

L'UNION SPIRITUELLE SACERDOTALE

POUR LA CONSERVATION ET LA PURETÉ DE LA FOI

Unio pro Fide

A propos de la lettre anonyme d'un prêtre moderniste

La lettre anonyme d'un prêtre moderniste, publiée dans notre numéro d'avril, nous a attiré un bon nombre d'autres lettres, celles-là non anonymes, et qui sont bien de nature à réconforter et à encourager ceux qui luttent, comme nous essayons de le faire, à la fois pour la « doctrine intégralement orthodoxe » et la « critique sainement scientifique (1) ».

Nous croyons devoir, pour la consolation de nos associés et de nos lecteurs, publier quelques-unes de ces lettres, en les accompagnant, selon le besoin, des réflexions ou des réponses nécessaires.

B. Ph, 9 mai 1909.

Quelle singulière lettre on voit écrite dans votre dernier numéro, ou prétendue écrite par un prêtre moderniste..,
Cette lettre doit vous faire *beaucoup de bien et vous encourager*. Oui, comme dit cette lettre, ayez de la recon-

(1) Lettre du cardinal Merry del Val à M. l'abbé Gaudeau.

naissance aux modernistes, *mais*, comme un bon fils a de la reconnaissance envers les insulteurs de sa mère, qu'il a vengée et qu'il venge de leurs injures envers elle, en tant qu'il reçoit d'eux justement l'occasion, en la vengeant et en la défendant, de lui montrer tout son attachement et son dévouement. Les hérésies combattues et condamnées n'ont-elles pas donné lieu à *la définition* de nos plus beaux dogmes, définition qui a comme illuminé d'un nouvel éclat le front de notre Mère, la sainte Eglise, au point que nous dirions *merci* aux hérésies, si elles ne servaient de causes de perdition à tant de nos pauvres frères égarés, pour qui *nous nous associons dans la prière* et pour le salut desquels nous donnerions notre vie, c'est-à-dire la plus grande marque d'amour possible, preuve que, si nous avons la haine des hérésies, nous avons l'amour héroïque des pauvres hérétiques.

Oh! je vous demande pardon, monsieur le Chanoine, moi, pauvre petit prêtre de rien, de vous communiquer ainsi la *très vive* impression que j'ai subie, en lisant hier cette lettre anonyme, *dont l'auteur avoue lui-même, s'il l'avait signée, s'être exposé à mourir de faim !* C'est fort, très fort de sa part, d'oser le dire! Et ce n'est pas, certes, à l'éloge de sa doctrine, ni à l'éloge de *la charité* de ses coreligionnaires, que pourtant il appelle Légion...

H. C.,
Curé.

Le 7 mai 1909.

Monsieur le Chanoine,

Veuillez avoir la bonté d'adresser « à un abonné à *la Foi Catholique* (abonné de la 1re heure) un *bulletin d'adhésion à l'Union pour la foi* ».

La lettre d'un prêtre moderniste insérée dans le n° d'avril 1909 de *la Foi Catholique*, lettre anonyme, est l'œuvre d'un orgueilleux et d'un ignorant. Ce prêtre, indigne d'exercer le saint ministère, n'a qu'à lire le volume de M. Lepin intitulé : « les Théories de M. Loisy, exposé et critique,

1908 », il verra que ce fameux exégète n'est qu'un faussaire, un savant de second ordre et un plagiaire des travaux publiés dans l'Allemagne protestante et adaptés aux exigences les plus rigoureuses de la logique rationaliste. Pie X a donné le coup de grâce au modernisme et à son chef, jamais ils ne s'en relèveront.

Agréez, monsieur le Chanoine, mes sentiments les plus respectueux. R. B.

Y a-t-il des conversions parmi les Modernistes?

A cette question, qui nous est posée assez souvent, nous répondrons, pour la consolation de nos associés et de nos lecteurs, par la lettre suivante, dont l'accent est émouvant, parce qu'il est vrai.

Les causes de la genèse du modernisme chez le prêtre excellent et modeste qui fait ainsi sa confession lui sont, sous des formes un peu diverses, communes avec bien d'autres; comme il le dit, c'est « l'histoire de beaucoup ».

Ceux qui étaient sincères, légèrement atteints et vraiment prêtres ou simplement vraiment catholiques, sont revenus comme celui-ci; ceux chez qui le « microbe » kantien, définitivement installé au siège même de la pensée et du raisonnement, avait rongé et détruit les cellules vivantes, la substance spirituelle du bon sens, pour la remplacer par un chancre d'orgueil, et faussé l'aiguille même du jugement, ceux-là sont incurables, à moins d'un miracle.

6 mai 1909.

Monsieur le Chanoine,

Veuillez m'inscrire au nombre des adhérents à l'*Union spirituelle sacerdotale* que vous avez fondée.

Je suis avec beaucoup d'intérêt et de profit les leçons que vous donnez sur le modernisme dans votre Revue « la Foi catholique ». Elles ont plus d'une fois redressé mes idées, car il faut bien l'avouer, Monsieur, j'étais un peu atteint du virus moderniste, pas beaucoup, mais un peu certainement. Je penchais de ce côté.

Je ne voudrais pas vous distraire trop longtemps de vos nombreux travaux, mais je veux vous dire quelle fut la cause initiale de mon inclination vers la gauche. Cette même cause, j'en suis persuadé, a dû pousser du côté du modernisme de nombreux jeunes ecclésiastique comme moi. Et cependant, je ne la vois signalée nulle part. Cette cause, pour moi, fut la rigidité d'esprit, l'entêtement retardataire des vénérables prêtres qui m'ont élevé dans les opinions les plus arrêtées et les plus opposées à tout progrès, et naturellement j'ai gardé ces opinions jusqu'au jour, où, pouvant juger un peu par moi-même des choses, je me suis aperçu de leur trop de roideur.

Mais je n'ai pu me tenir dans le juste milieu. Par esprit de contradiction, je penchai du côté opposé.

Je suis certain que c'est là l'histoire de beaucoup. Et les meilleurs moyens pour remettre dans la droite voie tous ces esprits qui tendaient à s'en écarter, ce sont, après la grâce de Dieu, les études larges et sagement progressistes comme il s'en produit depuis quelque temps. Les invectives passionnées, les tirades contre le modernisme nous font rire, mais une analyse sérieuse, une étude de textes approfondie nous font réfléchir et nous ramènent. Et nous ne demandons pas mieux que d'être éclairés.

Veuillez agréer, monsieur le Chanoine, l'expression de ma reconnaissance et de mon profond respect.

J. S.,
Curé.

Cette cause de la genèse du modernisme : « l'évolution insuffisante de la philosophie et de la science catholique, en face de la critique négative, » — a été expo-

sée dans le premier numéro de *la Foi Catholique : la Genèse du Modernisme*, pp. 62 et suiv. — Nous y reviendrons, en expliquant l'utilisation nécessaire des tendances déformées par le Modernisme.

L' « Unio pro Fide » et la neutralité a-religieuse.

L'article sixième de nos statuts porte :

Selon toute l'étendue de leur pouvoir, ils s'engagent à préserver du malheur d'un enseignement sans religion ou entaché d'une fausse philosophie les enfants et les jeunes gens sur l'éducation desquels ils devront ou pourront influer.

Le zélé auteur de la lettre qu'on va lire a bien compris la portée de cet engagement, et le lien logique de cause à effet, qui existe entre la philosophie du scepticisme kantien, enseignée depuis cinquante ans dans tous les établissements de l'Etat en France (et trop souvent favorisée dans les milieux catholiques et dans les collèges libres), et le sectarisme a-religieux qui fait aujourd'hui de l'école un immense foyer d'athéisme.

R., le 12 mai 1909.

Monsieur le Chanoine,

Je vous remercie des feuilles que vous m'avez envoyées et de l'accueil bienveillant que vous avez fait à ma lettre et à mon *quæritur*. Volontiers j'adhère à *l'Union Spirituelle pour la Conservation de la foi*, et, de tout cœur, je souhaite que cette association s'étende parmi le clergé et surtout parmi les professeurs des grands et petits séminaires. Pourquoi ne demanderiez-vous pas aux Evêques de joindre leur approbation à celle de Mgr de Blois, et de recommander à leurs prêtres l'*Unio pro fide* pendant les retraites mensuelles ou annuelles ?

On ne pourrait taxer votre initiative d'inopportune, surtout après la dernière Encyclique qui affirme à nouveau et en termes formels que le Modernisme est loin d'avoir déposé les armes et que nous devons continuer à nous défendre contre les atteintes de cette *peste pernicieuse* : « Le poison moderniste, dit Sa Sainteté, se propage particulièrement, comme un ulcère, dans la jeunesse en formation. »

Il est difficile, à mon avis, qu'il en soit autrement, tant que nous n'aurons pas ouvertement rompu avec les méthodes et les errements de l'*Alma Mater*, qui n'a cessé depuis sa fondation, et surtout depuis trente ans d'être une *cathedra pestilentiæ*. Comment veut-on que des jeunes clercs ou des jeunes prêtres adhèrent sans hésitation, *corde et animo*, comme il convient, à l'Encyclique *Pascendi*, au décret *Lamentabili*, à l'exhortation *Hærent animo*, lorsque, depuis l'âge de sept à quatorze ans, ils ont été formés d'après les principes kantistes de l'enseignement neutre ?

Aussi avez-vous fait œuvre utile, monsieur le Chanoine, en montrant l'antagonisme radical qui existe entre la neutralité scolaire et la religion catholique. Votre étude, la plus solide et la plus courageuse que je connaisse sur cette question fondamentale, a préparé les esprits à comprendre et à accepter les instructions que les Evêques ont solennellement promises aux parents chrétiens dans la lutte contre l'enseignement neutre. Leur intervention sera singulièrement facilitée par l'Encyclique du 21 avril dernier, dans laquelle, avec autant de force que d'opportunité, le Saint Père rappelle aux pasteurs des peuples l'obligation qui leur incombe de parler hardiment aux princes et aux législateurs révolutionnaires. En attendant, comme il serait à désirer que nos Evêques organisent l'enseignement dans nos écoles primaires et secondaires, d'après un programme nettement catholique !

Si je ne craignais de vous importuner, je vous indiquerais les moyens pratiques que l'on pourrait suivre pour enrayer le modernisme biblique et historique dans le clergé.

D'ailleurs les projets de réforme, si excellents qu'ils soient ou qu'ils paraissent, ne peuvent avoir d'efficacité

qu'autant qu'ils sont approuvés par les Evêques et je n'ai point mission de les inspirer...

Avec mes vœux les meilleurs pour vos œuvres et vos travaux, veuillez agréer, monsieur le Chanoine, mes sentiments reconnaissants et respectueux en N. S.

J. V.,
Aumônier à R.

Progrès de l'« Unio pro Fide ».

Ces progrès sont continus et très consolants. Signalons, entre autres faits, que plus de cinquante prêtres du diocèse de Grenoble ont été agrégés à l'*Union* au cours du mois de juillet.

La piété éclairée et courageuse du clergé de ce beau diocèse, son attachement traditionnel à l'orthoxie et à Rome, son union avec son vaillant évêque, l'explosion de foi suscitée d'un bout à l'autre du diocèse par les Congrès de pères de famille « pour maintenir le respect de la religion dans l'école », congrès provoqués, présidés, harangués par l'évêque avec un dévouement sans relâche, tout cela forme, à l'heure actuelle, l'un des spectacles les plus consolants qu'on puisse voir.

Prière de l'Union sacerdotale PRO FIDE.

O Beata quæ credidisti, Virgo fidelis, Mater Divinæ Fidei, adjuva incredulitatem nostram, adauge nobis fidem!

(300 jours d'indulgences, accordés par S. S. Pie X.)

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

La mort de M. George Tyrrell.

M. George Tyrrel est mort le 15 juillet dernier à Storrington, dans le diocèse de Southwark (Londres), dans la demeure de miss Maud D. Petre, adepte de ses doctrines, avec laquelle il avait écrit en collaboration *l'Orbite d'une âme* (*the Soul's orbit*), et chez qui il habitait.

Nos lecteurs connaissent les lamentables circonstances de cette mort. Elles se résument aux faits suivants :

Les faits.

1° M. Tyrrell était un hérétique notoire, ouvertement révolté contre l'Eglise, séparé d'elle par l'excommunication majeure *latæ sententiæ* (1), et, par suite, il ne pouvait ni licitement ni validement recevoir les Sacrements de l'Eglise ni la sépulture chrétienne, à moins d'une rétractation formelle et publique de ses erreurs et de sa révolte.

2° M. Tyrrell n'a fait aucune rétractation, aucun désaveu, et son entourage affirme qu'avant d'être privé par la maladie de la parole et de la connaissance il était dans la ferme volonté de ne faire aucune rétractation, aucun désaveu.

3° Dans ces conditions, les sacrements qu'il avait, *paraît-il*, manifesté le désir de recevoir (et de recevoir sans rien rétracter), et qui lui furent donnés, *paraît-il*, sous condi-

(1) Les mots latæ sententiæ signifient que la sentence de cette excommunication est *déja portée, par le fait même que la faute* (dans l'espèce, la révolte d'hérésie) *a été commise*, et sans qu'il soit besoin, comme dans l'excommunication *ferendæ sententiæ*, d'une sentence ultérieure.

tion,—obtenus plus ou moins subrepticement par son entourage, ou administrés plus ou moins licitement, selon la conscience des prêtres qui intervinrent, — ces sacrements (l'absolution et l'extrême-onction, reçues par lui, semble-t-il, sans aucune marque de connaissance), n'auraient pu avoir d'efficacité que s'ils eussent rencontré chez le malade une disposition intérieure et invisible absolue, de soumission entière à l'Eglise, de pleine rétractation de ses erreurs, de volonté arrêtée de les désavouer et de les réparer.

Cela, c'est le secret de Dieu.

4° Vu ces circonstances, l'évêque de Southwark, selon le droit et selon son devoir, refusa les obsèques catholiques.

5° Cependant un ecclésiastique français ami du défunt, M. H. Bremond, conduisit le corps au cimetière (en habit de ville), bénit la tombe, récita les prières ordinaires, et osa, sur cette tombe faire, « au nom du P. Tyrrel, un acte de foi à l'Eglise catholique ».

6° Immédiatement, l'évêque de Southwark envoya au prieur des Prémontrés de Storrington cette dépêche: « Ne permettez pas à Bremond de dire la messe. »

Les documents.

Tels sont les faits. Ils sont relatés dans de nombreux documents que les journaux ont publiés. Le *Bulletin de la Semaine*, dont on connaît les tendances et les attaches, a publié, le 4 août, les principaux de ces documents, et il en ajoute un qui lui appartient en propre, une lettre de « son collaborateur » M. Bremond: lettre qui, loin de justifier sa conduite plus qu'équivoque, la confirme et l'aggrave.

Les deux plus importants de ces documents sont un article de la *Corrispondenza romana*, du 20 juillet, citant une lettre de Miss Petre au *Times*, — et une longue lettre, prétendue justificative, de M. Bremond à *la Croix*, à *l'Eclair* et aux *Débats*. Nous renvoyons nos lecteurs à ces deux documents; les commentaires que *la Croix* a joints

à cette lettre sont pleins de justesse et nous nous y rallions simplement.

Ajoutons seulement ici quelques réflexions doctrinales, suggérées par cette triste mort.

Première réflexion : Hommage involontaire rendu par les modernistes à l'Eglise.

Constatons tout d'abord l'incohérence et la contradiction de la position des hérétiques, forcés, malgré eux, de rendre à l'Eglise un hommage qui est leur éclatante condamnation.

Les modernistes ont rompu avec la foi de l'Eglise romaine. Ils ont nié son infaillibilité, son autorité, sa hiérarchie, toute l'essence même de ses dogmes. Tyrrell a écrit : « On voit tous les jours. de plus en plus clairement, que ce que le Christ a fondé, ce n'est pas l'Eglise hiérarchique... (1). » Cet Irlandais, né dans l'hérésie protestante, converti au catholicisme en une crise religieuse d'adolescence, devenu jésuite, mais ayant subi toutes ces transformations beaucoup plus dans le sentiment et l'imagination que dans la réalité profonde de la pensée, a achevé la courbe de sa vie par un protestantisme nouveau, bien plus radical que celui où il était né, et qui confine au panthéisme et à la libre-pensée la plus absolue, quoique toujours mystique d'allures.

Eh bien, cette Eglise *hiérarchique*, qu'il a maudite et dont il s'est vanté et réjoui publiquement d'être séparé par « l'excommunication salutaire » (2), c'est à elle, à sa hiérarchie, à ses prêtres en communion avec Rome, à ses sacrements administrés par l'autorité de Rome, c'est à elle que Tyrrell et son entourage font appel et ont recours afin que, selon sa propre expression, il ne meure pas « comme un chien ».

Il semble bien que Tyrrell ait voulu s'unir dans la mort à la pensée, à l'amour, au pouvoir vivifiant de ce Christ dont il a longuement médité l'Evangile. Eh bien, cette pensée, cet amour, ce pouvoir de résurrection et de vie qui

(1) *Medievalism*, traduit en français sous ce titre : *Suis-je catholique*, p. 164.

(2) Titre de l'article tristement célèbre de Tyrrell, dans la *Grande Revue*, 10 octobre 1908.

sont dans le Christ, Tyrrell mourant et ses amis déclarent par leurs actes, par leur désir vain, inefficace et contradictoire des sacrements romains et de la communion romaine, qu'on ne les trouve que dans l'Eglise hiérarchique dont le centre est à Rome. Quelle confession! *Mentita est inimicos sibi...*

Deuxième réflexion. Un prêtre catholique ne pouvait, sur la tombe de Tyrrell, faire sans forfaiture, « au nom de Tyrrell, un acte de foi à l'Eglise catholique ».

Personne, à ma connaissance, n'a relevé cette phrase, que je souligne, de la lettre de M. Bremond à *la Croix*, à *l'Eclair* et aux *Débats* : phrase pourtant de beaucoup la plus grave de cette lettre qui n'est qu'un long témoignage d'invraisemblable inconscience.

« Arrivé au cimetière... j'avais autour de moi, avec plusieurs excellents catholiques (?), nombre de ministres anglicans. *Devant eux, au nom du P. Tyrrell, j'ai fait un acte de foi à l'Eglise catholique.* »

Pardon, Monsieur l'abbé!

Vous êtes prêtre catholique romain, en communion avec l'Eglise hiérarchique romaine, si je ne me trompe?

Cette « Eglise catholique », en laquelle vous avez fait un acte de foi, *au nom de Tyrrell*, sur la tombe de Tyrrell, quelle est-elle?

Est-ce l'Eglise catholique hiérarchique romaine, à laquelle vous dites appartenir ?

Si oui, comme vous venez de déclarer que Tyrrell, que vous savez avoir renié ouvertement cette Eglise (1), n'a rien rétracté et rien voulu rétracter de sa pensée et de sa doctrine, vous n'avez pu, sans mensonge, au nom de Tyrrell, faire un acte de foi à cette Eglise.

Si cette « Eglise catholique » en laquelle vous avez fait

(1) Vous savez que Tyrrell a redit sous toutes les formes : « l'Eglise que le Christ a fondée, ce n'est pas l'Eglise hiérarchique. » L'Eglise hiérarchique, c'est la vôtre. L'Eglise catholique à laquelle vous faites un acte de foi, est-ce celle de Tyrrell ou la vôtre? Il faut choisir.

un acte de foi au nom de Tyrrell, ce n'est pas l'Eglise catholique hiérarchique romaine, alors c'est une Eglise telle que l'entendent les modernistes et que l'entendait Tyrrell, une Eglise séparée de l'Eglise hiérarchique romaine, une Eglise qui nie et renie l'Eglise hiérarchique romaine, une Eglise que l'Eglise hiérarchique romaine déclare hérétique.

Et alors, comment vous, prêtre catholique romain, en communion avec l'Eglise hiérarchique romaine, avez-vous pu faire un acte de foi à une Eglise hérétique ?

Il n'est point nécessaire d'être le supérieur hiérarchique de M. Bremond pour avoir le droit de lui poser ces questions. Lui-même se juge par les paroles qu'il a écrites.

Troisième réflexion : On ne peut pas être de l'âme de l'Eglise quand on refuse, en pleine conscience, d'appartenir à son corps.

Les modernistes (et M. Tyrrell, plus que tous) n'ont cessé de crier que, si l'Eglise les retranche de son corps, ils ne cessent, eux, malgré elle et invisiblement, d'appartenir à son âme.

C'est un mensonge ou une mortelle illusion.

On ne peut appartenir à l'âme de l'Eglise quand on refuse, *en pleine conscience*, d'appartenir à son corps.

Je dis à dessein : *en pleine conscience*, et ces mots expliquent la largeur consolante du dogme de l'âme de l'Eglise ; c'est l'inconscience, l'ignorance involontaire et non coupable qui permettent à ces innombrables hérétiques et schismatiques de bonne foi (sans parler des infidèles) de pouvoir, sous les conditions voulues, être de l'âme de l'Eglise sans appartenir socialement à son corps.

Mais il n'en saurait être de même d'un catholique instruit, à plus forte raison d'un prêtre.

C'est à lui que s'applique en toute rigueur cette affirmation, décrétée comme de foi par le Concile du Vatican ; que bien différente est en ce point la condition des catholiques et celle des autres ; et que jamais un catholique conscient de sa foi ne peut avoir un juste motif de révoquer

en doute la foi qui a pris possession de son âme sous le magistère de l'Eglise.

A plus forte raison un prêtre un théologien, ne peut-il pas sans une faute grave, pousser l'obstination dans l'erreur jusqu'à se séparer de l'Eglise.

Chez un malheureux comme Tyrrel, il est donc certain *qu'il y a eu un moment* dans sa révolte où il n'y avait pour lui aucune excuse possible d'ignorance ni de bonne foi. Dans quelle mesure ensuite l'aveuglement peut-il devenir invincible? Par quels chemins, tortueux et complexes, de raison et de conscience, l'homme peut-il en venir à se fabriquer après coup, après sa faute, une sorte de sincérité de seconde main, une sorte de demi-bonne foi relative, faite d'éléments multiples (peut-être surtout d'oubli : l'homme oublie si vite!), qui n'innocentent jamais le coupable?

De quelles manières invisibles et ineffables la grâce divine peut-elle percer ces ténèbres, qui furent volontaires dans leur cause, et vaincre cet aveuglement?

Encore une fois c'est le secret de Dieu.

Mais le malheureux révolté, si invisiblement il se repent, reconnaît alors qu'on ne peut appartenir à l'âme de l'Eglise, tant qu'on refuse en pleine conscience d'appartenir à son corps. S'il s'obstine à ne pas se repentir, il reconnaîtra encore la même vérité, mais il sera trop tard.

Ecrivain de talent, contemplatif sentimental, poète et rêveur beaucoup plus que penseur, de la famille de ces mystiques anglais qui aiment le flou et le vague et qui ont horreur de la lumière franche et des vérités à arête tranchée de la dialectique latine, Tyrrel fut un esprit sans base. La fougue irlandaise de son tempérament l'empêcha d'être jamais rassis. Peut-être l'infinie douceur de la justice divine trouvera-t-elle dans ce manque d'équilibre un motif de miséricorde. Que Dieu ait son âme! Il aurait pu faire du bien. Rien ne restera de lui que le souvenir d'un égaré.

L'Administrateur-Gérant : P. Lethielleux.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo

LETTRE

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL MERRY DEL VAL A M. L'ABBÉ GAUDEAU

SEGRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano, 12 décembre 1908.

N° 34.076

MONSIEUR LE CHANOINE,

Le Saint Père a agréé avec une particulière bienveillance l'hommage des travaux publiés depuis sa fondation par la Revue « LA FOI CATHOLIQUE », dont vous êtes le très actif et savant directeur.

SA SAINTETÉ, qui avait béni précédemment le projet de votre œuvre, est heureuse aujourd'hui de témoigner plus explicitement qu'Elle a pour agréable l'emploi de vos forces consacrées avec zèle et amour à la défense de la foi et des droits de l'Eglise et du Saint-Siège. Le SAINT PÈRE vous félicite de combattre vaillamment, avec l'arme d'une science intégralement orthodoxe et d'une critique sainement scientifique, la mentalité, les théories et les méthodes réprouvées dans l'Encyclique *Pascendi*. Il constate avec une vive satisfaction que vous vous proposez dans vos études de montrer l'accord des exigences légitimes de l'esprit contemporain avec la doctrine traditionnelle de l'Eglise, et notamment avec la grande Tradition de la philosophie scolastique, embrassée dans son ensemble. Vous montrez en même temps que la source des

erreurs condamnées est cette fausse philosophie qui refuse d'attribuer nettement à la raison humaine la faculté de connaître avec une certitude définitive la réalité des objets matériels et spirituels distincts de l'homme, ainsi que la faculté de connaître avec la même certitude, selon la définition du Concile du Vatican, l'existence réelle d'un Dieu personnel et créateur.

En encourageant vos efforts, le SAINT PÈRE fait des vœux pour que votre très estimable Revue, accueillie si favorablement par l'Episcopat, se répande de plus en plus dans le Clergé et parmi les laïques cultivés. Elle contribuera pour une bonne part non seulement à élucider les questions touchant à la nature de la foi, mais à maintenir à leur hauteur la logique et la netteté traditionnelles de l'esprit français.

Comme gage de Son entière bienveillance, le SAINT PÈRE envoie la Bénédiction Apostolique à vous et à vos collaborateurs.

Veuillez agréer, en même temps, Monsieur le Chanoine, avec mes remerciements pour l'exemplaire que vous m'avez gracieusement fait remettre, mes vœux personnels et mes cordiales félicitations.

R. Cardinal MERRY DEL VAL.

La *Foi Catholique* a reçu des témoignages d'approbation très flatteuse de la part de Nos Seigneurs les Archevêques de Bordeaux, d'Auch, de Bourges, de Cambrai, de Rennes, de Toulouse, et de Nos Seigneurs les Evêques d'Agen, Angers, Blois, Cahors, Chartres, Clermont, Constantia (abbé général des Trappistes), Dijon, Gap, Grenoble, Hiérapolis (auxiliaire de Lyon), Limoges, Luçon, Le Mans, Mende, Monaco, Montpellier, Moulins, Nancy, Nevers, Nîmes, Le Puy, Quimper, la Rochelle, Rodez, Saint-Brieuc, Saint-Flour, Séez, Tarbes, Vannes, Verdun, etc.

2ème ANNÉE Nos 9-10 SEPTEMBRE-OCTOBRE 1909

La Foi Catholique

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Paraît chaque mois

Chaque fascicule, séparément : 1.25

Il kantismo è l'eresia moderna.
Le kantisme est l'hérésie moderne.
(Paroles de S. S. PIE X, le 9 mars 1907.)

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit.
Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.
(Saint CYPRIEN, *De lapsis.*)

DIRECTEUR :

Bernard GAUDEAU

FRANCE : Un An... 10 fr.
ÉTRANGER (U. P.). 12 fr.

TOME IV. - 9-10.

Chaque année forme deux volumes de 480 pages chacun.

P. Lethielleux, Éditeur

10, Rue Cassette, PARIS

SOMMAIRE du Numéro de Septembre-Octobre 1909

En 1908, nous avons interrompu notre publication pendant les mois d'août et de septembre. Cette année, nous avons demandé (et donné) à nos lecteurs un peu de répit en septembre seulement, grossissant d'autant le présent fascicule et ceux qui suivront, jusqu'à la la fin de l'année.

B. G.

L'ORIGINE DE L'ESPÈCE HUMAINE
D'APRÈS LA SCIENCE

Pour le philosophe, l'origine de l'homme ne fait aucun doute; dès lors que nous possédons une âme intelligente, notre moi ne peut dériver d'un animal, quel qu'il soit.

Mais devant ces conclusions spiritualistes, certains savants ne se sont pas tenus pour battus. Ils ont volontairement négligé de s'occuper de l'âme humaine, laissant ce soin à de « vulgaires métaphysiciens », pour se retrancher derrière des arguments d'ordre purement scientifique en apparence.

Leur thèse peut se résumer ainsi :

L'homme, au point de vue corporel, en tant que

mammifère, n'est que le dernier anneau d'une longue chaîne dont toutes les parties sont soudées par les liens d'une étroite parenté, voire même d'une filiation directe.

A leur suite, et sous prétexte de faire des concessions utiles ou obligées à la science, des philosophes spiritualistes n'ont pas craint de se laisser entraîner vers ces doctrines avancées. Ils ont eu soin, d'ailleurs, de distinguer les deux principes du composé humain, et, tout en affirmant que notre âme vient de Dieu, ils se sont demandé si notre corps ne pourrait pas dériver directement de celui d'un animal.

J'ai eu maintes fois l'occasion de montrer la fragilité de l'hypothèse transformiste lorsqu'elle aborde l'explication de l'origine et de la variété des espèces. Ceux qui professent ces théories auraient-ils donc été plus heureux lorsqu'il s'agit de fournir à l'homme un arbre généalogique greffé sur un type d'animal bien défini ?

A en croire certaine Ecole, l'homme serait descendu du singe, purement et simplement.

Cette idée simpliste fut tout d'abord acceptée sans discussion par les transformistes. L'évolution expliquait tout, et la Science avait parlé. Mais la Science, on l'a dit bien souvent, n'est d'aucun parti et, depuis trente ans, fidèles aux doctrines du maître, les disciples ont évolué, eux aussi.

Bref, cette hypothèse grandiose qui devait tout expliquer n'a pas tenu une sèule de ses promesses, et pour la trouver exposée dans ses grandes lignes, nous sommes obligés, à l'heure actuelle, de la lire dans des

auteurs qui nous la donnent de seconde main, et encore faut-il choisir. Tous « les jeunes » n'en sont plus ; au courant des doctrines nouvelles, ils dédaignent les rengaines de l'évolutionisme que « les vieux » exposent toujours dans des ouvrages où l'on affirme que les singes sont nos ex-parents et qu'on a trouvé la monère, germe de toute vie organique.

Ces auteurs, qui se réclament, à chaque page, de la méthode expérimentale, ne comptent pour rien les expériences de Pasteur sur la génération spontanée et ils s'étonnent que nous, qui faisons de la science pure sans parti pris, reléguions ces théories surannées dans le domaine de la fantaisie.

Or, en dépit de ceux qui écrivent la science « à l'usage des gens du monde », la doctrine transformiste, telle que l'ont conçue Darwin et Lamarck, n'est plus de mise à notre époque. De l'édifice élevé par ces savants, reste-t-il une seule pierre? J'en doute fort, et, à l'heure actuelle, quel paléontologiste oserait souscrire à l'antique hypothèse ? Les conclusions de notre science sont tout autres et, pour les bien comprendre, nous allons étudier tout d'abord la question de l'espèce humaine.

On sait que toute la force de l'argument biblique repose sur ce fait que tous les hommes peuplant actuellement la Terre descendent d'un seul couple primitif, Adam et Eve. Or, il s'est rencontré des savants qui ont cherché à prouver que non seulement ce fait est une affirmation gratuite, mais qu'il est scientifiquement impossible à soutenir. En un mot, les hommes qui peuplent actuellement la Terre ont une ori-

gine différente; autrement dit, il y aurait plusieurs espèces d'hommes.

C'est qu'en effet, si l'homme dérive d'un animal, on ne voit pas très bien pourquoi tous les hommes descendraient forcément d'un seul couple primitif.

L'évolution qui aurait produit les diverses sortes de singes, par exemple, aurait été tout aussi apte à réaliser la transformation des espèces simiennes. En d'autres termes, le type homme aurait pu naître spontanément et simultanément dans des régions très éloignées les unes des autres; il y aurait donc plusieurs espèces d'homme

Ainsi s'expliqueraient les différences des races répandues sur la Terre.

Eh bien! les anthropologistes qui ont voulu classer les divers individus du genre *homo* sont arrivés à des résultats différents, suivant qu'ils ont pris pour points de comparaison le pays habité, la couleur de la peau, la forme de la tête, la stature, la nature de la chevelure, etc.

Mais, hâtons-nous de le dire, toutes ces classifications sont artificielles : elles conduisent aux résultats les plus discordants ; qu'on en juge plutôt.

Si nous adoptons une classification géographique, nous aurons le type européen, le type asiatique, le type américain et le type africain ; dans ce cas, les hommes sont aussi classés par la couleur de la peau. Nous trouvons les blancs en Europe; la race jaune habite l'Asie; les Peaux-Rouges vivent en Amérique et les nègres en Afrique.

Veut-on tenir compte de la chevelure? On peut

adopter deux grandes séries suivant que les cheveux sont lisses ou laineux.

Dans le premier cas, ils seront bouclés ou raides. Or, les cheveux raides se rencontrent un peu partout, en Australie, en Malaisie, en Amérique, dans les régions polaires, etc.

De même, les cheveux laineux sont distribués par touffes ou plantés en toisons. Mais les peuples qui composent chacune de ces nouvelles classes sont tellement différentes les unes des autres que l'on a aussitôt l'impression que l'ordre ainsi obtenu est complètement artificiel et ne repose sur aucun fondement sérieux, ou du moins sur aucun caractère vraiment essentiel à l'homme.

Veut-on comparer les hommes suivant leur angle facial ?

Traçons une droite depuis le conduit auditif jusqu'au bord tranchant des incisives ; de ce dernier point, tirons une seconde ligne jusqu'à l'endroit le plus saillant du front. Mesurons l'angle ainsi formé, si nous trouvons 85° et plus, c'est-à-dire presque un angle droit, nous aurons toute une catégorie qui comprendra la race blanche, une race basanée, les Mongols, une race cuivrée, les Américains.

La race brune des Malais, celle plus foncée des Ethiopiens, et la race noirâtre des Hottentots nous offrent des individus dont l'angle facial est inférieur à 85°. Là encore, la répartition des types obéit à une loi inconnue.

De même certains hommes ont le crâne allongé et d'autres arrondi ; les uns ont la face ovale, d'autres presque circulaire ; et les individus qui montrent ces

caractères sont répartis au hasard dans les autres groupes.

Il est donc évident qu'il est bien difficile de faire une classification rigoureuse des principales familles humaines. Cependant, il est permis de se demander pourquoi les nègres sont noirs, les Chinois jaunes, les Européens blancs, les Américains cuivrés; et ces différences ne sont pas accidentelles, puisque les Egyptiens qui nous ont laissé des descriptions et des peintures remontant à 4 ou 5000 ans nous offrent des caractères semblables parmi les peuples qu'ils connaissaient. Ces caractères sont donc stables.

Mais alors à quoi les attribuer? N'est-on pas obligé d'admettre que chacune de ces grandes familles, Européens, Nègres, Peaux-Rouges, Asiatiques, descendent d'ancêtres différents? en un mot qu'il n'y a pas unité d'espèce humaine? Commençons par définir l'espèce.

Pour les uns l'espèce est l'ensemble des individus plus ou moins semblables entre eux et qui sont descendus, par une succession ininterrompue, d'un couple primitif.

Adopter une telle définition conduirait évidemment à prouver l'unité de l'espèce par son unité originelle. Pour les transformistes, les espèces ne sont pas des groupes stables et isolés, ce sont des variétés éloignées de la souche primitive, mais provenant néanmoins d'un tronc commun.

Dans ce cas, il suffit de s'occuper de la question d'origine et de remonter de proche en proche la filiation des êtres. Nous tournons donc dans un cercle

vicieux, puisque la définition présuppose ce qu'il faudrait démontrer et s'appuie sur une simple hypothèse.

Laissons là cette querelle, qui nous mènerait trop loin, et contentons-nous précisément de rechercher la communauté d'origine.

La question nouvelle pourrait se poser ainsi : y a-t-il entre un nègre et un blanc une différence telle que nous ne puissions les ramener à la même origine?

Nous avons vu qu'il était impossible de créer une classification des différentes races humaines.

Si un caractère appartient en propre à l'une d'elles, d'autres traits caractéristiques aussi essentiels se trouvent appartenir à un grand nombre d'individus pris chez d'autres races.

Une race considérée comme telle n'existe pour ainsi dire pas; il y a des individus différents, et c'est notre esprit qui généralise.

Prenons un exemple : Rassemblez, je suppose, un million d'hommes pris au hasard par toute la terre, essayez de les disposer suivant leur couleur, vous passerez par des nuances insensibles, de la teinte la plus claire d'un Parisien de nos boulevards à la peau la plus noire du meilleur nègre d'Afrique.

Réalisez de nouveau l'expérience en vous basant sur d'autres caractères, même sur l'angle facial, dont on a tant parlé, ou sur la forme de la tête. Vous verrez que chaque race contient les types les plus disparates. Les têtes brachycéphales ou dolichocéphales se rencontrent un peu partout; peut-être ont-elles été plus prédominantes à telle ou telle époque, mais une visite chez votre chapelier serait pour vous bien instructive et vous verriez relevées, à l'aide de son conforma-

teur, les têtes les plus invraisemblables d'hommes civilisés.

En un mot, quel que soit le trait choisi dans les races humaines, toujours vous constaterez que la longue ligne suivant laquelle on peut ranger les hommes ne présente jamais de sauts brusques.

Or il n'en serait pas de même si les hommes étaient d'espèces différentes et ne descendaient pas d'une même souche. Les parents primitifs auraient en effet légué à leurs descendants des caractères aisément reconnaissables. C'est d'ailleurs ce que l'on constate dans les espèces animales; une certaine confusion règne entre les races, mais toutes les races d'une espèce ont en commun un trait qui les sépare clairement des autres espèces.

Nous parlions à l'instant de la coloration de la peau ; eh bien ! n'en retrouve-t-on pas des exemples chez beaucoup de races animales ?

La peau du chien est habituellement noirâtre, n'empêche qu'elle est blanche chez le caniche blanc.

Nos races de poules présentent les trois couleurs extrêmes signalées chez l'homme : la peau, blanche chez la poule gauloise, est presque jaune chez la cochinchinoise; elle est tout à fait noire chez la poule nègre.

Il existe aussi des chevaux à peau noire, et on pourrait multiplier les exemples.

Qui oserait soutenir que ce sont là autant d'espèces distinctes ? Alors de quel droit, je vous le demande, se montrer plus exigeant pour l'homme ?

Le raisonnement est identique en ce qui concerne

la chevelure. La « toison », chez l'homme, offre beaucoup moins de variations que chez nombre d'animaux classés avec raison dans une même espèce. Ainsi, en Afrique, la laine des moutons est remplacée par un poil raide et court.

Les différences dans la structure du squelette se retrouvent tout aussi bien, et souvent elles sont plus accentuées, dans une même espèce animale.

Il y a certainement plus de ressemblance entre la tête d'un nègre et celle d'un blanc qu'entre la tête d'un bouledogue et celle d'un lévrier espagnol ou d'un King's Charles, ou encore entre les aspects divers présentés par les crânes de cent cinquante races de pigeons.

Nous pourrions donner des exemples semblables en ce qui concerne la taille, les variations de la colonne vertébrale, la constitution des membres, la capacité de la boîte crânienne, l'angle facial...

Qu'on n'invoque pas davantage la supériorité de certaines races au point de vue moral et intellectuel. Ne voit-on pas, d'une part, dans une race, de profondes différences sous le rapport des mœurs, de l'industrie, des connaissances et même de la délicatesse des sentiments. On répète à chaque instant que certains peuples sauvages sont inaccessibles à la civilisation ; tous les missionnaires, qui font, eux aussi, de la science expérimentale, sont d'un avis différent : au milieu des races les plus disgraciées, ils trouvent des hommes aux sentiments les plus élevés et des esprits ouverts à tous les progrès de notre civilisation moderne.

La diversité des langues, dernier argument de ceux

qui professent la pluralité des espèces humaines, ne résiste pas mieux à un examen attentif.

On oublie trop souvent que le langage articulé est essentiellement conventionnel, qu'il est soumis à des lois dans son évolution, suivant les latitudes, les relations de peuple à peuple, la prospérité matérielle, la façon dont il est transmis.

A l'origine, l'écriture était inconnue et rien d'étonnant à ce que les foules humaines, séparées peu à peu de la souche primitive, aient créé des langues aussi irréductibles que les racines de nos langues modernes.

Il n'existe donc pas vraiment de différences essentielles entre les races humaines : toutes peuvent être ramenées à une même famille originelle, et nous allons voir cette conclusion prendre un caractère autrement net dans les pages qui vont suivre.

La question de l'unité de l'espèce humaine laisse subsister tout entière celle que nous nous sommes posée au début de cet article.

Peut-on rattacher le corps de l'homme à celui d'un mammifère? Les singes, par exemple, pourraient-ils être regardés comme nos ancêtres?

Cette dernière proposition, ainsi que nous l'avons dit, se retrouve encore dans certains livres de vulgarisation, bien que, depuis fort longtemps, les paléontologistes soient unanimes à nier pour l'homme une origine simiesque.

Darwin lui-même remontait plus haut pour retrouver nos ancêtres.

« Les simiadés, disait-il, se sont séparés en deux troncs: les singes du nouveau et ceux de l'ancien

monde; et c'est de ces derniers qu'à une époque reculée a procédé l'homme, la merveille et la gloire de l'univers !... mais, il faut le dire, d'origine peu noble. L'homme descend d'un mammifère velu, pourvu d'une queue et d'oreilles pointues, qui, probablement, vivait sur les arbres et habitait l'ancien monde. Un naturaliste qui aurait examiné la conformation de cet être l'aurait classé parmi les quadrumanes. »

Cependant, comme nous le verrons plus loin, le problème est loin d'être résolu, car ceux même qui admettent l'origine animale de l'homme ont bien soin d'aller au-devant de certaines objections très probantes et insolubles.

Lisez plutôt ce qu'écrivait récemment le docteur H. Klaatsch, partisan convaincu de l'évolution des espèces :

« A vrai dire, l'espoir ne se réalise pas de voir sortir à nouveau du sein de la terre, et d'une manière non équivoque, les ancêtres fossiles de notre espèce. Reconnaîtrions-nous d'ailleurs réellement les restes de nos ancêtres provenant des périodes les plus anciennes? La chose est douteuse. Plus on recule en arrière, plus il devient difficile d'établir le rapport qui existe entre les restes fossiles et les formes déterminées du temps présent. On peut donc admettre que nous avons déjà sous la main des traces et des restes d'êtres qui appartiennent à la lignée de nos ancêtres ou en sont proches, sans que nous soyons parvenus à en préciser la véritable signification. En dehors de cela, les lacunes que présentent les restes du monde animal plus ancien, que la terre nous a livrés, sont

autant d'entraves au développement de nos connaissances. »

Mais alors, si nous ne pouvons donner les preuves matérielles de l'origine animale de l'homme, bien plus, si les plus ardents champions de cette théorie avouent qu'il sera toujours impossible de fournir ces preuves, sur quoi se fonde-t-on pour élever cette hypothèse à la hauteur des vérités scientifiques les mieux démontrées?

Et cependant, ce sont les mêmes naturalistes qui prétendent fixer scientifiquement la série de nos ancêtres. En réalité, ils n'apportent aucune preuve à l'appui de leurs affirmations.

Ecoutez encore le Dr Klaatsch :

« Nous devons nous représenter de la manière suivante la marche de l'évolution : au début de l'ère tertiaire, des mammifères inférieurs étaient répandus sur de vastes régions des continents d'alors, mammifères qui présentaient, dans leurs membres et leur denture, les signes caractéristiques des makis et des singes actuels. C'est pour cela que nous appelons ces vieux groupes originels des primatoïdes.

« En sortant de ce groupe, se spécialisèrent les catégories de formes particulières, et au fur et à mesure qu'elles perdaient leurs marques caractéristiques originelles et s'éloignaient de plus en plus de la voie suivie par l'évolution de l'homme, le groupe des primates se repliait sur lui-même et se divisait d'un côté en makis, en singes et en hommes. »

Ailleurs le même auteur ajoute :

« Il nous faut admettre pour cet ancêtre commun de l'homme et du singe une attitude de grimpeur per-

mettant de se tenir à moitié debout, avec des proportions modérées dans les membres, c'est-à-dire avec des bras et des jambes d'une longueur approximativement égale. Il faut se représenter les mains et les pieds comme des organes accomplis de préhension. Le crâne présentait une capsule de cerveau assez volumineuse; les organes de la mastication bien développés ne permettaient cependant pas de reconnaître nulle part un développement complet d'un groupe dentaire.

« De cette forme primitive, le chemin qui conduit à l'homme est un des plus courts. A côté de l'accroissement et du bombement plus fort du cerveau, il s'est produit un redressement complet du tronc, reposant sur une cassure plus nette de la colonne vertébrale lombaire. dans la région du sacrum, et le pied a passé de l'état d'organe de préhension à celui d'appareil de support. »

Haeckel, dont l'imagination ardente ne doute de rien, était entré dans des détails beaucoup plus précis :

« L'*Homo primigenus* était très dolichocéphale, très prognathe, il avait des cheveux laineux, une peau noire ou brune. Son corps était revêtu de poils plus abondants que chez aucune race humaine actuelle ; ses bras étaient relativement plus longs et plus robustes ; ses jambes, au contraire, plus courtes et plus minces, sans mollets; la station n'était chez lui qu'à demi verticale, et les genoux étaient fortement fléchis..... Ce fut dans l'immense durée des temps tertiaires que les singes catarrhiniens, dont les griffes avaient déjà été

transformées en ongles, durent perdre leur queue, se dépouiller particulièrement de leurs poils; leur crâne cérébral prédomina sur leur crâne facial, plus tard les extrémités antérieures devinrent les mains de l'homme, les postérieures devinrent les pieds et ils se montrèrent enfin des hommes véritables par la graduelle transformation du cri animal en sons inarticulés. Le développement de la fonction du langage entraîna naturellement celle des organes qui y correspondent, c'est-à-dire du larynx et du cerveau. »

Comment ne pas savoir gré à Haeckel d'avoir apporté une aussi grande précision dans la description de notre ancêtre, l'*Homo primigenus*; surtout si l'on songe qu'il s'agit là d'un être dont non seulement rien ne prouve l'existence, mais dont tout semble démontrer le caractère imaginaire!

L'histoire de cet être hypothétique ressemble beaucoup à celle du Bathybius, cette substance que le même auteur avait découverte et qui, d'après lui, n'était autre que le *protoplasma* primitif. Renseignements pris, le Bathybius consistait en un simple précipité de sulfate de chaux.

Cet ancêtre de l'homme, on crut à un moment l'avoir découvert dans le dryopithèque, mais, en 1890, l'illustre naturaliste Gaudry s'exprimait ainsi à son sujet :

« En résumé, le dryopithèque, s'il faut en juger par ce que nous possédons, non seulement est éloigné de l'homme, mais il est inférieur à plusieurs singes actuels. Comme c'est le plus élevé des grands singes fossiles, nous devons reconnaître que jusqu'à présent

la paléontologie n'a pu fournir d'intermédiaire entre l'homme et les animaux. »

Le *Pithecanthrophus erectus* de M. Dubois, découvert à Java en 1891 et 1892, ne comble pas davantage la lacune.

« Je ne puis admettre, disait Rodolphe Wirchow, que, dans le *Pithecanthropus erectus*, on ait trouvé le trait d'union entre le singe et l'homme. Sans doute, cette trouvaille est une des plus surprenantes que l'on ait faites depuis longtemps, mais à la considérer sans parti pris, elle ne résout pas l'énigme de la descendance de l'homme. »

D'ailleurs, de quel droit faire descendre l'homme, animal marcheur, du primate grimpeur qu'on lui donne comme ancêtre?

« L'homme et le singe, dit M. de Quatrefages, présentent, au point de vue du type, un contraste très accusé. Les organes qui les constituent se répondent presque terme à terme, mais ces organes sont disposés d'après un plan fort différent. Chez l'homme, ils sont coordonnés de telle sorte qu'il est nécessairement marcheur; chez les singes, d'une façon telle qu'ils sont non moins nécessairement grimpeurs. C'est là une distinction anatomique et mécanique admise par tous les anatomistes, même en ce qui regarde les singes anthropomorphes. Huxley, un des pères de l'évolution, a figuré, les uns à côté des autres, un squelette humain et les squelettes des singes les plus élevés, pour se convaincre qu'il en bien ainsi. »

La conséquence de ces faits, au point de vue de l'application logique de la loi de caractérisation per-

manente, c'est que l'homme ne peut descendre d'un ancêtre déjà caractérisé comme singe, pas plus d'un catarrhinien sans queue que d'un catarrhinien à queue. Un animal marcheur ne peut descendre d'un animal grimpeur. C'est ce qu'a très bien compris Carl Vogt. Tout en plaçant l'homme au nombre des primates, il n'hésite pas à déclarer que les singes les plus inférieurs ont dépassé le jalon (ancêtre commun), d'où sont sortis en divergeant les différents types de cette famille.

Il faut donc rejeter l'origine de l'homme au delà du dernier singe, si l'on veut conserver une des lois les plus impérieusement nécessaires de l'édifice darwinien. On arrive ainsi aux prosimiens de Haeckel, les loris, les indris, etc. Mais ces animaux sont aussi des grimpeurs, il faut donc aller chercher plus loin notre premier ancêtre direct. Or, au delà, la généalogie tracée par Haeckel nous présente les marsupiaux, tels que le kangourou et la sarigue. De l'homme au kangourou, la distance est grande, on en conviendra. Or, ni la nature vivante, ni les restes fossiles des animaux éteints ne présentent les types intermédiaires qui devraient au moins la jalonner.

D'ailleurs les partisans même les plus convaincus de l'origine animale de l'homme regardent comme absolument démontrée l'unité d'espèce.

Nous avons vu plus haut le Prof. Klaatsch admettre que l'homme descend, par une suite de transformations très rapides, d'un primate hypothétique qui serait également l'ancêtre des singes.

« Ces transformations, ajoute-t-il, suffisent à nous

amener à cet état d'où l'on peut faire dériver toutes les différences de l'espèce humaine, aussi bien des races vivantes que des trouvailles fossiles ; admettons un instant la possibilité d'une interprétation tout à fait objective, par exemple, qu'un chercheur du monde étranger vienne à trouver les ossements de l'humanité complètement disparus, et se donne la peine d'établir, d'après ces ossements, la position occupée dans le système par l'animal désigné sous le nom d'homme. Cet observateur hypothétique serait rarement en proie au doute lorsqu'il s'agirait de déterminer un fragment de squelette comme appartenant à l'homme. Il pourrait certes constater des différences vraiment importantes dans l'agencement intérieur des matériaux humains, mais il devrait en même temps reconnaître que tous ces états différents font partie d'un cycle unique de phénomènes, qui ne pourrait être difficilement délimité que là où les restes humains les plus anciens se rapprochent de la forme initiale commune des primates. D'après tout ce que nous savons aujourd'hui du squelette humain, y compris les restes fossiles de types humains primitifs, dont l'âge remonte jusqu'à l'époque glaciaire, nous pouvons émettre cette affirmation : le genre humain constitue une unité. Il est impossible que sa conformation se soit accomplie en plusieurs fois séparément ; nous sommes au contraire contraints par les faits à admettre une naissance unique, localement circonscrite, du type humain. Un examen des parties molles du corps humain nous impose la même conviction. Quel que soit le système organique que nous choisissions, les muscles, les vaisseaux, le cerveau, l'intestin, malgré toutes les

variations, chaque partie est typiquement humaine. Ce qu'il y a de plus frappant à ce point de vue, ce sont les signes caractéristiques extérieurs de la peau, qui ne se présentent que chez l'homme à l'état permanent et dont nous avons vainement recherché la trace chez les Anthropoïdes (partie rouge des lèvres, emplacement du système pileux, etc...).

Ces particularités, d'apparence peu importantes en elles-mêmes, prouvent, de la manière la plus rigoureuse, l'unité de l'espèce humaine. Il serait tout à fait inconcevable que de semblables conformations spéciales se soient formées par hasard, à différentes reprises et indépendamment les unes des autres.

« Nous nous rangeons donc du côté des savants qui, comme Rudolphe Wirchow, se prononcent pour l'unité d'espèce du genre humain. Quand, tenant compte des races humaines les plus basses, Wirchow déclarait que nous avons aussi à reconnaître en elles nos frères et nos sœurs, il s'opposait avec raison aux tendances qui voulaient voir, dans les types inférieurs des spécimens qui se rapprochent des singes actuellement vivants. Il ne saurait être question de cela. Les races inférieures et les restes fossiles nous représentent bien des états plus primitifs que celui des Européens ; ils nous fournissent bien des rapprochements évidents avec l'ancêtre animal de l'espèce humaine, mais non pas d'une manière plus étroite avec le gorille ou le chimpanzé. Les tentatives faites jusqu'ici pour rattacher les différences du genre humain à des races simiesques ont échoué et viennent précisément par là confirmer la thèse qui n'admet qu'une seule source unique. »

« Enfin, ajoute-t-il, il n'y a pas dans tout le squelette une partie qui soit aussi caractéristique pour notre espèce que le pied. Dans aucune catégorie animale ne se reproduit cette disposition qui fait du premier orteil, supérieur aux autres en force, un support du corps. Tandis que nous retrouvons la main humaine conformée d'une manière très semblable dans les formes inférieures, le pied de l'homme a subi une spécialisation tout à fait caractéristique qui appartient d'une manière analogue à toutes les races humaines. A lui seul, cet organe suffirait à faire rejeter l'idée d'une formation multiple, car nous ne connaissons pas un seul exemple, dans le monde organique, de formations concordantes dans tous leurs détails qui, à plusieurs reprises, se soient développées indépendamment les unes des autres. »

Après d'aussi importantes déclarations, il est inutile d'insister.

Tous les faits recueillis par les paléontologues modernes prouvent :

1° Que l'espèce humaine est vraiment une, que nous dérivons des mêmes parents par une filiation directe. Même en restant sur le terrain évolutioniste, on serait mal inspiré, à l'heure actuelle, de prétendre qu'une évolution dont l'homme serait le dernier échelon aurait amené en divers points du globe terrestre l'éclosion du genre humain sous forme d'espèces différentes ;

2° Que la vieille hypothèse qui faisait dériver l'homme du singe doit être définitivement enterrée.

Les squelettes d'hommes fossiles découverts en ces temps derniers, quoi qu'on en ait dit, n'ont pas com-

blé la lacune constatée déjà en 1890 par M. Gaudry à propos du Dryopithèque.

Et de même que l'Evolutionisme a été impuissant à nous montrer le passage d'une espèce à une autre, dans la longue série des périodes géologiques, de même les partisans les plus convaincus ne peuvent nous fournir l'intermédiaire entre l'animal et l'homme, pour l'excellente raison que cet intermédiaire n'existe pas.

Abbé Th. Moreux.
Directeur de l'observatoire de Bourges.

LES ORIGINES KANTIENNES

DU MODERNISME, D'APRÈS UNE REVUE ALLEMANDE

La *Zeitschrift für katholische Theologie*, d'Innsbruck, dont l'autorité philosophique et théologique est connue, a publié, dans son numéro de juillet dernier, sous la signature de M. Sergius von Grum Ergimaylo, d'Innsbruck, un premier et très important article sous ce titre : *les Présupposés philosophiques du Modernisme* (1).

On se rappelle, et nous l'indiquions ici même dans le programme de cette Revue (la première au monde et, à notre connaissance, la seule qui se soit intitulée *anti-kantiste*), — on se rappelle, dis-je, les efforts désespérés et inutiles des modernistes pour répudier, devant le public catholique, la paternité de Kant.

Je dis : « devant le public catholique », car entre eux et avec les philosophes du dehors, ils ne se gênaient pas pour répéter : « On ne réfute pas Kant. » C'est-à-dire : « Le criticisme kantien est intangible. »

« Nous n'ignorons pas, écrivions-nous ici dans notre premier numéro, le 15 janvier 1908, les étonnements, les colères, les dédains, les sarcasmes que les adeptes d'une certaine école prodiguaient, naguère encore, à

(1) *Die philosophischen Voraussetzungen des Modernismus.* III Quartalheft 1909, pp. 438-470.

quiconque osait rattacher à Kant leurs théories et leurs méthodes. »

« Le kantisme est mort, écrivait M. Fonssegrive, l'esprit de relativité critique demeure vivant, et l'aristotélisme reste possible (1). »

« Il serait temps, en vérité, qu'on laissât Kant dormir en paix et qu'on ne s'imaginât plus avoir répondu à tout en disant : c'est du kantisme... Cela finit par ressembler au couplet des politiciens contre le cléricalisme. Et c'est puéril, pour ne rien dire de plus (2). »

« Je ne discuterai pas l'accusation de kantisme. Mieux vaut attendre pour cela qu'on ait lu et compris Kant : ce qui me laisse du loisir. Au surplus, il y a des plaisanteries — ou des naïvetés — qu'il serait ridicule de prendre au sérieux. Celle-là est du nombre (3). »

Plus francs, les modernistes italiens confessaient dans leur *Programme* : « Nous acceptons la critique de la raison pure que Kant et Spencer ont faite (4). »

Depuis deux ans (il y a deux ans que le coup de tonnerre de l'Encyclique *Pascendi* a éclaté), les positions ont bien changé. Il y a décidément quelque chose de modifié dans le monde des esprits. Les progrès de la contagion kantienne dans le clergé (là était le mal) ont été arrêtés et rendus désormais très difficiles. Les innombrables ignorants de bonne foi ont été avertis et préservés. La réaction anti-kantiste,

(1) G. Fonssegrive, *le Kantisme et la pensée contemporaine. Quinzaine*, 1er mars 1904.
(2) Laberthonnière, *Essais de philosophie religieuse*, p. 320.
(3) Edouard Le Roy, *Dogme et critique*, p. 341.
(4) *Il programma dei Modernisti*, p. 97. On sait que le malheureux Tyrrell fut un des principaux auteurs du *Programma*.

anti-criticiste, anti-relativiste, s'accentue dans les milieux philosophiques; la nécessité d'une renaissance du spiritualisme apparaît à tous les yeux ; j'entends d'un spiritualisme nouveau, moderne, plus scientifique et plus pénétrant que l'ancien, vraiment critique sans être criticiste. L'astre de Kant (et je ne parle pas de Kant moraliste, mais de Kant criticiste, le seul vrai Kant) baisse à l'horizon de la pensée.

Il est intéressant de recevoir des pays de langue allemande une démonstration de la genèse kantienne du modernisme. Je dois me contenter de donner ici, pour aujourd'hui, les titres et les sous-titres (et comme le squelette) de la première étude de M. von Grum, avec sa conclusion.

Introduction. § 1. Tout système doctrinal présuppose nécessairement un point de vue philosophique déterminé.

§ 2. L'histoire de la philosophie n'est qu'une lutte perpétuelle entre le « Réalisme » et le « Scepticisme ».

Ce paragraphe se termine par cette citation d'Auguste Sabatier, que nous apportions nous-mêmes en témoignage dans notre programme, le 15 janvier 1908 : « Les esprits qui pensent se peuvent aujourd'hui diviser en deux classes : ceux qui datent d'avant Kant et ceux qui ont reçu l'initiation et comme le baptême philosophique de sa critique (1). »

Et M. von Grum résume ainsi toute l'histoire de la philosophie : « Réalisme ou Idéalisme ; saint Thomas et la scolastique ou Kant ! »

Chapitre I. — Le Modernisme, envisagé dans son ensemble, est fondé sur la philosophie criticiste.

(1) *Esquisse d'une philosophie de la Religion*, p. 359.

§ 3. Première preuve (*quelques aveux de modernistes*).
§ 4. Deuxième preuve.
a) Le dualisme entre la « connaissance » et la « croyance » est l'élément caractéristique du Modernisme.
b) Ce dualisme se fonde sur le dualisme entre la raison pure et la raison pratique, introduit par Kant.
1. Brève exposition de la doctrine kantienne. La raison pure. — La raison pratique.
2. Pleine concordance entre Kant et les modernistes dans l'application du principe dualistique jusque dans les conséquences de détail.
3. Cette concordance n'est point fortuite, mais elle révèle la dépendance des modernistes par rapport à Kant.

Chapitre II. — Le modernisme s'appuie sur la philosophie criticiste, non seulement d'une manière générale, mais par rapport à chacun de ses principes particuliers.
§ 5. L'agnosticisme modernistique, avec ses conséquences : le symbolisme et l'évolutionisme, est fondé sur Kant.
§ 6. Kant considéré comme auteur de la théorie évolutionniste.
§ 7. Le fidéisme « mystique » des Modernistes peut aussi être ramené à Kant.
1. Contraste apparent entre les Fidéistes et Kant.
2. Rapports réels entre Kant et le Mysticisme.

Cette dernière partie est la plus développée de l'étude de M. von Grum, la marche de l'argumentation y est, à notre avis, un peu embarrassée et timide, quoique démonstrative (pp. 460-469).

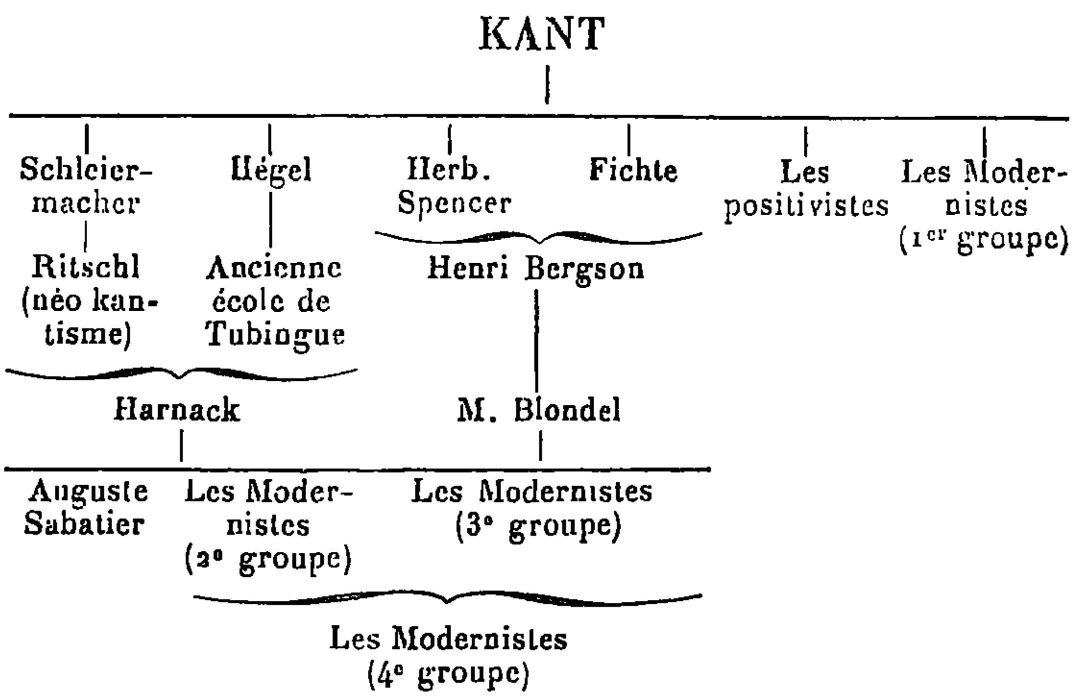
Voici la conclusion de l'article :

Je conclus par une proposition qui résumera, comme en une formule, tout le résultat des recherches poursuivies dans cet essai : le modernisme, dans son essence la plus intime, n'est rien autre chose qu'un kantisme de nuance religieuse.

L'exactitude de cette proposition, qui a été démontrée

dans cette étude par la voie analytique (c'est-à-dire par la décomposition de la doctrine modernistique en ses éléments constitutifs), je pourrai, je l'espère, l'examiner une autre fois par la voie synthétique (c'est-à-dire historique) en recherchant par quels degrés la philosophie kantienne s'est insinuée et manifestée dans les tendances et le langage des divers théologiens qui professent le système doctrinal des modernistes. Dès maintenant nous pouvons parcourir d'un coup d'œil, dans le tableau ci-dessous, les principales étapes des « infiltrations kantiennes » (1) à travers le développement des différents groupes modernistes.

Voici le tableau annoncé, tel qu'il est donné par M. von Grum :



Il serait prématuré de hasarder une explication de cet intéressant *schema*, rien ne nous autorisant, pour le moment, à mettre des noms sous chacun des quatre

(1) Le mot est souligné ; et quoique la source n'en soit pas indiquée, notre ami, M. Fontaine, le retrouvera avec plaisir, de l'autre côté du Rhin.

« groupes modernistes » classifiés par M. von Grum.

Nos lecteurs seront tenus au courant.

Contentons-nous de constater que Pie X, le curé de campagne si méprisé par les intellectuels, avait une vue profondément scientifique en nous disant : « *Il kantismo è l'eresia moderna!* »

B. Gaudeau.

LETTRE DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS
SUR LA QUESTION SCOLAIRE

TEXTE ET COMMENTAIRES

Texte (1)

Lettre pastorale des cardinaux, archevêques et évêques de France sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école.

I. — Sujet de la Lettre: droits et devoirs des parents au sujet de l'école.

Les évêques de France vous adressèrent, l'an dernier, une lettre collective, pour vous signaler les graves atteintes que deux nouveaux projets de loi portaient à l'autorité des pères et des mères de famille, en matière d'enseignement et d'éducation. C'était un cri d'alarme et une protestation dont personne ne mit en doute la nécessité, hélas! trop manifeste.

Aujourd'hui, nous venons vous rappeler, d'après la doctrine de l'Eglise, les droits et les devoirs des parents au sujet de l'école.

II. — L'enfant appartient aux parents, dont l'Etat n'est que l'auxiliaire. Aucun droit de l'enfant contre le droit de Dieu.

La famille est une société que Dieu a établie et que

(1) La division en sous-titres et les soulignements sont l'œuvre de notre rédaction.

l'homme ne peut détruire. Quoi qu'en disent certains philosophes, imbus des erreurs grossières du paganisme, elle doit vivre dans l'Etat, sans se confondre avec lui. C'est à vous, pères et mères, que les enfants appartiennent, puisqu'ils sont l'os de vos os et la chair de votre chair ; et c'est vous qui, après leur avoir donné la vie du corps, avez le droit imprescriptible de les initier à la vie de l'âme. Dans l'œuvre de l'éducation, l'Etat peut vous aider et vous suppléer, mais non vous supplanter.

C'est à tort qu'il invoque, pour justifier ses prétentions, ce qu'on appelle le droit de l'enfant. L'enfant n'a pas de droit qui puisse prévaloir contre les droits de Dieu. en qui nous sommes obligés, dès l'éveil de notre raison, de reconnaître notre principe et notre fin ; il n'a pas, notamment, le droit de refuser jusqu'à 18 ans, selon la théorie d'un sophiste qui fut un mauvais père, l'instruction religieuse que les parents sont tenus de lui donner ou de lui faire donner.

III. — La loi naturelle et la loi divine établissent le droit des parents.

Le droit de procurer à vos enfants une éducation conforme aux exigences de votre foi religieuse vous est reconnu, non seulement par la loi naturelle, telle que la saine raison la formule, mais par la loi divine, telle que les Saintes Ecritures nous la révèlent.

Nous lisons au Livre des Proverbes ce passage choisi entre bien d'autres : *Mon fils, garde les commandements de ton père et n'abandonne pas les*

enseignements de ta mère. Porte-les sans cesse gravés sur ton cœur. (Prov., XLV, 20, 22.)

L'apôtre saint Paul enseigne la même doctrine, par cette parole qui rétablit la famille sur le fondement primordial de l'autorité paternelle et maternelle : *Enfants, obéissez en tout à vos pères et à vos mères. C'est la volonté du Seigneur.* (Coloss., III, 20.)

IV. — L'école est l'auxiliaire de la famille.

La mission d'éducateurs qui vous incombe, vous pouvez l'accomplir par vous-mêmes ou par d'autres, et, comme vous la confiez d'ordinaire à l'école, il nous paraît très opportun, à cause des conflits de l'heure présente, de vous rappeler quels sont vos droits et vos devoirs, au sujet de cette institution, considérée, à juste titre, comme le prolongement de la famille, puisque le maître n'y instruit les enfants qu'en vertu d'une délégation des parents, auxquels ils appartiennent.

V. — Choisir et surveiller l'école.

Pères et mères, vous avez d'abord le droit et le devoir de choisir pour vos enfants une école où ils puissent être élevés comme vos croyances le réclament.

Vous avez, en second lieu, le droit et le devoir de surveiller cette école et d'en retirer au plus tôt vos enfants, lorsque vous apprenez qu'elle constitue pour eux un péril prochain de perversion morale et, par suite, de damnation éternelle.

I

VI. — Les parents ont le droit et le devoir de choisir une école conforme à leurs croyances.

Avant tout, nous tenons à affirmer votre droit et votre devoir de choisir pour vos enfants une école où ils puissent être élevés selon vos principes religieux.

On distingue, sous le régime scolaire en vigueur dans notre pays, deux sortes d'écoles : l'école libre ou chrétienne, et l'école publique ou neutre. Il ne sera pas superflu de définir l'une et l'autre avant de vous dire sur quels principes vous devez fixer votre choix.

VII. — L'école libre ou chrétienne.

L'école libre ou chrétienne est celle où le maître possède, avec les aptitudes pédagogiques nécessaires, le bonheur de croire, et le courage de vivre selon sa croyance, imitant ainsi l'instituteur divin, dont les Saints Livres racontent qu'il eut soin de pratiquer sa morale avant de l'enseigner.

L'école chrétienne est celle où le maître inscrit au premier rang, dans ses programmes, la science religieuse, place entre les mains de ses élèves des livres d'une orthodoxie parfaite et crée autour d'eux une atmosphère favorable à l'épanouissement de leur foi et de leur vertu.

Cette école, vos enfants devraient la rencontrer partout, et l'Etat serait tenu, en bonne justice, de la mettre à la dsposition des familles, surtout dans un pays comme le nôtre, où l'immense majorité professe la religion catholique. Car, ainsi que le disait, avec

une suprême autorité le pape Léon XIII : *Il importe souverainement que des enfants nés de parents chrétiens soient de bonne heure instruits des préceptes de la religion, et que l'enseignement par lequel on a coutume de préparer l'homme et de le former dès le premier âge ne soit pas séparé de l'éducation religieuse.* (Encyc. *Nobilissima Gallorum Gens.*)

VIII. — Sacrifices faits et à faire pour l'école chrétienne.

Voilà pourquoi, Nos Très Chers Frères, les vrais catholiques ont toujours compris la nécessité de l'école chrétienne.

Quels sacrifices n'ont-ils pas faits pour multiplier, dans les villes et dans les campagnes, ces asiles où la science divine était dispensée en même temps que la science humaine, par des maîtres dont la religion inspirait le dévouement et dont la compétence avait été bien des fois reconnue par des jurys peu suspects de partialité en leur faveur ?

Et quand furent renversés, par la tempête qui sévit encore, ces établissements scolaires où s'abritait l'espoir des familles, quels concours admirables n'avons-nous pas rencontrés chez les catholiques, pour les relever de leurs ruines ?

Toutefois, le nombre des écoles reconstituées depuis la dispersion de nos chères communautés enseignantes est loin de suffire, et il le faudrait augmenter sans cesse. Que les personnes favorisées de la fortune se mettent à l'œuvre sans objecter les charges nouvelles

qu'une loi funeste, la loi de Séparation, leur a imposées. La construction d'une école catholique est aussi nécessaire que celle d'une église. Il importe peu d'avoir des églises quand elles restent vides, et les nôtres ne tarderaient pas à se vider si les écoles d'où l'enseignement religieux est banni continuaient à se remplir.

IX. — L'Ecole neutre : son principe faux et désastreux.

A côté de l'école libre ou chrétienne se présente l'école publique ou neutre, dont vous connaissez les origines. Il y a environ trente ans que, par une déplorable erreur ou par un dessein perfide, fut introduit dans nos lois scolaires le principe de la neutralité religieuse : principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences. Qu'est-ce, en effet, que cette neutralité, sinon l'exclusion systématique de tout enseignement religieux dans l'école, et, par suite, le discrédit jeté sur des vérités que tous les peuples ont regardées comme la base nécessaire de l'éducation?

X. — La neutralité justement condamnée par l'Eglise.

A toutes les époques et pour tous les pays, les Souverains Pontifes ont dénoncé et condamné l'école neutre.

Le Pape Pie IX la réprouva, le 1er novembre 1854, dans l'allocution consistoriale prononcée à propos de la loi qui s'élaborait alors en Piémont. Et dans sa lettre à l'archevêque de Fribourg (14 juillet 1864), l'illustre Pontife, après avoir condamné la neutralité

dans l'enseignement supérieur, ajoutait : « *Ce détestable mode d'enseignement, séparé de la foi catholique et de la tutelle de l'Eglise..., produira des effets beaucoup plus funestes encore s'il est appliqué aux écoles populaires, car, dans ces écoles, la doctrine de l'Eglise doit tenir la première place... La jeunesse est donc exposée au plus grand péril, lorsque, dans ces écoles, l'éducation n'est pas étroitement unie à la doctrine religieuse.* »

Léon XIII, s'adressant à la France, a porté à son tour, contre ce système de pédagogie, la condamnation la plus catégorique et la plus fortement motivée. Il disait, en parlant de l'union nécessaire de l'enseignement avec l'éducation religieuse : « *Séparer l'un de l'autre, c'est vouloir que, lorsqu'il s'agit d'un devoir envers Dieu, l'enfant reste neutre. Système mensonger et désastreux dans un âge si tendre, puisqu'il ouvre la porte à l'athéisme et la ferme à la religion.* » (Encyc. « Nobilissima Gallorum Gens ».)

Il enseignait la même doctrine aux évêques de Bavière (2 déc. 1887), et, à ceux du Canada, il déclarait que « l'école neutre est contraire à la foi, aux bonnes mœurs et au bien social... » (8 déc. 1897).

A ces condamnations édictées par les Papes contre l'école neutre, les évêques de France firent écho dès que le péril s'annonça, et, si le régime de la neutralité scolaire s'est établi dans notre pays, il serait injuste de prétendre que ce fait douloureux se soit produit à la faveur de leur silence.

L'école neutre a été réprouvée par l'Eglise et cette réprobation, que certains esprits taxent d'intolérance, se justifie sans peine. N'est-il pas permis de voir

dans la suppression de tout enseignement religieux à l'école l'une des principales causes du mal profond dont souffre la France et qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme ?

XI. — Question de conscience. — Devoir de préférer l'école chrétienne. — Défense de fréquenter l'école neutre. — Conditions d'une tolérance.

Cependant l'école neutre existe partout dans notre pays et, dès lors, pères et mères de famille, une question de la plus haute gravité se pose devant votre conscience : vous est-il permis de l'adopter pour vos enfants, ou bien êtes-vous obligés d'en choisir une autre qui soit chrétienne ?

Nous répondons d'abord que c'est un devoir rigoureux, partout où il existe une école chrétienne, d'y envoyer vos enfants, à moins qu'un grave dommage ne doive en résulter pour eux ou pour vous.

Nous répondons, en second lieu, que l'Eglise défend de fréquenter l'école neutre, à cause des périls que la foi et la vertu des enfants y rencontrent. C'est là une règle essentielle qu'on ne doit jamais oublier.

Il se présente néanmoins des circonstances où, sans ébranler ce principe fondamental, il est permis d'en tempérer l'application. L'Eglise tolère qu'on fréquente l'école neutre quand il y a des motifs sérieux de le faire. Mais on ne peut profiter de cette tolérance qu'à deux conditions : il faut que rien dans

cette école ne puisse porter atteinte à la conscience de l'enfant ; il faut, en outre, que les parents et les prêtres suppléent, en dehors des classes, à l'instruction et à la formation religieuses que les élèves n'y peuvent recevoir.

XII. — Obligation sous peine de faute grave.

Quelle est la force obligatoire de ces règles de conduite qui s'appliquent aux institutions où l'on donne l'enseignement secondaire aussi bien qu'aux écoles primaires? Les instructions pontificales déclarent qu'elles obligent sous peine de faute grave, et qu'il ne serait pas permis d'absoudre, au tribunal de la pénitence, les parents qui, avertis de leur devoir, négligeraient de le remplir.

XIII. — Neutralité mensongère.

A l'heure actuelle, personne ne peut le nier, un grand nombre d'écoles, soi-disant neutres, ont perdu ce caractère. Les instituteurs qui les dirigent ne se font pas scrupule d'outrager la foi de leurs élèves, et ils commettent cet inqualifiable abus de confiance, soit par les livres classiques, soit par l'enseignement oral, soit par mille autres industries que leur impiété leur suggère.

Pratiquer ainsi la neutralité, c'est se mettre en contradiction flagrante avec le principal promoteur de l'école neutre, lequel, pour faire accepter sa loi néfaste, disait à la tribune française : *Si un instituteur public s'oubliait assez pour instituer dans son école un enseignement hostile, outrageant contre*

les croyances religieuses de n'importe qui, il serait aussi sévèrement et aussi rapidement réprimé que s'il avait commis cet autre méfait de battre ses élèves ou de se livrer contre leur personne à des sévices coupables (1).

Il est aujourd'hui de notoriété publique que ces solennelles promesses sont étrangement méconnues en beaucoup d'écoles, où les maîtres, au lieu de respecter les convictions chrétiennes des familles, semblent n'avoir d'autre but que de faire de leurs élèves des libres penseurs.

XIV. — Non licet...

Devant ce travail impie, nous nous sentons obligés par notre conscience épiscopale de vous rappeler le Non licet de l'Evangile. Non, il ne vous est pas permis de choisir pour vos enfants une école, de quelque ordre qu'elle soit, où ils seraient élevés dans le mépris des enseignements, des préceptes et des pratiques de notre sainte religion ; en le faisant, vous coopéreriez à l'œuvre la plus funeste, et cette complicité, gravement coupable, vous rendrait indignes des sacrements de l'Eglise.

II

XV. — Les parents ont le droit et le devoir de surveiller l'école.

Vous avez, en second lieu, le droit et le devoir de surveiller l'école.

(1) Discours de M. Jules Ferry au Sénat, 16 mars 1882. *Journal officiel* du 17 mars, page 227.

Il faut que vous connaissiez les maîtres qui la dirigent et l'enseignement qu'ils y donnent. Rien de ce qui est mis entre les mains et sous les yeux de vos enfants ne doit échapper à votre sollicitude : livres, cahiers, images, tout doit être contrôlé par vous.

Outre le péril de la foi, il y a le péril de la vertu ; vous devez vous en préoccuper aussi, surtout s'il s'agit de ces écoles mixtes, où l'on pratique, par le mélange des enfants des deux sexes, un système d'éducation contraire à la morale et tout à fait indigne d'un peuple civilisé.

XVI. — Associations de pères de famille.

Pour remplir plus efficacement leur devoir, certains pères de famille ont pensé qu'il serait utile de former des associations.

Elles permettent, en effet, de se renseigner plus vite sur la situation morale d'une école, et elles donnent plus d'autorité à de justes réclamations. Nous ne pouvons qu'encourager ces associations.

Du reste, on aurait tort d'attribuer l'initiative d'où elles procèdent à un sentiment d'hostilité. Les instituteurs qui n'ont rien à se reprocher, — on en trouve encore et nous nous plaisons à leur rendre justice, — n'ont rien à craindre. Ils doivent se réjouir, au contraire, de voir les familles ne pas demeurer indifférentes au travail de l'école, et procurer, en soutenant le zèle des maîtres, une culture aussi intense que possible de l'esprit et du cœur des élèves.

XVII. — Livres condamnés.

Enfin, Nos Très Chers Frères, nous voulons nous-

mêmes vous aider dans l'œuvre de surveillance à laquelle nous venons vous convier. C'est pourquoi, usant d'un droit inhérent à notre charge épiscopale, et que les lois et les tribunaux chercheraient en vain à nous contester, nous condamnons collectivement et unanimement certains livres de classes qui sont plus répandus, et dans lesquels apparaît davantage l'esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Eglise catholique, ses doctrines et son histoire.

Ces manuels, dont la liste est annexée à la présente lettre pastorale, contiennent une foule de pernicieuses erreurs. Ils nient ou présentent comme vérités insuffisamment démontrées les vérités les plus essentielles, telles que l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la vie future et ses sanctions, la déchéance originelle, et ils rejettent, par voie de conséquence, tout l'ordre surnaturel.

Aussi, nous interdisons l'usage de ces livres dans les écoles, et nous défendons à tous les fidèles de les posséder, de les lire et de les laisser entre les mains de leurs enfants, quelle que soit l'autorité qui prétende les leur imposer.

D'autres manuels se rencontrent, qui mériteraient peut-être au même degré la censure de l'Eglise. Il appartiendra à chaque évêque de les signaler dans son diocèse et d'en proscrire l'usage, selon qu'il le jugera opportun.

Cette sentence portée par vos évêques a l'autorité d'un jugement doctrinal qui oblige tous les catholiques et, en premier lieu, les pères de famille. Les instituteurs, de leur côté, ne pourront pas ne pas en tenir compte ; ils se condamneraient eux-mêmes si,

dans leurs écoles, dont les élèves sont tous ou presque tous catholiques, ils introduisaient des ouvrages que le Pape et les évêques, seuls juges compétents en matière d'orthodoxie, ont formellement prohibés.

XVIII. — La surveillance est facile. — Retirez vos enfants en danger.

Vous surveillerez donc de très près, Nos Très Chers Frères, l'enseignement donné à vos enfants. Ce devoir est d'autant plus impérieux qu'il est plus facile de l'accomplir. Quand il s'agit du choix d'une école, il peut arriver que vous manquiez parfois de la liberté désirable; au contraire, pour la surveiller, vous avez à votre disposition, partout et toujours, le pouvoir et les ressources nécessaires.

Si, à l'aide de la vigilance éclairée que vous inspirera votre foi, vous venez à découvrir que l'école, au lieu de rester neutre, n'est plus, suivant une définition célèbre, qu'*un moule où l'on jette un fils de chrétien pour qu'il s'en échappe un renégat*, vous n'hésiterez pas à en retirer promptement vos fils et vos filles.

XIX. — Quoi qu'il arrive, obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Une loi en préparation vous rendra peut-être bientôt plus difficile l'exercice de l'autorité paternelle; mais, quelques entraves que vous rencontriez du côté de la loi humaine, désireux avant tout d'observer la loi divine qui vous ordonne d'arracher au péril l'âme

de vos enfants, vous vous souviendrez de la conduite des apôtres devant les premiers persécuteurs de l'Église, et vous répondrez à ceux qui vous conseilleraient une attitude différente : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*

XX. — Les évêques sont prêts à tout souffrir.

En vous rappelant vos devoirs d'éducateurs, nous ne pouvons oublier ceux que nous impose la paternité spirituelle dont nous sommes investis à l'égard de vos enfants. Aussi, nous nous déclarons prêts à tout souffrir pour vous aider à les défendre contre les périls de l'école et à leur conserver, avec l'inestimable trésor de la foi, les belles espérances dont il est le gage pour la vie future.

XXI. — La bienheureuse Jeanne d'Arc. Confiance et courage.

La grande héroïne française que le Pape glorieusement régnant vient de placer sur les autels disait, au cours de sa vie guerrière, quand on lui représentait les difficultés d'une entreprise : *Les hommes d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire.*

Une lutte des plus ardentes est engagée à cette heure autour de l'école, et, quand on examine les obstacles qui se dressent de toutes parts, il peut paraître difficile de faire triompher cette cause sacrée qu'est l'éducation de vos enfants. Cependant, ayons confiance, Nos Très Chers Frères, combattons avec ensemble, avec esprit de discipline et avec courage ; combattons surtout en nous tenant, comme

Jeanne d'Arc, sous l'étendard de Jésus et de Marie, et Dieu, dont le secours ne saurait nous manquer, nous fera remporter la victoire.

Puisse cette victoire nous procurer bientôt le régime scolaire qu'un peuple, épris de justice et de liberté comme la France, doit ambitionner par-dessus tout, et que les tristes résultats de l'école neutre nous font désirer plus vivement encore, dans l'intérêt de la famille, de la religion et de la patrie.

14 septembre 1909,
en la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

(Suivent les signatures de tous les cardinaux, archevêques et évêques de France.)

Liste des livres condamnés.

CALVET, *Histoire de France.*

GAUTHIER ET DESCHAMPS, *id.*

GUIOT et MANE, *id.*

ROGIE et DESPIQUES, *id.*

ROGIE et DESPIQUES, *Petites lectures sur l'histoire de la civilisation française.*

DEVINAT, *Histoire de France.*

BROSSOLETTE, *id.*

AULARD et DEBIDOUR, *id.*

AULARD, *Eléments d'instruction civique.*

ALBERT BAYET, *Leçons de morale.*

JULES PAYOT, *Cour de morale.*

JULES PAYOT, *la Morale à l'école.*

PRIMAIRE, *Manuel d'éducation morale, civique et sociale.*

PRIMAIRE, *Manuel de lectures classiques.*

Quelques commentaires sur la lettre de l'Episcopat français.

I. — Les origines de la lettre des Evêques.

Dès le lendemain du jour où cette lettre fut publiée, d'abord par la *Semaine religieuse* d'Aix, puis par *la Croix* (1), on essaya d'en dénaturer les origines, en la présentant comme imposée par le Saint-Siège aux évêques de France. Ceux-ci, divisés entre eux, prétendait-on, avaient été contraints de s'incliner purement et simplement sous l'ordre de Rome, sans avoir pu agir « en toute conscience et en toute liberté ». On reconnaît là la tactique employée (sans le moindre succès d'ailleurs), depuis le commencement du règne de Pie X, par l'hypocrisie sectaire qui nous gouverne, pour essayer de séparer l'épiscopat français (ou du moins, si on le pouvait, quelques-uns de ses membres) du centre de l'unité catholique.

C'est une parole venue de Rome qui a mis fin aux dissidences et qui a fait l'union. Le porteur de cette parole décisive fut le cardinal Satolli, préfet de la Congrégation des Etudes, et qui a dans ses attributions tout ce qui concerne l'enseignement. Le cardinal Satolli est le ministre de l'Instruction publique du Saint-Siège; il est venu en France à une date très récente, officiellement, et, d'ailleurs, réellement pour faire à Lourdes un pèlerinage d'actions de grâces personnelles, — Son Eminence ayant recouvré la santé, il y a plusieurs mois, dans des conditions qui lui ont paru miraculeuses, — mais officieusement et principalement pour expliquer aux cardinaux et à quelques autres prélats français *ce que le Pape attendait de leur zèle*.

(1) 28 septembre 1909.

C'est à l'archevêché de Lyon, au cours d'une réunion, que l'on entoura, selon l'usage, d'un presque impénétrable mystère, que furent fixées, en présence et sous l'inspiration du cardinal Satolli, les grandes lignes de la lettre pastorale sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école. Cette lettre, le préfet de la congrégation des Etudes ne l'a ni rédigée lui-même *ni dictée, à proprement parler ;* et il aurait été bien empêché de le faire, attendu qu'il ignore complètement notre langue. *Mais il n'est pas douteux qu'elle ne corresponde fort exactement au vouloir du Souverain Pontife, interprété par Son Eminence* (1).

Ces insinuations perfides émanaient, comme par hasard, de l'officine plus que suspecte où se fabrique la chronique dite religieuse du *Figaro*. Elles y furent ramassées par toutes les feuilles anticatholiques, exactement comme si on les y eût déposées dans cet unique but.

Elles furent particulièrement exploitées dans *le Siècle* et dans *l'Action*, sous le couvert d'un prétendu « ami romain », par un protestant, M. Raoul Allier, mais « un protestant qui est, *nous assure le même M. de Narfon*, tout le contraire d'un sectaire, « qui « même a écrit, après la Séparation, sur les affaires du « catholicisme, les choses les plus raisonnables (2)... ». Voici comment cet homme raisonnable et éclairé, et tout à fait selon le cœur de M. J. de Narfon, apprécie à cette occasion ce qu'il appelle la « crise de l'Eglise » :

Mon ami « romain », après m'avoir conté bien des détails, ajoute avec tristesse : « La crise de l'Eglise de France

(1) J. de Narfon, *le Manifeste des évêques. Figaro*, 29 septembre 1909. Les soulignements sont de moi (B. G.).

(2) J. de Narfon, *la Liberté de conscience à Madagascar. Figaro*, 7 octobre 1909.

est bien loin de n'être que le résultat des efforts faits par la libre pensée militante. Ce n'est pas la contre-Eglise qui met le plus le catholicisme en péril; ce qui l'ébranle jusque dans ses fondements, trouble et désempare ses âmes les plus nobles, ce sont ces manœuvres séniles qui suffiraient à jeter la déconsidération sur un gouvernement laïque et où l'autorité religieuse semble se complaire. Parmi les évêques, comme parmi les petits curés de France, il y en a, et beaucoup, que le doute doctrinal n'a jamais effleurés, mais qui demeurent pensifs et rêveurs, mortellement blessés dans leur conscience, lorsqu'ils apprennent qu'un Montagnini occupe un des postes les plus importants de la secrétairerie d'Etat.

Ces grossières injures contre Pie X et contre l'Eglise suffiraient, à elles seules, à prouver ce que vaut l'ami « romain » de M. Raoul Allier, et M. Raoul Allier lui-même, et M. J. de Narfon, son admirateur.

Voici naturellement comment *la Lanterne* traduit l'information du *Figaro*. Je souligne la formule, qui est classique.

Même si l'information donnée en premier lieu par M. Julien de Narfon n'avait pas une impressionnante précision, il ne serait pas permis de douter que le fameux manifeste a été inspiré et fort probablement rédigé par les moines romains conseillers de Sarto.

On démentira, malgré tout, car il faut sauver les apparences et ne pas nous montrer l'épiscopat, comme un troupeau de moutons bêlant « *amen* » aux ordres du manitou, dont ils attendent les dignités ecclésiastiques et les postes fructueux.

L'insistance avec laquelle on cache la vérité montre bien

(1) *L'Eglise contre la République. Les origines de la Lettre pastorale. Nouvelles déclarations de M. Raoul Allier.* Dans *l'Action* du 10 octobre 1909.

le mauvais cas où se mettent ces évêques, qui prétendent rester bons Français et exécuter, dans leur pays, *les ordres insurrectionnels transmis par un chef de secte étranger* (1).

Et voici les réflexions qu'ajoute M. Lafferre, au nom de la Franc-Maçonnerie :

On s'est interrogé gravement et en hochant la tête, pour savoir si, vraiment, les évêques avaient conçu tant d'audace, ou si le Vatican n'avait pas mis d'autorité leur signature au bas de ce factum d'origine romaine.

Il y a même des journaux très catholiques (2), mais qui n'en ont pas moins conservé le sens politique le plus vif, qui ont trouvé la gaffe un peu forte et ont essayé de l'atténuer en rejetant sur le pape la responsabilité des évêques.

La défense n'est pas très courageuse, mais elle a quelquefois ému de bonnes âmes, qui ont voulu voir chez ces pauvres évêques de bons Français victimes d'une ingérence étrangère.

Nous ne sommes plus sensibles à des arguments de cet ordre. Les évêques ne sont, à nos yeux, aujourd'hui comme hier, que les fonctionnaires de l'étranger. Ils le sont même plus complètement aujourd'hui, puisque la République ne les paie plus et qu'ils reçoivent du pape des ordres, sinon de l'argent.

A la calomnie insidieuse lancée par M. J. de Narfon, aux commentaires encore plus ineptes que méchants qui en découlèrent logiquement, les évêques français ont fait la meilleure des réponses, par l'unanimité

(1) *La Lanterne*, 8 octobre 1909.

(2) Voilà, pour *le Figaro*, un brevet d'orthodoxie dont il a sûrement le droit d'être fier. Catholique selon le cœur de M. Lafferre, c'est la meilleure définition qu'on pourra désormais donner du chroniqueur religieux du *Figaro*.

(3) Lafferre, *l'Eglise et l'Ecole*, dans *l'Action*, 8 octobre 1909.

superbe de leur geste et de leur parole, en publiant, chacun dans son diocèse, la lettre dont tous sont les auteurs, et en assumant chacun sur sa tête l'entière responsabilité de l'acte collectif.

Voici, à titre d'exemple (car il faudrait les citer toutes), la lettre adressée par Mgr Marty, évêque de Montauban, au clergé et aux fidèles de son diocèse :

Les journaux publient une nouvelle lettre *des cardinaux, archevêques et évêques de France sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école*.

Nul ne peut s'y méprendre désormais. Les Loges, les politiciens et les faits ont parlé assez clairement. La question de l'école est, pour notre pays, une question de vie ou de mort.

La lettre que viennent d'écrire les évêques de France sur cette question vitale est donc d'une exceptionnelle importance. C'est pour cela que nous voulons la lire nous-même dans notre église cathédrale. Nous le voulons aussi pour appeler sur *nous seul* les responsabilités qui peuvent naître de cette lecture, dans un temps où les gardiens de l'ordre public comprennent d'une si étrange façon les droits et les libertés de l'Eglise.

Nous lirions la lettre de l'épiscopat, si nous le pouvions, dans toutes les églises de notre diocèse. Nous ne le pouvons malheureusement pas. Nos prêtres nous suppléeront. Mais nous déclarons hautement qu'ils n'agiront que par notre ordre et que nul, par conséquent, ne pourrait leur demander compte de leur obéissance que par une vaine fiction de légalité, indigne d'un pays comme le nôtre.

C'est dimanche prochain, 3 octobre, à l'issue des vêpres, que nous ferons, dans notre cathédrale, la lecture du grave document qui dira à nos diocésains quels sont, au sujet de l'école, les sentiments et les ordres de l'épiscopat français. Nous désirons que tous les catholiques et tous les prêtres de Montauban viennent entendre cette lecture, qui nous sauverait si elle était partout entendue et obéie. Messieurs

les curés voudront bien, pour aider à la réalisation de notre désir, inviter chaudement leurs paroissiens, après l'Evangile de toutes les messes, dimanche matin, à se rendre, le soir, à 4 heures, aux vêpres de la cathédrale. Eux-mêmes accompagneront leurs fidèles, après avoir chanté les vêpres dans leur église, à deux heures. Nous les dispensons de lire dans leur paroisse, à cause de la lecture que nous devons en faire nous-même dans notre cathédrale, la condamnation solennelle de l'école impie et même de l'école neutre, si tant est qu'elle existe, par ceux qui jugent au nom de Dieu lui-même, et dont les sentences ne peuvent être réformées par aucune puissance humaine.

Et Mgr Henry, évêque de Grenoble, prononce les graves paroles suivantes :

Si on élevait la prétention d'imposer par le monopole à tous les enfants catholiques de ce pays un régime d'éducation d'où la religion serait de plus en plus exclue, où les maîtres auraient toute licence d'attaquer et d'outrager les croyances de leurs élèves, nous aurions à nous souvenir, nous, évêques de France, qu'il est du plus impérieux de nos devoirs de mettre tout en œuvre pour que notre mission soit remplie. Dussions-nous aller, si on nous y contraignait, jusqu'à frapper d'interdit, pour les catholiques, les maisons d'éducation où notre catholicisme ne trouverait plus aucune garantie, nous n'hésiterions pas.

Par surcroît Son Eminence le cardinal Coullié, particulièrement visé par l'information mensongère du *Figaro*, a fait publier par la *Semaine religieuse* de Lyon le communiqué suivant :

Un certain nombre de journaux ont rapproché le voyage de S. Em. le cardinal Satolli en France de l'acte collectif des évêques.

Il n'est pas nécessaire de réfléchir longtemps pour se rendre compte de l'inanité d'une pareille imagination.

La lettre des évêques était à coup sûr écrite et mise aux mains de NN. SS. les évêques, afin que chacun pût y proposer modifications ou additions, bien avant que l'Eminentissime cardinal eût quitté Rome pour son pèlerinage de Lourdes.

Il n'a donc eu aucune part à la rédaction de ce document, élaboré d'abord par les cardinaux français, et nous pouvous affirmer qu'il ne s'en est occupé à aucun degré.

Et si le cardinal Satolli a tenu à s'arrêter à Toulouse et à Lyon, il est plus naturel et plus vrai de voir dans cet itinéraire son désir de donner aux Facultés catholiques de ces deux villes l'encouragement de sa visite, malgré que, professeurs et élèves étant en vacances, il n'ait pas été possible de présenter à l'éminent cardinal préfet des Etudes ces Instituts en plein fonctionnement.

Nous démentirons encore absolument les insinuations d'après lesquelles l'acte aurait été provoqué par le Vatican. Toute l'initiative en appartient à l'épicospat français.

II. — Fureur des ennemis de l'Église.

En réalité, les Loges, qui nous gouvernent, ont peur. Elles ont peur de l'influence, encore réelle et même très grande, exercée en France par un épiscopat uni, indépendant, agissant, décidé à tout. Cette influence, il y a trente ans, eût été immense. Mais, je le répète, à l'heure actuelle, malgré toutes les défaites subies, elle est encore très considérable.

C'est donc la peur qui fait, à la lettre, hurler de rage tous les ennemis de l'Eglise, tous les pontifes du radicalisme anticlérical, les Brisson, les Buisson, les Bourgeois, sans parler de la meute des sous-ordres. Le concert est véritablement réjouissant de ces pauvres loups, qui se défendent contre la brebis.

« L'opinion, sur ce point spécial, semble se faire

unanime, écrit candidement *la Petite République :* Il faut engager des poursuites contre les évêques... Les autres mesures de défense de l'école laïque viendront après (1). »

La note la plus répugnante dans ce concert est donnée par un journal dont les attaches maçonniques et gouvernementales sont connues, et dont l'allure, à la fois glissante et cynique, et les insinuations hypocrites et processives répondent bien à la manière de son actuel inspirateur. Il s'agit des *Nouvelles.*

Représentant l'Etat séparé de l'Eglise sous l'image d'un mari divorcé, admirez la tranquille infamie de mensonge avec laquelle il écrit :

> Quand il eut obtenu son divorce et terminé la *reprise* de *ses biens meubles et immeubles*, dont il fit présent aux communes et hospices du pays, ils se crut tranquille (2).

Et pour tuer l'Eglise dépouillée, il conseille des procès et encore des procès.

> Pour l'Etat, l'Eglise n'est plus une épouse. Elle est une personne quelconque dans la rue. Elle relève de la police ordinaire, des tribunaux ordinaires, du public. Laissons le public se débrouiller, et qu'il se débrouille avec les moyens de droit commun. Qu'il fasse des procès au civil, qu'il réclame des dommages-intérêts, et qu'aux excommunications, sermons, manifestes, prônes, lettres pastorales et mandements, aux menaces et malédictions, aux cabales et intimidations, aux manœuvres combinées sous les tiares, mitres et calottes de toute couleur, il réponde par de bonnes citations, assignations, sommations, condamnations et contraintes. Qu'au lieu du Parlement il emploie les huissiers,

(1) *L'Eglise contre l'Ecole laïque*, dans *la Petite République*, 10 octobre 1909.
(2) *L'Eglise, l'Etat et l'Ecole*, dans *les Nouvelles*, 7 octobre 1909.

avoués, juges et greffiers, et qu'il repousse l'insurrection douteuse des barrettes par la mobilisation infaillible des bonnets de justice...

Combien plus fort ne sera pas, devant ces mêmes tribunaux, l'instituteur public, investi d'une fonction officielle, et l'exerçant dans un édifice communal, qui demandera réparation du « préjudice moral qu'on lui occasionnera, en portant atteinte à son autorité au regard des habitants de la commune » !

III.— Cynisme hypocrite des promesses d'apaisement et de détente.

Emanées ou non des sphères gouvernementales, les menaces des *Nouvelles*, comme celles de *la Lanterne*, ne proviennent que de la peur.

Mais ce qui est sûrement inspiré par M. Briand, ce sont les regrets (combien touchants, en vérité !) exprimés par certaines feuilles de voir les catholiques, les évêques, méconnaître leurs véritables intérêts, refuser de croire aux intentions si pures, à la main si loyablement tendue, aux désirs si généreux du gouvernement actuel vis-à-vis de l'Eglise.

A cet égard, le commentaire tortueux et lâche de la lettre des Evêques, publié par *le Bulletin de la Semaine* (1), est vraiment douloureux à lire, mais nécessaire à signaler.

On veut bien reconnaître que « nos évêques, qui sont éminemment l'*Eglise enseignante*, apparaissent pleinement dans leur rôle lorsqu'ils rappellent à leurs fidèles les obligations et les responsabilités de ceux qui ont, à des titres divers, charge d'âme ».

(1) Mercredi 6 octobre 1909.

Mais on ajoute (c'est moi qui souligne) que ces mêmes évêques « sont dans leur droit lorsque, — *d'accord avec la doctrine libérale*, — ils sauvegardent, contre les empiétements ou les abus de l'Etat, les franchises de la conscience et les prérogatives de la famille, lorsqu'ils revendiquent, *conformément à la loi*, une application sincère de la neutralité ».

Non, ce n'est point en vertu de *la doctrine libérale* que les évêques revendiquent les droits de Dieu, de l'Eglise, de la famille et de la conscience. C'est, au rebours, à l'encontre de la doctrine libérale, qui, par elle-même, ne reconnaissant aucun principe positif, aucun autre droit que celui de la liberté absolue pour tout et pour tous, aboutit à la négation de toutes les « prérogatives » et même de celles de la famille et de la conscience et à l'oppression de toutes les libertés par l'Etat. La doctrine catholique, enseignée par les évêques, est la seule doctrine qui fonde la liberté : oui, assurément. Mais cela précisément parce que la doctrine catholique est incompatible avec la « doctrine libérale », chère au *Bulletin de la Semaine*.

Même sophisme, même erreur dans les efforts désespérés que fait le *Bulletin de la Semaine* pour donner l'illusion que les évêques se renferment sur le « terrain légal », qu'ils ne revendiquent rien que « conformément à la loi » (il s'agit de la loi, essentiellement impie, de l'école a-religieuse) ; bref, pour faire croire que les évêques acceptent la loi et en demandent purement et simplement l'application.

Le *Bulletin de la Semaine* s'évertue à atténuer, à minimiser, à énerver, pratiquement à supprimer la

portée de la condamnation doctrinale, irréductible, édictée par les évêques contre l'école a-religieuse, et à faire consister tout l'essentiel de la lettre dans la prétendue acceptation de la loi.

« La part faite à la rigueur de la doctrine », (et cette part, le *Bulletin de la Semaine* la relègue dans le domaine des vieilles « plaintes » de l'Eglise, plaintes inefficaces dont le « centon » n'est plus là que pour la forme), les évêques « ont abordé la question sur le « *seul terrain* où l'opinion puisse les suivre : *le terrain légal;* sur le seul terrain où l'on ne saurait, sans « déni de justice, leur opposer une fin de non-recevoir : « celui du *droit commun. L'essentiel de leur lettre est « là* ».

Les évêques deviennent même, sous la plume du rédacteur du *Bulletin*, les défenseurs de la loi de l'école neutre.

« En réclamant le respect de la neutralité, ils dé« fendent tout ensemble les franchises de la cons« cience, *l'autorité de la loi* et la paix civique. »

Il faut un joli lot d'audace pour attribuer aux évêques le rôle de défenseurs de la loi impie.

Ce qui est plus odieux, c'est la manière dont le *Bulletin de la Semaine* met sur le même rang et voue au même blâme, d'un côté les anticléraux forcenés qui somment « les pouvoirs publics de poser la question du monopole », et, de l'autre, les fidèles, même modérément militants, qui ont simplement fait ressortir, comme *la Croix* et tous les organes catholiques, la nécessité et l'opportunité du geste vigoureux des évêques, se déclarant prêts à « tout souffrir » pour la défense des droits de Dieu et de l'âme des enfants.

D'après le *Bulletin de la Semaine*, c'est là appuyer, « avec une complaisance suspecte, sur l'intransigeance doctrinale » et en tirer prétexte « pour défier le gouvernement de poursuivre les évêques », ce qui est, aux yeux du *Bulletin de la Semaine*, aussi coupable que de « sommer les pouvoirs publics de poser la question du monopole ».

Le *Bulletin* hasarde même quelques doutes sur l'opportunité de la lettre des évêques, et va jusqu'à insinuer timidement que leurs griefs contre l'école impie, telle qu'elle sévit en France à l'heure actuelle, ne sont appuyés sur aucun « exemple précis ».

« Si le dessein de l'épiscopat avait été, en effet, de « se livrer à la démonstration qu'on lui attribue, ceux « qui poursuivent la rude tâche de défendre, dans la « République, la liberté des consciences et la paix « religieuse ne pourraient assurément que regretter « la publication d'*un document que rien, à l'heure « actuelle, ne semblait particulièrement provoquer...* »

« *On eût pu souhaiter*, il est vrai, que les vénéra- « bles signataires les *eussent fortifiés* (leurs griefs) « *d'exemples précis...* »

Et voici le couplet attendu sur les fameuses promesses d'apaisement et de détente :

« Comment, dès lors, auraient-ils (les évêques) jugé « opportun d'exaspérer ce germe de discorde, *à « l'heure où précisément se font jour*, non seulement « dans le pays, mais *jusque dans les conseils du gou- « vernement, des symptômes de détente ?* »

Ces lignes étaient publiées le 6 octobre. On pourrait croire que M. Briand avait communiqué d'avance au *Bulletin de la Semaine* le thème du discours qu'il

vient de prononcer à Périgueux, le 10 octobre, à l'heure même où nous écrivons.

Cynisme et hypocrisie : ce sont les deux mots qui résument, avec une évidence à laquelle ne peuvent se dérober que les aveugles volontaires, tout ce qu'a osé dire dans ce discours, au sujet de l'Eglise, ce maître en impudence et en impudeur. Il est nécessaire de lire le texte de ces passages : je souligne seulement les phrases dans lesquelles l'audace du mensonge prend des proportions plus invraisemblables.

Nous voulons être un *gouvernement de détente pour tous les citoyens*, nous voulons donner à tous, sans distinction de parti, la liberté à laquelle ils ont droit pour exprimer leur opinion, *pour émanciper leur conscience*, et la justice sans laquelle il n'est pas de pays heureux, sans laquelle surtout il n'est pas de République.

Il pourrait, Messieurs, pour durer, pour rester au gouvernement, me venir à l'esprit d'entretenir certaines divisions. Si je le faisais, sentant le besoin de calme et d'apaisement qui est chez mes concitoyens, je serais un misérable, presque un criminel. Je ne le ferai pas.

Donc, dans le domaine de la liberté et de la justice, nous voulons gouverner pour la France. Le secret de nos efforts, à mes collaborateurs et à moi, ce sera de faire aimer la République. Nous voulons la rendre si agréable à habiter, nous voulons la faire si belle, si généreuse, l'élever si haut au-dessus des partis que ce soit la France, toute la France, dans la beauté de son passé et dans l'espérance de son avenir, qui rayonne en elle.

Messieurs, quand je m'exprime ainsi, j'ai quelque droit de compter qu'on me fera crédit (1). J'ai eu l'occasion, dans une précédente législature, d'*être l'un des*

(1) Cette phrase est tellement colossale, rapprochée du passé du personnage jusqu'à l'heure actuelle, que l'effronterie du mensonge y touche presque au sublime.

artisans d'une grande réforme que le pays républicain appelait de tous ses vœux et qu'il n'osait pas entreprendre, dans la crainte des répercussions qu'elle pourrait avoir sur les destinées de la République. Cette réforme, j'ai accepté de m'en faire le défenseur devant la Chambre, parce que j'ai estimé que le germe de toutes les divisions entre Français était surtout dans les questions de conscience.

C'est dans ce domaine qu'il fallait à mon avis faire d'abord la paix. Ce problème une fois résolu, effacé du programme républicain, alors, véritablement, pour les hommes de bonne volonté, j'entends de bonne volonté réelle et non suspecte, pour les hommes sincèrement épris de réformes démocratiques et sociales, où la conscience des individus n'est pas si entièrement engagée que dans la question religieuse, il n'y aura plus de raison sérieuse, de raison valable, d'entretenir des luttes fratricides.

Messieurs, *vous savez dans quel esprit cette réforme a été réalisée. On s'est efforcé d'égarer l'opinion sur nos véritables mobiles*, on a tenté de créer une insurrection contre la République, en faisant croire aux catholiques de France qu'ils n'auraient plus la faculté de puiser aux sources de consolation que leur indique leur conscience, qu'ils n'auraient plus la liberté d'aller avec leurs enfants, avec leurs femmes, prier dans leurs églises. On leur a dit : c'est la tyrannie qui se lève. La religion sera opprimée, la conscience des citoyens foulée aux pieds. On a tenu ce langage partout, dans toutes les circonscriptions, avant les élections de 1906.

Le lendemain, Messieurs, les églises restaient ouvertes, *la main de la République restait tendue, offrant à l'Eglise tous les biens qui antérieurement étaient à elle, lui demandant simplement d'accomplir les formalités légales sans lesquelles cette transmission était rendue impossible* (1).

(1) *Mensonge !* La condition était la constitution des associations cultuelles, anti-catholiques, protestantes d'essence, reprouvées par l'Eglise, organisées, de l'aveu du sénateur protestant Berger, dans le but unique de protestantiser la France.

Malgré les attaques, malgré les violences, nous avons gardé la sérénité, le calme dans lesquels la réforme avait été votée et appliquée (1). Nous avons compris que *de certains côtés on ne pouvait pas se résigner à être traité avec justice, on ne voulait pas de notre justice* (2). Il fallait qu'il y eût dans l'opération une part de persécution.

On connaît bien les sentiments généreux de ce pays. On spéculait, par avance, sur eux. On se disait : Si ce pays a l'inquiétude d'une persécution, d'une tyrannie, il se dressera dans un mouvement de révolte contre la République elle-même.

La République n'est pas tombée dans le piège, elle a refusé les batailles constamment. Elle n'a même pas eu honte à reculer parfois, à faire des concessions ; certaines sont allées très loin, elles m'ont été reprochées par quelques-uns de mes amis (3) chez lesquels, à des heures difficiles, il m'a semblé apercevoir des inquiétudes sur le but poursuivi par moi.

Aujourd'hui, ces appréhensions sont dissipées. On connaît le caractère et la portée de l'œuvre. *La République a fait aux catholiques de ce pays la part à laquelle ils avaient droit* (4). *Ils restent maîtres de leurs consciences* (5). *Ils restent maîtres de leurs églises* (6). *Ils ont eu la possibilité d'avoir à leur disposition tous leurs biens* (7). *On leur a donné une législation qui leur per-*

(1) *Mensonge !* Renversement impudent des rôles.

(2) « De certains côtés », c'est du côté de Rome. Mensonge indigne et outrageant.

(3) Le pauvre homme !

(4) *Mensonge !* Tout ce qui a été ravi à l'Eglise par la Séparation : situation légale, biens, libertés, etc., était un minimum de droits, de par le droit naturel et le droit positif.

(5) *Mensonge !* Quiconque dépend de l'Etat (et qui n'en dépend ?) ne peut pratiquer sa religion (s'il est catholique) sous peine de disgrâces et de tracasseries de toute sorte. La conscience des enfants est outragée et foulée aux pieds dans l'école athée, etc.

(6) *Mensonge !* Les catholiques ont la charge de leurs églises, sans la moindre garantie légale qui leur en assure même la jouissance précaire.

(7) *Mensonge !* Les cultuelles, imposées comme condition étaient schismatiques et protestantes.

mettait de se recruter, de vivre et de prospérer (1).
Dans un département voisin, une entreprise légale a été tentée (2). Elle a donné des résultats tels que le diocèse a réuni, au bout d'une année, malgré les difficultés de l'expérience, les mauvaises conditions dans lesquelles elle se poursuivait, non seulement les ressources nécessaires à la vie de ses prêtres, mais des sommes encore considérables qui lui auraient permis de se développer plus librement qu'il ne l'avait fait dans le passé. *C'est la démonstration que la loi faisait justice* (3). *C'est la démonstration qu'elle était acceptable* (4), *qu'elle ne contenait ni pièges, ni taquineries contre l'Eglise* (5). *C'est une œuvre que le pays a jugée* et il n'est au pouvoir de personne de le faire revenir de son jugement.

On peut juger maintenant à quel point serait criminelle la naïveté des catholiques qui prêteraient simplement l'oreille aux mots d'entente et d'apaisement, tombant d'une telle bouche.

La secte anti-religieuse qui nous gouverne, et par la *grâce unique* de laquelle M. Briand est quelque chose, n'a d'autre raison d'être, d'autre pensée, d'autre but que la destruction de l'Eglise, et elle y travaille, par ses instruments successifs, avec une haine enragée. Quand même donc, par impossible, M. Briand voudrait autre chose, il n'y pourrait rien. Il n'est là, à son heure marquée au cadran de la Franc-Maçonnerie, que pour tuer l'Eglise. Et il *ne veut pas autre chose*.

(1) *Mensonge !* Tout est organisé, dans le régime, pour tuer l'Eglise, et on s'en vante.

(2) *Mensonge !* Cette tentative, que M. Briand espérait transformer en cultuelle schismatique, a été, pour cette raison, supprimée par le Pape.

(3) *Mensonge !* L'Eglise a déclaré la loi essentiellement injuste.

(4) *Mensonge !* L'Eglise a défini que la loi est inacceptable.

(5) *Mensonge !* L'Eglise a défini que la loi était pleine de pièges et de persécutions.

Jusqu'à l'heure actuelle, toute la politique de M. Briand à l'égard de l'Eglise a été une politique de haine, de vol, d'oppression et *de mensonge;* or, les termes mêmes du discours de Périgueux, au sujet de l'Eglise, loin de désavouer le moins du monde cette politique, l'accentuent et la confirment, répétant brutalement la négation injurieuse de ce que le chef de l'Eglise a solennellement proclamé ; osant redire que la loi de séparation « faisait justice », — « *qu'elle était acceptable*, qu'elle ne contenait ni pièges, ni taquineries contre l'Eglise ».

Il ne faut pas oublier que la vanité de ce personnage, une vanité formidable d'apache parvenu au pouvoir, a été blessée à mort par l'échec que lui a infligé la tranquille clairvoyance de Pie X ; — que M. Briand se croit de bonne foi, aux yeux du monde, en duel avec le Pape, que c'est, de sa part, un duel au couteau, poursuivi dans l'ombre, en rasant les murs : qu'il y met tout son talent, fait, à doses égales, de fourberie et d'audace. Il connaît l'Eglise, à peu de chose près, comme la connaîtrait un rôdeur de barrières intelligent, et qui serait transporté tout d'un coup dans le fauteuil où siégèrent un Richelieu, un Colbert et un Guizot; pratiquement il ne connaît l'Eglise que par quelques spécimens, fort peu recommandables, de catholiques ou même de prêtres, encore égarés parfois dans les antichambres du pouvoir actuel ; et il est probablement persuadé que, grâce aux complicités, ou à la lâcheté, ou à la crédulité qu'il s'imagine trouver dans l'Eglise de France, il aura raison du Pape...

Le fait, unique dans l'histoire, que les destinées de

la France puissent être confiées à de telles mains, est tellement effrayant en soi que, en y regardant de près, la pensée recule épouvantée... On éprouve le besoin de s'en arracher comme d'un cauchemar.

Un homme d'esprit a dit : « Ce qui me donne le mieux l'idée de l'infinité de Dieu, c'est l'abîme sans fond de la bêtise humaine. »

Si, à l'heure actuelle, parmi les catholiques de France qui pensent (ou qui croient penser), il y en avait un seul qui, captivé par la « voix d'or » et le « regard magnétique » de M. Briand (ce sont les expressions des journaux), fût tenté de prêter l'oreille à la « sirène », et d'écouter les syllabes flatteuses « d'entente et d'apaisement », il faudrait modifier la formule ci-dessus, et dire de lui que sa sottise a réalisé l'impossible, et fait reculer les bornes mêmes de l'infini.

Mais, à ce degré et dans ces circonstances, la sottise perd son nom et s'appelle la trahison.

Dans son discours de Périgueux, M. Briand a feint de tenir pour non avenue la lettre des évêques, et il n'a pas dit un mot de la question scolaire. Ce silence décèle son embarras et *la Lanterne* le lui reproche nettement (1) tout en ne lui marchandant point les éloges et lui promettant son concours, ce qui est, n'est-ce pas? pleinement rassurant pour les catholiques et doit fortement les encourager à accorder, eux aussi, à M. Briand le « crédit » qu'il sollicite (2).

(1) *La Lanterne*, 12 octobre 1909.

(2) On se tromperait sans doute en prenant pour un « crédit », au moins d'attente, ce qui est indiqué dans cette formule par laquelle *la Croix* (12 octobre) résume, en tête du journal, le discours de Péri-

Par contre, le parti radical et radical-socialiste (lequel forme toujours, malgré tout, le gros de l'armée du Bloc), répond, dans sa déclaration à l'issue du Congrès de Nantes, à la lettre de l'épiscopat. C'est la note officielle du laïcisme maçonnique, qui *seul* nous gouverne. C'est donc vraiment, pour savoir à quoi nous en tenir, la seule note qui compte. Je souligne ce qui regarde la lettre épiscopale.

Que n'a-t-on pas dit de l'armée des instituteurs? De ceux-là mêmes à qui est confiée la redoutable tâche d'élever et d'instruire les enfants de la nation? En quels termes, par quelles diatribes mensongères et haineuses ceux que l'école laïque inquiète et dont elle ruine l'autorité n'ont-ils pas essayé de déchaîner contre eux les suspicions et l'impopularité? La réaction cléricale a pu espérer un instant que l'opinion publique serait dupe et se détournerait de cette école laïque, en laquelle nous avons mis tant d'espoirs de vérité émancipatrice et de liberté triomphante.

Hier encore, dans un manifeste tout imbu du plus pur esprit de l'absolutisme romain, où l'intolérance s'étale avec une ingénuité violente, les évêques ont renouvelé leur cri de guerre à l'école, à l'esprit laïque et à la société civile.

A ce défi audacieux, nous avons le devoir de répondre. Plus nécessaire, plus urgente est ainsi rendue la discussion des projets de défense laïque devant la Chambre.

Nous comptons sur le concours du gouvernement pour

gueux : « Nous publions de larges extraits du discours de M. Briand. « Il a éloquemment renouvelé ses promesses d'apaisement. *Nous atten-« dons.* » L'article de tête du même numero, signe de M. Bonvattier, marque un peu plus de défiance. Mais *les Débats*, *l'Eclair*, *la République française*, saluent (avec quelle candeur) l'avènement d'un « Evangile » nouveau. Un secrétaire de M. Piou déclare au *Peuple français*, (12 octobre) que le discours de M. Briand « paraît pavé des meilleures « intentions. C'est quelque chose et cela nous change... » Il ajoute : « Mais c'est insuffisant. » Je vous crois !

hâter cette discussion, et si, à l'usage, les armes préparées pour défendre contre l'assaut de ses adversaires l'école nationale apparaissent insuffisantes, notre parti saura en réclamer de nouvelles. Que les agresseurs se le tiennent pour dit.

En résumé, l'acte de l'épiscopat français a mis au camp de nos ennemis la peur, la colère et une certaine désunion, au moins apparente, mais qui, dans leur pensée et leur désir, n'est qu'une tactique. Aux catholiques de ne pas s'y laisser prendre et, groupés autour du Pape et de leurs évêques, de combattre, comme ceux-ci le leur demandent, « avec ensemble, avec esprit de discipline et avec courage ».

IV. — Fausse distinction entre « la thèse et l'hypothèse », à propos de l'ecole a-religieuse.

Parmi les doctrinaires du laïcisme ou parmi ses partisans plus ou moins avoués, ceux qui se croient frottés de théologie se sont imaginés pouvoir trouver dans la lettre de l'épiscopat français la preuve de ce qu'ils désirent ardemment, à savoir : que l'Eglise, — sinon en principe, du moins en fait, — sinon en théorie et en thèse, du moins en pratique et dans la réalité de l'hypothèse, — accepterait la neutralité scolaire, telle qu'elle est dans la loi de 1881. « Du moment, disent-ils, que l'Eglise reconnaît qu'elle-même, dans certains cas, peut et doit tolérer la fréquentation de l'école neutre par les enfants catholiques; du moment que l'Eglise tolère et accepte en fait ce qu'elle condamne en principe, peu nous importent ses anathèmes. Elle ne peut s'empêcher de les formuler, par

respect pour son passé, et c'est chez elle une vieille habitude que nous lui pardonnons en souriant. Dans le domaine de la métaphysique, l'école neutre est blâmée par l'Eglise, c'est entendu et peu nous chaut. Dans le domaine de la vie pratique, l'école neutre est tolérée par l'Eglise : c'est tout ce que nous demandons. Car l'école neutre, c'est l'essence même de la société laïcisée, c'est la séparation absolue établie entre l'homme moderne, l'enfant moderne, formé selon la raison et la science, et la donnée religieuse, vieux reste de superstition atavique relégué dans le sanctuaire de quelques consciences attardées : nous voulons bien, en paroles, l'y respecter, mais la science laïque l'y détruira promptement. L'école neutre, c'est le principe même de la « laïcité intégrale » de la société et de l'Etat ; c'est, selon la parole de M. Ferdinand Brisson, « la pure et simple application de la Libre Pensée à la vie collective » et publique « de la société ». Du moment que l'Eglise tolère (c'est-à-dire accepte en fait) la pratique de cette laïcité, nous serions vraiment bien difficiles d'en exiger davantage. »

Il faut avouer que, si ce raisonnement était fondé, les conséquences en seraient très graves. Or, il serait fondé s'il était vrai qu'on pût et qu'on dût appliquer sans restriction à l'école *neutre selon la loi de 1881* la distinction théologique « de la thèse et de l'hypothèse ».

Le Journal des Débats, dans un article d'ailleurs parfaitement correct et mesuré, — et dont il faut le louer d'autant plus que cette feuille a manifesté, depuis quelques années, un esprit détestable dans presque toutes

les questions doctrinales catholiques, —indiquait (avec une pleine bonne foi, nous n'en doutons pas) cette distinction (1).

Toujours et partout, l'Eglise, qui n'admet pas que l'enfant puisse être laissé dans l'ignorance de ses devoirs religieux, a condamné l'école neutre et elle dénonce, dans cette ignorance propagée, « l'une des principales causes du mal dont souffre la France et qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme ». Mais on connaît la distinction fréquente des théologiens entre la thèse et l'hypothèse. La condamnation portée est une condamnation de principe, et, tout en formulant cette mise en interdit, les évêques admettent, en fait, « des tempéraments ». L'Eglise, écrivent-ils, « tolère qu'on fréquente l'école neutre quand il y a des motifs sérieux de le faire ». Mais encore faut-il que l'école neutre soit neutre.

Avec des insinuations plus tendancieuses, le pseudo-théologien du *Figaro* insiste sur cette même distinction, qu'il déclare fort inexactement plus familière aux théologiens de Rome qu'aux nôtres. Cela est dit pour accréditer son roman de la lettre des évêques écrite à Lyon sous l'inspiration et la dictée « morale » du cardinal Satolli.

D'ailleurs, elle est pleinement conforme à ce que l'Eglise enseigne, et l'on y retrouve les nécessaires distinctions, plus familières aux théologiens de Rome qu'aux nôtres, entre la thèse et l'hypothèse.

On remarquera, d'autre part, dans la lettre pastorale, la formelle condamnation en thèse de l'école neutre. Le principe de la neutralité scolaire est qualifié principe faux en

(1) *Journal des Débats*, 29 septembre 1909.

lui-même et désastreux dans ses conséquences. Le document rappelle que Pie IX a solennellement réprouvé l'école neutre...

De tout cela, il suit bien que l'Eglise défend de fréquenter l'école neutre, en thèse toujours, c'est incontestable ; voyons maintenant l'hypothèse en France, et, que ce soit à tort ou à raison, — les évêques, bien entendu, soutiennent que c'est à tort, —l'école officielle est neutre, de par la loi et, au surplus, il n'y a pas partout d'écoles chrétiennes. De là découle la nécessité de tolérer, en pratique, tout en la condamnant dans son principe, l'école neutre...

Nous avons vu que le *Bulletin de la Semaine* a une façon plus cavalière encore de jeter par-dessus bord la première partie de la lettre épiscopale, la thèse, ce qu'il appelle dédaigneusement un « *centon* des lettres pastorales des prélats français sur la question scolaire », — pour déclarer que « l'essentiel » de la lettre est dans la tolérance pratique de l'hypothèse, le « terrain légal », le « droit commun », le respect de « l'autorité de la loi ».

Il est indispensable d'apporter un peu de lumière sur ce point, qui est en effet essentiel. Les évêques, préoccupés, à juste titre, de mettre dans leur lettre collective un peu de l'*imperatoria brevitas* d'un mot d'ordre au matin d'une bataille, ne pouvaient tout dire, et encore moins faire un cours de théologie.

Avant de décider s'il faut appliquer à l'école neutre française, établie selon la loi de 1881, la distinction de la « thèse et de l'hypothèse », du principe que l'on condamne et du fait que l'on tolère, — il est indispensable de rappeler une autre distinction, très

opportune, celle-là, et même très nécessaire, et qui ne résulte point d'un *a-priori* métaphysique, mais de l'histoire et des faits.

Il y a, historiquement parlant, deux sortes de neutralité scolaire. Il y a une neutralité scolaire qui existe dans certains pays chrétiens, mais où les catholiques sont mêlés à des sectes, protestantes ou autres, nombreuses ou même dominantes. Mais l'esprit général du pays, de la législation, du gouvernement, est chrétien; l'atmosphère de la société publique est religieuse, et la religion y est efficacement protégée, contre les excès de l'athéisme et de l'impiété, par les lois comme par les mœurs. Ainsi en Suisse, aux Etats-Unis, au Canada, dans certains pays allemands, etc.

Dans ces régions, s'il arrive que l'école publique soit neutre, c'est d'une neutralité qu'on peut appeler *interconfessionnelle*, d'une neutralité spiritualiste, *à base religieuse*. Dans ces écoles, non seulement on respecte, mais on enseigne aux enfants les principes essentiels de la religion : les devoirs envers Dieu, la morale religieuse, les données principales du christianisme; on évite seulement d'insister sur les différences entre les diverses confessions chrétiennes existantes. Ni la loi, ni le gouvernement, ni l'esprit public ne toléreraient dans l'école la moindre atteinte non seulement à la croyance en Dieu, mais aux dogmes du christianisme, et, quand la neutralité interconfessionnelle est réelle, du catholicisme lui-même.

Evidemment la fréquentation de telles écoles reste dangereuse pour les enfants catholiques, et on ne peut, sans des raisons graves, autoriser les parents à les y envoyer. Mais enfin une telle école n'est pas d'essence

impie et purement négative : une grande part de vérité religieuse y est enseignée. Et quand la neutralité interconfessionnelle y est vraiment observée, il peut se faire qu'aucune atteinte ne soit portée à la conscience des enfants. Et comme il peut se faire aussi que certains parents catholiques n'aient pas d'autre école à leur disposition, ou ne puissent, sans préjudice très grave pour eux et pour leurs enfants, s'abstenir d'envoyer ceux-ci à une telle école neutre, — alors, dans ce cas, *dans cette hypothèse*, l'Eglise peut tolérer la fréquentation d'une telle école, qui reste toujours condamnable et condamnée en elle-même : tolérance soumise aux conditions expresses imposées par l'Eglise.

Telles sont la plupart des condamnations qui furent, historiquement parlant, portées par l'Eglise contre les écoles neutres dans certains pays, et qui sont précisément rappelées dans la lettre des évêques français : ces condamnations visent, par exemple, la Suisse, la Bavière, le Canada, etc. Et, en raison des circonstances historiques que je viens de rappeler, ces condamnations admettent, dans certaines hypothèses, le bénéfice d'une tolérance pratique soumise à de certaines conditions.

Il est un autre genre d'écoles neutres, une autre sorte de neutralité scolaire, toute différente de la première. Ce n'est plus une neutralité spiritualiste, à base religieuse : c'est une neutralité absolue qui exclut catégoriquement toute donnée religieuse ; c'est précisément la neutralité *a-religieuse*.

Elle s'appuie sur un principe philosophique, sur un

dogme, sur un *a-priori*, sur un postulat, qu'on peut formuler ainsi :

« L'homme normal, l'homme selon la raison et la science, et, par conséquent, l'homme de progrès et d'avenir, l'homme moderne, est par essence un être a-religieux. La raison et la science ignorent et doivent ignorer la religion. Donc l'Etat, qui doit dans ses écoles former l'homme normal, selon la raison et la science, doit être a-religieux et tenir des écoles strictement a-religieuses. »

Cette doctrine (1), dont le principe est commun à toutes les philosophies prétendues modernes : au criticisme kantien de la raison pure, au scepticisme, à l'agnosticisme, au matérialisme, à la libre-pensée, au positivisme, au socialisme athée, etc., crée une neutralité absolument incompatible, non seulement avec tout enseignement religieux, mais avec tout respect positif de la religion. Un maître réellement a-religieux *doit* enseigner, par sa parole et par son exemple, que l'athéisme et l'irréligion méritent au moins le même respect que la religion ; le *minimum* d'impiété d'une telle école est d'affirmer et d'enseigner que la religion est inutile.

La neutralité a-religieuse, *réellement appliquée*, produit par une nécessité inéluctable, par une logique absolue d'identité, l'école formellement athée, où l'enfant entre chrétien, d'où il sort fatalement libre-penseur.

Inutile de rappeler que la doctrine de la neutralité a-religieuse n'est pas seulement opposée au catholi-

(1) J'ai exposé les origines philosophiques et historiques de cette doctrine dans *l'Eglise et l'Etat laïque*. Paris, Lethielleux, 1 vol. in-12.

cisme, mais à la saine raison, à la philosophie vraiment scientifique, au droit naturel essentiel aux Sociétés.

La neutralité a-religieuse, en supprimant Dieu, supprime l'*unique* base de toute morale, de tout devoir, de toute conscience, de tout droit naturel, de toute éducation humaine (1).

Il est donc clair que le neutralité a-religieuse diffère, du tout au tout, de la neutralité spiritualiste, à base religieuse.

Etablir l'éducation publique d'une société sur la neutralité réellement a-religieuse, c'est un attentat tellement monstrueux à ce qu'il y a de plus intime et de plus fondamental dans la conscience humaine : la « religion », que c'est un fait absolument inouï et nouveau dans l'histoire de l'humanité; et M. Ferdinand Buisson est contraint d'avouer que l'Etat français s'est engagé là dans « l'expérience la plus hardie que jamais peuple ait faite sur lui-même (2) ».

Par suite, la neutralité réellement a-religieuse ne peut jamais être tolérable, *ni en thèse ni en hypothèse, ni en principe ni en fait, sous quelque condition que ce soit.*

L'Eglise, en effet, ne pourrait pas, quand bien même elle le voudrait, dispenser qui que ce soit des préceptes primordiaux du droit naturel, dont elle n'est que la gardienne, et auxquels elle ne peut rien changer.

« La religion en soi, écrit avec justesse M. l'abbé « Vacandard, est un des fondements de la vie so- « ciale. L'Etat, quel qu'il soit, ne peut donc tolérer

(1) Voir *Critique philosophique et théologique de l'Idée de neutralité scolaire*, par B. Gaudeau, p. 24 : *la Neutralité a-religieuse est un attentat au droit naturel.* (Paris, *Bonne Presse*, o fr. 10).
(2) Ferdinand Buisson, *l'Action Nationale*, décembre 1908, p. 13.

« qu'on essaie de la miner. Les athées professionnels « se trouvent, par là même, exclus du bénéfice de la « tolérance ; j'entends que l'Etat manquerait à sa « mission de gardien de l'ordre public, s'il confiait « à ces ennemis avérés de la morale religieuse une « *fonction officielle* où ils puissent exercer leur in- « fluence néfaste (1). »

Or, dans le système de la neutralité réellement a-religieuse, que l'on prétend nous imposer, la *fonction officielle* la plus délicate, la plus vitale, la plus universelle aussi, de l'Etat moderne, celle d'instituteur, devient, à la lettre, une fonction d'a-religion et d'athéisme. C'est la déformation obligatoire, au nom du dogme de l'athéisme d'Etat, des cerveaux et des consciences de tous les enfants d'un pays.

Jamais, en aucun point de l'espace et du temps, il n'y eut dans l'histoire une cause aussi légitime et aussi urgente de révolte contre la tyrannie.

Cette distinction, si indispensable, on le voit, une fois établie entre la neutralité spiritualiste, à base religieuse, — et la neutralité réellement a-religieuse, il faut remarquer que l'habileté diabolique de la secte anti-chrétienne, qui mène tout en France depuis si longtemps, a consisté, en 1881, à mêler, dans la confection et la pratique de la loi scolaire, ces deux sortes de neutralité.

Le porte-parole d'alors des Loges, Jules Ferry, réussit, malgré d'admirables oppositions, à introduire dans *le texte de la loi* le principe abominable et impie de la neutralité a-religieuse, germe de mort d'où,

(1) Vacandard, *De la Tolérance religieuse*, p. 27.

logiquement, tout le reste devait sortir, y compris les blasphèmes et l'anti-patriotisme de tant d'écoles actuelles.

Mais, *dans la pratique et l'application de la loi*, par les décrets ministériels et les programmes scolaires, on mit en avant, d'une manière plus ou moins sournoise ou plus ou moins cynique, selon les lieux et les temps, une neutralité spiritualiste, à base religieuse, puisque le maître était tenu (ou censé l'être) d'enseigner les « devoirs envers Dieu », et selon Jules Ferry lui-même, « la vieille morale spiritualiste de nos pères ».

Ainsi la neutralité scolaire de la loi française de 1881 est une neutralité à deux faces, selon les circonstances ; et ces deux faces sont contradictoires entre elles. Cette hypocrisie de la loi n'a, hélas ! que trop bien réussi. Elle a été, jusque dans nos rangs, la cause de bien des illusions, la source de bien des équivoques, et, faut-il l'avouer ? le prétexte de bien des lâchetés.

Grâce à Dieu, cette équivoque et la nécessité d'établir la distinction entre l'école neutre à base religieuse et l'école réellement a-religieuse se font jour partout de plus en plus. J'en trouve la preuve dans un intéressant article que vient de publier M. Georges Goyau, et que je veux citer presque en entier. Il est intitulé : *Un écho à nos évêques* (1).

Un jeune pasteur du protestant Danemark, M. Lindegaard Petersen, a fait dernièrement, dans notre pays, une sorte d'exploration, dont *le Journal National*, de Copenhague,

(1) *Le Peuple français*, 10 octobre 1909.

nous a livré les conclusions. C'est sur notre enseignement primaire que se courbait et s'attardait sa curiosité de voyageur. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, il promena la vivacité de son regard et la précision de ses questionnaires. Il causa, observa, étudia, écouta des maîtres, regarda des enfants, surprit ou provoqua des confidences, vagabonda du haut en bas de notre enseignement primaire; et puis, rentré dans son pays, il prévint ses compatriotes du résultat de ses recherches.

Là-bas, à Copenhague, certains partis souhaiteraient que l'école perdît tout caractère confessionnel. M. Lindegaard Petersen, laissant aux théoriciens le soin de discuter ce principe, préféra descendre sur le terrain des faits, c'est-à-dire chez nous. Il est l'ami de notre pays. « La France, écrit-il, a plus d'une fois, au cours des siècles, été un champ d'expérience pour le reste du monde, c'est d'elle qu'ont rayonné, pour le bien des hommes, beaucoup de grandes idées. » Ainsi survint-il, en admirateur de notre culture et de notre génie. Il voulait voir comment, sur notre riche terroir, s'était épanoui ce rêve de laïcité scolaire dont ses compatriotes, à lui-même, commençaient à s'éprendre.

Ce qui le frappa, tout d'abord, ce fut la « différence énorme » entre les promesses faites au sujet de l'école il y a un peu plus de vingt-cinq ans, et l'état actuel de l'enseignement primaire.

« A vrai dire, écrit-il, il n'est ni correct ni historique de parler de « l'école a-religieuse » en 1882. Car, pour Jules Ferry et ses auxiliaires, au premier rang desquels il faut nommer Félix Pécaut, il était entendu que l'école garderait un caractère religieux. Sans doute on ne fondait pas sur la foi en un Dieu personnel cet enseignement moral qui devait remplacer l'instruction religieuse, mais toute la morale avait encore un caractère spiritualiste prononcé, et l'on traitait des devoirs envers Dieu. Seulement, l'idée de Dieu apparaissait comme quelque chose de superposé, s'ajoutant, par une addition factice, à un système d'idées qui n'avait pas besoin d'elle. Puis, dans le programme de l'enseignement

primaire supérieur, qui date d'un peu plus de dix ans, toute mention de Dieu fut biffée. »

Telle fut, à l'endroit de Dieu, la disposition des programmes, mais M. Lindegaard Petersen ouvrit les yeux sur les livres, et les oreilles aux leçons des maîtres. Dans les livres qu'il feuilletait, le mot de Dieu lui parut si scrupuleusement omis qu'à son retour de province, visitant à Paris un directeur d'école, il éprouva une véritable surprise. Une caisse de volumes, destinée à la bibliothèque scolaire, était déballée sous ses regards, et dans un de ces livres, le mot Dieu traînait encore, c'était dans les œuvres de Musset, auteur de *l'Espoir en Dieu.* M. Lindegaard Petersen, témoin de cette survivance poétique de Dieu, se souvint alors avec mélancolie de son entrevue avec un directeur d'école du Midi. Celui-ci, craignant apparemment de contrister le pasteur, lui dit : « Mais si, mais si, il y a encore des livres parlant de Dieu », et sur son étagère, le directeur saisissait telle grammaire, tels morceaux choisis... C'étaient des éditions nouvelles, et le directeur, vexé, penaud constatait que Dieu avait été biffé. « Je pris congé du pauvre homme, dit M. Lindegaard Petersen, sans qu'il eût pu retrouver Dieu dans ses manuels. »

L'école ainsi découronnée demeure-t-elle neutre, du moins à l'endroit des diverses confessions? M. Lindegaard Petersen a épié de très près cette attitude ; avec beaucoup de nuances, il conclut :

« Dans l'instruction morale, un instituteur consciencieux peut rester neutre, parce que les enfants français, en matière de morale, ne font presque jamais de questions. Ils apprennent leurs leçons par cœur, et voilà tout. Il y a quelque chose d'automatique, un certain manque de souffle, dans l'enseignement moral. Un instituteur me raconta que déjà M. Pécaut s'en plaignait ; mais le remède n'est pas venu. Je me souviens d'avoir causé un jour avec un directeur d'école, auteur d'un manuel d'histoire où une mention très courte est faite de Jésus-Christ, mention qui ne peut blesser personne. Il m'avoua que si les enfants commencent à faire des questions, les convictions personnelles du

maître doivent nécessairement apparaître, à moins qu'il ne dise aux enfants : « Vous demanderez cela à vos familles. » Sur dix instituteurs, ajoutait-il, on en trouvera neuf qui, questionnés par leurs élèves, leur diront que la Science a démontré l'impossibilité d'une résurrection. »

Cette confidence autorisée inquiéta singulièrement M. le pasteur Lindegaard Petersen au sujet de la neutralité ; et ses voyages à la campagne lui montrèrent que là, par zèle politique, pour plaire aux partis avancés, des instituteurs, sans y être provoqués par les interrogations curieuses des enfants, se complaisent dans une propagande matérialiste et athée. Et lorsque le perspicace observateur lut dans *le Matin* du 15 septembre 1908, sous la signature de M. Aulard, que le mot *neutralité* n'offre aucun sens ou offre un sens absurde ; lorsqu'il lut dans la préface d'un *Catéchisme républicain* distribué par la *Société pour la propagande laïque* : « Pour la libération des peuples, il faut tuer Dieu » ; lorsque, enfin, sous la signature de M. Devinat, il recueillit cet aveu qu'en fait depuis 1884 l'école laïque est à peu près l'école sans Dieu, M. Lindegaard Petersen acheva de s'édifier et de s'alarmer.

Il fallait tout voir, pourtant, tout entendre, pour bien observer, et puis tout raconter pour éclairer le Danemark ! Et M. Lindegaard Petersen n'a pu laisser ignorer à ses compatriotes ce mot d'un instituteur de Paris à ses élèves : « Si j'offre au Père Bon Dieu 50.000 francs pour éteindre le soleil, est ce qu'il pourrait gagner 50.000 francs? Vous voyez donc bien que Dieu n'est pas ! »... La lecture des écrits de M. Dufrenne, homme fort écouté dans l'Association des Anciens élèves de l'Ecole normale de la Seine, troubla notre pasteur jusqu'au fond de l'âme. Il lisait, là-dedans, que l' « honnête homme interrogeant sa conscience » pouvait « être classé dans les musées des bouddhas contemplant leur nombril ». Il entendait M. Hervé s'insurger, non pas seulement contre la patrie, mais contre les « préjugés en matière de relations sexuelles » ; M. Moulet demander qu'on dît aux enfants : « Tu es libre de confesser ou de nier Dieu, ta raison est souveraine. »

Entendrais-je mal, ou serais-je trop pessimiste ? se demandait sans doute M. Lindegaard Petersen. Mais il écoutait M. Gabriel Compayré déplorer, aussi lui, le progrès de pareilles théories, et M. Dufrenne répondre à M. Compayré : « La société et la morale deviendront ce qu'elles pourront. »...

Parmi ces instituteurs, il en a vu qui souffraient, qui se demandaient où l'on va, — nobles âmes, qui lui ont fait de la peine.

Tel, ce directeur d'école d'une ville du Midi lui disant : « C'est l'anarchie absolue ; le respect s'en est allé. Les enfants manquent l'école sans motif, viennent en classe quand il leur plaît. Il n'y a rien à faire ; les parents ne nous aident pas. C'est à peine si nous pouvons dire un mot aux enfants ; et moi-même, je n'ose pas dire un mot à mes instituteurs ! »

Tel, encore, ce directeur d'école de Paris prenant ainsi congé de M. Lindegaard Petersen : « En résumé, Monsieur, l'instruction dite morale, que nous donnons dans nos écoles, est absolument insuffisante pour orienter une vie humaine. Dites à vos compatriotes, en Danemark, qu'ils ne doivent pas, sans des raisons bien contraignantes, consentir à l'abolition de l'instruction religieuse. Il y avait ici, en France, des raisons contraignantes : c'est malheureux ! »

Quelles étaient ces raisons ? M. Lindegaard Petersen, qui ne voulait pas s'aventurer sur le terrain politique, s'abstint de les demander et de les discuter.

Il s'en retourna dans son Danemark, profondément troublé. Car il croyait sentir que, « dans presque tous les pays, on évolue vers l'école « *a-religieuse* », et qu' « enrayer ce mouvement sera extrêmement difficile ». Il ne profita donc pas de son voyage pour soutenir une thèse ; il n'entra pas dans les polémiques où ses compatriotes sont engagés. Mais il leur dit, simplement : « La France, peut-être, nous montre, à un certain degré, *comment l'école* « a-religieuse » *ne doit pas être faite.* » Et puis il se tut...

Et, quelques jours après, nos évêques parlaient.

Sur ces dernières phrases, il convient de faire deux remarques. La première, c'est que, s'il était vrai que, « dans tous les pays, on évolue vers l'école *a-religieuse,* » il en faudrait conclure que, dans presque tous les pays du monde qui se croit civilisé, on évolue vers la barbarie ou plutôt vers la sauvagerie, et vers des renouvellements ethniques formidables. C'était l'avis de Taine, qui disait à Monseigneur d'Hulst que si le catholicisme ne parvenait pas à ressaisir dans la vieille Europe les âmes qui lui échappent, c'en était fait de notre civilisation.

La seconde remarque qu'il faut faire, c'est qu'il n'y a pas plusieurs manières de faire ou de ne pas faire l'école *a-religieuse.* Nous sommes ici, comme on dit en philosophie, *in indivisibili.* Religion ou a-religion, Dieu ou athéisme : il faut choisir entre ces deux dogmes, entre ces deux bases de l'éducation, de la conscience, de la vie et de la société.

Et c'est précisément pour cela que, en présence de la neutralité réellement a-religieuse, il n'y a pas d'atermoiements, ni de concessions, ni d'accommodements possibles avec la doctrine ; il n'y a pas de distinction, même concevable, sur ce point, entre la thèse et l'hypothèse, entre le principe et l'application, entre l'idée et le fait : nous touchons là au nœud vivant dans lequel se soudent indissolublement le principe et son incarnation réelle, l'idée et le fait, et hors duquel il n'y a que la mort.

C'est ce qu'ont bien mis en lumière deux journaux romains, *l'Osservatore romano* et *la Correspondance*

de Rome. Ils répondent au *Temps*, qui, avec son instinct protestant, a fort bien compris (et beaucoup mieux que *le Figaro* et *le Bulletin de la Semaine*) la portée de la condamnation doctrinale édictée par les évêques contre la neutralité a-religieuse, et l'impossibilité de séparer dans la lutte épiscopale « la thèse de l'hypothèse ».

Le Temps disait :

La thèse que « le principe de la neutralité religieuse est faux » y est reprise et développée avec une sorte de fougue batailleuse. L'affirmation que « l'exclusion systématique de tout enseignement religieux dans l'école » a pour unique conséquence « le discrédit jeté sur des vérités que tous les peuples ont regardées comme la base nécessaire de l'éducation », cette affirmation s'y étale avec une brutalité d'autant plus choquante qu'elle semble voulue.

Il serait, certes, difficile aux dirigeants du clergé catholique d'admettre que l'enseignement puisse ne pas reposer sur la morale religieuse, — et surtout sur la morale religieuse telle que la conçoit l'Eglise. Et il est vrai que les papes ont toujours « dénoncé et condamné l'école neutre ».

Mais, d'autre part, comment l'Etat, qui a ses écoles publiques, pourrait-il en accommoder le fonctionnement avec sa conception de la liberté de conscience sans prescrire le respect le plus absolu de la neutralité confessionnelle ?

Après de longues — et stériles — luttes contre l'école laïque, il semblait que le clergé, sans rien abandonner de ses idées sur la matière, se fût résigné à céder à la force des choses (1).

Le Temps est navré que l'Eglise ne soit pas résignée à la neutralité a-religieuse, c'est-à-dire à l'athéisme social.

Ces principes, dit *l'Osservatore romano*, sont ceux

(1) *Le Temps*, 29 septembre 1909.

que l'Eglise a constamment professés, car elle n'a jamais négligé, et *le Temps* lui-même le reconnaît, de condamner « l'école neutre ». Elle est donc fausse l'assertion que cette lettre des évêques français ne serait qu'une extension « du champ de leur action dans le domaine scolaire » ; cette lettre n'innove rien, ne change rien.

C'est ailleurs qu'il faut chercher la nouveauté et les changements ; de jour en jour ils se font plus sensibles et plus scandaleux dans la direction des écoles neutres modernes, de plus en plus accentuée dans le sens d'y former des générations d'incroyants et d'athées. D'où le besoin d'autant plus urgent et d'autant mieux ressenti par les pasteurs sacrés de dénoncer les embûches et les périls de ces écoles, et d'inculquer aux parents catholiques d'en tenir éloignés, autant que possible, leurs enfants (1).

La Correspondance de Rome (2) ajoute :

Le Temps du 29 septembre, commentant la lettre de l'épiscopat français, trouve que celui-ci a commis une lourde faute en s'en prenant à l'école neutre, et qu'il aurait dû se contenter de défendre la neutralité réelle de l'école publique.

La réponse est très facile.

Le bon sens et l'expérience prouvent que l'école vraiment, strictement et honnêtement neutre, ne peut exister, particulièrement en France. On pourrait, si on le voulait, rien que par les aveux des anticléricaux et des blocards français, réunir un volumineux dossier sur cette question. Si les évêques français ont trouvé opportun de proclamer haut cette grande vérité, on ne peut que leur rendre hommage de cette force de caractère et de courageuse sincérité.

De plus, même au point de vue pratique, tout le monde sait désormais de quelle façon le programme *minimiste*

(1) 3 octobre 1909.
(2) 2 octobre 1909.

conduit à la défaite lorsqu'on se trouve en face d'un adversaire — tel que le « bloc » — qui s'acharne dans une lutte de vie ou de mort.

Si les évêques s'étaient bornés au minimum proposé aujourd'hui par *le Temps*, beaucoup de ses amis auraient été les premiers à chicaner sur les désirs de l'épiscopat. Du reste, la lutte blocarde sur le terrain scolaire — depuis la neutralité aconfessionnelle, mais non athée, de Ferry, jusqu'à la neutralité antireligieuse et blasphématoire des Delpech et des Morizot — est la preuve la plus palpable de ce système d'étouffement graduel.

En face de cette tactique il n'y a qu'une réponse : proclamer toute la vérité et dévoiler toutes les ruses des adversaires.

La mauvaise humeur contre le document épiscopal donne l'impression d'un dépit vis-à-vis d'un calcul déjoué...

Quant aux catholiques étrangers, pourraient-ils détourner les yeux d'une guerre sectaire que l'on voit engagée un peu partout dans le même but et sous l'action d'une même direction centrale? Dans les pays latins surtout, la lutte scolaire de la « neutralité » blocarde s'accentue tous les jours davantage : on retrouve partout le même programme, les mêmes procédés; c'est évidemment qu'un mot d'ordre identique, parti d'un centre commun, met en mouvement les divers groupements régionaux de la coalition internationale.

Il est donc bien établi que les évêques français n'acceptent ni le principe, ni le fait de la neutralité areligieuse; et que ce fait, ils ne le regardent nullement comme tolérable, même à titre d'hypothèse.

Voici, en effet, la condition expresse que posent les évêques à la pratique de la tolérance possible :

« Nous répondons, en second lieu, que l'Eglise dé-
« fend de fréquenter l'école neutre, à cause des périls
« que la foi et la vertu des enfants y rencontrent. C'est

« là une règle essentielle, qu'on ne doit jamais oublier.
« Il se présente néanmoins des circonstances où, sans « ébranler ce principe fondamental, il est permis d'en « tempérer l'application. L'Eglise tolère qu'on fré-« quente l'école neutre quand il y a des motifs sérieux « de le faire. Mais on ne peut profiter de cette tolé-« rance qu'à deux conditions : il faut que rien dans « cette école ne puisse porter atteinte à la conscience « de l'enfant ; il faut, en outre, que les parents et les « prêtres suppléent, en dehors des classes, à l'instruc-« tion et à la formation religieuses que les élèves n'y « peuvent recevoir. »

Remarquons bien que les évêques ne disent pas : « Pour que l'école neutre soit tolérable, il faut que la neutralité soit réellement observée. » Ils disent : « Il faut que rien dans cette école ne puisse porter atteinte à la conscience (catholique) de l'enfant. »

Si, pour que rien n'y porte atteinte à la conscience catholique de l'enfant, il était inévitable qu'un accroc fût fait à la prétendue neutralité, tant pis pour la prétendue neutralité ! Elle n'est nullement le dogme auquel il faille sacrifier la vérité et la conscience catholiques.

Et, de fait, dans l'école réellement a-religieuse, *tout*, nous l'avons démontré, porte *nécessairement* atteinte à la conscience catholique de l'enfant. Un minimum essentiel pour qu'il n'y fût point porté atteinte, ce serait tout d'abord que le maître observât la loi selon les règlements et les programmes spiritualistes, à base religieuse, qui accompagnaient la loi, *qui la modifient*, et qui subsistent encore dans toute leur vigueur.

Ce serait que le maître fût contraint à appliquer à

la lettre au moins ces deux textes de Jules Ferry, l'auteur de la loi, et qui ont toujours force de loi :

« Il (le maître) apprend (aux enfants) à ne pas pro-« noncer légèrement le nom de Dieu ; il associe étroi-« tement dans leur esprit à l'idée de la Cause première « et de l'Être parfait, un sentiment de respect et de « vénération (1). »

« Si un instituteur public s'oubliait assez pour ins-« tituer dans une école un enseignement hostile, ou-« trageant contre les croyances religieuses (2) de n'im-« porte qui, il serait aussi sévèrement et aussi rapi-« dement réprimé que s'il avait commis cet autre « méfait de battre ses élèves ou de se livrer contre « leur personne à des sévices coupables (3). »

Si la surveillance courageuse (que les évêques demandent) de l'école publique par les parents chrétiens exige tout d'abord ces conditions, et par suite le respect absolu et positif de tout ce qui touche à la conscience catholique, elle créera dans le pays un courant d'opinion anti-sectaire, très propre à réveiller les énergies et à amener la révision de cette loi foncièrement mauvaise. Ainsi, *de manière ou d'autre* (cela, c'est le secret de Dieu), si nous sommes résolus à ne pas nous laisser opprimer, nous arriverons à obtenir ce que souhaitent les évêques, « le régime « scolaire qu'un peuple, épris de justice et de liberté,

(1) Arrêté ministériel du 27 juillet 1882. — Dieu « cause première », c'est l'exclusion formelle du panthéisme.

(2) Croyances religieuses *positives*, respectueuses du droit naturel, et non pas incroyances.

(3) Discours de M. Jules Ferry au Sénat, 16 mars 1872, *Journal officiel* du 17 mars, page 227.

« comme la France, doit ambitionner par-dessus tout, « et que les tristes résultats de l'école neutre nous « font désirer plus vivement encore, dans l'intérêt de « la famille, de la religion et de la patrie! »

Ce régime scolaire, le seul possible dans un pays comme la France, c'est celui que les évêques indiquent dans leur lettre, en ces termes :

« L'école chrétienne, vos enfants devraient la ren- « contrer partout; et l'Etat serait tenu, en bonne jus- « tice, de la mettre partout à la disposition des famil- « les, surtout dans un pays comme le nôtre. »

La destruction de la neutralité a-religieuse de l'Etat et de l'Ecole, c'est, pour la France, l'unique question de vie ou de mort. Pour cela, il faut arriver à la séparation de l'Etat d'avec la franc-maçonnerie anti-religieuse.

B. GAUDEAU.

CHRONIQUE

DE

L'UNION SPIRITUELLE SACERDOTALE

POUR LA CONSERVATION ET LA PURETÉ DE LA FOI

Unio pro Fide

Nos associés liront avec joie et reconnaissance la belle, doctrinale et encourageante lettre qu'a bien voulu nous écrire S.G. Monseigneur Henry, évêque de Grenoble.

Allevard-les-bains (Isère), vendredi 6 août 1909.

Cher monsieur le Chanoine,

Ceux qui méditent le renversement du catholicisme en France et complotent sa ruine ont dû reconnaître qu'ils avanceraient médiocrement dans leurs desseins, si la foi du prêtre reste sauve. Ils l'ont bien vue telle qu'elle est dans l'économie de notre unité, non point simplement comme un modèle d'après lequel les fidèles peuvent être incités à régler la leur, mais comme l'indispensable agent de transmission par qui la vérité religieuse, prise à sa source, leur est apportée et leur arrive.

Changer le caractère de cet agent en viciant sa nature, en altérant dans la conscience du prêtre l'intégrale pureté du dogme et des traditions catholiques, c'était mettre au service de l'erreur toute sa puissance d'action sur les âmes, dont la foi s'alimente et s'entretient de ce qu'il enseigne. — Nos ennemis ont fait ce rêve et par toutes les habiletés, les subtilités, les hypocrisies, par le prestige pseudo-scien-

tifique du modernisme, ils ont cru un moment qu'ils étaient à la veille de le réaliser.

La vigilance et la fermeté d'un grand Pape ont déjoué une entreprise si audacieuse, d'ailleurs très savamment et méthodiquement conduite ; mais voilà le clergé averti.

De tous les assauts livrés à sa foi, de tout ce qu'on a tenté pour la lui ravir, il a pu tirer du moins cette leçon : c'est que, s'il n'est rien, dans le camp adverse, dont on ambitionne davantage la conquête, il n'est rien non plus dont il doive, lui, mettre plus de soin et de constance, plus de sagesse avisée et prudente à s'assurer la possession tranquille contre les surprises que la ténacité de nos adversaires lui ménage ; car ils n'ont pas renoncé à la lutte.

Que grandissent en nos prêtres l'attachement au Saint-Siège, la fidélité à la hiérarchie, la volonté de ne s'écarter jamais de l'enseignement reçu par l'Eglise ! Pour se sauvegarder mieux encore qu'ils s'unissent et s'entr'aident et se soutiennent par cette union !

Telle est bien la pensée qui a présidé à votre projet d'*Union sacerdotale, pour la conservation et la pureté de la Foi :* UNIO PRO FIDE, et dont il convient qu'on vous félicite. Cette Union, Sa Sainteté l'a approuvée et bénie. Je suis heureux, en ce qui me concerne, de l'encourager à mon tour et de la bénir à sa suite.

Ceux de mes prêtres que vous avez évangélisés au cours des deux dernières retraites garderont un souvenir durable de votre parole. Pour moi, je ne saurais trop vous redire ma gratitude pour le bien que j'ai constaté que vous leur aviez fait.

Veuillez, cher monsieur le Chanoine, en agréer l'assurance, avec la respectueuse expression de mon affectueux dévouement en N.S.

† PAUL-EMILE,
Év. de Grenoble.

CORRESPONDANCE

Peut-on prendre son parti du fait du relativisme régnant ?

Nous avons reçu la lettre suivante :

Le S...., le 29 mai 1909.

Monsieur l'Abbé,

Vous me permettrez de soumettre à votre haute compétence un passage extrait du *Correspondant*, revue catholique et d'un catholicisme parfois fort intransigeant, qui lui faisait excommunier, il y a quelque temps, les rédacteurs d'une autre Revue.

On y trouve des propositious du même genre, mais celle-ci m'a paru appartenir à une mentalité plus intéressante.

Après cela, je ne suis peut-être qu'un ignorant qui ne comprend rien aux spéculations philosophiques.

Enfin, voici le passage. Je m'en remets à votre appréciation.

On se plongeait jadis dans l'étude de l'*Etre : l'Etre* apparaît maintenant inaccessible : le *devenir* seul intéresse dans ses modalités successivement constatables. D'aucuns s'en plaignent, regrettant, comme feu Mgr d'Hulst, que la métaphysique ne soit plus qu'une vieille muse dont les accents demeurent sans écho... et volontiers je joindrais ma plainte à la leur, si le mieux n'était pas, *puisque le fait est là*, d'en prendre son parti, de travailler à en neutraliser les conséquenees, *en ce qu'elles peuvent avoir d'exagéré;* de l'exploiter même, scientifiquement et apologétiquement parlant, en vue d'éclairer et de consolider nos vieilles croyances (1).

(1) *L'Histoire des Religions. A propos d'un livre récent*, par Clément Berthet. Dans *le Correspondant*, 25 mai 1909, p. 728.

Je pense que l'*être* c'est Dieu, et que le *devenir* c'est ce qui n'est pas Dieu.

Dieu n'intéresse plus la raison humaine, seuls l'intéressent les phénomènes, *c'est-à-dire les choses qui apparaissent et telles précisément qu'elles apparaissent.*

Il faut cependant « en prendre son parti », prendre cette base pour « éclairer et consolider nos croyances », c'est-à-dire que nous prenons pour base une erreur, et que, sur cette erreur, nous établissons notre foi. Si ce n'est pas du modernisme le plus pur, alors je ne comprends pas, et je voudrais bien que vous m'expliquiez.

Veuillez, monsieur l'Abbé, agréer l'assurance de ma très respectueuse considération en N. S.

L. G.

Je me suis reporté au passage du *Correspondant* signalé dans la lettre qu'on vient de lire. Il est bien tel qu'on l'a lu, sauf les soulignements, qui sont de l'auteur de la lettre.

L'article où se trouve ce passage est un aperçu, écrit à propos du livre Mgr Le Roy : *la Religion des Primitifs*. Cet aperçu est rapide et assez intéressant et ne m'a point paru, à part la phrase incriminée, renfermer d'idées fausses.

Cette phrase, qui sert d'entrée en matière à l'auteur et est plutôt un hors-d'œuvre par rapport au sujet de l'article, mérite absolument, si elle est étudiée en elle-même et prise à la lettre, la critique qu'en fait mon correspondant, et à cette critique je ne puis que m'associer avec énergie.

Sacrifier, aussi lestement que le fait M. Berthet, l'étude de l'Etre, comme inaccessible, et « prendre son parti » du fait d'un relativisme qui est la ruine de toute philosophie comme de toute croyance, c'est une

attitude théologiquement indéfendable et qui accuse tout au moins la plus regrettable légèreté.

De plus, on ne peut exploiter, apologétiquement parlant, le fait du relativisme qu'en montrant qu'il détruit à la fois nos vieilles croyances, la société et le bon sens.

B. G.

Un document maçonnique intéressant. Jésus-Christ a-t-il existé?

Une de nos correspondantes nous communique le document maçonnique qu'on va lire, et qui servira tout au moins à établir la stupidité des adeptes d'une secte qui, dans ses conférences, sert de pareilles inepties à ses auditeurs : Hélas ! *stultorum infinitus est numerus...*

Bulletin maçonnique des Loges régulières de la région Parisienne

Samedi, 6 mars 1909. — Travaux du 6 au 13 mars 1909.

Mardi 9 mars 1909.

G.·. O.·. D.·. F.·.

Sous les auspices du Conseil et Chap.·.

L'Avenir, et des LL.·. *l'Avenir*, *Conscience*, *et Volonté* et sous la présidence du T.·. Ill.·. F.·. Blatin, assisté de membres du Conseil de l'Ordre et du Grand Collège des Rites, aura lieu, dans le Temple nº 1, à 9 h. 1/2 du soir, a seconde conférence sur :

LE MENSONGE CHRÉTIEN

(Jésus-Christ n'a pas existé)

Tirée de l'ouvrage de M. Arthur Heulhard, par le F.·. Saint-Arroman, membre de la L.·. du Chap.·. et du Conseil *l'Avenir*.

Sujet Traité.

1° Identité du personnage connu sous le nom de Joannès le baptiseur avec celui qu'on connaît sous le nom de Jésus-Christ ;

2° L'Apocalypse est le manifeste politique et religieux de Joannès le Baptiste crucifié sous le nom de Jésus ;

3° Ce Joannès-Jésus s'appelait Bar-Jehoudda. Il n'a pas prêché *six mois*, comme le veut l'Eglise, mais pendant onze ans. Il a baptisé pendant sept ans ;

4° Il n'est pas mort à trente ou trente-trois ans ; il est mort à 50 ans ;

5° Il n'a pas été condamné sans cause et sans jugement le matin de sa crucifixion ; il l'était depuis quarante jours au moins par le sanhédrin, composé de 70 personnes siégeant au criminel ;

6° Il n'a pas été trahi par Jehoudda-Is-Kerioth et arrêté au Mont des Oliviers après avoir célébré la Pâque ; il a été arrêté par Is-Keriost à Lydda, dans une direction diamétralement opposée, la veille de la Pâque ;

7° Enlèvement de son corps, la nuit, au Guol-golta, son transport et son enterrement secret à Machéron. Non seulement il n'est pas ressuscité et monté au ciel, mais il a été déterré à la fin du quatrième siècle, et ses ossements donnés aux bêtes.

Avis essentiel. — Le conférencier se proposant d'associer l'auditoire à ses démonstrations, notamment à celle que Bar-Jehoudda, en Evangile Jésus, n'a pas célébré ni la Cène ni Pâques, et par conséquent n'a institué ni Eucharistie, ni Eglise, les FF.·. sont instamment priés de se munir de

crayons. Il leur sera distribué une carte des opérations de 788 entre Bar-Jehoudda et Pontius Pilatus, sur laquelle ils pourront prendre les notes et contrôler par eux-mêmes les justifications qui leur seront fournies.

Le 13 avril 1909.

TROISIÈME CONFÉRENCE

Devoir de conscience pour la franc-maçonnerie en face du fait établi.

Puisque le fait de la non-existence de Jésus est irréfutablement constaté, que ce personnage a été introduit dans les écritures plus de cent ans après la crucifixion de Bar-Jehoudda, que tous les Juifs, Christiens ou non, ont connu cette imposture à peine justifiable par les licences de la mythologie, le devoir de conscience est tout tracé.

L'honnête homme ne peut continuer à se faire le complice d'un mensonge dont il est la première victime. Il doit en poursuivre résolument la dénonciation, il doit travailler de toutes ses forces à lui substituer partout la vérité. C'est non seulement le devoir de la franc-maçonnerie, c'est sa fonction.

Elle est donc amenée à répandre l'ouvrage de M. Arthur Heulhard dans les loges, a en faire le sujet de ses travaux, à attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences qui s'en dégagent au point de vue de l'Enseignement.

Il ne faudrait pas que, lorsque l'ouvrage paraîtra dans le peuple sous la forme d'un manuel pratique et de lecture facile, la Maçonnerie pût être accusée de n'avoir pas fait ce que la démocratie attend d'elle dans cette question capitale, qui est le point de départ d'une orientation toute nouvelle de l'enseignement.

A propos de « la Fille de Pilate »

La même correspondante (c'est une mère de famille) nous écrivait peu après :

5-5-9.

Monsieur le Chanoine,

Tandis que dans les conférences .·. dont vous avez le compte-rendu, on niait la personne humaine de Jésus-Christ, voici que, pour la semaine sainte, on a repris au théâtre le drame exquis de « la Fille de Pilate » ; je prends la liberté de vous l'envoyer, car il est bien probable que vous ne l'avez pas rencontré sur votre route. Je l'ai lu, par hasard hier, et j'étais sous le charme de *cet art perfide*, quand j'ai remarqué que la tirade de Jésus était l'exposé du système gnostique, celui de Cérinthe peut-être, si j'en crois le cours d'histoire ecclésiastique de l'abbé Blanc (1876), page 51. Ce système doit faire des progrès souterrains, car je l'ai déjà aperçu dans « les Grands initiés », d'Edmond Schuré, et peut-être aussi dans « la Kabballe », de Franck, que j'ai dû refermer dès les premières pages, de crainte d'exposer ma foi. Ainsi donc pour Pâques, ON s'est occupé de N. S. J.-C. de ces deux manières :

1° J.-C. n'a jamais existé ;
2° J.-C. est un Eon de la Gnose;
Sans compter tout le reste.

Alors je crie vers vous, vers l'Institut catholique et les chefs de notre clergé !... Comment voulez-vous qu'avec les bribes de ce catéchisme que l'on rend tous les jours plus mince et plus incomplet pour plaire à l'Ecole incrédule, — nous arrivions, nous les gens du monde et le peuple, à résister à cette poussée de négation et d'hérésies secrètes ?

Défendez nos cerveaux et nos intelligences contre toutes ces séductions ; combien peu d'enfants, même des nôtres (*qui ont du temps* pour mille choses inutiles), apprenent l'*Evangile ;* ils font leur première communion, sans avoir lu l'Evangile de la Passion ! Comment peuvent-ils avoir la foi sans instruction ?

J'ose émettre le vœu que l'Evangile soit rendu obligatoire pour les enfants des catéchismes de 1re communion ; — les mères catholiques en seront quittes cette année-là pour un petit sacrifice d'amour-propre dans les classes et les cours.

Veuillez, monsieur le Chanoine, m'excuser, pour l'amour de Dieu et de *la Foi*, de m'adresser à vous ainsi, et agréer, etc.

A. H.

Tous nos lecteurs s'associeront aux sollicitudes émues et éclairées de cette mère vraiment chrétienne et à son vœu pour l'étude sérieuse du catéchisme et de l'Evangile parmi les enfants.

Il est parfaitement exact que la pièce *la Fille de Pilate*, de M. René Fauchois (1), est d'un art très perfide et malsain sous une apparence de respect. Voici les premiers vers de la tirade en question, débitée par Jésus lui-même :

Les premiers êtres nés sur la terre où nous sommes
Ne furent pas d'abord des femmes et des hommes,
Mais une espèce égale aux astres en splendeurs,
Ignorante du mal, des vices, des pudeurs,
Qui vivait sans foyers, sans patrie et sans maîtres,
Dans un ravissement perpétuel. Ces êtres
Pouvaient donner la vie à d'autres êtres, rien
Qu'en suivant les contours d'un songe aérien...

Ces niaiseries sont d'une autre espèce que celles des conférences maçonniques, mais elles ne sont guère moins malfaisantes.

Encouragements. — Deux méthodes d'apologétique.

Le vénérable signataire de la lettre qu'on va lire nous pardonnera de la reproduire, en raison de l'in-

(1) Publiée dans *l'Illustration* théâtrale, justement au moment de Pâques; avis aux familles chrétiennes qui recevraient cette revue.

térêt général qu'elle présente et du bien que, croyons-nous, elle peut faire.

Monsieur le Chanoine,

Je suis presque scandalisé de la manière et du ton qu'emploient plusieurs de nos apologistes catholiques actuels quand ils défendent les vérités et les dogmes les plus essentiels de la Religion : l'existence de Dieu, la divinité de Jésus-Christ, la présence de Notre Seigneur dans l'Eucharistie, l'Evangile... contre Loisy et consorts. Ils écrivent sur ces questions, comme on le ferait sur des problèmes indifférents, qui ne les concernent pas, sur lesquels ils conçoivent très bien qu'on puisse penser autrement qu'eux.

Mais il n'en est pas ainsi de vous, monsieur le Chanoine, et je veux m'accorder la satisfaction de vous en exprimer toute ma sacerdotale reconnaissance. A côté des arguments scientifiques et philosophiques qui réfutent la calomnie et l'erreur et d'une manière victorieuse qui ne le cède à aucune autre, vous placez la note de la Foi, le cri du cœur, l'indignation du chrétien et du prêtre, la haine vigoureuse du mal. Ah ! soyez-en remercié ! Nos séminaristes, en particulier, ont besoin qu'on leur parle ce langage par lequel on manifeste qu'on adhère à la vérité et qu'on la défend avec tout son esprit, mais aussi avec toute sa foi et tout son cœur et toute sa volonté.

Encore une fois, merci, et veuillez agréer, monsieur le Chanoine, l'expression de mes plus respectueux sentiments.

X..., le 21 août 1909.

M. A.

Vicaire général, supérieur de grand Séminaire.

Etat d'esprit d'un grand nombre de catholiques.

Plus d'un de nos contemporains, élevés dans des collèges catholiques, se reconnaîtra au miroir de l'examen de conscience que voici :

Paris, le 6 septembre 1909.

Monsieur l'Abbé,

J'ai pu assister à quelques-unes de vos conférences de l'hiver dernier à la chapelle de la Madeleine et comme vous y aviez autorisé fort aimablement vos auditeurs à vous écrire, le cas échéant, je vous adresse ces quelques lignes.

Voulez-vous me permettre de vous dire d'abord que ces conférences m'avaient vivement intéressé.

Il m'a été donné de suivre spécialement votre exposé de l'enseignement de l'Eglise sur la valeur de la Raison.

Comme vous le supposez sans doute, je n'ai eu aucune peine à accepter votre condamnation des doctrines qui donnent à la Raison une valeur excessive. Le rationalisme sans réserve, à la manière de Renan, m'agace extrêmement, et déjà quelques mois auparavant, la lecture de certaines pages des « Souvenirs de jeunesse » m'avait fait sursauter.

Mais j'avoue que je me sentais plutôt rebelle à accepter toute l'importance qui revient à la raison dans le domaine religieux. L'étude faite récemment d'une manière un peu détaillée d'une question scientifique et la lecture prolongée de certains chapitres de Poincaré sur la « Science et l'hypothèse » et la « Valeur de la Science » me faisaient pencher vers un relativisme assez accentué pour ce qui concerne la Science et, par extension, pour tous autres domaines.

Quoi qu'il en soit, votre exposé du point de vue catholique m'a donné l'impression d'une doctrine ferme et stable parmi beaucoup de fluctuations diverses, et cette impression a été pour moi consolante et bienfaisante.

Je dois vous dire, du reste, qu'en ma qualité d'ancien élève des Jésuites et de l'Université de L... mes sympathies étaient acquises d'avance à votre manière de voir. Mais lorsque, pendant quinze ou vingt ans de la vie, la pensée a été portée sur bien des questions au hasard des circonstances, souvent sans ordre et sans discipline et sous des influences autres que celles des idées catholiques, ou lorsque cette pensée a été longtemps inerte ou endormie, il est plus qu'utile de ré-entendre l'enseignement de sa religion...

C. J.

ERREURS DU MODERNISME
SUR LE DROIT NATUREL

LETTRE DE M. CHARLES BOUCAUD, ET RÉPONSE

J'ai eu l'occasion (ou mieux l'obligation), dans le numéro de juillet de *la Foi catholique* (1), de m'occuper, à propos des *Erreurs du Modernisme sur les relations entre l'Eglise et l'Etat*, des théories de M. Charles Boucaud, professeur à la Faculté libre de Droit de Lyon, sur le droit naturel.

J'ai fait une analyse sommaire, mais appuyée uniquement sur les textes, de ses cinq opuscules, publiés dans la collection *Science et religion*, et dont l'ensemble forme, d'après l'auteur lui-même, une « silhouette panoramique » du droit naturel « moderne ».

Mon travail a été signalé et cité dans un bon nombre de revues (2), et il a été remarqué par M. Boucaud lui-même, qui m'adresse la lettre qu'on va lire.

Comme cette lettre appelle ce qu'on nomme, en termes de métier littéraire, un clair « commentaire perpétuel », c'est sous cette forme que je la communique, *in extenso*, à mes lecteurs.

(1) *Le « Droit naturel nouveau », d'après le modernisme. Critique de quelques idées de M. Charles Boucaud. La Foi catholique,* juillet 1909, pp. 9-50.

(2) *Les Questions ecclésiastiques,* Revue des Facultés catholiques de Lille, disent notamment (nº d'août 1909, p. 175) : « A relever... une vigoureuse exécution, et très théologique, des étranges théories de M. Ch. Boucaud, sur le droit naturel. »

9 septembre 1909.

Monsieur le Directeur,

Un des inconvénients de la liberté de la Presse, à laquelle votre revue doit son existence, est de nuire à la réputation du prochain.

Je crains d'avoir été, dans votre revue, victime de cet inconvénient.

1° Si ma revue doit à la liberté de la Presse son existence *légale*, elle ne doit son droit à l'existence qu'au *droit naturel*, que la liberté moderne de la Presse viole souvent outrageusement, et qui confère à tout honnête homme la faculté d'enseigner et de répandre, pour sa part, *la vérité* et non l'erreur. — De plus, ma revue doit son existence ecclésiastique non pas à la liberté de la presse, mais au droit canonique, dont elle observe les prescriptions ;

2° Le plus grave inconvénient de la liberté moderne de la Presse, c'est de permettre l'empoisonnement des esprits et des âmes par la diffusion impunie des erreurs, souvent les plus pernicieuses, principalement dans le domaine philosophique, social et religieux ;

3° Ceux qui enseignent et répandent ces erreurs renverseraient étrangement les rôles s'ils se plaignaient que l'on « nuise à leur réputation » le jour où un écrivain catholique, comme c'est son droit et souvent son devoir, signale et démasque le danger de leurs publications.

Accuser quelqu'un *à tort et sans preuve*, ce serait là nuire coupablement à sa réputation. J'ose défier

M. Boucaud d'affirmer et de démontrer que j'aie agi ainsi;

4° Les catholiques qui enseignent et répandent *inconsciemment* des erreurs et qui sont repris pour cela auraient un moyen très simple, et, on peut le dire, infaillible, d'éviter ces désagréments. Ce serait de se conformer à la loi très sage de l'Eglise, qui impose aux laïques eux-mêmes l'obligation de soumettre à la censure préalable les ouvrages où ils traitent des sujets qui touchent à la doctrine religieuse. Cette loi devrait, à des titres particuliers, être sacrée aux professeurs des universités catholiques plus qu'à tous les autres fidèles. La mépriser, c'est, en tout cas, s'exposer à un très grave inconvénient.

« Je crains » que M. Boucaud, qui a négligé d'obéir à cette loi dans la publication de ses cinq opuscules, n'ait été, pour employer une expression qu'il applique à tort à autre chose, « victime de cet inconvénient ».

Persuadé que la discussion n'est fructueuse que dans certaines conditions, rarement réunies, je préfère à l'escrime d'une controverse la simplicité d'une déclaration.

Prenons garde à l'équivoque, s'il vous plaît!

La « simplicité d'une déclaration », c'est touchant... et c'est commode. Cette déclaration va nous dire en quelques lignes, par de simples affirmations et d'une manière nécessairement vague, les intentions orthodoxes de M. Boucaud : intentions dont la pureté n'a jamais fait à mes yeux aucun doute.

Dans mes critiques, au cours de quarante pages, non point pour le plaisir de me livrer à « l'escrime

d'une controverse », mais par la nécessité d'une exposition scientifique que m'imposait mon sujet, j'ai relevé et démontré, et uniquement par des textes, les erreurs de M. Boucaud sur un grand nombre de points très précis et cependant capitaux. M. Boucaud se déroberait-il à la discussion de ces points et de ces textes? Là cependant est toute la question.

N'est-il pas possible que la « simplicité » de la « déclaration » annoncée reste quelque peu en dehors du sujet ?

La chose est d'autant plus facile que M. Boucaud va me dire que mes critiques lui auront servi à « préciser » sa pensée.

Sous cette réserve, continuons.

Elevé pendant dix ans à l'école des Pères Jésuites, dont je suis demeuré l'ami...

M. Boucaud a eu raison de penser que je ne pourrait qu'être heureux à la nouvelle qu'il est élève des Jésuites. Je l'en félicite sincèrement, et je félicite ses maîtres du talent de leur disciple. Mais enfin... les Jésuites en ont élevé bien d'autres, n'est-ce pas ?

Et si M. Boucaud est « demeuré l'ami » de ses anciens maîtres, ce dont je le félicite plus encore..., que ne leur a-t-il donc demandé l'*imprimatur* qui manque à ses cinq volumes ?

... je suis loin de méconnaître le Droit Naturel, comme vos lecteurs peuvent le croire à votre suite et à celle de M. Fontaine.

Je crois qu'il y a un Droit Naturel supérieur au droit positif.

Dans cette déclaration et aujourd'hui, M. Boucaud

reconnaît le droit naturel ; trop souvent, *dans ses cinq opuscules*, il le dénature et logiquement le méconnaît.

J'ai *démontré* par les textes (pp. 14 à 18 du numéro de juillet de *la Foi catholique*) que M. Boucaud dédaigne, comme anti-scientifique, le droit naturel classique et traditionnel (le seul droit naturel qui existe, d'après la foi catholique comme d'après la saine philosophie) et qui a pour fondement la démonstration rationnelle des devoirs de l'homme envers Dieu Créateur, Fin dernière et Législateur. Ce droit naturel classique, qui *était*, d'après M. Boucaud, métaphysique, absolu, universel, *a-prioristique*, statique, fondé sur des postulats, est remplacé, chez M. Boucaud, par un droit naturel purement expérimental, qui n'a plus rien, trop souvent, du droit naturel que le nom, — et qui repose sur une philosophie, dont les formules, constamment répétées par M. Boucaud, sont celles du criticisme d'origine kantienne, du relativisme dynamique de MM. Bergson, le Roy, Maurice Blondel, Paul Bureau, etc.

Je crois que ce Droit Naturel comprend d'abord un petit nombre de principes immuables tirés de la morale universelle.

Dans cette déclaration et aujourd'hui, M. Boucaud admet des principes immuables de droit naturel. En réalité, dans ses cinq opuscules, il n'en formule à peu près aucun, et cela en vertu de la logique implacable de son esprit relativiste.

J'ai *démontré* par les textes (pp. 33-38 du numéro de juillet de *la Foi Catholique*) que M. Boucaud mul-

tiplie, sur tous les chapitres du droit naturel, les formules évolutionistes les plus inquiétantes, et que son évolutionisme, en dépit de sa bonne volonté et de ses affirmations, est logiquement absolu, sans points fixes et sans limites. Je ne rappelle qu'un seul texte, entre beaucoup d'autres :

« D'abord simple *fait*, le droit s'est donc développé en devenant successivement une *coutume*, une *jurisprudence*... puis un *texte*... enfin un *idéal* (1). »

M. Boucaud nous dit que les principes immuables sont tirés de la morale universelle.

J'ai *démontré* d'après les textes (pp. 10 à 14 du numéro de juillet de *la Foi catholique*) que cette prétendue morale universelle, dans laquelle M. Boucaud relègue les principes immuables, est une base insuffisante. Il a cru pouvoir, semble-t-il, *juxtaposer* deux philosophies contradictoires : la philosophie catholique, que, par instants, il suppose, et la philosophie relativiste et libérale, qui imprègne tout son « droit naturel moderne ». Cela ne se peut : il faut choisir.

J'ai cru pouvoir ajouter qu'il comprend encore les indications providentielles de l'histoire comparée des institutions et du droit, qui raconte les phases naturelles de l'évolution juridique, tout comme l'histoire naturelle raconte les phases du monde ou les âges des individus ; et j'ai insisté sur ce second élément, qui est ordinairement laissé dans l'ombre. Mais je me garde de prendre tout ce qui arrive chronologiquement pour une évolution « naturelle » de la civilisation.

En un mot, j'entends par Droit naturel tout le droit qui découle de la nature humaine envisagée dans son essence abstraite et dans son développement historique.

(1) *L'Idée de droit et son évolution*, p. 61.

Au fond, cette analyse du droit naturel en deux éléments — l'un d'ordre abstrait et immuable, et l'autre d'ordre historique et muable, — ressemble de très près à la distinction classique faite par les théologiens entre le droit naturel « primaire » et le droit naturel « secondaire ».

Dans cette déclaration et aujourd'hui, M. Boucaud distingue assez bien les deux éléments, philosophique et historique, absolu et relatif, du droit naturel (quoique la classification traditionnelle des préceptes primaires et des préceptes secondaires du droit naturel n'ait absolument rien à faire ici). Mais en réalité, *dans ses cinq opuscules*, M. Boucaud confond trop souvent l'histoire et le droit, le fait et le principe, le relatif et l'absolu. Ou plutôt, le fait, l'histoire, le relatif suppriment fréquemment pour lui le droit, le principe, l'absolu.

J'ai démontré par les textes (pp. 38-49 du numéro de juillet de *la Foi catholique*) à quelles extrémités véritablement monstrueuses (mais devant lesquelles sa logique ne recule pas) il est amené par cette doctrine, dans le domaine de l'ordre social et public. Jusqu'à déclarer que la suprême et unique garantie de DROIT NATUREL, d'une société contre l'oppression et l'anarchie est... *l'opinion publique* (le *fait*, qui remplace le *droit*); d'où il faut logiquement conclure que, le jour où une majorité d'une voix, dans une société, décidera qu'il n'est plus interdit de voler, ni de tuer son prochain, ce jour-là, ceux qu'on avait appelés jusqu'alors les honnêtes gens n'auront plus (en vertu DU DROIT NATUREL, remarquons-le bien) aucun recours public de DROIT contre les assassins et les voleurs...

Enfin, sans aucunement le confondre, comme vous sem-

blez le croire, avec le Droit Naturel, je crois qu'au delà du Droit Naturel, tiré de la morale abstraite et de l'histoire concrète, il y a un Droit Surnaturel tiré de la révélation chrétienne, et qu'entre les évolutions les plus développées de celui-là et l'idéal surhumain de celui-ci, il y a des analogies suggestives (de simples analogies).

Dans cette déclaration, et aujourd'hui, M. Boucaud distingue entre le droit naturel humain et le droit surnaturel chrétien.

En réalité, *dans ses cinq opuscules*, il les confond très souvent, et il les méconnaît l'un et l'autre, supprimant pratiquement le droit naturel humain à base religieuse, mais rationnelle et non uniquement révélée et faussant le droit surnaturel chrétien jusqu'à refuser à l'Eglise, dans les sociétés modernes, tout droit réel fondé sur autre chose que sur *l'opinion publique*, — et jusqu'à confondre l'idéal évangélique et intérieur de la divinisation de l'homme par la grâce et de sa fraternité avec Jésus-Christ, avec un égalitarisme social et avec un illuminisme démocratique, dont les formules sont parfois scandaleuses.

C'est ce que *j'ai démontré par les textes* (pp. 27 à 33 du numéro de juillet de *la Foi catholique*).

Je proteste contre toute confusion de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel...

Protester est facile ; démontrer le mal-fondé des critiques est autre chose.

..., confusion que ne savent pas éviter ceux qui, transportant dans l'Etat les principes constitutionnels de l'Eglise surnaturelle, diagnostiquent des tendances modernistes sous la démocratie politique et sociale.

J'ignore quels sont ceux qui « transportent dans l'Etat les principes constitutionnels de l'Eglise surnaturelle »... J'avoue que je ne sais même pas très bien ce que cela peut vouloir dire — et je crains que M. Boucaud ne le sache guère mieux.

Quant à « diagnostiquer des tendances modernistes sous la démocratie politique et sociale », — s'il s'agit du démocratisme politique et social de M. Boucaud, oui, sans aucun doute !

J'ai *démontré par les textes* (pp. 28 à 32 du numéro de juillet de *la Foi catholique*) que l'illuminisme démocratique de M. Boucaud n'a rien de commun avec la doctrine de l'Eglise et lui est contraire quand il présente le caractère démocratique comme « l'essence même de l'Eglise », et qu'il met sur la même ligne « le bulletin de vote et l'hostie consacrée, le suffrage universel et la communion générale de Pâques », comme si la pensée de Jésus-Christ, en instituant l'Eucharistie, eût été de favoriser (ne serait-ce que par voie d'*analogie !*) le démocratisme politique et social et « l'équation des droits » de M. Boucaud, préface logique du collectivisme.

Que si M. Boucaud voulait insinuer que partout où je vois le mot *démocratie*, je dis *modernisme*, — et que je « diagnostiquerais des tendances modernistes » sous l'idée même et la donnée théorique et abstraite de toute « démocratie politique et sociale », — alors j'attendrais avec confiance qu'on essaie la moindre preuve pour s'autoriser à m'attribuer cette ineptie.

J'ai pu, dans mes écrits, m'exprimer avec une clarté insuffisante, bien que des revues catholiques, telles que la

« Soziale Kultur » du centre allemand (août 1907), aient cru pouvoir ne pas me ménager les éloges.

Obscur? Non, Monsieur. Votre style (et c'est un bonheur pour le cerveau de vos lecteurs) n'a aucune parenté avec celui de M. Henri Lorin ou de M. Maurice Blondel ou même de M. Bergson... Vos écrits sont, non pas toujours, mais souvent, d'une clarté bien concluante et qui ne laisse guère de place à l'indulgence théologique.

Quoi de plus clair que cette acceptation, faite par vous, des théories sociologico-religieuses de M. Durkheim, excepté pour ce qui touche le catholicisme :

« Nous n'ignorons pas la théorie d'après laquelle « le fait religieux s'expliquerait sociologiquement, la « divinité n'étant que la représentation hypostatique « et sublimée de la collectivité sociale, et *l'âme, en « tant qu'être religieux, n'étant que ce qu'il y a de « social en nous* (théorie de M. Durkheim); et *nous « ne méconnaissons pas la vraisemblance de cette « hypothèse dans une large mesure*. Mais de ce que « *la sociologie suffise à expliquer des religions faus- « sement surnaturelles*, il ne suit pas qu'il ne puisse « y avoir et qu'il n'y ait en effet une religion vrai- « ment surnaturelle (1). »

Concéder, disais-je, à M. Durkheim que sa sociologie, c'est-à-dire l'évolution fatale d'un instinct d'association, d'abord purement brutal, puis humain, suffise à expliquer les religions autres que le christianisme !...

(1) *Les Droits de l'Etat...* p. 54, note. C'est moi qui souligne.

Concéder à M. Durkheim qu'il est vraisemblable, « dans une large mesure », que « notre âme, en tant qu'être religieux, n'est que ce qu'il y a de social en nous » !

Cela est très clair, Monsieur, et cela est énorme...

Quoi de plus limpide que cette petite définition du droit naturel, lequel, d'après cette formule, serait, rationnellement parlant (en dehors du surnaturel chrétien proprement dit), purement a-religieux :

« M. Fouillée n'a pas vu que le christianisme, sans « méconnaître les *titres purement laïques et libéraux* « *du droit naturel*, les corrobore tout simplement en « y ajoutant des titres surnaturels (1). »

Cela est très clair, Monsieur, et cela est formidable...

Quoi de plus lumineusement moderniste que votre dédain de l'*a-priori* religieux rationnel, dédain qui vous amène à méconnaître trop souvent (malgré quelques affirmations éparses et contradictoires) la base rationnelle religieuse du droit naturel, la démonstration rationnelle des devoirs de l'homme et de la société envers Dieu Créateur, Fin dernière et Législateur...

« Sous prétexte de religion naturelle, ces philo- « sophes avaient fait de la métaphysique religieuse, « de l'*a-priori* religieux ! Tandis que la méthode « scientifique aurait consisté à observer et à compa- « rer les diverses *formes* religieuses et à déclarer vraie

(1) *Qu'est-ce que le droit naturel?* p. 61.

« et salutaire celle de ces formes qui réalise le plus « complet épanouissement de la *vie* religieuse. »

« Aussi la pensée contemporaine, d'après vous, « construit-elle un droit naturel nouveau, une philo- « sophie du droit fondée sur la politique, l'économie « politique, la psychologie sociale, en un mot sur les « sciences sociales (1). »

Tout cela est très clair, Monsieur, et tout cela est peu cohérent avec votre « déclaration » d'aujourd'hui.

Quoi de plus exempt de nuages que votre théorie d'un libéralisme d'Etat, absolu, totalement a-religieux, et qui va logiquement jusqu'à l'anarchisme intégral? Théorie qui s'étale tout au long de votre dernier opuscule : *les Droits de l'Etat et les garanties civiques du droit naturel.* Théorie qui, dans la constitution publique de la société, remplace tout principe absolu, tout DROIT quelconque, par le pur fait de l'*opinion publique*, laquelle devient ainsi l'unique contrôle, la suprême garantie, la norme exclusive de tout DROIT.

« Il est nécessaire, en cas de désaccord, qu'inter- « vienne une autorité qui définisse le « droit naturel ». « Quelle sera cette autorité ? »

Ce sera, dites-vous, « la notion de l'ordre public ». Et en voici la formule :

« Les principes d'ordre public seront déterminés « par la somme *minima* des principes sur lesquels,

(1) Même ouvrage, pp. 11, 14, etc.

« tout le monde étant à peu près d'accord à leur « sujet, il y aura *unanimité morale* dans un temps « et dans un pays donnés. Ce sont ces principes-là « qui feront autorité, et qui seront intangibles aussi « bien de la part des pouvoirs publics que de la part « des citoyens... »

Et voici la conclusion ; les soulignements sont de moi :

« Ainsi, par exemple, tout le monde est *à peu près* « *unanime* aujourd'hui à reconnaître qu'il ne faut « pas voler ou qu'il faut respecter la vie et la santé « humaines : par conséquent, en dépit de quelques « anarchistes, de quelques pessimistes, et aussi de « quelques économistes « optimistes » qui cepen- « dant protesteront au nom de leur liberté de con- « science ou de la liberté de l'industrie, l'ordre « public exige actuellement que liberté ne soit pas « laissée, ni dans la rue, ni dans l'industrie, aux « assassins ni aux voleurs (1) ».

Donc, faut-il redire, le jour où l'*opinion publique*, à une voix de minorité, renoncerait à reconnaître « qu'il ne faut pas voler ou qu'il faut respecter la vie et la santé humaines » ; — ce jour-là, l'*ordre public*, la dernière et suprême garantie morale de toute liberté, la norme exclusive de tout DROIT NATUREL public, n'exigerait plus que les citoyens soient protégés « contre les assassins et les voleurs ». Et ni l'Etat ni les citoyens eux-mêmes n'auraient plus, « dans la rue ni dans l'industrie », aucun recours ni aucun DROIT NATUREL contre les entreprises des apaches...

(1) Ouvrage cité, pp. 51-60.

Tout cela est très clair, Monsieur. Et cela est si ouvertement anarchique qu'un vieux théologien de mes amis, qui en a vu cependant de toutes les couleurs, après avoir examiné vos opuscules, et notamment celui-là, vient de m'écrire : « Je n'ai jamais rien lu de plus faux ni de plus subversif. »

« Jamais rien »... j'incline à croire que mon vieil ami est peut-être bien sévère.

Je pourrais continuer... La même netteté apparaîtrait sur tous les points. Si ces théories ont été louées par la *Soziale Kultur*, cela n'est point pour m'émouvoir : encore faudrait-il savoir *ce qui* a été loué, et ce que valent ces éloges.

Non, Monsieur, c'est rarement la clarté qui manque à vos doctrines, et je suis heureux de pouvoir vous enlever au moins l'inquiétude que vous manifestez à cet égard.

S'il en est ainsi, je le regrette, et c'est pourquoi je vous adresse ma véritable pensée, que vos critiques auront servi à préciser.

Ce ne sont point, on le voit, des « précisions », mais des corrections, *du pour au contre*, qui seraient trop souvent indispensables.

En vous l'adressant, je l'adresse à vos lecteurs. Je suppose bien, en effet, qu'il me suffira d'invoquer la loyauté française et la charité chrétienne, pour obtenir de vous l'insertion intégrale de cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Bien volontiers : non seulement insertion intégrale, mais glose nécessaire, vous le voyez.

..... et j'espère que votre revue ne manquera pas de se conformer aux charitables avis de saint Ignace, recommandant d'interpréter toujours dans le meilleur sens possible les paroles susceptibles de deux interprétations, l'une bonne et l'autre mauvaise.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de ma chrétienne sympathie.

CHARLES BOUCAUD.

P. S. — Les lecteurs de la *Revue de philosophie* savent que je viens d'y défendre récemment le Droit Naturel.

Je viens de mettre un peu mes lecteurs en état de juger par eux-mêmes que les textes, absolument limpides, de M. Boucaud, ne m'ont laissé parfois aucune faculté de choisir entre « deux interprétations, l'une bonne et l'autre mauvaise », la première étant radicalement impossible. Ou plutôt il n'y a place à aucune interprétation : je n'ai fait que citer, et le lecteur doit dire à M. Boucaud : « *Ex ore tuo te judico.* »

Et puisque M. Boucaud semble connaître les *Exercices spirituels* de saint Ignace, je me permets de lui conseiller d'y relire attentivement les règles d'orthodoxie, faites pour aider à acquérir « le sens catholique », le « véritable sens, dit saint Ignace, que nous devons posséder dans l'Eglise militante ». Je lui recommande particulièrement la onzième règle, celle qui ordonne de « louer la doctrine positive et la *doctrine scolastique* ». Les termes en sont très actuels.

Et après cette lecture, il fera bien d'étudier de très près, en les comparant au texte de ses cinq opuscules, l'enseignement et les prescriptions de l'encyclique *Pascendi Dominici gregis*.

Quant à la *Revue de philosophie*, je n'y ai rien trouvé, de M. Boucaud, qui puisse modifier ce qui précède.

Résumons-nous.

La « déclaration » de M. Boucaud, qu'on vient de lire, est une chose, — et le texte de ses cinq opuscules, que j'ai cité et analysé, en est une autre.

Je ne mets point en doute la sincérité de celle-là; mais je suis obligé de maintenir toutes mes critiques contre ceux-ci.

Il ne s'agit pas seulement de quelques textes isolés: de ces cinq opuscules se dégage, malgré un certain nombre de passages ou de chapitres contradictoires, un esprit impossible à méconnaître; l'ensemble est un, logique et cohérent; et c'est l'esprit de la philosophie relativiste et évolutioniste, laquelle est l'âme même et le principe du modernisme.

Il n'en est pas pourtant des opuscules de M. Boucaud comme du livre de M. Bureau, son collègue: *la Crise morale des temps nouveaux :* ceci est « incorrigeable ». Certains censeurs de bonne volonté avaient naguère, dit-on, essayé de s'atteler à l'ingrate besogne de rendre orthodoxe le livre condamné de M. Bureau. Au bout de quelques pages, ils durent y renoncer, en répétant ce que me disait, à propos du même ouvrage, un éminent religieux (qui n'est pas de vos anciens maîtres, monsieur Boucaud) : « Plus on lit ce livre, plus on le trouve exécrable. »

Il n'y a, ajoutait ce religieux, qu'une méthode pour corriger un livre comme celui-là: c'est d'abord de le brûler; et puis d'en écrire un autre dans lequel, depuis

la première ligne jusqu'à la dernière (sauf les détails de documentation positive) on dit exactement le contraire de ce que disait le premier.

On sait que je ne prodigue pas l'épithète de « moderniste » A mes yeux, il n'en est pas de plus grave. Sans aucune entente préalable, je me suis rencontré avec M. Fontaine pour dire que, des opuscules de M. Boucaud sur le droit naturel, se dégage, en plus d'un endroit, l'esprit du modernisme.

BERNARD GAUDEAU.

Ce qui précède était imprimé, lorsque je lis, dans le *Bulletin de la Semaine* du 6 octobre, le filet suivant. C'est un double de la lettre qui m'a été adressée, avec quelques modifications de détail que mes lecteurs relèveront eux-mêmes.

Notre distingué collaborateur M. Charles Boucaud nous adresse la lettre suivante :

Le 24 septembre 1909.

Monsieur le Directeur,

Les études sur le droit naturel, que j'ai publiées, chez Bloud et compagnie, dans la « Collection Science et Religion », ayant été mal interprétées dans un livre (1) et dans une revue bien connus (2) du monde ecclésiastique, je vous serais reconnaissant de vouloir bien insérer la déclaration suivante, semblable à celle que je viens d'adresser à la revue de M. le chanoine Gaudeau, pour redresser ma réputation d'orthodoxie, qui en a peut-être été ébranlée. C'est un service de charité intellectuelle que vous demande un fidèle collaborateur.

1° Je crois qu'il y a un droit naturel au-dessus du droit positif ;

(1) *Le Modernisme sociologique,* par le P. J. FONTAINE.
(2) « *La Foi catholique* », dirigée par M. B. GAUDEAU.

2° Je crois que le droit naturel comprend d'abord un petit nombre de principes *immuables* tirés de la *morale* universelle et de la *théodicée ;*

3° Je crois qu'il comprend encore les lois *naturelles* de l'évolution *historique* des institutions et du droit, les lois providentielles de l'*histoire* juridique et sociale.

En d'autres termes, j'entends par Droit Naturel tout le droit qui découle de la nature humaine, envisagée métaphysiquement dans son *essence* immuable, et considérée historiquement dans son *évolution* sociologique. Les théologiens ont coutume de se placer surtout au premier point de vue. Sans aucunement le méconnaître, et même en le rappelant expressément, je me suis surtout placé au second point de vue.

Je crois encore qu'*au delà* du Droit Naturel, qui découle ainsi de la métaphysique et de l'histoire, il y a un Droit Surnaturel qui découle de la théologie chrétienne, et qu'entre ces deux ordres, distincts, on peut relever parfois des analogies suggestives.

Peut-être n'avais-je pas, dans mes études, exprimé ma pensée avec une clarté suffisante pour tout le monde. En ce cas, je le regrette ; je remercie mes critiques d'y avoir attiré mon attention, et je vous remercie d'avance d'une hospitalité littéraire qui me permettra de restituer au public ma véritable pensée.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments respectueux et sympathiques.

Ch. Boucaud,
Professeur aux Facultés Catholiques,
3, place Gensoul, Lyon.

Deux mots seulement :

1° Les doctrines de M. Boucaud n'ont point été comme il le dit, *interprétées*, bien ou mal, par moi, mais purement et simplement exposées, d'après lui-même, et rapprochées des conclusions certaines de la doctrine catholique ;

2° Dans sa lettre à moi, M. Boucaud disait : « Le droit naturel comprend d'abord un petit nombre de principes immuables tirés de la *morale universelle.* »

Au *Bulletin de la Semaine,* il ajoute : « ... et de la *théodicée.* »

Cette addition est considérable, et indique (sur un point combien essentiel !) un flottement et une indécision vraiment regrettables dans l'esprit d'un professeur de droit.

Mais encore faudrait-il savoir de quelle théodicée il s'agit, car il y en a de bien des sortes, jusqu'à celle de l'*Evolution créatrice* de M. Bergson.

Et si, dans la pensée de M. Boucaud, il s'agit, comme je n'en doute pas, de la théodicée traditionnelle, la seule compatible avec le catholicisme, et qui démontre rationnellement l'existence d'un Dieu Créateur, — alors cela est difficilement conciliable avec ce que M. Boucaud nous disait des « *titres purement* « *laïques et libéraux* du droit naturel », que le christianisme « corrobore tout simplement en y ajou- « tant des titres surnaturels (1) ».

L'essentiel serait de dire d'abord simplement ceci :

« J'admets, philosophiquement, que la raison hu- « maine, abstraction faite de la foi chrétienne et « révélée, démontre avec certitude l'existence d'un « Dieu, Créateur, Fin dernière et Législateur de « l'homme et du monde. »

« J'admets que cette vérité, réellement démontrée par « la philosophie et par l'histoire, est la base unique

(1) *Qu'est-ce que le droit naturel ?* p. 61.

« sur laquelle s'appuie, immédiatement et sans « coupure, le *droit naturel,* — et que le *droit naturel* « établit sur ce fondement, indépendamment de toute « évolution réelle et possible, les devoirs essentiels, « absolus et immuables, de l'homme, de la famille et « de la Société publique envers Dieu. »

« J'admets que les titres rationnels du droit naturel « sont, non point « purement laïques et libéraux », « mais fondamentalement religieux et appuyés sur « une règle morale absolue; et que la liberté de « l'homme n'existe, selon le droit naturel, qu'en fonc- « tion de son devoir d'obéissance à Dieu. »

« J'admets que, dans la Société, la suprême garan- « tie de l'ordre public n'est point l'opinion publique, « mais l'observation des devoirs essentiels et immua- « bles de la Société et de l'*Etat* envers Dieu. »

« J'admets que les droits de la religion et de l'Eglise « dans les Sociétés sont tout autre chose qu'un « corol- « laire particulier des principes libéraux qui régissent « les sociétés modernes », et qu'il n'est point vrai que « l'autorité de la religion et de l'Eglise « ne s'impose, « en définitive, qu'à ceux qui la reconnaissent. »

La « simplicité » d'une telle « déclaration » pourrait être un bon petit commencement de « précision ». Le reste viendrait ensuite. Mais ce serait le désaveu d'une partie de la doctrine des cinq opuscules.

B. G.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

L'historicité des trois premiers chapitres de la Genèse.

CONSULTATION DE LA COMMISSION BIBLIQUE.

Commission Biblique

30 juin 1909.

Sur le caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse.

DE CHARACTERE HISTORICO TRIUM PRIORUM CAPITUM GENESEOS.

I. Utrum varia systemata exegetica, quæ ad excludendum sensum litteralem historicum trium priorum capitum libri Geneseos excogitata et scientiæ fuco propugnata sunt, solido fundamento fulciantur ?

Resp. *Negative.*

II. Utrum non obstantibus indole et forma historica libri Geneseos, peculiari trium priorum capitum inter se et cum sequentibus capitibus nexu, multiplici testimonio Scripturarum tum veteris tum novi Testamenti, unanimi fere sanctorum Patrum sententia ac traditionali sensu, quem, ab israelitico etiam populo transmissum, semper tenuit Ecclesia, noceri possit, prædicta tria capita Geneseos continere non rerum vere gestarum narrationes, quæ scilicet objectivæ realitati et historicæ veritati respondeant ; sed vel fabulosa ex veterum populorum mythologiis et cosmogoniis deprompta et ab auctore sacro, expurgato quovis polytheismi errore, doctrinæ monotheisticæ accommodata ; vel allegorias et symbola, fundamento objectivæ realitatis destituta, sub historiæ specie ad religiosas et philosophicas veritates inculcandas proposita ; vel tandem legendas ex parte histo-

ricas et ex parte fictitias ad animorum instructionem et ædificationem libere compositas ?

Resp. *Negative* ad utramque partem.

III. Utrum speciatim sensus litteralis historicus vocari in dubium possit, ubi agitur de factis in eisdem capitibus enarratis, quæ christianæ religionis fundamenta attingunt : uti sunt, inter cætera, rerum universarum creatio a Deo facta in initio temporis ; peculiaris creatio hominis ; formatio primæ mulieris ex primo homine ; generis humani unitas ; originalis protoparentum felicitas in statu justitiæ, integritatis et immortalitatis ; præceptum a Deo homini datum ad ejus obedientiam probandam ; divini præcepti, diabolo sub serpentis specie suasore, transgressio ; protoparentum dejectio ab illo primævo innocentiæ statu ; nec non Reparatoris futuri promissio ?

Resp. *Negative.*

IV. Utrum in interpretandis illis horum capitum locis, quos Patres et Doctores diverso modo intellexerunt, quin certi quippiam definitique tradiderint, liceat, salvo Ecclesiæ judicio servatoque fidei analogia, eam quam quisque prudenter probaverit, sequi tuerique sententiam ?

Resp. *Affirmative.*

V. Utrum omnia et singula verba videlicet et phrases, quæ in prædictis capitibus occurrunt, semper et necessario accipiendia sint sensu proprio, ita ut ab eo discedere numquam liceat, etiam cum locutiones ipsæ manifesto appareant improprie, seu metaphorice vel anthropomorphice, usurpatæ, et sensum proprium vel ratio temere prohibeat vel necessitas cogat dimittere ?

Resp. *Negative.*

VI. Utrum, præsupposito litterali et historico sensu, nonnullorum locorum eorumdem capitum interpretatio allegorica et prophetica, præfulgente sanctorum Patrum et Ecclesiæ ipsius exemplo, adhiberi sapienter et utiliter possit ?

Resp. *Affirmative.*

VII. Utrum, cum in conscribendo primo Geneseos capite non fuerit sacri auctoris mens intimam adspectabilium rerum

constitutionem ordinemque creationis completum scientifico more docere ; sed potius suæ genti tradere notitiam popularem, prout communis sermo per ea ferebat tempora, sensibus et captui hominum accommodatam, sit in horum interpretatione adamussim semperque investiganda scientificisermonis proprietas ?

Resp. *Negative*.

VIII. Utrum in illa sex dierum denominatione atque distinctione, de quibus in Geneseos capite primo, sumi possit vox *Yôm* (dies), sive sensu proprio pro die naturali, sive sensu improprio pro quodam temporis spatio, deque hujusmodi quæstione libere inter exegetas disceptare liceat ?

Resp. *Affirmative*.

Die autem 30 junii anni 1909, in audientia ambobus Rmis Consultoribus ab actis benigne concessa, Sanctissimus prædicta responsa rata habuit ac publici juris fierit manvit.

Romæ, die 30 junii 1909.

Fulcranus Vigouroux, P. S. S.
Laurentius Janssens, O. S. B.

Traduction française

I. — Les divers systèmes d'exégèse imaginés et soutenus avec des apparences scientifiques pour exclure le sens littéral historique des trois premiers chapitres du livre de la Genèse sont-ils solidement fondés ?

R. — *Non*.

II. — Nonobstant le caractère et la forme historique du livre de la Genèse, la connexité spéciale de ces trois premiers chapitres entre eux et avec les chapitres suivants, les témoignages multiples des Ecritures tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, la pensée presque unanime des saints Pères et le sens traditionnel que l'Eglise a reçu du peuple d'Israël et a toujours tenu, peut-on enseigner que ces trois premiers chapitres de la Genèse contiennent non pas les récits d'événements vraiment accomplis, c'est-à-dire répondant à la réalité objective et à la vérité historique, — mais bien ou des fables empruntées aux mythologies et aux cos-

mogonies des peuples anciens, et, après élimination de toute erreur polythéiste, adaptées par l'auteur sacré à la doctrine monothéiste ; ou des allégories et symboles, sans fondement dans la réalité objective, proposés sous forme d'histoire pour inculquer des vérités religieuses et philosophiques ; ou enfin des légendes partiellement historiques et partiellement fictives composées librement pour l'instruction et l'édification de l'esprit ?

R. — *Non* sur les deux points.

III. — Peut-on, en particulier, révoquer en doute le sens littéral historique là où il s'agit, dans ces chapitres, de faits qui touchent aux fondements de la religion chrétienne, comme sont, entre autres, la création de toutes choses faite par Dieu dans le commencement du temps ; la création spéciale de l'homme ; la formation de la première femme tirée du premier homme ; l'unité du genre humain ; la félicité originelle de nos premiers parents dans l'état de justice, d'intégrité et d'immortalité ; l'ordre donné par Dieu à l'homme pour éprouver son obéissance ; la transgression de l'ordre divin, à l'instigation du diable sous les apparences d'un serpent ; la déchéance de nos premiers parents de cet état primitif d'innocence ; la promesse d'un Rédempteur futur ?

R. — *Non.*

IV. — Dans l'interprétation des passages de ces chapitres que les Pères et Docteurs ont diversement compris, sans rien enseigner de certain et de défini, est-il permis, sauf réserve du jugement de l'Eglise et en se maintenant dans les analogies de la foi, de suivre et de soutenir telle opinion que chacun, après mûr examen, croira devoir adopter ?

R. — *Oui.*

V. — Faut-il nécessairement et toujours prendre au sens propre tous et chacun des mots et phrases qui se rencontrent dans ces chapitres, en sorte qu'il ne soit jamais permis de s'en écarter, même lorsqu'il appert que ces locutions sont employées dans un sens manifestement impropre, métaphorique ou anthropomorphique, et que la raison défend de s'en tenir au sens propre ou que la nécessité force de l'abandonner ?

R. — *Non.*

VI. — Peut-il être sage et utile, en présupposant le sens littéral et historique, d'employer pour certains passages de ces chapitres l'interprétation allégorique et prophétique, à la lumière de l'exemple des saints Pères et de l'Eglise elle-même?

R. — *Oui.*

VII. — Comme l'auteur sacré, en écrivant le premier chapitre de la Genèse, n'a pas eu le dessein d'enseigner scientifiquement la constitution intime des choses visibles et l'ordre complet de la création, mais plutôt de donner à sa nation un récit populaire, conforme au langage ordinaire de ses contemporains, et adapté à leurs sentiments et à leur intelligence, faut-il régulièrement et toujours y chercher la propriété du langage scientifique?

R. — *Non.*

VIII. — Dans la dénomination et la distinction des six jours dont parle la Genèse au chapitre premier, le mot *yôm* (jour) peut-il être pris, soit au sens propre pour un jour naturel, soit au sens impropre pour un certain espace de temps, et cette question est-elle librement ouverte aux discussions des exégètes?

R. — *Oui.*

Le 30 juin 1909, dans l'audience qu'il a daigné accorder aux deux consulteurs-secrétaires, le Saint-Père a ratifié et ordonné de publier ces réponses.

Rome, le 30 juin 1909.

Fulcran Vigouroux, P. S. S.

Laurent Janssens, O. S. B.

Ce décret soulève plusieurs problèmes sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir. La question de l'unité de l'espèce humaine d'après la science (*generis humani unitas*, ci-dessus, *ad III*) est traitée dans le présent numéro par M. l'abbé Moreux.

Condamnation et soumission de M. l'abbé Turmel.

Ordonnance de Mgr Dubourg concernant un Décret de la Congrégation de l'Index.

Nous, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo,

Vu le décret, en date du 5 juillet 1909, de la Sacré Congrégation de l'Index, à nous adressé et portant condamnation des trois ouvrages suivants de M. l'abbé Joseph Turmel, prêtre de notre diocèse :

Histoire du dogme de la papauté, des origines à la fin du VIe siècle. Paris, Alphonse Picard et fils, 1908;

Histoire du dogme du péché originel. Macon, Protat frères, 1900;

L'Eschatologie à la fin du IVe siècle. Ibid., 1900,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1er. — Les écrits précités de M. l'abbé Turmel sont et demeurent interdits dans le diocèse de Rennes.

ART. 2. — Personne, ni prêtre ni laïque, ne pourra désormais garder dans sa bibliothèque, prêter, vendre, acheter ou lire ces ouvrages ni les éditer à nouveau, sous peine des censures édictées par l'Eglise dans la nouvelle constitution de l'Index, à moins d'une autorisation de notre part.

Donné à Rennes, le 15 juillet 1909.

† AUGUSTE,
archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo.

Communiqué de l'archevêché de Rennes.
(Semaine religieuse, 17 juillet.)

Nous sommes heureux de joindre à cette ordonnance la lettre suivante que M. l'abbé Turmel s'est empressé d'écrire à M. le vicaire général Durusselle, archidiacre de Rennes, et par laquelle il déclare se soumettre sans réserve au décret de la Sacrée Congrégation.

Rennes, le 14 juillet 1909.

Monsieur le vicaire général,

J'apprends que trois de mes écrits ont été mis au Catalogue de l'Index. J'accepte avec une soumission entière le décret qui me frappe ; je l'accepte avec toutes les suites qu'il comporte. Je vais donner des ordres pour que l'on retire du commerce celui des trois livres visés qui n'est pas encore épuisé.

Veuillez agréer, monsieur le vicaire général, l'expression de mon religieux respect.

J. Turmel, *prêtre.*

Il y avait deux questions Turmel : 1° La question historique, le problème Herzog-Dupin-Lenain-Turmel, si brillamment et vaillamment débattu par M. Saltet dans son ouvrage sur ce sujet. Cette question, ont déclaré unanimement les représentants autorisés de la critique, a été close dans le sens indiqué par M. Saltet : *Res acta est ;*

2° La question doctrinale, admirablement discutée par le regretté E. Portalié dans ses articles des *Etudes*, réunis en volume. Une fois de plus, il faut répéter maintenant, à cet égard aussi : *Res acta est.*

Ni au point de vue historique, ni au point de vue doctrinal, il n'y a plus de question Turmel. Elle est close, dans le sens que *la Foi catholique*, qui avait pris parti dès la première heure, avait toujours indiqué.

Le « Modernisme sociologique ».

Notre éminent collaborateur M. Fontaine a reçu de S. Em. le Cardinal secrétaire d'Etat la lettre qu'on va lire et que nous sommes heureux de publier. Il serait superflu d'en faire ressortir l'importance.

« Du Vatican, le 27 juillet 1909.

« Monsieur l'Abbé,

« Le Saint Père a particulièrement agréé l'hommage que vous lui avez fait de votre livre intitulé: *le Modernisme sociologique*, revêtu de l'*imprimatur* de l'autorité supérieure.

« Ce remarquable ouvrage, qui, à la suite de plusieurs autres, atteste vos profondes connaissances théologiques et sociales, répand une vive lumière sur les dangers que traverse la société actuelle, sur les maux qui l'affligent dans l'ordre religieux et social.

« Vous mettez aujourd'hui en évidence comment le modernisme, après avoir attaqué les principes de la foi, en arrive à saper les bases mêmes de l'ordre social, en combattant les principes de droit naturel qui le soutiennent.

« Vous ne vous êtes pas contenté toutefois d'exposer les causes funestes de la déchristianisation, entraînant comme conséquence fatale la dissolution de la société; vous avez eu soin d'indiquer la source des vrais remèdes.

« Vous les signalez dans les enseignements de l'Eglise catholique et dans les directions des Souverains Pontifes qui ont toujours travaillé au vrai bonheur spirituel et temporel des peuples.

« Aussi, Sa Sainteté vous exprime Ses sincères félicitations pour le volume que vous venez de publier, vous remercie de l'hommage que vous Lui en avez fait, et vous envoie de tout cœur la bénédiction apostolique, comme gage des plus précieuses faveurs divines.

« J'unis mes vifs et sincères remerciements pour l'exemplaire que vous m'avez offert et je profite de cette occasion pour vous exprimer, monsieur l'abbé, mes sentiments dévoués en Notre Seigneur.

« Cardinal MERRY DEL VAL. »

Voici la lettre que le même auteur a reçue de S. G. Mgr Rutten, évêque de Liège.

« Mon Révérend Père,

« J'ai lu votre nouveau livre; je puis l'apprécier et je me fais un devoir de vous adresser mes bien vives félicitations. Vous avez fait une œuvre de haute utilité, et il ne me paraît pas possible que le lecteur non prévenu ne partage pas votre sentiment sur la funeste guerre que l'on a déclarée, en France, à la religion catholique, sur ces causes, sa tactique, ses résultats.

« Avec une grande modération, vous établissez les responsabilités, mais vous ne craignez pas de signaler les fautes commises par un trop grand nombre de prêtres et de catholiques laïcs qui, au lieu de combattre aux côtés des chefs hiérarchiques de l'Eglise et sous leur direction, ont été les auxiliaires illusionnés des pires ennemis.

« Je forme le vœu que votre livre soit lu par tous ceux qui veulent sincèrement le bien de la religion et de la France. Beaucoup y apprendront la ligne de conduite à suivre et, espérons-le, beaucoup aussi se laisseront convaincre de la déplorable erreur dans laquelle ils ont versé.

« En lisant ces pages si lumineuses, j'ai souvent pensé à mon propre pays et j'ai prié Dieu de nous préserver des mêmes malheurs. La secte maçonnique poursuit évidemment chez nous le même but et se sert des mêmes procédés. Trouvera-t-elle aussi des coopérateurs inconscients ou abusés dans le camp catholique? Bien des indices me le font craindre. Mais, imitant votre sage discrétion, je m'abstiendrai de les indiquer avec précision.

« Quand les actes viendront et démontreront le plan maçonnique ainsi que les coupables défaillances de quelques-uns des nôtres, le moment sera venu de parler. Pourvu qu'il ne soit pas trop tard alors, et que nous n'ayons pas à gémir sur des ruines. C'est ce qui me fait désirer que votre livre soit beaucoup lu en Belgique, afin que les mêmes fautes n'amènent pas les mêmes conséquences.

« Vous remerciant de tout mon cœur de l'envoi de votre ouvrage, je vous prie, T. R. Père, de me croire votre affectueusement dévoué.

« † M. Rutten, Ev. de Liège. »

La *Corrispondenza romana* écrivait, le 3 août :

« On a dit très justement que le modernisme n'est pas seulement une doctrine, mais aussi un état d'âme, une « mentalité » dont l'application s'étend à toute la vie catholique.

« Par suite, rien de plus naturel qu'en dehors modernisme biblique, théologique, philosophique, il y ait le modernisme sociologique embrassant toute la question sociale avec les diverses attitudes que les catholiques ont à prendre vis-à-vis d'elle.

« C'est *le Modernisme sociologique*, dont M. l'Abbé F. Fontaine nous présente l'analyse dans un gros volume.

« Tout lecteur sérieux saisira l'importance d'un ouvrage où sont posées des questions si brûlantes, si pleines d'application et d'actualité, et où sont versés au débat des résultats d'une enquête étendue et d'une riche documentation.

« Le livre de l'abbé Fontaine ne plaira — il s'en faut — à tous; quoi qu'il en soit, tout catholique intelligent et sincère devra peser les observations et les faits présentés par l'auteur dans une synthèse fort intéressante; et alors même que l'on ne partagerait pas toutes ses idées et conclusions, on ne pourrait se dispenser d'en accepter la vue d'ensemble et les conclusions générales. N'eût-elle de résultats plus appréciables, la lecture attentive de ce livre s'imposerait, en dépit du « complot du silence » par lequel les modernistes et leurs complices voudraient l'écarter des milieux où l'on estime qu'être catholique et agir comme tel est chose sérieuse et loyale. »

Enfin, dans son numéro du 11 septembre, la *Semaine de Rome*, honorée d'une bénédiction autographe de Sa Sainteté Pie X, publie, sous la signature de M. Dominique Roland-Gosselin, l'article que voici, à propos de « certains catholiques animés des plus généreuses intentions, mais imbus de doctrines bien étranges » :

« Ils s'appellent, pour la plupart, démocrates-chrétiens, ou chrétiens-sociaux, et se réclament du grand Léon XIII et de

ses encycliques; ils semblent pourtant n'avoir pas lu ou médité l'enseignement du Pontife ou y avoir vu ce qu'ils rêvaient d'y trouver. A la lumière de l'encyclique *Rerum novarum* ou de celle *Immortale Dei*, la démocratie se résume dans l'effort glorieux d'assurer la prospérité aux classes ouvrières, de délimiter la coopération des patrons et de leurs subordonnés, de fixer la juste rétribution du salaire et de définir la part de la justice et de la charité. La démocratie ainsi conçue n'implique aucune forme spéciale de gouvernement; sous tous les régimes elle peut exister, elle aime la discipline et la hiérarchie et requiert l'institution corporative et le droit donné à l'ouvrier de devenir propriétaire et de participer en quelque manière aux bénéfices des patrons.

« Dans la pensée du Pape, comme le fait remarquer M. l'abbé Fontaine : « Le mot de classes, qu'on ose à peine employer sans explication ou atténuation, n'effraie pas le Pape; il l'articule et il met en relief le rôle prépondérant et nécessaire des classes supérieures qui n'existent plus chez nous. » Après Léon XIII, Pie X consacre l'unité et la continuité de ces principes dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903; s'inspirant de la pensée sociale de son prédécesseur, il écrit : « La société humaine telle que Dieu l'a établie est composée d'éléments inégaux... L'égalité des divers membres de la société consiste uniquement en ce que tous les hommes tirent leur origine de Dieu... En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait, dans la société humaine, des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens, qui, tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral. »

« Quelques démocrates chrétiens cependant, comme bon nombre d'athées, prêchent l'égalitarisme le plus absolu. Au nom du christianisme, où ils ont découvert une sociologie spéciale, autre que celle que nous ont exposée les docteurs, ils imposent une raison et une loi universelle

denivellement. Puisque le christianisme a brisé l'esclavage, il doit supprimer le patronat, l'inégalité des personnes, la différence des classes. D'autres sont plus hardis encore et prétendent que la fin suprême du mouvement religieux et social inauguré, il y a deux mille ans, par le Christ, c'est le collectivisme. Beaucoup, sans oser ce langage, s'acheminent vers ses conclusions. Ils réclament l'*autonomie absolue* de chacun et la souveraineté du plus grand nombre, car, disent-ils, nous sommes tous « égaux en dignité ». Expression chère à M. Lorin. Elle fut le *leit-motif* du discours prononcé par lui, il y a un an déjà, à « la Semaine sociale » de Marseille. M. l'abbé Fontaine, en un chapitre remarquable intitulé : « Tendances excessives et dangereuses », analyse les déclarations sociales de M. Lorin, dont on connaît l'ardeur et la foi, déclarations empreintes d'idées modernistes. Avant que d'en aborder la discussion, nous devons savoir gré à M. l'abbé Fontaine d'avoir montré qu'au sein même des plus édifiantes et des plus nécessaires assemblées souffle parfois un esprit nouveau funeste au catholicisme et propice à sa ruine. J'aurais aimé que l'auteur insistât davantage sur ce germe malsain qui se développe, non seulement dans les « Semaines sociales », mais encore dans les Congrès et les œuvres.

« La passion de l'égalité, le souci de respecter tout homme, quel qu'il soit, au même degré, entraînent certaines personnalités hors du sens catholique. L'homme étant lui-même son juge, toutes les religions se valent, et, s'occuper du perfectionnement moral de l'individu, serait en quelque sorte lui faire injure. Nous devons nous attacher avant tout à l'épanouissement de l'être physique. On voit l'écueil de semblables propos. Ces théoriciens ne retiennent du christianisme que le mouvement qui nous porte à aimer et à soulager la souffrance; ils en retirent la moelle, la substance saine et forte; ils transforment la charité en philanthropie, faisant de la justice la seule règle de notre vie ; aussi oublient-ils souvent toute préoccupation religieuse, toute idée de morale purement naturelle; ils ne songent qu'au corps, et non à l'âme. Au dernier congrès diocésain de Paris,

deux prêtres distingués en firent l'observation. Une des rapporteuses du travail dans les ateliers leur répondit : « Quand nous serons arrivées à faire supprimer la veillée, nous pourrons passer au moral ; mais en prenant toutes les questions à la fois on n'arrive à rien ; je conseille toujours à mes associées de commencer par des réformes très modestes. » Sa Grandeur Mgr Amette protesta contre une telle théorie, dont on trouvera l'ample discussion dans le compte rendu du « Ve Congrès diocésain de Paris ». Les exemples se pourraient multiplier ; ils prouveraient une fois encore que c'est un très grand mal de croire que la question sociale est résolue, quand le bien-être se trouve assuré ou seulement entrevu.

« Mais venons au discours de M. Lorin. M. l'abbé Fontaine y constate d'abord un grand enthousiasme religieux, un très réel amour des petits et des humbles, quelques vues non sans justesse sur l'homme façonné par le catholicisme. La doctrine, hélas! de M. Lorin ne répond pas toujours à ses nobles intentions.

« Il construit un système d'économie sociale ayant soi-disant pour base le catholicisme, mais d'où sont bannies deux conditions qui, selon l'enseignement de l'Eglise, sont essentielles à la société ; je veux dire la propriété et la famille. Elles demeurent intimement liées entre elles, dans la réprobation de M. Lorin, comme dans l'ordre établi par Dieu. Avant même la faute d'Adam, le Créateur lui donna la terre et ses fruits. Depuis lors, cette propriété s'est enrichie de divers modes ; elle s'est multipliée en propriétés nationales et corporatives, comme le souligne Léon XIII dans ses Encycliques. De tout cela, M. Lorin n'a cure ; il réduit le droit de posséder au strict nécessaire dont l'homme a besoin pour se soutenir. Il ignore la possibilité d'avoir à soi une terre et de penser à ses descendants. Il ne s'occupe que de l'individu. Ainsi le travail se circonscrit à une finalité restreinte et les principes collectivistes de l'économie sociale et politique actuelle restent proclamés ; leur but évident, écrit M. l'abbé Fontaine, « est la destruction de la propriété familiale et la destruction connexe de la famille elle-

même, la confiscation de l'enfant et des fortunes privées, l'éducation athée et dépravatrice qui en est la conséquence ». M. Lorin, devant ces erreurs, ne proteste pas, mais essaie de les concilier avec la vérité. Il les couvre d'un vague mysticisme, fort séduisant peut-être pour des auditeurs généreux, qui n'ont pas le loisir d'examiner le péril de si édifiantes maximes. Ils se laissent toucher par ces formules : *égalité de dignité des personnes*, *équivalence des agents humains*.

« Pas un seul mot de cette belle sentence », poursuit l'auteur, « n'est vrai : le Pape actuellement régnant est le fils d'un ouvrier; tels d'entre nous, prêtres, sont des fils d'ouvriers ou de paysans ; cela s'équivaut comme condition sociale d'origine. Cependant vous ne me persuaderez jamais qu'il y a ici *égalité de dignité de personne* et que vous nous devez un respect égal à celui que vous portez à Pie X. » Bref, M. Lorin n'admet pas une hiérarchie dans les aptitudes diverses de chacun, juge factices les classes et arrive à des conséquences opposées à celles de l'encyclique *Rerum novarum*. La fraternité chrétienne, comme il l'entend, glorifie l'orgueil, suscite les convoitises et les passions. C'est l'oligarchie pseudo-démocratique.

« Voilà esquissée l'enquête de M. l'abbé Fontaine sur le « modernisme sociologique » ; nous nous sommes attachés aux conclusions de l'auteur sans en faire la genèse. Philosophe et théologien, il recherche et explique les déviations de l'esprit des philosophes modernes. Historien aussi et profond patriote, il a compris que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est l'effet logique des idées dont on nourrit le peuple. Son dernier chapitre indique le moyen de relever la France, moyen suprême et efficace proposé par Pie X dans l'union des catholiques sur le terrain religieux et autour des évêques.

« On semble, hélas ! ne pas vouloir entendre. Qu'on lise cet ouvrage et la lumière se fera ; deux Papes y parlent sans cesse, Léon XIII et Pie X. »

Le Modernisme et les protestants.

On lit dans le *Bulletin d'informations religieuses et sociales*, du 6 octobre :

« Les milieux anglicans ont été très émus à la suite de la leçon d'ouverture par laquelle M. Piercy Gardner, le recteur de la *Hibbert School of Theologie*, a inauguré mardi dernier les cours de l'école. M. Percy Gardner avait pris, comme sujet de son discours, *les tendances du modernisme*. Il prononça une véritable apologie de l'encyclique *Pascendi*, qu'il proposa même comme *règle de direction* à l'église anglicane, ainsi qu'à toutes les confessions chrétiennes positives.

« M. Gardner déclara souscrire à la définition que le document papal donne du Modernisme : « Personne, dit-il, n'a encore caractérisé avec une plus grande compétence le phénomène qui se révèle, en ce moment, dans toutes les branches du christianisme. Car, pour le théologien anglican, le modernisme n'est pas le privilège du catholicisme. » « Il consiste, ajouta-t-il, dans la tendance de la philosophie moderne, qui juge toute connaissance comme relative, et qui préfère le point de vue psychologique au point de vue métaphysique. » Dans sa conclusion, M. Piercy Gardner exhorta les étudiants anglicans à « fermer au modernisme les portes de leurs esprits ».

Les événements d'Espagne envisagés au point de vue de la Foi.

Il n'est pas douteux que les sectes anti-chrétiennes, dont la conjuration internationale est très puissante dans le monde actuel, ne visent, entre autres buts, la destruction des puissances catholiques latines, et en particulier de l'Espagne.

Les événements dont ce pays est le théâtre sont appréciés avec une grande justesse dans l'appel que *la Correspondance de Rome* adresse à la presse catholique du monde

entier. C'est à ce titre, et pour éclairer nos lecteurs, que nous nous faisons un devoir de reproduire cet appel, qui a eu le don de mettre en fureur *la Lanterne*, *l'Action* et tous les organes français de la Franc-maçonnerie internationale :

« Nous attirons l'attention de toute la presse catholique sur les menées du complot international dont le centre est à Paris, contre la couronne et le gouvernement d'Espagne.

« Cent épisodes, plus suggestifs l'un que l'autre, permettent de constater que le bloc maçonnique-révolutionnaire veut implanter la république jacobine en Espagne, ainsi qu'au Portugal et ailleurs.

« Le massacre du roi dom Carlos et du prince héritier de Portugal avait été décrété à Paris par une entente entre le centre international et les chefs révolutionnaires de Portugal. Pour les massacres de Barcelone, tout s'est passé de même.

« La secte, qui a la haute main sur les neuf dixièmes de la presse européenne, a donné, à chaque fois, le mot d'ordre pour empêcher le public de connaître l'état réel des choses et pour les montrer sous un jour favorable à ses intérêts.

« Malheureusement, dans la presse antiblocarde, tous ne s'aperçoivent pas du jeu louche; on y a imprimé et on y imprime les nouvelles et les appréciations forgées par les pires ennemis de l'Eglise et de la civilisation chrétienne au moyen de dépêches d'agences et de lettres de correspondants envisageant les événements récents de l'Espagne. »

(*A suivre.*)

L'Administrateur-Gérant : P. Lethielleux.

Poitiers. — Imprimerie Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

2ème ANNÉE Nos 11-12 NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1909

La Foi Catholique

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Paraît chaque mois

Chaque fascicule, séparément : 1.25
Fascicules doubles : 2.50

Il kantismo è l'eresia moderna.
Le kantisme est l'hérésie moderne.
(Paroles de S. S. PIE X, le 9 mars 1907.)

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit.
Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.
(Saint CYPRIEN, *De lapsis.*)

DIRECTEUR :

Bernard GAUDEAU

FRANCE ; Un An... 10 fr.
ÉTRANGER (U. P.). 12 fr.

TOME IV. - 11-12.

Chaque année forme deux volumes de 480 pages chacun.

P. Lethielleux, Éditeur

10, Rue Cassette, PARIS

SOMMAIRE du Numéro de Novembre-Décembre 1909

[*NUMÉRO DOUBLE*]

LES ERREURS DU MODERNISME

DIXIÈME LEÇON

Erreurs du Modernisme sur les relations entre l'Eglise et l'Etat, la religion et la société civile.

(*Fin*) (1)

SOMMAIRE

VI

Termes équivoques à expliquer.

Nécessité de dissiper l'équivoque de certains termes : Liberté, Libéralisme, *Neutralité*, Droit commun, etc.

Nous avons essayé d'aller jusqu'au fond de la question, rajeunie par le modernisme, et plus que jamais actuelle et vitale, des relations entre la société civile et la religion. Nous avons étudié ce problème, non point d'après des postulats arbitraires, ni en supposant acceptées de tous les données de la foi catholique, mais d'après une méthode strictement philosophique, sociologique, historique, scientifique.

Je me permets de rappeller ici les deux séries de propositions fondamentales que nous avons démontrées, et qui résument, l'une la doctrine philosophique, l'autre la doctrine théologique en cette matière.

Première série de propositions.

I. Dieu, Créateur et fin dernière de l'homme et du monde, doit être servi par l'observation parfaite de la

(1) Voir *la Foi Catholique* de juin et juillet 1909.

loi naturelle et honoré d'un culte public, non seulement par tout individu humain conscient, non seulement par la société familiale, mais aussi par la société civile ou nationale que l'homme est par sa nature (c'est-à-dire en vertu de la volonté de Dieu qui l'a créé tel), invinciblement porté à constituer.

II. Par conséquent, quelle que soit la forme politique de la société civile, l'autorité qui la régit, et sans laquelle elle ne peut subsister, a le devoir de professer, de défendre et de promouvoir efficacement la religion naturelle, et de pratiquer, à l'égard de Dieu maître et fin dernière de l'homme, le culte public qui lui est dû.

III. La séparation théorique et effective de la religion naturelle d'avec la société civile (libéralisme a-religieux, laïcisme, athéisme officiel : ces trois mots sont synonymes) est donc, au regard de la raison et du droit naturel, un état anormal et monstrueux, destructif, à bref délai, de toute morale, de tout équilibre social et de la société elle-même, et l'autorité qui se rendrait coupable de ce crime se constitue, en droit et par le fait même (quant au principe), dans un état de déchéance consommée.

IV. Dans toute société humaine, l'autorité publique a le devoir de proscrire les religions qui seraient évidemment contraires à la loi naturelle et à la morale.

V. En cas de conflit entre les prescriptions évidentes de la religion naturelle et les prescriptions d'une

autorité humaine quelconque, la religion naturelle doit l'emporter, en vertu de la subordination essentielle de la fin terrestre et prochaine à la fin dernière.

VI. En vertu du droit naturel, l'autorité qui gouverne une société humaine quelconque doit non seulement liberté, mais bon acccueil, adhésion et protection à une religion positive qui apparaît évidemment comme n'étant point en contradiction avec les données de la morale et de la religion naturelle, mais qui précise et complète ces données, et qui peut se montrer vraiment divine...

Deuxième série de propositions.

I. L'Eglise catholique, établie sur la terre par la volonté positive et divine de Jésus-Christ Homme-Dieu, pour conduire les hommes à leur destinée surnaturelle en enseignant les vérités révélées, en gouvernant et sanctifiant les âmes, — a le droit d'exercer librement cette fonction dans le monde tout entier.

II. Dans une société où règne l'unité de croyance catholique (unité moralement entendue), les relations de l'Eglise et de l'Etat sont réglées par les principes suivants : c'est ce qu'on peut appeler la thèse :

1° En matière purement temporelle, l'Etat est maître souverain ;

2° En matière purement spirituelle, l'Eglise est maîtresse souveraine, et l'Etat doit faire respecter les prescriptions et les décisions de l'Eglise, d'accord avec elle ;

3° En matière mixte (exemples : le mariage, l'en-

seignement public), l'accord doit se faire dans le respect des prescriptions de l'Eglise. Et cela en vertu de la subordination des fins des deux sociétés : la fin propre et spécifique de la société civile étant prochaine et terrestre, à savoir, l'honnête prospérité temporelle; et la fin propre et spécifique de l'Eglise étant la fin dernière et éternelle de l'homme ;

4° Lorsque les relations de l'Etat et de l'Eglise sont réglées par un concordat librement consenti de part et d'autre, l'observation loyale et fidèle de cette convention est obligatoire et suffisante.

III. Dans une société où ne règne pas l'unité de croyance catholique, et où par conséquent n'est pas appliquée ni applicable la «thèse » du droit positif surnaturel de l'Eglise, voici les principes posés, soit par l'autorité doctrinale catholique, soit par la théologie :

1° « L'Eglise ne condamne pas les chefs d'Etat qui, « en vue d'un grand bien à atteindre ou d'un grand « mal à éviter, tolèrent dans la pratique divers cultes « et leur accordent à chacun une place dans l'Etat (1).»

C'est donc, dans l'*hypothèse* de l'extrême division des croyances, qui existe dans la plupart des sociétés modernes, la reconnaissance formelle de la tolérance par l'Etat des cultes dissidents, c'est la formelle acceptation de leur situation légale et officielle ;

2° Mais ce à quoi l'Eglise ne pourra jamais renoncer, c'est le droit en vertu duquel elle demande à l'Etat moderne la garantie et la protection de ses libertés essentielles: liberté de la prédication, liberté

(1) Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei.*

de l'enseignement, liberté d'organisation hiérarchique, liberté du ministère, liberté des œuvres, liberté des associations, droit de posséder, au moins dans la mesure nécessaire à son existence et au fonctionnement de ses organes;

3° En toute *hypothèse* également, lorsqu'une convention est intervenue, l'Eglise a le droit, bien entendu, d'en réclamer toujours la fidèle et loyale exécution : droit d'autant plus sacré qu'il ne s'appuie que sur la force morale;

4° De plus, en aucune *hypothèse*, l'Eglise (qui, en présence de l'ignorance involontaire, de la bonne foi ou d'une impossibilité, peut sacrifier quelque chose de l'exercice de son droit positif et surnaturel) en aucune hypothèse, dis-je, elle ne peut rien sacrifier des principes essentiels et immuables du droit naturel religieux, principes qu'aucune société humaine ne peut ignorer ou méconnaître de bonne foi, ni abjurer sans se condamner à mort;

5° C'est pourquoi, en toute *hypothèse*, l'Eglise, gardienne et vengeresse, au milieu des peuples, du droit naturel religieux, a le devoir d'exiger de l'État moderne qu'il professe publiquement, à l'égard de la divinité, le respect, l'adoration, le culte qui lui sont dus, et que, par une protection efficace et la répression des manifestations publiques de l'impiété enseignante et militante, l'Etat favorise et fasse respecter la religion;

6° C'est pourquoi enfin l'Eglise ne pourra jamais accepter ni supporter, comme une *hypothèse* tolérable, le principe impie de l'Etat a-religieux.

Nous avons démontré ensuite que l'erreur fondamentale professée, explicitement ou implicitement, par les Modernistes, en vertu de la philosophie qui est l'âme de leur doctrine, est précisément, dans la question qui nous occupe, l'erreur du laïcisme, ou athéisme public et social, ou libéralisme a-religieux, ce qui revient au même.

Nous avons dégagé le principe de cette erreur, principe ignoré ou inaperçu d'un grand nombre de ceux qui la professent et d'un plus grand nombre de ceux qui, même parmi les catholiques, sans la professer, la tolèrent. Ce principe est l'agnosticisme religieux en philosophie, la *lâcheté de pensée* de toutes les philosophies modernes qui, soit par snobisme, soit par crainte, plus ou moins consciente, des conclusions morales, religieuses, et pratiquement catholiques, auxquelles il faudrait arriver, se refusent à professer que la raison humaine peut, par elle-même, connaître avec certitude l'existence d'un Dieu, créateur de l'homme et du monde.

Enfin, après avoir signalé les invraisemblables déformations introduites dans le droit naturel par la doctrine et l'esprit du modernisme, et trop facilement acceptées et propagées par certains écrivains catholiques, nous avons conclu en constatant que le laïcisme, le libéralisme a-religieux aboutissent fatalement à la suppression de toute liberté, à la plus effroyable des tyrannies, par la méconnaissance, de la part de l'Etat, de tout pouvoir spirituel dans la conscience de l'homme, dans la famille, dans la société elle-même. C'est le despotisme sans limite et sans résistance possible, de l'Etat collectiviste de demain, de l'Etat

a-religieux qui a remplacé Dieu et qui impose son a-religion à tous, de Démos ignorant Dieu. Par suite, c'est l'anarchie, conséquence et punition inévitable de ce renversement monstrueux des choses.

Mais ces vérités ont beau être démontrées avec l'évidence la plus définitive : elles sont chaque jour obscurcies de nouveau dans l'esprit des hommes par les ombres, par les nuées sans cesse renaissantes, et qu émanent des équivoques cachées dans les mots les plus usuels.

De là la nécessité de terminer cet exposé par une sorte de petit lexique de quelques « équivoques modernes ». C'est une forme d'enseignement que l'on pourrait étendre et développer avec avantage. Et c'est mon intention de le faire.

Dans la question actuelle, voici les principaux termes au sujet desquels il convient de rappeler les définitions et les précisions les plus indispensables.

Liberté.

Ce mot et la chose qu'il désigne sont et seront toujours la plus inépuisable source de sophismes.

Ayons le courage d'être d'affreux réactionnaires et de redire bien haut que, dans l'ordre public et social (c'est de cette liberté là seulement qu'il s'agit ici), la liberté n'est point, comme le dit M. Eugène Fournière, « le pouvoir de faire ce qu'on veut », ce qui est la formule même de l'anarchie, — mais le pouvoir d'exercer un droit. Liberté et droit sont deux notions corrélatives et adéquates l'une à l'autre. Où commence mon droit, là commence ma liberté ; où finit mon droit, là cesse

ma liberté. Et ce n'est point le droit qui naît de la liberté, c'est la liberté qui naît du droit. Dans toute société civilisée, l'homme a, par exemple, la liberté de fonder une famille, parce qu'il en a le droit, en vertu de la nature elle-même.

Or, ce droit est précisément établi par l'ordre des choses, tel que la nature l'observe et l'indique à l'homme; le droit suppose un idéal de bien et de progrès, matériel et moral, que l'homme découvre en lui-même et dans l'univers, ou plutôt au-delà de l'univers et de lui-même. Le droit est le pouvoir moral de faire le bien et d'éviter le mal. Le droit suppose donc la distinction absolue, essentielle, objective, du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de l'honnête et du déshonnête. Bref, le droit suppose la loi morale, la morale tout entière et à la base, au sommet et au cœur de la morale, la religion. Logiquement, tout d'abord la religion naturelle ; historiquement, dans une nation catholique par ses origines et par son histoire, la religion catholique.

La liberté publique et sociale ne peut donc se comprendre, elle est « impensable » sans un minimum de dogmes positifs, d'affirmations absolues, de règles immuables qui en forment à la fois la base et les limites : la liberté n'existe qu'en fonction du droit, et le droit en fonction de la loi morale, et la loi morale en fonction de la religion naturelle.

C'est vouloir, semble-t-il, faire concurrence à M. de la Palice que de dire : « Pour que les honnêtes gens soient libres dans une société, il est nécessaire que les coquins ne le soient pas tout à fait. » Mais, si naïve

qu'elle paraisse, non seulement cette vérité est étrangement méconnue et bafouée à l'heure actuelle, mais ne voyez-vous pas que si elle est méconnue et bafouée, c'est précisément parce qu'elle est la négation même du libéralisme absolu? Elle suppose, en effet, une loi morale positive et absolue, qui sépare les honnêtes gens des coquins. Elle n'est, cette vérité naïve, que la traduction de la splendide devise qu'avait donnée à sa vie et à son gouvernement le seul chef d'Etat qui, au cours du dix-neuvième siècle, eut l'héroïsme d'affirmer les droits de Dieu dans la société, et qui mourut martyr, sous le poignard des *libéraux* francs-maçons, Garcia Moreno : « Liberté pour tous et pour tout, excepté pour le mal et pour les malfaiteurs. »

En un mot, la liberté n'est pas un but, elle n'est qu'un moyen. Elle suppose un code du bien et du mal, et pour les sociétés comme pour les familles, comme pour l'individu, il n'y a pas d'autre code du bien et du mal que la loi de Dieu : loi naturelle, formulée dans les consciences, promulguée surnaturellement et historiquement dans le Décalogue, complétée enfin par la loi surnaturelle de l'Evangile et de l'Eglise.

Libéralisme.

Etymologiquement et réellement, le libéralisme est une doctrine qui n'admet aucun autre principe que la liberté. Par lui-même, s'il est logique et absolu, le libéralisme est donc, à vrai dire, une pure négation, la négation de toute loi et de toute règle, la négation de tout principe positif quelconque, la suppression de toute affirmation définitive en quelque ordre que

ce soit, car une affirmation définitive quelconque est une règle, une loi, une chaîne.

Ainsi entendu, le libéralisme serait donc pure contradiction et pure folie.

Dans l'ordre public et social et en matière de religion (c'est ce qui nous occupe ici), le libéralisme est la doctrine qui n'admet dans l'Etat, en matière religieuse, aucun autre principe que la liberté.

Le libéralisme absolu de l'Etat en matière religieuse est donc identiquement la même doctrine que celle de la neutralité absolue de l'Etat en matière religieuse, que celle de l'absolue a-religion de l'Etat, que celle de l'a-théisme d'Etat, a-religion et a-théisme étant deux synonymes entre lesquels il est impossible d'indiquer la moindre différence de signification.

L'Etat, d'après la doctrine du libéralisme absolu, doit ignorer s'il y a un Dieu. Pour lui, la religion n'existe pas. Elle n'est pas, dans l'organisation visible de l'humanité, une chose qui compte. Elle n'est pas un fait social. Le fait religieux est purement et simplement éliminé du nombre des faits sociaux.

Telle est la doctrine.

Nous avons démontré à plusieurs reprises et sous diverses formes (1) que cette doctrine n'a pas été seulement, depuis qu'elle existe, condamnée par tous les Papes sans exception comme formellement contraire à la foi (les encycliques de Léon XIII sont à cet égard les plus formelles et les plus éloquentes de

(1) B. Gaudeau, *l'Eglise et l'Etat laïque, étude de principes*, Paris, Lethielleux, 1 fr. ; — Critique philosophique et théologique de l'idée de neutralité scolaire, Paris, *Bonne Presse*, 0 fr. 10 ; — *la Foi Catholique*, juin et juillet 1909, etc.

toutes), et que, par conséquent, on ne peut pas être catholique et professer ni accepter comme tolérable cette doctrine ; — mais que la raison pour laquelle cette doctrine est condamnée par l'Eglise, c'est qu'elle est contraire à l'essence même du droit naturel, de la sociologie humaine, de la morale et de la Politique humaine, contraire à la science, à l'histoire, à la raison et à la nature elle-même.

L'Eglise ordonne donc aux catholiques, sous peine d'être en contradiction avec leur foi, deux choses : premièrement, de réprouver ce libéralisme au nom de leur religion, et, en second lieu, de professer que ce libéralisme est réprouvable et condamnable au nom de la raison elle-même.

De fait ce libéralisme absolu, cette a-religion de l'Etat, n'existe nulle part au monde. Ni aux Etats-Unis, ni en Suisse, ni en Angleterre, ni au Japon, ni en Hollande, ni bien entendu en Allemagne, ni, encore une fois, en aucun pays civilisé de notre planète, où existe une organisation sociale quelconque.

La doctrine de l'Etat a-religieux est le mépris le plus cynique du fait social par excellence, le fait religieux. Elle est le défi le plus monstrueux jeté non seulement à la conscience humaine, mais à l'histoire, à la sociologie, à la morale, à la Politique humaine (inutile d'avertir que j'emploie ce dernier mot en son sens étymologique, très haut et très honnête, et non au sens de la chose ignoble qui s'appelle aujourd'hui chez nous la politique).

Le libéralisme absolu de l'Etat a-religieux repose donc sur la déformation et la dépravation complète de l'idée même de liberté. Nous avons démontré plus

haut que la liberté n'existe qu'en fonction du droit, et le droit en fonction de la loi morale, et la loi morale en fonction de la religion naturelle. Et la religion naturelle est la base logique et réelle, dans l'homme et dans le monde, de la religion surnaturelle positive et révélée.

Ce n'est donc point, comme se l'imaginent les « libéraux », la religion qui repose, dans l'Etat, sur la liberté. C'est la liberté qui repose, en définitive, sur la religion, et qui ne peut ni se comprendre ni exister sans l'affirmation positive et le respect pratiqué et, dans une certaine mesure, imposé par l'Etat, des droits de Dieu sur l'homme, la famille et la société publique.

La religion naturelle, qui est une partie essentielle et la base même du droit naturel, fournit donc à la fois au droit social le fondement de la véritable liberté, la *thèse* indestructible et intangible du Fait religieux, établi, respecté, protégé par l'Etat ; — et les limites d'un certain libéralisme, relatif et mesuré, de l'Etat en matière religieuse ; libéralisme qui, selon les *hypothèses*, c'est-à-dire les situations variables, les proportions des cultes divers et l'état des croyances dans un pays, autorise et même protège (non point l'athéisme, l'irréligion, les doctrines négatives : tout ceci ne peut être que toléré individuellement, et les manifestations publiques doivent en être limitées), mais autorise et protège les divers cultes qui ne portent point atteinte à la *thèse* intangible, à la loi naturelle, à la religion naturelle (1).

(1) C'est ce que nous avons exprimé dans les propositions rappelées plus haut, dans cet article, p. 292.

Droit commun.

Peu de termes sont, à l'heure actuelle, plus féconds en erreurs que celui-ci. C'est au nom du droit commun qu'on a séparé les Eglises de l'Etat et qu'on a établi en France le régime de l'Etat a-religieux. C'est au nom du droit commun qu'on prétend imposer aux élèves des écoles officielles un enseignement négateur de toute vérité religieuse.

C'est au nom du droit commun que l'Etat collectiviste de demain imposera à tous la communauté des biens, et peut être, pourquoi pas ? celle des femmes.

D'après cette conception du droit commun, toute prérogative est un abus, et même, par conséquent, les prérogatives les plus naturelles et les plus essentielles : celles de la conscience, de la famille, de la propriété individuelle, familiale, corporative, etc...

Ce prétendu droit commun est donc la suppression pure et simple de tous les droits réels et positifs, au profit d'un prétendu droit purement abstrait et négatif, et qui réside dans la collectivité idéale et mensongère, destinée, dans la cité a-religieuse de demain, à remplacer Dieu, fondement réel, lien et sauvegarde de tous les droits.

Le « droit commun » ainsi entendu est la mise en pratique, sur le terrain social, du libéralisme absolu de l'Etat, de la neutralité a-religieuse et a-dogmatique. C'est une équation abstraite qui met au même niveau toute vérité et toute erreur, tout bien et tout mal, toute vertu et tout crime.

Si, au nom du droit commun, la religion doit être

mise au même niveau que l'irréligion et l'athéisme, il faut en conclure que, au nom du même droit, la famille doit être mise au même niveau que l'union libre, le patriotisme au même niveau que l'anti-patriotisme, la morale au même niveau que la négation de toute morale.

Et telle est bien la théorie, et telle est déjà la pratique. Est-il nécessaire de redire que le seul « droit commun » acceptable et réel est celui qui est subordonné à la loi morale, à l'ordre essentiel des choses, en un mot, au droit naturel immuable, dont les bases ne peuvent pas varier ?

M. l'abbé de Pascal a publié, il y a quelques mois, une bonne étude intitulée : *Droit commun et droit canonique* (1) et dans laquelle il rappelait opportunément qu'il ne saurait y avoir pour les catholiques d'hésitation entre le prétendu « droit commun », d'essence et d'origine révolutionnaire, et la loi de l'Eglise codifiée dans le droit canonique.

Il y aurait une autre étude, plus fondamentale encore, à faire, et à intituler : *Droit commun et droit naturel*, et où l'on mettrait en parallèle les insanités destructives du droit commun moderne et les vérités indispensables et immuables du droit naturel traditionnel et classique, que les théoriciens actuels du droit (y compris, hélas ! un trop grand nombre de catholiques) tendent à remplacer précisément par le droit commun niveleur et révolutionnaire, qui n'a d'autre règle que l'opinion publique.

(1) *La Critique du libéralisme*, 15 mars 1909.

Les autres termes équivoques les plus nécessaires à éclaircir, au point de l'étude que nous achevons ici (neutralité, thèse et hypothèse, religion d'Etat, démocratie, etc.), ont été expliqués au cours même de cette étude et dans les ouvrages que nous y avons invoqués.

BERNARD GAUDEAU.

LES MORALES LAÏQUES

Programme du cours d'apologétique de M. l'abbé Gaudeau à l'Institut Catholique de Paris.

Institut catholique de Paris, Grand Amphithéâtre, 19, rue d'Assas.

Cours d'Apologétique spécialement destiné aux hommes, le lundi, à 5 h. 1/4.

Année 1909-1910. Premier trimestre, du 8 novembre 1909 au 17 janvier 1910.

M. Gaudeau, Docteur en théologie, Docteur ès lettres, ancien Professeur (10 leçons).

Les Morales laïques, Critique rationnelle des systèmes contemporains de Morale a-religieuse.

PREMIÈRE LEÇON. — *8 Novembre 1909.*

La crise actuelle des doctrines morales.

Anarchie doctrinale complète. — Chemin parcouru depuis que Mgr d'Hulst dénonçait, en 1891, la « rupture de l'unité morale ».

DEUXIÈME LEÇON. — *15 Novembre 1909.*

De la méthode à suivre pour établir une doctrine morale.

Postulats arbitraires et anti-scientifiques des sys-

tèmes de morale a-religieuse. Méthode normale d'observation et de raisonnement employée pour établir la morale religieuse.

TROISIÈME LEÇON. — *22 Novembre 1909.*

Les termes nouveaux du problème moral.

Termes anciens : loi morale, obligation, liberté, devoir, conscience, ordre des choses, absolu, Dieu. — Termes nouveaux : évolution, solidarité, art moral rationnel, morale scientifique, suppression de toute donnée absolue, a-moralisme.

QUATRIÈME LEÇON. — *29 Novembre 1909.*

Les morales de l'évolution sans Dieu.

Le postulat de l'évolution athée rend impossible toute évolution et toute morale. Le fait moral est irréductible au fait physique.

CINQUIÈME LEÇON. — *6 Décembre 1909.*

L'évolution en morale d'après la doctrine catholique.

Seule la morale religieuse rend possible et favorise l'évolution normale de la moralité humaine.

SIXIÈME LEÇON. — *13 Décembre 1909.*

Les morales de la solidarité sans Dieu.

Elles aboutissent fatalement à l'*égo-centrisme*, à la destruction de tout amour, de toute justice, de toute morale. « Utilisons-nous les uns les autres. »

SEPTIÈME LEÇON. — *20 Décembre 1909.*

La morale de la solidarité catholique.

Elle seule réalise scientifiquement et pratiquement la solidarité sociale. « Aimez-vous les uns les autres. »

HUITIÈME LEÇON. — *27 Décembre 1909.*

Erreurs du modernisme en matière de doctrine morale.

Proposition condamnée : « L'Eglise se montre incapable de défendre efficacement la morale évangélique, parce qu'elle se tient obstinément attachée à des doctrines immuables qui ne peuvent se concilier avec les progrès modernes. » (Décret *Lamentabili*, prop. 63.)

NEUVIÈME LEÇON. — *10 Janvier 1910.*

Déformation et suppression du droit naturel par les morales a-religieuses.

Les morales a-religieuses, en supprimant tout principe absolu en morale, aboutissent fatalement, d'une part à l'anarchie, de l'autre à la tyrannie du collectivisme athée.

DIXIÈME LEÇON. — *17 Janvier 1910.*

Conclusions.

La faillite scientifique des morales laïques. — La morale catholique et l'avenir.

QUELQUES INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES « MORALES LAÏQUES »

Une bibliographie complète des « morales laïques » devrait comprendre une partie considérable de la philosophie contemporaine, si non ancienne et moderne. Je me bornerai donc à quelques indications, principalement d'ordre pratique, c'est-à-dire aux livres plus accessibles à tous, et qui contiennent souvent l'analyse ou la perspective d'un grand nombre d'autres. Je partage ces ouvrages en deux classes : ouvrages d'auteurs catholiques, ouvrages d'auteurs non-catholiques. Il me semble que cette classification pourra rendre service à quelques-uns de mes lecteurs. Dans chacune de ces deux classes de livres, j'ajouterai parfois une note doctrinale d'un caractère objectif(1).

Quelques ouvrages d'auteurs catholiques.

MONSEIGNEUR D'HULST. — *Conférences de Notre-Dame. Carême de 1891. Les fondements de la moralité.* Paris, Poussielgue, 1891 (vol. in-8°).

ABBÉ DE BROGLIE. — *La morale sans Dieu.* — *Id. La morale indépendante.*

(1) L'hétérodoxie a des degrés, et on ne s'étonnera pas de trouver sous cette rubrique M. Fouillée en compagnie de M. Durkheim ou de M. Le Dantec. Impossible de faire autrement. Et c'est ici qu'il faut appliquer l'adage : *Bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu.*

Docteur J. Grasset. — *Les limites de la biologie.* Alcan, 1909, vol. in-12.

J.-A. Chollet. professeur de théologie morale à la Faculté de Théologie de Lille. — *La morale est-elle une science ?* Paris, Bloud, 1907. 1 vol. (collection *Science et Religion*).

Brugerette. — *Les morales indépendantes et la morale évangélique* (même collection), 1 vol.

Sortais G. — *Traité de philosophie*, tome II. (Paris, Lethielleux).

Id. — *Manuel de Philosophie*, ibidem.

De Pascal. — *Philosophie morale.*

J. Rocafort. — *La morale de l'ordre.* 1 vol. in-12, Belin.

Piat. — *La morale du bonheur.* 1 vol. in-8, Alcan.

Quelques ouvrages d'auteurs non catholiques

Herbert Spencer. — *Les bases de la morale évolutionniste.* 1 vol. in-8. Paris, Alcan.

Id. — *Principes de sociologie.* 5 vol. in-8, Alcan.

Id. — *Principes de psychologie.* 2 vol. in-8, Alcan.

Id. — *La science sociale.* 1. vol. in- 8, Alcan.

Le Dantec. — *Le déterminisme biologique et la personnalité consciente.* 1 vol. in-8, Alcan.

Id. — *L'évolution individuelle et l'hérédité.* 1 vol. in-8, Alcan.

Lévy-Bruhl. — *La morale et la science des mœurs.* 1 vol. in-8, Alcan.

Durkheim. — *De la division du travail social.* Paris, Alcan. 1 vol. in-8.

DURKHEIM.— *Les règles de la méthode sociologique*, Alcan, 1 vol. in-12.

ID. — *L'année sociologique* (publiée sur la direction de). Alcan, 12 volumes parus.

ID. — *Le suicide*. 1 vol. in-8, Alcan.

ALBERT BAYET. —*La morale scientifique*. 1 vol. in-12; Alcan.

MAUXION. — *Essai sur les éléments et l'évolution de la moralité*. Paris, Alcan, 1 vol. in-12.

RENOUVIER.—*Science de la morale*. 2 vol. in-8, Alcan.

DELVOLVÉ. — *L'organisation de la conscience morale*. 1 vol. in-8, Alcan.

C. BELOT. — *Etudes de morale positive*. 1 vol. in-8, Alcan.

A. LANDRY.— *Principes de morale rationnelle*. 1 vol. in-8, Alcan.

MARION. — *De la solidarité morale*. 1 vol. in-8, Alcan.

LÉON BOURGEOIS. — *Solidarité*. 1 vol. in-12, Armand Colin.

RAUH. — *L'expérience morale*. 1 vol. in-8, Alcan.

SÉAILLES. — *Les affirmations de la conscience moderne*. — 1 vol. in-12, Armand Colin.

FERD. BUISSON. — *La religion, la morale et la science*. 1 vol. in-12, Fischbacher.

FOUILLÉE. — *La liberté et le déterminisme*. 1 vol. in-8, Alcan.

ID. — *Critique des systèmes de morale contemporains*, id.

ID. — *Le mouvement positiviste et la conception sociologique du monde*, id.

Fouillée. — *Le mouvement idéaliste et la réaction contre la science positive*, id.

Id. — *Le moralisme de Kant et l'amoralisme contemporain*, id.

Id. — *Nietzsche et l'immoralisme*, id.

Id. — *Les éléments sociologiques de la morale*, id.

Id. — *La France au point de vue moral*, id.

Id. — *L'évolutionnisme des idées-forces*, id.

Id. — *La psychologie des idées-forces*, id.

Id. — *Morale des idées-forces*, id.

N. B.— Cette double liste sera continuée dans les numéros suivants de cette Revue.

LES MORALES LAÏQUES

Critique rationnelle des systèmes contemporains de morale a-religieuse

PREMIÈRE LEÇON

La crise actuelle des doctrines morales.

SOMMAIRE.

I

Exposé du sujet : son importance et son intérêt. — Sa délimitation — Notre méthode. — Plan de la présente leçon.

II

Explication des termes principaux.

Morale « laïque » ou a-religieuse. — Morale religieuse ou spiritualiste, vraiment rationnelle ; cette morale fait partie essentielle et intrinsèque de la morale catholique, mais ne la constitue pas tout entière, et n'est pas exclusive au catholicisme. — Morale catholique.

III

Etat des doctrines morales en 1891, d'après Mgr. d'Hulst.

La « rupture de l'unité morale ». — Inventaire des systèmes à cette date.

IV

Anarchie doctrinale actuelle en morale.

Chemin parcouru depuis lors. — Principaux systèmes contemporains.

V

Caractères communs aux systèmes contemporains de morale a-religieuse.

Premier caractère : a-religion ou élimination totale de tout élément religieux dans la morale. Nuances diverses d'a-religion : athéisme avoué et positif ; — athéisme négatif (Dieu ignoré) ; — athéisme

honteux et dissimulé (panthéisme de toutes formes). — *Deuxième caractère :* la science expérimentale appelée à fonder la morale : contradiction intrinsèque. — *Troisième caractère :* la sociologie crée la morale. — *Quatrième caractère :* ces morales sont inexistantes.

VI

Causes de l'anarchie doctrinale actuelle en morale.

Cause philosophique : la principale est l'erreur, à la fois mystique et rationaliste, de la philosophie kantienne. — Causes politiques et sociales : le libéralisme d'Etat absolu, le déchaînement des passions sectaires, la démoralisation universelle.

VII

Conclusions.

I

Exposé du sujet.

« Science sans conscience est la ruine de l'âme. » Cette parole de notre vieux Rabelais ne fut jamais, on en conviendra, aussi opportune qu'à l'heure actuelle, où c'est au nom de la science que l'on prétend supprimer ce que l'homme a toujours regardé comme la base et l'essence même de sa conscience morale : l'idéal moral, la règle morale, la loi morale, le sentiment du devoir. Jamais, à aucune époque de l'histoire de l'humanité, le conflit entre la science et la conscience ne fut à un état aussi aigu.

Votre affluence me prouve à quel point vous comprenez l'intérêt de ce sujet. Par un témoignage flatteur, mais encore plus redoutable, elle me dit ce que vous attendez de moi. Aussi n'est-ce pas sans crainte que j'ai assumé cette tâche. Elle m'avait été proposée, il y a deux années déjà, par Monseigneur le Recteur, dont

la confiance m'appelle une fois encore aujourd'hui devant vous. A cette époque, une autre question, non moins importante, et qui forçait alors toutes les attentions, fut l'objet de notre étude. Cette question était d'ailleurs la préface logique et nécessaire de celle que nous aborderons cette année. Les erreurs du Modernisme, en sapant les bases du dogme catholique, de tout dogme religieux et moral, et les fondements intellectuels de la foi et de la pensée elle-même, préparaient les âmes inavertiés à l'invasion des morales sans dogme, sans loi définitive, sans délimitation ferme entre le bien et le mal, sans absolu. Sur la pente irrésistible de l'évolution, la morale devait rouler, après le dogme, jusqu'au fond de l'abîme du néant.

Mais la crise du dogme n'éveille l'attention que d'une élite intellectuelle, nécessairement très restreinte ; les choses de la morale s'imposent à l'intérêt de tous. La crise doctrinale de la morale entraîne immédiatement et fatalement la crise pratique des mœurs. Et c'est dans l'enseignement à tous ses degrés et c'est dans la société et dans toutes ses classes, que cette double crise éclate à l'heure actuelle, avec une acuité, osons dire avec une brutalité qui secoue la torpeur des plus indifférents, et déconcerte le parti-pris des plus optimistes.

Les idées, ou plutôt les négations, sans idées et sans preuves, qui se dégagent des morales laïques, des morales sans Dieu, et sans religion, ont pénétré dans les masses. Incapables de comprendre les théories qu'on formule et les termes pseudo-scientifiques dont on les enveloppe, les masses comprennent à merveille les conclusions pratiques de négation qui en

sortent. La propagande irréligieuse et a-religieuse sous toutes ses formes, les manuels scolaires, l'enseignement des maîtres, l'instruction post-scolaire, les patronages laïques, les conférences et les universités populaires, les livres à bon marché, et les tracts, illustrés ou non, les publications de tout format et de toute allure, les ligues laïques de toute espèce, les journaux, les innombrables moyens et organes d'action politique et électorale, tout cela est mis au service de la même doctrine, philosophique et soi-disant scientifique : la morale sans religion. Les mêmes mots, incompris des foules et des simples, sont répétés par toutes les bouches : la morale de l'évolution, la morale de la solidarité, la morale scientifique, la morale sociologique, voilà ce qui doit désormais remplacer Dieu dans les consciences.

Un effort d'une telle étendue et d'une telle intensité aidé par l'effroyable puissance d'un Etat centralisé comme est le nôtre, secondé par toutes les passions et tous les appétits, contrebalancé seulement par l'influence d'une religion réduite presque à l'impuissance absolue, est par lui-même de nature à produire dans les âmes une telle dissolution des idées morales que c'est miracle si les masses populaires gardent encore chez nous ce qui leur reste de droiture de conscience et d'honnêteté native. Ce miracle est l'œuvre du catholicisme atavique, des efforts désespérés de l'apostolat de l'Eglise et de la grâce de Dieu. Mais le mal est déjà immense et nos prêtres, qui le voient de près, comprennent mieux que personne la nécessité et l'intérêt vital d'un enseignement comme celui-ci.

Un éminent curé de Paris, que je rencontrais hier

prenant connaissance de ce programme, me disait : « Mais c'est à Ménilmontant qu'il faudrait aller enseigner ces vérités-là ? En expliquant clairement les termes scientifiques et en mettant les choses au point il n'y a rien au monde qui intéresserait autant le peuple des faubourgs et dont il aurait autant de besoin. »

Et ce matin même, je recevais d'un département de la Bretagne, d'un recteur que je n'avais pas l'honneur de connaître, la lettre que voici :

« Monsieur le chanoine, je lis ce matin dans *l'Uni-* « *vers* votre programme d'études sur les *Doctrines morales.* »

« Ce sujet devrait être prêché dans toutes les pa- « roisses de France, avec l'adaptation convenable, pour « éclairer le peuple sur l'inanité de ce qu'on veut met- « tre à la place du décalogue, dont on le déshabi- « tue. »

Le titre même de notre sujet le délimite nettement :

Il s'agit des « systèmes de morale *a-religieuse* », et ce dernier mot, encore nouveau pour un grand nombre d'auditeurs et de lecteurs, est choisi à dessein sous sa forme néologique, mais précise et heureuse. Le terme est clair et dit bien ce qu'il veut dire : il est donc à conserver. En réalité, *a-religieux* est un synonyme honteux du vrai mot français, qui est *irréligieux*.

Etymologiquement et réellement; *irréligion* veut dire absence de religion, et c'est bien là l'idée que veut aussi exprimer le mot *a-religieux*. Une morale a-religieuse est une morale de laquelle toute donnée religieuse est éliminée. Mais, en vertu de la logique

des choses, *irréligieux* est devenu, dans la langue, synonyme de *contraire à la religion, positivement hostile à la religion.*

Et c'est justice. Car la simple privation, l'absence totale d'une réalité indispensable, d'un devoir primordial et essentiel à l'homme, comme la religion ou la morale, est une faute positive, et la plus radicale de toutes, contre cette réalité et ce devoir. Ainsi il n'y a rien de plus immoral (c'est-à-dire contraire à la moralité) que d'être a-moral (c'est-à-dire dépourvu de toute moralité). De même il n'est rien de plus radicalement irréligieux que d'être a-religieux. Une anti-religion ou irréligion positive n'est souvent en réalité qu'une religion erronée, mal dirigée ou retournée. Mais un être réellement a-religieux, et qui aurait détruit en lui jusqu'aux racines mêmes de la religion, n'offrirait plus, à ce point de vue, aucune ressource.

Etre a-religieux est donc pire, en un sens, que d'être irréligieux.

Mais il ne semble pas en être ainsi au premier abord et aux yeux des masses. C'est pourquoi ceux qui veulent détruire la religion dans l'homme (rendre l'homme a-religieux) ont voulu, en créant ce dernier mot, éviter, aux yeux de ceux qui ne réfléchissent pas, l'odieux de l'irréligion, et dissimuler, sous le masque de libéralisme et de science du mot *a-religieux*, leur véritable irréligion d'Etat et ce que *le Temps* lui-même appelait jadis une *athéocratie* (1) trop réelle, destinée

(1) Il ne faut pas, disait *le Temps* aux radicaux de 1892 (déjà !), « faire de la République une église à rebours, une *athéocratie* ayant des formules doctrinales, un *Credo* aussi intolérant et aussi obligatoire pour la conscience que le *Credo* de l'Eglise catholique. » *Le Temps* du 29 janvier 1892, cité par le cardinal Perraud, dans la *Discussion concordataire*, p. 91.

à remplacer l'imaginaire théocratie, épouvantail toujours efficace des sots.

Prenons donc le mot de *morale a-religieuse* tel que l'ont fait nos adversaires eux-mêmes. Aussi bien, il est déjà passé du domaine scientifique et philosophique dans la langue politique, dans les rapports sur les projets de loi et dans les discours des ministres (1).

La morale a-religieuse est le synonyme contemporain de l'ancienne morale indépendante : terme qui prêtait à l'équivoque, parce qu'il pouvait signifier soit une morale spiritualiste, affirmant l'âme et Dieu, et reposant sur ces bases normales, mais indépendante de toute révélation et de toute religion positive (la morale de Victor Cousin et de Jules Simon), — soit une morale réellement indépendante de toute affirmation, même philosophique, de l'existence réelle de Dieu et de la liberté de l'âme humaine, une morale réellement indépendante même de la religion naturelle, de la théodicée, de toute donnée religieuse. C'est bien là ce dont il s'agit à l'heure actuelle.

Nous n'avons à étudier, en effet, que les systèmes *contemporains* de morale a-religieuse, et tout en marquant leurs attaches philosophiques et historiques avec les doctrines qui les ont engendrés, nous aurons assez à faire pour n'être pas tentés de sortir de ce programme.

Quant à notre méthode, elle vous est suffisamment connue. Nous ferons la *critique rationnelle* des systèmes contemporains de morale a-religieuse ; les prin-

(1) M. Briand l'affectionne particulièrement.

cipes sur lesquels nous nous appuierons seront donc exclusivement de l'ordre philosophique. Et quand nous aurons à analyser les éléments particuliers et spécifiques de la morale surnaturelle révélée, nous établirons l'existence et la signification de ces préceptes positifs d'après l'histoire, et c'est au point de vue rationnel, par comparaison avec les données des sciences philosophiques et sociologiques, que nous les apprécierons.

Est-il utile de redire que les doctrines seront étudiées ici d'une manière purement objective et sous toutes réserves des intentions des auteurs? C'est seulement quand ces intentions se manifesteraient d'une manière évidente, que nous nous permettrions d'en faire mention, et sans oublier jamais la réserve et la charité qui s'imposent.

Mais cette règle inviolable de ménagement pour les personnes, il n'est point permis de l'appliquer aux doctrines elles-mêmes. *Est, est; non, non* : telle est la règle unique de la critique scientifique comme de la critique théologique. Ni la foi, ni le bon sens, ni la philosophie, ni la science, ne nous permettent de souscrire à cette maxime dissolvante du relativisme religieux et moral aujourd'hui régnant :

« Vous semblez croire que, dans l'ordre religieux « et moral, le vrai et le faux sont des catégories abso« lues et bien délimitées. Il n'en est pas tout à fait « ainsi (1). »

Nous estimons que cette proposition : « Dieu, Cause

(1) Loisy, *Quelques lettres*, p. 89.

Première et Etre parfait, existe réellement », est dans la catégorie absolue et bien délimitée du vrai ; — et que cette proposition : « Dieu, Cause première et Etre parfait, n'existe pas réellement, » est dans la catégorie absolue et bien délimitée du faux.

Nous estimons que cette proposition : « Tel acte, qui est évidemment un parjure, est interdit, même en présence de la mort, » est, d'une manière absolue et bien délimitée, dans la catégorie du vrai. Et que cette proposition : « Tel acte, qui est évidemment un parjure, est permis, » est, d'une manière absolue et bien délimitée, dans la catégorie du faux.

Nous estimons que croire et dire le contraire n'est pas seulement, dans le domaine logique de la pensée, énoncer une absurdité qui, serrée de près, confine à l'aliénation mentale, mais que c'est, dans le domaine réel et pratique de la conscience et de la morale, ouvrir la porte à toutes les défaillances, à toutes les infamies, à tous les crimes.

Si c'est là être intransigeant et « impitoyable », nous assumons, de gaîté de cœur et de grand cœur, la responsabilité de cette intransigeance et de cette absence complète de pitié pour la plus perfide, la plus hypocrite et la plus pernicieuse des erreurs qui ont jamais empoisonné l'esprit humain.

Le plan de notre étude, telle que nous venons de la préciser, se dessine de lui-même.

Après la vue générale du sujet, à laquelle est consacrée la présente leçon, nous devrons donner une attention spéciale à la question de la méthode, parce qu'elle est, en toute science, la plus importante par

ses conséquences, et parce que, en matière de doctrines morales, c'est là que les auteurs des nouveaux systèmes ont multiplié le plus les subtilités et les malentendus (1).

Il sera logique d'établir ensuite avec quelque détail l'antithèse qui oppose ce qu'on appelle prétentieusement « les termes nouveaux du problème moral » à ce qui en constitue les termes anciens et immortels. Puis, dans ces termes nouveaux, de choisir ceux qui résument et contiennent en perspective tous les autres, à savoir, l'évolution et la solidarité, et de soumettre à une analyse impartiale les morales a-religieuses issues de ces deux idées.

Pour chacun de ces deux termes, la critique sera faite en partie double : d'abord l'étude directe des morales de l'évolution sans Dieu, et des morales de la solidarité sans Dieu ; puis la recherche de ce que l'idée d'évolution et l'idée de solidarité trouvent de réalisation légitime soit dans la morale traditionnelle du spiritualisme, soit dans la morale catholique proprement dite.

Nous aurons donc à étudier l'évolution en morale d'après la doctrine catholique, et la morale de la solidarité catholique, qui seule réalise, scientifiquement et pratiquement, ce qui peut être réalisé ici-bas de la vraie solidarité sociale.

Une apologétique actuelle de la morale catholique ne serait pas complète, si elle n'étudiait les essais dangereux et inefficaces que le « modernisme » a tentés pour introduire jusqu'au sein du catholicisme lui-même l'incurable erreur du relativisme en matière

(1) Notamment M. Durkheim, dans ses *Règles de la méthode sociologique*.

de morale. C'est pourquoi nous devrons exposer les raisons de dogme et d'opportunité pour lesquelles l'Eglise a condamné cette proposition :

« L'Église se montre incapable de défendre efficacement la morale évangélique, parce qu'elle se tient « obstinément attachée à des doctrines immuables qui « ne peuvent se concilier avec les progrès modernes (1). »

C'est surtout dans le domaine du droit naturel et, par conséquent, dans les réalités sociales et politiques que les morales a-religieuses (et leurs infiltrations dans les théories de certains catholiques eux-mêmes) produisent les conséquences les plus immédiates, et, on peut le dire, les plus tragiques. Car, en supprimant tout principe absolu en morale, elles aboutissent nécessairement, d'une part à l'anarchie, de l'autre à la tyrannie de l'Etat athée et collectiviste, dont nous subissons déjà les étreintes, et dont toutes les notions civilisées subissent la menace.

Il ne nous restera alors qu'à tirer les conclusions de notre étude en constatant, au point de vue théorique et scientifique comme dans les faits, la faillite des morales laïques, et en indiquant ce que le progrès des sociétés modernes pourrait attendre de la morale catholique et ce qu'il devrait demander à cette source, immortelle et toujours jeune de justice et de liberté.

Après l'explication des termes principaux du problème que nous abordons, nous indiquerons aujourd'hui l'état actuel des doctrines morales, état d'anarchie trop évident pour ne pas frapper tous les

(1) Décret *Lamentabili*, proposition 63e.

yeux; nous énumérerons les caractères communs aux systèmes contemporains de morale a-religieuse, et nous signalerons, dans une vue d'ensemble, les principales causes de ce lamentable état.

II
Explication des termes principaux.

Morales laïques ou a-religieuses. — Morale religieuse ou spiritualiste, vraiment rationnelle; cette morale fait partie essentielle et intrinsèque de la morale catholique, mais ne la constitue pas tout entière, et n'est pas exclusive au catholicisme. — Morale catholique.

Nous avons déjà suffisamment expliqué plus haut la signification, logique et réelle, de ce terme : morale laïque, morale-a-religieuse.

Dans la langue d'un peuple en décadence, les mots ont leur perversion comme les idées. A cet égard, l'histoire d'aucun mot ne peut être plus significative que celle du mot « laïque » lui-même. C'est, au premier chef, un mot apostat, un mot renégat, mais qui ne peut effacer complètement le signe de son baptême : c'est un mot dont on peut dire, comme des apostats en chair et en os :

> et son impiété
> Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Par son origine et sa signification réelle, le mot « laïque » est, en effet, un mot essentiellement clérical (1) créé par l'Eglise et pour l'Eglise.

(1) Une étude des plus intéressantes et des plus fécondes, et qui mériterait de tenter l'un de nos jeunes savants ecclésiastiques, par exemple pour une thèse de doctorat es-lettres-grammaire, serait celle des apports de la théologie catholique dans la formation et l'évolution de la langue française. Ce que la langue doit au catholicisme n'est comparable qu'à ce que la nation elle-même lui doit. De fait, les deux dettes sont connexes et parallèles, l'une est l'image et le reflet de l'autre. Pour un théo-

Par une étrange ironie des choses, un laïque, au sens véritable et étymologique du mot, c'est un catholique croyant et pratiquant, qui fait partie du peuple fidèle, qui fréquente l'Eglise, mais sans être du clergé. Le mot « laïque » a été créé par l'Eglise catholique dès le premier siècle de son histoire. Les ministres de l'Eglise, consacrés à Dieu par leur fonction, formèrent la part, le lot, l'héritage de Dieu, κλῆρος, le clergé, l'Eglise enseignante et dirigeante, dont la place dans le temple était le sanctuaire. Les fidèles, l'Eglise enseignée et dirigée, c'était le peuple chrétien, réuni dans la nef du temple, et on lui donna simplement ce nom de peuple : λαός.

logien, et amoureux de la langue française, et technicien de cette langue, le simple dépouillement des dictionnaires, *a ce point de vue*, serait, je crois, passionnant, et prêterait aux plus heureuses trouvailles. Dans les mots, les tournures, les proverbes, les métaphores, on en trouverait, beaucoup plus qu'on ne pense, qui sont d'origine strictement ecclésiastique, ou scolastique, ou monacale, etc. Depuis Richelieu et Calvin (et il faudrait remonter bien plus haut, et aux origines mêmes de l'Eglise) jusqu'à Pascal et au-delà, chaque période de la vie du catholicisme, chaque querelle doctrinale, chaque hérésie, a laissé sa trace dans la langue. « Laïciser » la langue française est plus difficile que de laïciser, hélas, l'âme populaire; mais on ne peut le faire sans *dénationaliser* l'une et l'autre.

On trouverait les éléments et les germes de cette étude dans tous les écrivains qui aimèrent et étudièrent notre langue. En voici un exemple récent : il est du regretté Emile Gebhart, qui vient d'être remplacé à l'Académie. Il disait dans son discours de réception (et ceci précisément nous ramène à notre sujet du « laïcisme »), à propos de Mme de Maintenon et de Saint-Cyr :

« Saint-Cyr fut une sécularisation hardie de l'éducation des femmes. « Le mot est de Saint-Marc de Girardin. Mme de Maintenon fut la « première institutrice laïque. Le mot est de M. Gréard. Voilà, Mes- « sieurs, deux paroles sonores qui étaient encore, il y a quarante ans, « il a vingt ans, de bonne et claire langue française et, aujourd'hui, « défigurées, faussées en leur sens original, éclatent sans cesse à nos « oreilles comme des clairons de troubles civils... » (Discours de réception de M. Emile Gebhart à l'Académie française, le 23 février 1905.) Le mot « clérical » a subi la même déformation que le mot « laïque ».

Les païens ne faisaient pas partie de ce peuple baptisé, ils n'étaient pas des laïques, mais des infidèles.

Au sens vrai du mot, un laïque c'est donc un catholique qui, sans être du clergé, fréquente le clergé et lui obéit en matière religieuse : bref, un laïque, c'est un clérical !

Nous avons dit par quel complet retournement du sens le mot « laïque » est devenu synonyme de « anticlérical », et logiquement, par suite, de antireligieux » ; et comment la docrine du « laïcisme » d'Etat est à la lettre, sans aucune exagération, et dans toute la rigueur philosophique des termes, la doctrine de l'athéisme obligatoire (1).

Aux morales « laïques » ou « a-religieuses » s'oppose la « morale religieuse ». Et le mot a besoin d'être expliqué, car il prête à un malentendu sans cesse renaissant et toujours exploité par les adversaires de la religion, avec d'autant plus de succès que ce malentendu n'est pas toujours évité par quelques-uns des partisans et des défenseurs de la « morale religieuse » elle-même.

Il est donc nécessaire de répéter jusqu'à satiété cette indispensable distinction. Ce mot de « morale religieuse » peut signifier et signifie en premier lieu la morale naturelle, à basse religieuse mais rationnelle, morale qui repose, non point sur une Révélation, sur un dogme venu du ciel par une voie historique

(1) Voir *la Foi Catholique*, août 1909, — et B. Gaudeau, *l'Eglise et l'Etat laïque*, chapitre I.

et miraculeuse et sous une forme extérieure, — mais morale naturelle qui,par elle-même, repose exclusivement sur les données de la raison, de la conscience, de la nature, données fournies et analysées par la psychologie, la sociologie, et toutes les sciences dites morales. Ces sciences dites morales, par elles-mêmes, et sans faire appel à aucun dogme extérieur à elles, à aucune Révélation, à aucune religion positive, — et sans s'appuyer directement,par exemple, sur les données particulières du Christianisme ni du Catholicisme, — enseignent et démontrent que la moralité humaine repose, comme sur une base indispensable, sur la connaissance certaine et l'affirmation de deux réalités : l'existence réelle de l'âme humaine,distincte du corps, spirituelle et libre; et l'existence réelle de Dieu, distinct du monde, Créateur et Fin dernière de l'homme.

Cette morale, — dite spiritualiste, parce qu'elle affirme l'existence d'un double esprit, d'une double substance spirituelle, distincte de la matière : l'âme et Dieu, — est donc, par essence, non pas une morale de foi, mais une morale de raison et de science, au sens où ce dernier mot s'applique aux choses de l'esprit et de la morale.

Cette morale spiritualiste, à base religieuse mais rationnelle, existe, et je constate tout d'abord son existence comme un simple fait. Elle existe dans l'histoire de l'humanité, elle était, il y a assez peu d'années encore, la seule officiellement enseignée chez nous dans toutes les écoles publiques, au moins primaires et secondaires : elle est encore enseignée, non seulement partout où l'enseignement est donné con-

formément aux principes du catholicisme, ou du protestantisme orthodoxe, ou du judaïsme, mais partout où l'enseignement est donné par un maître fidèle aux doctrines philosophiques traditionnelles de l'ancienne Université de France (1).

J'insiste sur ce fait, que cette morale, tout en étant à base religieuse, n'est point « confessionnelle », puisqu'elle n'appuie aucunement ses déductions sur l'autorité dogmatique d'une religion positive, mais uniquement sur la raison et les sciences rationnelles.

Cependant, tout en n'étant point « confessionnelle » de sa nature, cette morale spiritualiste est la seule qui s'accorde dans ses grandes lignes (la chose est évidente) avec la morale enseignée par les religions théistes : le judaïsme, le christianisme (et les différentes confessions chrétiennes qui ont conservé au moins la notion de la Révélation et du Dogme), le mahométisme lui-même.

De plus, envisagée au point de vue du catholicisme, cette morale spiritualiste fait partie intégrale et essentielle de la morale catholique elle-même, dont elle forme la base « naturelle ». Cette morale naturelle est à la morale positive et révélée du catholicisme ce

(1) Ainsi, cette morale spiritualiste, à base religieuse, qui s'appuie sur la démonstration rationnelle de l'âme et de Dieu, et pour laquelle la prétendue science moderne et moderniste ne peut trouver de termes assez méprisants, est encore enseignée dans un certain nombre de manuels universitaires. J'en citerai deux, entre plusieurs autres : celui de M. Rocafort : *la Morale de l'Ordre*, ouvrage couronné par l'Académie française, et *les Eléments de philosophie*, de M. Fonsegrive. « Le principe réel de l'obligation où nous sommes de réaliser notre « essence se trouve dans notre dépendance vis-à-vis de l'être qui nous « a créés. Cet être est Dieu. La loi morale est donc l'ordre de Dieu, et « le devoir consiste à obéir à Dieu. » (Fonsegrive, *Eléments de philosophie*, tome II, p. 365.)

que la théodicée ou théologie naturelle est à la théologie de la révélation. En priorité de logique, les principes de la morale naturelle sont antérieurs à ceux de la morale révélée, mais celle-ci (qui les suppose) les complète, les perfectionne, les éclaire, les précise en bien des points.

Ce n'est pas seulement de la loi judaïque, c'est de la loi naturelle elle-même que le Christ a dit : « Je ne suis pas venu l'abolir, mais la compléter. *Non veni solvere, sed adimplere* (1). »

Et il faut répéter ici cette formule maîtresse dans laquelle saint Thomas d'Aquin a résumé, en quelques syllabes merveilleusement fécondes, toute l'économie de la philosophie et de la théologie catholiques, formule que l'auteur (très attendu et très désiré, quel qu'il soit) d'une véritable introduction scientifique à la doctrine scolastique devra prendre pour épigraphe :

« Comme la grâce ne détruit pas la nature, mais « qu'elle la perfectionne, il faut donc que la raison « naturelle serve de base à la foi, de même que l'in- « clination naturelle de la volonté suit l'impulsion de « la charité surnaturelle. *Cum igitur gratia non « tollat naturam sed perficiat, oportet quod natura- « lis ratio subserviat fidei, sicut naturalis inclinatio « voluntatis subsequitur caritati* (2). »

Donc il y a en premier lieu une théologie naturelle ou rationnelle (que l'usage appelle Théodicée), qui est une science exclusivement philosophique et qui,

(1) Matth., v, 17.

(2) *Summa Theologica*, Prima, quæstio prima, *de sacra doctrina*, art. VIII, *utrum hæc doctrina sit argumentativa*, ad secundum.

sans s'appuyer aucunement sur la Révélation, démontre l'existence de Dieu, la Création, et les principaux attributs divins dans l'ordre de la Création, c'est-à-dire tout ce que les créatures peuvent nous faire connaître de Dieu (1).

Et au-dessus de cette théologie naturelle, il y a une théologie surnaturelle, qui « ne la détruit point », mais la suppose et « la perfectionne », parce que cette théologie surnaturelle nous apprend, non plus seulement ce que les créatures peuvent nous faire connaître de Dieu, mais ce que Dieu lui-même, et Lui seul, peut connaître sur son propre compte, et qui ne peut être communiqué à d'autre que Dieu, que par une révélation proprement dite et miraculeuse, qui dépasse par conséquent tout l'ordre de la Création, de la nature, et qui, en raison de cette transcendance, est appelée surnaturelle (2).

De même, et par voie de conséquence, il y a pour l'homme une morale naturelle à base religieuse, appuyée sur la théologie naturelle, et qui établit les bases rationnelles de l'obligation morale, et détermine les devoirs de l'homme envers Diou Créateur et Fin dernière de la Création, envers les créatures et envers lui-même.

Et au-dessus de cette morale naturelle à base religieuse, il y a une morale surnaturelle qui « ne détruit point » la précédente (précédente en priorité logique),

(1) Quantum ad illud quod est per creaturas cognoscibile (quod philosophi cognoverunt) ut dicitur Rom., I, 19 : *quod notum est Dei, manifestum est illis.* » *Summa Theol.*, I, q. I, a. 6, c.

(2) « Sacra doctrina propriissime determinat de Deo... quantum ad id quod notum est sibi soli de Ipso, et aliis per revelationem communicatum. » *Ibidem.*

mais la suppose et « la perfectionne », parce qu'elle apprend à l'homme, non plus seulement ce devoir essentiel de respecter l'ordre des choses, l'ordre de la nature établi par Dieu Créateur et Fin dernière, mais des devoirs absolument nouveaux, résultant des relations, nouvelles aussi, établies entre Dieu et l'humanité par le bon plaisir et l'amour gratuit de Dieu Révélateur. Ces relations constituent précisément l'ordre surnaturel, l'ordre chrétien, et elles orientent l'homme vers une destinée nouvelle, que ni sa nature, ni la nature tout entière, ni aucune nature créée, ne pourraient aucunement lui permettre d'atteindre ni de soupçonner, ni de deviner : destinée qui consiste précisément à participer d'une manière réelle, dans la vie future et dès maintenant, à ce qui, en Dieu, ne peut être connu que de Dieu seul, à la vie intime et personnelle de Dieu. Les devoirs nouveaux, révélés au chrétien par la morale surnaturelle, ne sont plus seulement les devoirs que l'ordre des choses, établi par la création et connu par la raison, lui impose envers Dieu Créateur, envers les créatures et envers lui-même ; ce sont les devoirs filiaux qui le rattachent à Dieu le Père, au sein de la Trinité Divine, par Jésus-Christ, dans l'Eglise, au moyen de la grâce et de la charité surnaturelle.

Dieu-Trinité, Jésus-Christ, l'Eglise, tels sont donc les termes nouveaux que le christianisme ajoute au problème moral, tel que « la nature » le pose et le donne ; termes vraiment « surnaturels » et « confessionnels »,ceux-là ; mais les seuls qui soient exclusivement et réellement « confessionnels » et « surnaturels » ; — au contraire : l'âme humaine, sa distinc-

tion réelle d'avec le corps, sa spiritualité, sa liberté, sa responsabilité, la vie future, Dieu, la Création, la Fin dernière, ce sont là des termes qui font partie intégrante et intrinsèque du problème moral, tel que « la nature » et « la raison » le posent (1).

Ce ne sont donc point, par eux-mêmes et par essence, des termes « surnaturels. » La foi surnaturelle et révélée confirmera, sans doute, par un titre nouveau, éclairera, précisera les conclusions que la raison et les sciences rationnelles donnent au sujet de ces termes. Il faut même dire que c'est, de fait, grâce à la Révélation chrétienne que les vérités essentielles de la théodicée, les bases religieuses de la morale rationnelle peuvent, « dans la condition présente de l'humanité, être connues *par tous*, *facilement*, *avec une ferme certitude et sans aucun mélange d'erreur* (2) ».

Mais il n'en reste pas moins que les termes du problème moral, indiqués plus haut, sont, par eux-mêmes, d'essence naturelle.

C'est ce qu'indique saint Thomas dans la formule que nous avons rappelée. « La grâce ne détruit point la nature, mais la perfectionne ; c'est pourquoi... l'inclination naturelle d'une volonté », droite, dirigée par la morale naturelle et qui s'applique à observer l'or-

(1) Voir Fonsegrive. *Eléments de philosophie*, tome II, pp. 351-529.

(2) Concile du Vatican, Constitution *Dei Filius*, chap. II, *de la Révélation*. B. Gaudeau, *Libellus fidei*, n° 846.

A plus forte raison, s'il s'agissait non pas seulement de la théorie de la morale naturelle, que la philosophie, historiquement, n'a jamais pu, à elle seule, constituer en un corps de doctrine complet, cohérent et sans erreurs, mais s'il s'agissait de la pratique de la morale naturelle, il faudrait dire que cette pratique ne peut, sans la grâce surnaturelle, ni être complète, ni ordonner efficacement l'homme à sa seule fin dernière réelle qui est surnaturelle, mais qui inclut (en la dépassant) la fin naturelle.

dre naturel des choses connu par la raison, reste, par elle-même, logiquement distincte de l'orientation supérieure et intrinsèquement surnaturelle imprimée à l'âme chrétienne par la grâce et la charité divines, vers la fin surnaturelle, la destinée surnaturelle de l'adoption divine et de la vision béatifique : fin et destinée qui règlent tout dans l'économie du plan divin. « L'inclination naturelle de la volonté doit donc, conclut saint Thomas, se plier à cette orientation surnaturelle imprimée par la charité divine : *naturalis inclinatio voluntatis subsequitur charitati.* »

Le premier sens du mot « morale religieuse » est donc : morale naturelle et rationnelle, à base religieuse également naturelle et rationnelle : morale spiritualiste à base de théodicée (1).

Le second sens dans lequel on pourrait entendre le mot « morale religieuse » (mais ce sens n'est pas le nôtre) ce serait : morale strictement surnaturelle, basée non sur la théodicée, mais uniquement sur le dogme révélé par Jésus-Christ à son Eglise. C'est la morale spécifiquement et exclusivement chrétienne et catholique. Elle contient trois sortes de préceptes : premièrement les préceptes positifs, formellement ajoutés par le Christ et par l'Eglise à la loi naturelle : par exemple, les préceptes qui regardent les Sacrements, l'attribution au dimanche de la loi divine du repos et de la sanctification du septième jour ; — en second lieu, le perfectionnement de la loi naturelle : aimer ses ennemis, faire du bien à ceux qui nous haïs-

(1) Telle est (j'insiste à dessein, pour être clair, sur cet exemple) la morale enseignée par M. Fonsegrive dans ses *Eléments de philosophie.*

sent, aimer et pratiquer, selon la perfection des Béatitudes et des conseils évangéliques, l'humilité, la douceur, le détachement des biens de ce monde. — Enfin, les préceptes de la loi naturelle eux-mêmes, qui forment la base de tout le reste, que le Christ à promulgués de nouveau et confirmés, mais qui sont désormais transformés par l'esprit d'un précepte nouveau qui les pénètre et les anime. Le précepte surnaturel par excellence est la loi de la charité théologale, qui nous oblige à aimer Dieu et nos frères, non plus seulement avec tout notre cœur, toute notre intelligence, toute notre conscience, toute notre âme, toutes nos forces, toutes nos facultés *naturelles*, mais à aimer Dieu le Père d'un amour strictement filial, d'un amour de même nature et de même valeur que celui par lequel, au sein de la Trinité divine, le Fils éternel aime le Père, d'un amour dont l'expression réelle et vivante, au sein de la Trinité Divine, est la Troisième Personne elle-même de la Trinité, d'un amour qui par conséquent ne peut être produit en nous que par l'Esprit Divin en personne, l'Esprit qui est, par nature divine, l'Esprit de Jésus, et que Jésus, devenu notre frère en nature humaine, nous communique par grâce.

L'Esprit-Saint, que Jésus nous communique, et qui produit en nous, par la grâce, la charité divine, par laquelle nous aimons Dieu, nos frères et toutes choses en Dieu : tel est donc, dans l'âme du chrétien, le principe, réel et vivant, de la morale catholique. On voit à quel titre cette morale, ainsi comprise, est absolument « surnaturelle ».

Mais cette distinction, dans les choses de la morale,

entre la « nature » et le surnaturel, est tout d'abord absolument ignorée des adversaires de la morale religieuse, et même des indifférents, qui sont l'immense multitude. Aux yeux des partisans de la morale naturaliste, l'âme et Dieu, ce sont des fantômes « surnaturels » et qu'il faut exorciser au même titre que les dogmes positifs de toute religion prétendue révélée.

Cette même confusion entre la « morale religieuse », morale naturelle à base de théodicée, — et la morale surnaturelle propre au catholicisme, est, de plus, entretenue, dans l'esprit d'un grand nombre et parmi les catholiques eux-mêmes, par les erreurs et les malen tendus qui fourmillent sur cette question délicate du rapport entre la nature et le surnaturel, dans toutes les philosophies et les doctrines contemporaines. Tout l'effort du « modernisme » s'est porté à obscurcir cette donnée essentielle, et à supprimer la distinction adéquate entre le surnaturel et la « nature ». Innombrables sont les esprits qui se refusent, avec un véritable acharnement, non seulement à comprendre ce qu'enseigne sur ce point l'Eglise, mais simplement à admettre et à reconnaître (ce qui est pourtant une pure question de fait) que l'Eglise enseigne, comme une vérité qui tient à la foi, que la spiritualité de l'âme humaine et l'existence d'un Dieu Créateur ne sont point, par elles-mêmes, des vérités d'essence surnaturelle, mais « naturelle », que ces vérités font partie de la philosophie, de la théodicée ou théologie « naturelle », et sont la base de la morale « naturelle », que la foi les révèle à un titre nouveau et les confirme, mais n'en est pas l'unique créatrice dans l'esprit de l'homme.

Brunetière, tout pénétré, malgré lui, de l'esprit de Kant et de Pascal, eut des peines infinies (s'il y parvint jamais complètement) à saisir ce que l'Eglise catholique entend par ce mot : « surnaturel. » Cette méconnaissance des éléments rationnels et naturels de la religion dans l'humanité, du sentiment religieux, du fait religieux, bref, cette méconnaissance de la « religion naturelle », au sens où la théologie et la philosophie catholique admettent ce mot (méconnaissance qui s'atténua peu à peu dans les derniers écrits de Brunetière sans disparaître jamais tout à fait), éclate par exemple dans cette phrase, où il s'agit précisément du problème moral qui nous occupe ici :

« Il n'y a pas plus, en bon français, de *morale* sans « obligation ni sanction, qu'il n'y a de *religion* sans « surnaturel ; ce ne sont pas seulement des notions « connexes, ce sont des expressions synonymes (1). »

Non, il n'y a pas un seul théologien, pas un seul catholique qui puisse accepter la synonymie logique de ces deux mots : *religion* et *surnaturel*, à moins de donner à ce dernier terme un sens absolument contraire à celui que lui donne l'Eglise.

En résumé, par « morale religieuse », nous entendons la morale rationnelle spiritualiste; par « morale catholique » la morale révélée proprement dite.

III

État des doctrines morales en 1891, d'après Mgr d'Hulst.

Aucune lecture ne peut être plus utile, comme base de notre étude, que celle du premier volume des Con-

(1) *La Moralité de la doctrine évolutive*, 1896.

férences de Notre Dame, par Monseigneur d'Hulst.

Quand l'éminent Recteur de l'Institut Catholique de Paris fut appelé à monter dans la chaire que venait de quitter le Père Monsabré, avant de commencer ce redoutable ministère, il se recueillit, il prêta l'oreille, comme il le dit lui-même, et de ce monde intellectuel qu'il était chargé d'évangéliser, il lui sembla « entendre monter comme une rumeur confuse, pareille « à cette grande voix de la mer où mille bruits divers « viennent se mêler et se fondre ».

Cette rumeur confuse dénonçait à son oreille attentive la « crise de la morale ».

« Le mot, disait-il, n'est pas de mon invention. Je l'ai trouvé sous la plume d'un écrivain dont l'âme est restée jusqu'à la fin idéaliste et chrétienne, mais dont l'intelligence a subi, pour son malheur, la fascination de la philosophie nouvelle. Ministre de l'Eglise réformée, il avait prêché avec enthousiasme la morale chrétienne; puis il avait senti périr en lui, sous l'étreinte du criticisme, la foi à l'absolu. Or, qu'allait devenir le devoir sous le règne inquiétant de la vérité relative? Il se le demandait avec effroi. « La morale, s'écriait-il, la *bonne*, la *vraie*, *l'impérative*, a besoin de l'absolu; elle trouve son point d'appui en Dieu. » Il est vrai; mais ce point d'appui, Schérer, comme tant d'autres, avait contribué à le lui ôter. « Hélas ! disait-il encore; « pionniers aveugles et travaillant au renouveau du passé, « nous faisons une œuvre que nous ne connaissons pas.... « C'est l'avenir sans doute, c'est l'assainissement des socié- « tés, c'est l'idéal qui se réalisent ainsi par des forces « inconscientes. Malheur à nous si nous en doutions ! Or, « messieurs, celui qui jetait ce cri d'angoisse doutait de « son œuvre. Ecoutez-le : « Je vois disparaître une grande « partie de ce que l'humanité prenait jadis pour ses titres « de noblesse ; ce mouvement me paraît inévitable ;.... mais

« on croit trop facilement aujourd'hui que tout changement « est une amélioration ; on confond l'évolution et le pro- « grès, mais le déclin, la sénilité, la mort même, c'est « encore de l'évolution, et les sociétés n'échappent pas plus « que les individus à la loi de la décadence (1). »

Nul n'était mieux qualifié que Mgr d'Hulst pour diagnostiquer la « crise de la morale » et pour en indiquer les remèdes.

Le ferme et loyal spiritualisme de ses doctrines, dérivant à la fois d'une théologie largement orthodoxe et indépendante de l'étroitesse des purs systèmes, et se rattachant d'autre part aux plus hautes et saines traditions de la pensée française, une érudition vaste et souple, une puissance d'assimilation d'une rapidité surprenante et d'une profondeur réellement scientifique, une foi profonde en la vérité et un ardent amour de la science, un esprit ouvert à toutes les initiatives, curieux de toutes les nouveautés, bienveillant même à toutes les hardiesses, mais capable, chose bien rare (et il le fit toujours quand il s'agissait de philosophie), de les arrêter au point qu'il fallait et de les juger au critère inflexible du dogme et du bon sens : c'était là un ensemble de dons extraordinaire, et l'homme qui les posséda fut vraiment, de tous les grands apologistes qui se succédèrent dans la chaire de Notre-Dame, celui qui fut le plus de son temps, celui dont l'œuvre est la plus scientifique et vieillira le moins vite.

Presque tout, dans son premier volume : *les Fondements de la moralité*, paraît écrit d'hier. Les six conférences qui le composent : *l'unité de la morale dans*

(1) L'écrit en question est une étude qui a paru dans le journal *le Temps*, numéros des 4 et 6 septembre 1880.

l'antiquité et dans les siècles chrétiens, la rupture de l'unité et la crise actuelle de la morale, la morale et la liberté, la morale et le devoir, la morale et la sanction, la morale et le christianisme, forment, pour la date, une mise au point du problème moral, d'une plénitude et d'une précision qui causent, à y regarder de près, un véritable émerveillement. Le défaut, car c'en est un, est une richesse excessive. Les phrases et les mots semblent parfois éclater sous la condensation de la pensée. Chacun de ces discours est un traité, et leur ensemble, avec les notes qui parfois doublent la valeur d'une conférence, restera l'un des plus précieux instruments de travail pour l'historien des doctrines morales, l'un des livres qui, sans perdre jamais leur valeur, auront fait et feront toujours, au sens le plus haut du mot, le plus de bien aux intelligences sincères, aux âmes troublées en quête de vérité.

Une lecture indispensable est celle de la deuxième conférence : *la rupture de l'unité et la crise actuelle de la morale*. C'est l'inventaire dressé avec une rigueur scientifique absolue et une hauteur de vues lumineuse, des doctrines morales a-religieuses en 1891.

Leur genèse est rattachée avec justesse non point tant à Descartes, ni même au philosophisme français du dix-huitième siècle, qu'à Hume et surtout à Kant, dont le criticisme est dénoncé comme « la maladie constitutionnelle des intelligences contemporaines ».

Quelle saisissante prophétie accompagne ce verdict !

(1) *Les Fondements de la moralité*, p. 57.

Est-il beaucoup de matérialistes qui aient porté à la science des mœurs une atteinte plus funeste? Les réserves de Kant en faveur des plus hautes vérités morales seront vite balayées par le vent des nouvelles doctrines. Ce qui durera de son œuvre, c'est la partie destructive. L'empreinte de la critique kantienne reste profonde et ineffaçable sur l'esprit de notre temps. Les sciences se renouvellent; en mettant au jour des lois longtemps ignorées, elles fournissent à la pensée des conceptions générales qui se répercutent sur la philosophie tout entière. Mais regardez tous ces inventeurs de systèmes; si divers qu'ils soient de provenance, d'éducation, d'habitudes intellectuelles, dès qu'ils veulent philosopher, un trait de ressemblance se retrouve en tous : ils subordonnent la vérité à la raison, non plus la raison à la vérité. Dans le ciel des idées, ils nous ramènent de Copernic à Ptolémée. L'astronomie moderne a donné tort à la prétention qui faisait de la terre, séjour de l'homme, le centre des révolutions célestes. Notre globe a été réduit à son vrai rôle de planète; le soleil, source de lumière et de vie, est aussi le foyer d'attraction auquel obéit notre monde. Mais tandis que la science accomplissait cette réforme, la philosophie opérait en sens contraire. La vérité, l'absolu, le parfait, le nécessaire cessaient d'attirer la pensée de l'homme, pour graviter autour d'elle et recevoir de notre raison, née d'hier, leur perfection et leur réalité. Etrange progrès que soutient une fortune plus étonnante encore! Qu'on soit sensualiste, positiviste, évolutionniste, ennemi juré de cette métaphysique qui fut la passion de Kant, il n'importe; on sera kantien par l'acceptation du préjugé qui pose en principe la relativité de toute connaissance.

Les morales naturalistes de l'évolution sont les premières exposées et critiquées. On sait avec quelle largeur d'esprit et quelle curiosité bienveillante Mgr d'Hulst accueillait, dans les limites du dogme et de la saine philosophie, les hypothèses de certains tenants d'une évolution « créationniste ». Il n'en est

que plus fort pour dénoncer les contradictions évidentes des systèmes de Spencer et de Littré, et pour montrer l'impossibilité d'édifier une morale sur l'évolution sans Dieu. Sa critique de la philosophie de Spencer (1), de laquelle procèdent tous les systèmes contemporains, est complète en quelques pages, et il n'est guère possible d'y rien ajouter.

Parmi les morales idéalistes, il rencontre le néo-criticisme de Renouvier et l'esthéticisme ou mysticisme sans Dieu, dont les éléments sont épars surtout chez Ravaisson et Guyau.

Le pessimisme de Schopenhauer et de Hartmann était encore à la mode, la morale bouddhique commençait sa vogue très éphémère, et l'orateur les exécute en passant. Pour finir, il s'arrête avec plus de sympathie aux doctrines de M. Fouillée, qui venait précisément alors de publier sa *Critique des systèmes de morale contemporains*. Dans le « beau rêve » de ce philosophe aux intentions élevées, et doué d'une laboriosité infatigable, dans ce qu'il est permis d'appeler son tour de force des *Idées-Forces*, Mgr d'Hulst dénonce avec esprit « une sorte de coup d'Etat philosophique », qui espère vainement « idéaliser la morale « évolutionniste », en introduisant « dans la psycholo-« gie naturaliste un élément inattendu, une notion « de liberté et de moralité transcendante, que rien, « dans les antécédents logiques du système, ne pré-« pare et ne rend possible (2) ».

Cet arrêt est demeuré sans appel.

(1) *Les Fondements de la moralité*, p. 61-71.
(2) *Les Fondements de la moralité*, pp. 84.

IV

Anarchie doctrinale actuelle en morale.

Telle était la situation en 1891, et Mgr d'Hulst pouvait conclure :

« A mesure que *les morales* se multiplient, la « morale périt (1). »

Quelle est la situation à l'heure actuelle, et quel le chemin parcouru ? C'est ce que nous aurons à examiner. Dès maintenant nous pouvons constater deux choses.

Il y a bientôt vingt ans que Mgr d'Hulst dressait cet inventaire et formulait ces plaintes trop motivées. Or, jamais peut-être on n'a tant écrit sur la morale, tant parlé de morale que durant ces vingt années. La littérature du sujet s'est accrue et enflée d'une manière effrayante.

Et d'autre part (c'est la seconde remarque) l'anarchie parmi ces doctrines est telle que les moins suspects la constatent et en sont effrayés :

Il faut avouer que le métier d'honnête homme, qui n'a jamais été des plus faciles, est devenu de notre temps singulièrement malaisé. Pour faire son devoir il est nécessaire de le connaître et comment le reconnaître dans cette extraordinaire confusion des idées morales qui caractérise notre époque ? On parle plus que jamais, il est vrai, de bien et de vertu, de justice et de droits ; mais ces mots vénérables, contradictoirement exploités par les partis qui se les jettent pêle-mêle à la face, semblent avoir perdu dans la lutte ardente, acharnée, exaspérée par les passions politiques et

(1) *Les Fondements de la moralité*, p. 88.

religieuses, toute valeur et toute signification précises (1).

Quand on essaie de débrouiller ce chaos, on constate tout d'abord que les systèmes idéalistes, dont on faisait encore état il y a vingt ans, ont perdu de plus en plus toute faveur et ont à peu près disparu.

Le criticisme, en tant que morale, a vécu. Il ne demeure du kantisme que son virus de destruction et de négation, mais qui sévit, sous des noms divers, plus que jamais.

Il n'y a plus d'esthètes en morale : l'imagination fougueuse et sentimentale de Guyau est morte avec lui. Le « coup d'Etat philosophique » de M. Fouillée n'a rallié personne, et l'auteur du système des *idées-forces* reste à peu près l'unique adepte d'une philosophie sans lendemain.

Le pessimisme et le bouddhisme ont disparu.

Les systèmes actuels se groupent sous deux étiquettes : celle de l'évolution et celle de la solidarité.

Mgr d'Hulst avait démontré, avec une évidence définitive, que l'évolutionnisme en morale aboutissait à la négation de toute règle de conscience, de toute loi qui s'impose à la volonté de l'homme, de tout absolu, de toute morale.

Les évolutionnistes (et cet aveu cynique est l'unique *fait nouveau* qui s'est produit dans la doctrine) répondent franchement, quoique avec des nuances diverses, par la bouche de M. Lévy-Bruhl, de

(1) Mauxion. *Essai sur les éléments et l'évolution de la moralité*, p. 1.

M. Durkheim, de M. Bayet et de leur coreligionnaires et disciples :

« Eh bien, c'est vrai ! La morale, au sens où l'édu-
« cation philosophique et religieuse de l'humanité tout
« entière nous avait fait jusqu'à présent entendre ce
« mot, il n'y a en plus, et il n'en faut plus ! Une loi mo-
« rale, une règle morale, un précepte moral, un idéal mo-
« ral, un bien et un mal moral réellement et absolu-
« ment distincts entre eux, un droit et un devoir, qui
« s'imposent par eux-mêmes à ce que l'homme appelle
« sa conscience, il n'y en a plus et il n'en faut plus. Ce
« sont là des rêves et des fantômes avec lesquels il faut
« en finir et qui doivent s'évanouir devant la science. Il
« n'y a plus de morale : il n'y a plus que l'histoire
« naturelle des mœurs. Il ne s'agit plus de savoir ce
« que l'homme doit faire : il ne s'agit que de cata-
« loguer scientifiquement ce qu'il fait. C'est la con-
« science commune qui crée le bien et le mal. »

Cet évolutionnisme brutal est déjà un *a-moralisme*, une négation avouée de la loi morale. Mais l'a-moralisme ou l'immoralisme est devenu, chez Nietzsche et ses partisans, une véritable doctrine, dans laquelle l'évolutionnisme donne réellement tout son fruit. C'est le *væ victis* érigé en thèse, le retournement complet de la morale par la glorification de la force ; l'écrasement du faible est l'unique vertu, la pitié l'unique crime.

Pour logique qu'elle soit, cette doctrine risque de ne pas devenir encore aisément populaire dans nos socié-

tés qui furent chrétiennes, si peu qu'elles aient gardé de leur baptême.

Aussi, les ennemis de la morale religieuse, pour arracher Dieu à l'âme du peuple, ont essayé de masquer la face odieuse de la morale évolutionniste sous un nom nouveau : la solidarité.

Fonder une morale à la fois scientifique, sociale, sentimentale et athée, lui conserver une apparence d'idéal, une partie de la « façade » de l'ancienne morale, les préceptes ou au moins les mots de justice, de bonté, de pitié, c'était une trouvaille utile. Exploitant certaines idées d'Auguste Comte et des précurseurs du socialisme, M. Léon Bourgeois, M. Séailles, M. Ferdinand Buisson et bien d'autres se sont essayés à cette tâche. Nous aurons à en montrer le mensonge et l'inanité.

V

Caractères communs aux systèmes contémporains de morale a-religieuse.

Le premier des caractères communs aux systèmes que nous devons examiner est donc précisément l'élimination de tout élément religieux. Mais cette a-religion a des nuances.

Ce peut être l'athéisme positif, avoué et agressif, tel qu'il est professé, par exemple, par M. Le Dantec (1), tel qu'il est enseigné dans nombre de soi-disant manuels de morale et par beaucoup d'instituteurs, au témoignage de l'épiscopat de France tout

(1) Félix Le Dantec, chargé de cours à la Sorbonne, *l'Athéisme*, 1 vol., Flammarion.

entier, qui déclare que, « dans beaucoup d'écoles », les maîtres, « au lieu de respecter les convictions chrétiennes des familles, semblent n'avoir d'autre but que de faire de leurs élèves des « libres-penseurs (1). » Les mêmes évêques condamnent un certain nombre de manuels, qui « nient ou présentent comme insuf-« fisamment démontrées les vérités les plus essen-« tielles telles que l'existence de Dieu, la spiritualité « de l'âme, la vie future et ses sanctions (2) ».

De l'aveu de ceux qui mettent brutalement en pratique la doctrine du laïcisme, le but de la morale laïque, c'est précisément de supprimer Dieu.

« Pour la libération des peuples, il faut tuer Dieu (3). »

L'école laïque ne peut pas ignorer Dieu, elle doit le détruire ; ceci n'est guère discuté par les instituteurs eux-mêmes... la base de l'enseignement, la morale de l'école laïque doit être l'extirpation de la superstition divine. L'instituteur doit avoir pour but de ruiner l'idée de Dieu dans le jeune cerveau de ses élèves. *Quelle que soit l'opinion professée par des parents mal instruits*, il faut que leur enfant, en sortant de l'école laïque, soit devenu un athée.

« *Beaucoup d'instituteurs s'efforcent à ce but et y parviennent merveilleusement* (4)... »

Nous avons le devoir de détruire la religion ; l'école laïque, c'est-à-dire l'école rationaliste, faillirait à sa tâche si, au nom de la raison, elle ne travaillait pas à déraciner la funeste erreur créée par l'hypothèse des dieux (5).

Une autre nuance est celle de l'athéisme non plus

(1) *Lettre de l'Episcopat français*, dans *la Foi Catholique*, septembre-octobre 1909, p. 196.

(2) *Lettre de l'Episcopat français*, ibidem, p. 198.

(3) *Catéchisme républicain*, distribué par la *Société pour la propagande laïque*. Préface.

(4) *La Dépêche* de Niort, article de M. Lericolais, août 1908, cinquième numéro de ce journal.

(5) Lericolais, dans *le Socialiste de l'Ouest*.

positif, c'est-à-dire qui affirme formellement qu'il n'y a pas de Dieu, mais négatif, et qui se contente d'ignorer Dieu... Nous avons longuement démontré que ces deux sortes d'athéisme ne diffèrent que dans la forme, par la franchise du premier et l'hypocrisie du second. Le second est celui de la formule gouvernementale : l'Etat a-religieux, l'école a-religieuse, c'est celui de M. Ferdinand Buisson.

Notre pays a entrepris de faire lui-même enseigner à tous ses enfants la morale comme une discipline purement humaine sans rien retenir ni des formes religieuses traditionnelles, ni des données théologiques ou même métaphysiques, toutes choses considérées généralement comme la condition, l'enveloppe ou le support nécessaire d'une éducation morale.

Enfin il y a la nuance panthéistique, celle des morales qui suppriment un Dieu réel, distinct du monde et Créateur, mais les auteurs ou les partisans de ces morales, soit en se trompant eux-mêmes, soit pour tromper les autres, veulent garder l'illusion produite par les mots d'idéal moral, de principe supérieur, parfois même de religion et de Dieu, mais ils ne mettent derrière ces mots que le fantôme trompeur d'un Dieu inexistant, tout entier en devenir et en évolution purement humaine et cosmique, l'impiété vague et sentimentale du panthéisme.

La vie morale, dit M. Séailles, fortifie la foi qu'elle implique : au terme, nous dit Spinoza, l'homme éprouve qu'il est éternel, que, par la raison, par la liberté, son être se fonde dans l'Etre véritable, s'édifie en Dieu ; agir moralement, c'est alors vouloir avec Dieu, c'est vouloir Dieu, c'est l'ai-

mer, par là c'est de plus en plus, en descendant en soi-même, s'unir à lui, sentir comme sa présence réelle.

La morale ne peut plus reposer sur une religion positive; c'est d'elle, au contraire, que relève désormais toute religion, dont la raison d'être est d'en donner un vivant symbole. Il n'est pas de symbole religieux qui ne soit contesté; discuté, nié par la majorité des hommes : le progrès des sciences et de leurs méthodes a rendu plus sévère sur la certitude métaphysique que les divergences des philosophes affaiblissent ; acceptée, vécue, la vie morale enveloppe assez de vérités pour réaliser, au milieu de tant d'oppositions, une union des esprits qui n'est pas à dédaigner. N'est-ce pas là ce qui, en dépit des passions déchaînées, justifie l'école laïque? Loin d'être l'école athée, l'école sans Dieu qui prépare une génération de fanatiques à rebours, elle doit, en pénétrant son enseignement tout entier de l'idée morale, fortifier dans tous les cœurs ce sentiment d'une justice immanente, d'un ordre moral, d'une relation à Dieu qui, sans préjuger la vérité d'aucune religion positive, donne la seule chose qu'il soit permis désormais à l'Etat de donner à tous, la vérité supérieure que les religions ne font que traduire, vivifier dans des symboles entre lesquels il ne lui appartient pas de décider (1).

Le panthéisme, c'est la solution louche et fuyarde dans laquelle se réfugient bon gré, mal gré, tous les moralistes qui, reculant devant les brutalités de l'évolution matérialiste, refusent, d'autre part, d'affirmer philosophiquement l'existence de Dieu. Chez les uns, ce refus est systématique, et on ne s'étonne pas de trouver là les noms de M. Séailles et de M. Ferdinand Buisson, ni (quelque différent que soit leur panthéisme) ceux de M. Bergson et de William James. On regrette d'être obligé d'y joindre celui d'un penseur comme M. Boutroux,

(1) G. Séailles, *les Affirmations de la conscience morale*, conférence faite le 15 avril 1897 sous les auspices de l'*Union par l'action morale*.

et plus encore celui de M. Fouillée. Pourquoi faut-il que l'éminent auteur de la théorie des Idées-Forces, si puissant, si clair, si convaincant dans la partie purement critique de son œuvre, quand il met en pleine lumière les contradictions inacceptables des morales contemporaines, refuse encore (en dépit de la haine du matérialisme qui semble s'accuser chez lui de plus en plus noblement) de reconnaître et de proclamer la valeur de la seule véritable Idée-Force, parce qu'elle est la seule Idée-Etre, la seule qui puisse donner aux idées-forces une valeur, une consistance, une efficacité, et sans laquelle les idées-forces ne sont que le rêve d'un rêve: *nomen sine re?* Pourquoi faut-il qu'il refuse d'affirmer Dieu ?

Et cependant, n'y a-t-il pas dans l'histoire de la pensée française une lignée philosophique assez noble à évoquer, depuis Descartes jusqu'à Pasteur, parmi ceux qui ont osé dire que la raison humaine ne peut pas, sans se désavouer elle-même, douter de l'existence de Dieu?

Le second caractère commun aux morales a-religieuses contemporaines, c'est qu'elles ont la prétention d'être « scientifiques ». Toutes se réclament de la « science ». Et elles n'entendent point le mot *science* comme il est raisonnable, rationnel et scientifique de l'entendre quand il s'agit des choses intellectuelles et morales, mais bien au sens de science expérimentale proprement dite, dont l'objet exclusif est, en dernière analyse, un fait sensible : tranchons le mot, puisque ceux de nos adversaires qui sont francs l'accordent

sans ambages, il s'agit de la science qui a pour objet exclusif « le fait physique ».

Or, de deux choses l'une:

Ou l'on suppose, sans le prouver, et comme une vérité acquise, que le fait moral est réductible au fait physique, et alors c'est précisément supposer tout ce qui est en question, c'est la plus cynique pétition de principe que l'on ait jamais vue, et cette pétition de principe est en effet renfermée dans la méthode de la plupart de nos adversaires ;

Ou l'on prétend prouver que le fait moral est réductible au fait physique, et il faudra voir ce que valent les démonstrations essayées.

Dès à présent, nous pouvons prédire qu'elles seront vaines. Car la loi qui régit le « fait physique », tel que l'étudient toutes les sciences purement expérimentales, depuis les sciences mécaniques et mathématiques jusqu'aux sciences biologiques et physiologiques, cette loi est la loi du moindre effort, la loi de l'effort immédiatement et adéquatement payé dans le même ordre, la loi du minimum d'énergie dépensée pour le maximum d'effet immédiatement produit; la loi qui régit le fait physique, c'est une loi de strict marché, une loi d'utilité et d'intérêt : c'est la loi de la réaction strictement égale à l'action dans le même ordre.

Cette loi se retrouve du haut en bas de l'échelle des faits *expérimentables*, et jusque dans le procédé par lequel la raison raisonnante (je ne dis pas la raison intuitive) réalise son opération de déduction. Dans la conclusion d'un syllogisme, la raison raisonnante n'accorde et ne peut accorder que ce qui était

strictement contenu dans les prémisses : c'est la loi du strict marché, la loi de l'effort immédiatement et adéquatement payé dans le même ordre, la loi du moindre effort.

Or, n'apparaît-il pas déjà, avant même d'entrer dans une analyse plus détaillée, que le « fait moral », tel que la conscience le donne, tel qu'il apparaît avec des caractères indestructibles que nous révèlent la psychologie et l'histoire, est précisément irréductible à la loi du moindre effort? Ramener la morale à un pur marché, comme le font Bentham et Stuart Mill, identifier une opération de conscience à une opération de Bourse, soulèvera toujours, invinciblement, la conscience humaine. C'est précisément le caractère essentiel du fait moral, du devoir, de l'obligation, de briser le cadre de la pure utilité, du marché strict, pour s'élever jusqu'au désintéressement et au sacrifice.

Quels reproches (injustifiés d'ailleurs et incohérents) les évolutionnistes eux-mêmes n'ont-ils pas faits à la morale religieuse, en raison des sanctions futures, qui enlèvent, prétendent-ils, à cette morale tout caractère de désintéressement? Nous y répondrons. Il suffit pour le moment de constater que la loi du moindre effort veut que cet effort soit payé immédiatement et adéquatement *dans le même ordre*. Les sanctions de la vie future ne sont nullement dans le même ordre que les plaisirs de la vie présente : ces sanctions d'ailleurs ne sont que la conséquence nécessaire, et non le but, de l'acte d'amour désintéressé envers le souverain Bien, poursuivi et cherché pour lui-même au

prix du sacrifice de tout ce qui est d'ordre fini : acte d'amour, qui est l'essence même de la moralité selon la raison, selon la conscience et selon Dieu.

Au contraire, c'est au point de départ et au cœur même de la morale a-religieuse que la réduction du fait moral au fait physique établit la loi, moralement honteuse, du moindre effort, et détruit toute notion de moralité en infligeant à l'essence même de l'acte moral la tare indestructible de l'égoïsme.

William James a noté lui-même à quel point cette donnée est fausse :

« L'homme qui, sous le couteau du chirurgien, « réprime des cris de douleur, le citoyen qui s'expose « à l'ostracisme par devoir, sent qu'il *suit la ligne de « la plus grande résistance*. Il parle de vaincre, de « surmonter ses impulsions, ses tentations (1). »

Au reste, les partisans de la morale scientifique, quand ils sont sincères et logiques, reconnaissent que leur conception détruit de fond en comble toute la conception traditionnelle de la morale, et en particulier toute notion de responsabilité personnelle, de bien et de mal, de loi morale absolue, d'intention morale et de liberté.

La science purement expérimentale est en effet totalement étrangère à ces notions : et une morale scientifique est bien plus contradictoire et absurde qu'un cercle carré.

Le troisième caractère commun aux systèmes con-

(1) Le soulignement est de moi. Ce passage est cité par Rocafort, *la Morale de l'ordre*, p. 265.

temporains de morale a-religieuse est qu'elles se disent « sociologiques ».

La sociologie est la grande manie d'une société qui a renversé et démoli toutes les bases et les conditions normales de la société humaine et qui fait reposer, selon la forte et juste expression de Joseph de Maistre, la pyramide sur sa pointe.

Le bon sens, la raison et l'histoire disaient jusqu'à présent que la société repose sur la morale, que c'est la loi morale, dont les principes essentiels sont les mêmes pour toute société humaine, qui dicte à toute société humaine ses règles fondamentales : c'était là ce qu'on appelait la morale sociale, le droit naturel social.

Comme le médecin de Molière, les modernes sociologues nous disent : « Nous avons changé tout cela... » Ce n'est plus la société qui repose sur la morale, c'est la morale qui est constituée, fabriquée, créée de toutes pièces par la société. Les pratiques dites morales, qui sont devenues plus tard des sentiments moraux, puis des croyances morales, sont des phénomènes d'origine purement sociale, comme d'ailleurs l'homme lui-même tout entier. Il en est du fait moral comme du fait religieux : ce dernier est un phénomène purement sociologique. Dieu, quel qu'il soit, n'est que « la représentation hypostasiée et sublimée de la collectivité sociale », et l'âme, en tant qu'être religieux (et par conséquent, selon la théorie traditionnelle, en tant qu'être moral, puisque la moralité, selon nous, est à base religieuse), l'âme n'est autre chose que « ce qu'il y a de social en nous », c'est-à-dire ce que la société a créé en nous.

Telle est la psychologie et telle est la métaphysi-

que de M. Durkheim, de M. Léon Bourgeois et de tous les théoriciens de la morale prétendue sociologique. Et il s'est trouvé des catholiques pour se pâmer d'admiration, tout en faisant quelques timides réserves, devant ces folies blasphématoires !

Le fond de la théorie, c'est que l'association, la société, remplace Dieu. C'est bien simple. A la lettre, l'association crée. *Comment* l'association (et l'association purement physique, en dernière analyse) peut-elle *créer* la matière, la vie, la pensée, la conscience ? C'est ce qu'on néglige de nous apprendre, et ce qu'il serait pourtant assez intéressant de savoir.

La conclusion — fort commode — de la doctrine, c'est que la « conduite morale » n'est rien autre chose que l'art de conformer ses actes à la pratique moyenne de ce que, à un moment donné de son évolution, une société donnée regarde et établit comme la loi des relations sociales entre ses membres.

En conséquence, le quatrième caractère commun aux systèmes contemporains de morale a-religieuse, c'est la relativité complète de la morale, la suppression de tout caractère absolu, soit dans le contenu de la morale, soit dans ses fondements et ses éléments constitutifs.

Ceci n'est pas nouveau, et Mgr d'Hulst avait déjà signalé et réfuté magistralement, dans sa conférence sur la morale et le devoir, ce renversement audacieux de l'idée même de moralité. On peut dire que le relativisme est le fond de toutes les erreurs contemporaines.

Si l'absolu n'est plus dans la conscience, la conscience n'est plus.

Enfin, le dernier caractère qu'il faut signaler dans les morales laïques, c'est qu'elles sont... inexistantes.

« Notre premier devoir, écrit M. Bayet, est de travailler à nous faire une morale. » — M. Durkheim avoue que la morale sociale (la seule qui doive être, bien entendu) n'atteint pas encore, et n'atteindra pas de sitôt l'individu. M. Fouillée lui-même en est réduit à la morale de l'espérance, c'est-à-dire, pour parler franc, à l'espérance d'une morale, qui nous viendra peut-être un jour, *si*, par une heureuse combinaison des idées-forces, l'équilibre de l'égoïsme et de l'altruisme dans la société s'établit selon le sens et en faveur d'un idéal. Nous voilà bien avancés !

Vous vous rappelez toutes les qualités merveilleuses de la bête légendaire qui appartint, dit-on, au paladin Roland ; qualités qui faisaient d'elle le plus parfait des coursiers. Elle était belle, elle était forte, elle était brave, elle était sobre, elle était douce ;... bref, l'idéal. Seulement, elle était morte!

Là « morale laïque » ressemble, par un certain côté, à cet animal fabuleux. Elle aura, nous assurent ses patrons, toutes les qualités : facile à observer, puisqu'elle n'exigera aucun effort, conférant tous les droits et abolissant pratiquement tous les devoirs, faisant régner, d'elle-même et partout, sans sacrifice, la justice et l'idéal bonheur, supprimant à la fois l'égoïsme, la souffrance est « peut-être même la mort » ; en un mot, un amour de morale.

Il n'y a qu'un malheur : c'est qu'elle n'existe pas,

et qu'il faut la faire. Et il est certain, d'après les prometteurs eux-mêmes, que l'opération, qui demeure très problématique et sujette à bien des chances, exige, en tout cas, un bon nombre de millions de siècles.

Et en attendant? Ah! en attendant, on s'arrangera comme on pourra.

En attendant, dit dans une formule superbe Monseigneur d'Hulst, « c'est donc l'interrègne du devoir ; « c'est par conséquent le règne des appétits (1). »

VI

Cause de l'anarchie actuelle des doctrines morales.

Au terme de cette leçon, je ne puis faire qu'énoncer, sans les développer, les causes qui ont amené l'état d'anarchie, sans précédent, des doctrines morales actuelles.

La première est une cause éloignée et d'ordre philosophique, mais qui, pour moins frapper les foules, n'en a été que plus réellement efficace. Monseigneur d'Hulst la dénonçait plus haut en montrant dans le criticisme la maladie constitutionnelle des intelligences contemporaines, et dans la persuasion presque universelle de la « relativité » absolue de nos connaissances, la source de toutes les erreurs d'aujourd'hui.

Kant, après avoir cru éliminer l'absolu du domaine

(1) *Les Fondements de la moralité*, p. 91.

de la raison pure, et détruire, par une critique qu'il faut être bien naïf pour juger définitive, les preuves traditionnelles de l'existence d'un Dieu Créateur, a voulu essayer de conserver dans la sphère de la raison pratique, cet absolu dont sa pensée orgueilleuse et fuyante refusait de subir, en elle-même, la domination.

Par une inconséquence dont l'intention était probablement morale et peut-être même religieuse, il tente de retrouver, dans la conscience de l'homme, le fantôme de ces réalités, indispensables à la morale : l'âme et Dieu, qu'il a déclarées inaccessibles à l'intelligence.

Postulat illogique, s'il en fut. D'après la doctrine du spiritualisme traditionnel, la morale reposait et repose réellement sur « la religion naturelle », ce que Kant appelle la religion dans les limites de la raison; — d'après Kant lui-même, c'est la religion qui repose sur la morale. En réalité, le dieu de Kant est l'œuvre de la conscience humaine : il est créé par l'homme.

C'est pourquoi la position de la morale kantienne est logiquement intenable, et la clarté de l'esprit latin et français ne pouvait s'en accommoder; s'agenouiller devant le « cadre vide » (1) du devoir abstrait, c'est se payer de mots. Et à une conscience en effet « vidée » de Dieu, les exigences pratiques de la vie, avec ses besoins, ses appétits et ses souffrances, ne permettent pas longtemps cette attitude.

Rien n'est plus instructif à cet égard qu'une page écrite par M. le recteur Payot (l'auteur du *Manuel de morale*, récemment condamné par les évêques) :

(1) M. Fouillée.

L'école laïque subit le contre-coup de la crise morale qui désoriente la pensée française, depuis un quart de siècle. Les hommes qui devaient éclairer la route n'éclairent rien, ils sont eux-mêmes désemparés. Rien de si curieux que de causer morale avec des hommes instruits de trente-cinq à cinquante ans. Ils ont abandonné le catholicisme, mais il ne faut qu'une heure d'horloge pour s'apercevoir qu'ils ne l'ont pas remplacé et que leur vie ne va plus que dirigée par les habitudes de sentir et de penser d'autrefois; plus de cocher, ce sont les chevaux qui conduisent la voiture.

Dans le secondaire, que nous a-t-on enseigné? Le kantisme! C'est-à-dire une morale théologique dont on a supprimé Dieu... quitte à le rétablir par un tour de passe-passe. Le devoir! Ça ne vient ni de la terre ni du ciel, mais c'est bien commode, parce que cela permet de réintégrer Dieu et l'immortalité, chassés par la Raison. Comment voulez-vous que des générations élevées sous ce régime de profonde insincérité puissent prendre la direction d'une régénération morale? Aussi n'y a-t-il pas un livre de morale écrit depuis un quart de siècle, dont la lecture soit supportable (1).

L'aveu est d'autant plus intéressant que M. le recteur Payot est devenu lui-même, depuis qu'il a écrit ces lignes, auteur de livres et de manuels de morale (2). Sa critique de l'insincérité kantienne n'en est pas moins d'une irréfutable justesse.

C'est en raison de son hégélianisme, c'est-à-dire de son criticisme d'origine kantienne, que Renan avait dit dans une phrase célèbre :

« Dieu, Providence, Immortalité, autant de bons

(1) M. Payot, dans *le Volume*; cité par M. P. Bureau, dans *la Crise morale des temps nouveaux*, p. 348.

(2) Voir plus loin dans ce même numéro : *Double question à M. le Recteur Payot.*

« vieux mots, un peu lourds peut-être, que la phi-
« losophie interprétera dans un sens de plus en plus
« raffiné. »

C'était l'absolu chassé de la « raison pure » de l'humanité.

Et le même Renan, tirant déjà, mais pour les raffinés comme lui, et sous le masque de son ironie souriante et décevante, la conséquence pratique du système, ajoutait ailleurs qu'après tout, dans la bataille de la vie, il n'est pas bien sûr que ce ne soit pas le « libertin qui a raison ».

C'est l'absolu chassé de la « raison pratique », c'est-à-dire de la conscience des gens « avertis » comme Renan.

Aujourd'hui tout le monde est averti; les intellectuels le sont par les théories morales de MM. Lévy-Bruhl, Durkheim, Bayet, Payot et autres, — les autres, c'est-à-dire la masse, le sont par la traduction de ces théories, traduction faite à leur usage par les lecteurs et les disciples de ces maîtres.

Le pendant, en morale, de la célèbre phrase de Renan, citée plus haut, nous le trouvons sous la plume d'un instituteur, que M. Briand éleva bien vite à la distinction d'inspecteur primaire, et qui est, assure M. Goyau (1), un homme « fort écouté dans l'Asso-
« ciation des anciens élèves de l'Ecole normale de la
Seine », M. Dufrenne.

Il écrivait dans la *Revue de l'enseignement* du 17 septembre 1905 (2) :

« Il faut en prendre notre parti, on rejette la con-

(1) Georges Goyau, dans *le Peuple français*, 10 octobre 1909.
(2) Page 512.

« science comme importune ; le devoir n'oblige plus. « On conserve ces termes dans le langage pour les « naïfs, mais ils n'inspirent plus la conduite. Nous ne « regrettons pas... qu'on ait classé dans le musée des « bouddhas contemplant leur nombril l'honnête dé- « ment interrogeant sa conscience. »

Il y a deux ans, j'avais déjà eu l'occasion de citer ce texte dans cette enceinte. L'un de mes distingués auditeurs m'écrivit pour se plaindre que j'eusse paru rendre les doctrines d'hommes comme MM. Durkheim et Lévy-Bruhl solidaires de ces grossièretés.

J'ai fait très sérieusement mon examen de conscience et je suis bien obligé de n'apporter ici aucun repentir.

La phrase de M. Dufrenne est la traduction, brutale certes et inélégante, mais d'une logique irréfutable, et non sans verve, des théories ésotériques de ces prétendus savants. C'est, en son genre, une traduction *ad usum Delphini*, à l'usage du peuple, qui est le Dauphin d'aujourd'hui.

Et, style pour style, j'aime mieux la rude franchise de M. Dufrenne que l'hypocrisie visqueuse et parfumée d'un Renan.

J'ai montré ailleurs (1) comment la critique de Kant, en « laïcisant » la raison pure, la science et la pensée de l'homme, frayait logiquement la route à la « laïcisation » non seulement de la conscience, mais de la société et de l'Etat.

(1) *Foi catholique*, août 1909.

Nous touchons ici au second groupe de causes qui ont amené chez nous cette anarchie des doctrines morales : les causes politiques et sociales.

En 1881, lors de la discussion de la loi sur l'enseignement « laïque », Jules Ferry, pour endormir les consciences alarmées, déclarait que cet enseignement serait donné selon les traditions et les croyances « spiritualistes », de l'Université tout entière et du pays lui-même, dont la presque unanimité était, avouait-il. « spiritualiste », c'est-à-dire pratiquement chrétienne.

« Or, à cette date, Jules Ferry savait très bien que le « spiritualisme » de l'Université était déjà fort entamé par la logique de la critique kantienne, et que la « laïcisation » qu'il déchaînait ne tarderait pas, malgré les restrictions timides et incohérentes des programmes, à produire ses fruits.

De fait, à partir de cette date, l'antique tradition « spiritualiste » de l'Université fut abolie : la licence d'opinion la plus complète fut laissée aux maîtres, bien qu'on s'arrangeât pour ne corrompre les esprits que lentement et sans susciter trop de scandales à la fois. Tout fut livré peu à peu, dans le domaine philosophique d'une part, dans le domaine politique de l'autre, aux ravages mortels de l'idée destructive et de la logique fatale de la neutralité a-religieuse.

Conçu avec une habileté diabolique, le plan de la secte maçonnique — qui, alliée au protestantisme sectaire et libre-penseur, mène *tout* en France depuis 1880, — fut servi par les circonstances les plus douloureusement favorables à ses desseins. Les adversaires du catholicisme et de l'idée religieuse furent

stupéfaits eux-mêmes de ne rencontrer pratiquement aucune résistance.

Ainsi s'est installée parmi nous, sous le masque hypocrite de la liberté, la plus subtile et la plus écrasante des tyrannies doctrinales qui aient jamais pesé sur la conscience humaine.

Sous prétexte que l'Etat doit être « au-dessus de toutes les croyances particulières (1) », on a habitué la conscience populaire à accepter la donnée et le régime de l'Etat athée, de l'Etat sans aucun principe supérieur, sans aucun droit d'affirmer, de professer et de protéger une vérité non seulement religieuse, mais morale et sociale quelconque. Et en même temps qu'on enlève à l'Etat tout droit et tout pouvoir d'affirmation et de conservation sociale, et qu'on ne lui laisse que le droit et le pouvoir de détruire et de nier, la puissance ou plutôt l'omnipotence de l'Etat, centralisé jusqu'à l'absurde, grandit dans une proportion effroyable et engloutit, une à une, toutes les libertés.

Et non seulement il arrive que l'on vérifie à la lettre et qu'on érige en principe scientifique cette boutade d'un humoriste : « La liberté de conscience, c'est la liberté de n'en pas avoir » ; mais il arrive que la force logique des choses oblige à modifier cette formule et à dire : « La liberté de conscience que veut nous imposer l'Etat a-religieux, c'est la violence par laquelle on prétend nous forcer à ne pas avoir de conscience. »

(1) Paroles de M. Clémenceau.

VII

Conclusion.

Nous allons donc rencontrer ou effleurer, au cours de cette étude, les problèmes les plus angoissants et les plus variés : le problème, intérieur et personnel pour chacun de nous, du fait de conscience, de l'orientation morale de la conduite et de la vie ; — le problème des libertés publiques les plus nécessaires, celle de penser, de croire, de vivre selon sa conscience ; le problème de l'évolution et de la solidarité sociales, avec tous les aperçus nouveaux que les sciences sociologiques y ont découverts, et qu'il serait aussi puéril que dangereux de mettre en doute et de négliger ; les problèmes théologiques les plus graves, et qu'il faut sans cesse reprendre pour en mettre au point, dans la langue et au bénéfice des esprits d'aujourd'hui, les termes et la solution ; le problème de la solidarité morale des hommes selon le dogme chrétien, et par conséquent le problème du péché originel, celui du mal et de la souffrance, celui de la Rédemption, celui des sanctions futures ; et à la base du problème moral lui-même, le problème de l'Etre et de la connaissance que nous en avons ; en un mot, et ce mot résume tout, car il indique précisément ce que les « morales laïques » arrachent de la conscience humaine : le problème de l'Absolu.

BERNARD GAUDEAU.

LES MORALES LAIQUES

RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME LEÇON

De la méthode à suivre pour établir une doctrine morale.

Postulats arbitraires et anti-scientifiques des systèmes de morale a-religieuse. Méthode normale d'observation et de raisonnement, employée pour établir la morale religieuse.

I

Importance souveraine d'une bonne méthode en toute doctrine.

En toute science, la méthode est chose tellement importante qu'elle contient déjà en elle-même, implicitement et en germe, les conclusions fondamentales de la science qu'elle dirige. De même que la voie ferrée sur laquelle s'engage un train de chemin de fer tient déjà d'avance, par la continuité rigide des rails, au but que le voyageur atteindra infailliblement, pourvu qu'il ne déraille point.

En toute science, l'établissement préalable d'une méthode, c'est la pose des rails.

C'est pourquoi le moindre vice dans la méthode a des conséquences incalculables.

En exégèse, par exemple, ou en histoire religieuse,

si l'on établit au point de départ, comme un principe acquis d'avance, l'impossibilité du surnaturel du miracle, de la révélation, il est évident qu'on ne pourra aboutir qu'à des conclusions rationalistes.

C'est ce que Renan, à une époque où le sens critique du public était moins aiguisé, avait osé faire d'une manière cynique, en écrivant dans ses *Etudes d'histoire religieuse :*

« La loi de l'histoire, c'est qu'il n'y a pas de miracle ; la loi de la philosophie, c'est qu'il n'y a pas de surnaturel ; la loi de la science, c'est qu'il n'y a pas de mystères. »

Et dans sa préface de sa *Vie de Jésus :*

« Si le miracle a quelque réalité, mon livre n'est qu'un tissu d'erreurs ; à la base de toute discussion en pareille matière est la question du surnaturel. Si le miracle et l'inspiration de certains livres sont *choses réelles*, notre méthode est détestable. »

J'ai souligné le mot *choses réelles*, qui n'est qu'un mensonge de style habituel à Renan. La logique et la réalité de sa pensée exigeaient qu'il écrivît : Si le miracle et l'inspiration de certains livres sont *choses possibles*, notre méthode est détestable. »

Et telle est bien la vérité. La méthode renanienne, scientifiquement parlant, est détestable, parce qu'elle part d'un postulat arbitraire et faux et qu'elle pose effrontément en principe ce que l'auteur prétend démontrer.

Un exégète pour lequel le premier principe de méthode est celui-ci : « Le miracle et le surnaturel sont impossibles », quand il rencontrera, par exemple, un

texte biblique à forme prophétique, au lieu de l'étudier critiquement et sans idée préconçue, déclarera d'avance et sans examen que ce texte *n'a pu* être écrit qu'après l'accomplissement historique de l'événement dont il parle, et que la forme prophétique *ne peut être* qu'une fiction.

Ainsi, M. Loisy, en écrivant *Autour d'un petit livre*, avait l'esprit tellement imprégné de la méthode renanienne que, rencontrant au chapitre vingtième de l'Evangile de saint Luc les prédictions de Jésus sur la ruine de Jérusalem, il écrit négligemment, presque sans y penser, et comme une chose tellement acquise qu'il n'y a pas lieu à discussion :

« L'évangéliste vivait, lui aussi, après la ruine de Jérusalem, *dont il décrit le siège.* »

Les mots que je souligne contiennent, dans la pensée de l'auteur, toute une argumentation, et cette argumentation est fondée sur le principe de la méthode renanienne : « La loi de l'histoire, c'est qu'il n'y a pas de miracle. » Donc, il n'y a pas, *il ne peut pas y avoir* de prophéties ; donc, ce texte, qui décrit le siège de Jérusalem, a été écrit après ce siège.

On touche ici du doigt l'importance souveraine d'une bonne ou d'une mauvaise méthode.

En matière de doctrine morale, la chose est, s'il se peut, plus grave encore, en raison des conséquences immédiatement pratiques et vitales de cette doctrine.

II

Caractères essentiels d'une bonne méthode en toute discipline scientifique et postulats arbitraires et anti-scientifiques des systèmes de morale a-religieuse.

Le premier et le principal de ces caractères est le *respect du fait*, dûment établi, et de sa nature.

Les auteurs des systèmes contemporains de morale a-religieuse posent volontiers pour les disciples d'Auguste Comte et du positivisme scientifique, dont le principe fondamental est le respect et le culte du fait.

Or, on peut avancer sans paradoxe que rien n'éclate avec autant d'évidence, dans les systèmes de morale évolutionnistes, solidaristes, sociologiques, de M. Durkheim, de M. Lévy-Bruhl, de M. Albert Bayet, de M. Bourgeois, etc... que le mépris du fait.

Je veux dire du fait qu'il s'agit, en matière de doctrine morale, d'examiner, d'analyser, d'expliquer.

Ce fait est le *fait moral*, le fait de la conscience morale, tel qu'il se manifeste dans l'homme, tel que chacun de nous peut l'étudier en lui-même, par l'observation psychologique personnelle.

Or, ce dernier point est précisément ce dont les philosophes actuels ne veulent plus, parce qu'il les condamne avec une évidence trop aveuglante.

Le principe essentiel de la méthode de M. Bayet, de M. Durkheim, de M. Lévy-Bruhl, est que, pour traiter scientifiquement de la morale, il faut au préalable se vider soi-même de tout sentiment moral, sortir abso-

lument de soi, traiter le fait moral « comme une chose » étrangère à soi, purement objective, purement historique, tranchons le mot, purement amorale.

En bon français, cela veut dire : Pour traiter scientifiquement de la morale, il faut au préalable supprimer en soi (réellement parlant, bien entendu) le sentiment de la conscience morale, ce que l'humanité avait jusqu'à présent nommé le fait personnel, psychologique, intérieur, irréductible du devoir moral. Cela n'existe plus, cela ne compte plus pour la nouvelle « science des mœurs », pour « l'art moral rationnel ».

Il est évident que si l'on déclare ainsi *a priori* que ce que l'homme avait, toujours et partout, regardé jusqu'à présent comme l'essence même du fait moral, n'existe plus et ne doit pas compter, on ne pourra jamais retrouver, au cours des analyses ultérieures, ce qu'on a ainsi escamoté d'avance.

Mais cela est vraiment par trop commode, et dénote un mépris par trop insultant de la conscience, de l'humanité, de l'histoire et de la science elle-même : le mépris du fait moral, que l'on déclare d'avance (alors que c'est là toute la question) réductible au fait purement historique et, en réalité, purement physique.

Tel est le sens des formules pseudo-scientifiques, par lesquelles les inventeurs de « science des mœurs » et « d'art moral rationnel » expriment leurs méthodes :

« Le rôle de la science dans le domaine moral, écrit M. Albert Bayet, ne consiste pas à trouver les formules des règles directrices de l'activité, il consiste à

étudier la réalité morale, c'est-à-dire les faits moraux et leurs lois. Les sentiments, les idées, les coutumes, les mœurs doivent être considérés comme des choses et étudiés comme telles. » (*La Morale scientifique*, p. 5.)

« Traiter des phénomènes comme des *choses*, dit de son côté M. Durkheim, c'est les traiter en qualité de *data* qui constituent le point de départ de la science. Ce qui nous est donné... ce n'est pas telle ou telle conception de l'idéal moral ; c'est l'ensemble des règles qui déterminent effectivement la conduite. Il nous faut donc considérer les phénomènes sociaux en eux-mêmes, *détachés des sujets conscients* qui se les représentent : il faut les étudier du dehors comme des choses extérieures. » (*Les Règles de la méthode sociologique*, p. 36.)

Les esprits brutaux, mais logiques, tirent de ce principe de méthode ces conséquences : La conscience, le devoir, le sentiment moral, l'idéal, rien de tout cela n'existe plus. Pour établir la doctrine morale nouvelle, il faut commencer, chacun en soi-même, par faire table rase de tout cela ; mais, tout cela une fois supprimé, il est absolument impossible de le rétablir.

Tel est le vice essentiel de la méthode chez les auteurs que nous aurons à réfuter.

Voici, par exemple, en quels termes désinvoltes M. Mauxion, dans l'introduction de son essai *sur les éléments et l'évolution de la moralité*, « débarque » d'avance, et une fois pour toutes, l'antique conception de la morale, c'est-à-dire, ne nous lassons pas de le

répéter, le « fait moral » lui-même, le fait indestructible de conscience que la psychologie et l'histoire nous *donnent*.

« La conception naïve d'une loi morale originalement gravée par la divinité dans le cœur de l'homme ou révélée à sa conscience par je ne sais quelle intuition supérieure et mystérieuse, cette conception qui eut sa raison d'être aussi longtemps qu'il fut possible d'assigner à l'humanité une place à part et privilégiée dans la nature, ne peut plus guère se soutenir depuis que la science a su reconstituer, au moins partiellement, la chaîne des êtres et découvrir dans la mentalité animale le germe de la mentalité humaine. La moralité apparaît de plus en plus comme un fait naturel, dont il s'agit, non plus de rechercher les conditions *a priori*, comme le voulait Kant, mais de découvrir les origines et de déterminer historiquement la genèse, problème susceptible d'être résolu au moyen des ressources de la méthode expérimentale. »

Et c'est tout. De démonstration qui appuie la légitimité d'une telle méthode, on n'en essaie pas l'ombre. Ce ton de suffisance prétentieuse en tient lieu. On suppose, sans le prouver, que la science a réellement « reconstitué » sans hiatus, « la chaîne des êtres » et réellement « découvert dans la mentalité animale le germe », de même nature et de même essence, « de la mentalité humaine ».

Et il y a des catholiques qui envient à nos adversaires « la rigueur scientifique de leurs méthodes » !

III

Méthode normale d'observation et de raisonnement, employée pour établir la morale religieuse. Reproches injustifiés adressés à cette méthode.

La méthode employée par la philosophie spiritualiste et traditionnelle, qui est la philosophie tout court, la seule philosophie vraie, — et qui est aussi la seule philosophie en accord avec le catholicisme, quoiqu'elle ne soit point spécifiquement catholique, — n'est ni une méthode purement empirique, ni une méthode purement rationnelle.

Purement empirique, elle s'enfermerait *a priori* dans le fait physique, comme nous venons de le reprocher aux inventeurs des nouvelles théories de morale scientifique. Elle constaterait « ce qui se fait » parmi les hommes, elle n'établirait pas ce qui « doit » se faire. Et sous prétexte d'être purement empirique, elle ne le serait pas réellement. Elle ne respecterait pas dans le « fait moral », dans le fait de conscience, un caractère réel, essentiel, scientifiquement observable par l'expérience de chacun de nous en lui-même et dans les autres : le caractère par lequel le fait moral révèle précisément à chacun de nous, à la fois dans sa conscience, et au-delà et au-dessus de sa conscience, la règle idéale et absolue du bien et du devoir. Le fait de conscience renferme un élément essentiel, transcendant à la conscience, et irréductible au pur instinct, de même que le fait de la pensée ren-

ferme un élément essentiel transcendant à la pensée et irréductible à la pure analyse déductive.

Si cette méthode était purement rationnelle et *a priori*; si, comme le veut Kant dans une phrase qui est une gageure contre le bon sens, la morale « n'empruntait pas la moindre chose à la connaissance de l'homme », il en faudrait venir à nous demander avec le même Kant « si, depuis le commencement du monde, un seul acte vertueux a été accompli ». Orgueil insensé sous prétexte de hauteur morale. Faux mysticisme qui aboutit pratiquement au rationalisme athée.

La méthode employée par la morale spiritualiste à base religieuse est vraiment humaine et scientifique, au sens où ce dernier mot *doit* s'appliquer aux choses morales. Elle s'appuie sur les sciences d'observation, la psychologie et la sociologie surtout. Mais elle n'exclut point *a priori* un idéal supérieur au fait physique et à la réalité finie. Elle observe, elle déduit, elle induit.

On reproche à cette méthode de supposer comme un postulat et un *a priori* anti-scientifique, l'universalité de la morale pour tous les hommes et pour tous les temps. Erreur : nous ne supposons pas, nous observons, nous *démontrons*, nous induisons. Il faut voir par exemple, dans le beau livre de Monseigneur Le Roy sur la *Religion des primitifs*, comment, par les observations les plus personnelles et les plus vécues, il détruit précisément ce reproche fait à la morale religieuse, de la supposer, à tort et à faux, universelle;

— et comment il démontre, à l'encontre des théories du Dr Gustave Le Bon, chez les Négrilles et les Bantous qu'il a étudiés, l'existence du sentiment très vif du bien et du mal, de la responsabilité, de la justice, c'est-à-dire de toutes les bases essentielles de la morale : c'est là uniquement ce que nous affirmons.

Le seul postulat que suppose notre méthode, c'est la donnée essentielle du bon sens : l'existence réelle du monde, des corps, du *moi* qui pense et sa distinction réelle d'avec le monde.

DOUBLE QUESTION A M. LE RECTEUR PAYOT

M. le Recteur Payot, avant d'être auteur de nombreux livres de « Morale laïque » à l'usage des élèves, des maîtres et du public, avait écrit, il y a quelques années, ces lignes que nous avons citées ailleurs :

« L'école laïque subit le contre-coup de la crise mo-
« rale qui désoriente la pensée française depuis un
« quart de siècle... Aussi n'y a-t-il pas un livre de mo-
« rale écrit depuis un quart de siècle dont la lecture
« soit supportable. »

C'est sans doute pour combler la lacune signalée dans ce dernier membre de phrase que M. Payot s'est décidé depuis lors à écrire lui-même, entre autres ouvrages, son *Cours de morale* (1), dont la lecture n'est pas seulement insupportable, mais révoltante. Je n'en donnerai ici, en passant, que deux exemples, en adressant à M. le recteur Payot une double question.

Le premier exemple est de l'ordre dogmatique. On a lu plus haut (2) ce que M. Payot pensait du kantisme en morale et de son « insincérité ». Mais de l'œuvre de Kant, M. Payot entend bien que l'on garde toute la « partie destructive », et que, en répudiant la *Critique de la raison pratique*, parce

(1) Jules Payot, *Cours de morale*, Armand Colin.
(2) Deuxième article du présent numéro.

qu'elle est théiste et positive, on admette comme définitive la *Critique de la raison pure*, parce qu'elle est sceptique et athée.

Vous vous rappelez que, par un arrêté ministériel que l'on ne citera jamais assez, qui d'ailleurs est toujours en vigueur (1) et qui est daté du 27 juillet 1882, Jules Ferry, *appliquant* et commentant la loi du 15 mars 1882, prescrit aux instituteurs, parmi les matières d'enseignement moral, l'enseignement des *devoirs envers Dieu*, et qu'il définit le Dieu du spiritualisme et de la tradition chrétienne avec une précision de termes à laquelle un théologien ne pourrait rien trouver à reprendre ni à modifier : je souligne cette définition.

« Il leur apprend (*aux enfants*) à ne pas prononcer « légèrement le nom de Dieu ; il associe dans leur « esprit à l'*idée de la Cause première et de l'Etre* « *parfait* un sentiment de respect et de vénéra- « tion... »

La cause première, c'est Dieu Créateur, à l'exclusion du faux dieu immanent du panthéisme ; l'Etre Par-

(1) « Toujours en vigueur. » C'est *la Lanterne* elle-même qui le constate avec rage en ces termes, dans son éditorial du 13 décembre 1909. Je souligne les expressions a remarquer.

« L'arrêté ministériel du 27 juillet 1882, qui est *toujours en vigueur*, prescrit aux instituteurs d' « élever les enfants au sentiment religieux en leur faisant contempler quelque grande scène de la nature ». L'instituteur doit encore s'attacher « à faire comprendre et sentir que le premier hommage qu'il doit à la divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu »

... La question se pose de savoir si cet enseignement-là, *qui donne évidemment aux cléricaux une satisfaction complète*, peut-etre celui de l'école républicaine, de l'école neutre. »

« La réponse est facile : les choses de la religion sont du domaine de la conscience : elles doivent être enseignées à l'église ou dans la famille, mais pas à l'école. »

« Puisque les cléricaux ont soulevé le débat, profitons-en pour *remanier des programmes* qui violent outrageusement la neutralité. L'école laïque doit être neutre. Dieu doit donc y être inconnu. »

fait, c'est Dieu Infini, c'est donc l'affirmation de tous les attributs, transcendants et réels à la fois, qui découlent de son infinité.

Toute la théodicée tient en effet, dans ces deux mots.

Or voici comment M. Payot veut qu'on parle de Dieu aux enfants : Il le définit d'abord en s'inspirant de Nietzsche (Nietzsche remplaçant le catéchisme !) : « Cette « puissance inconnaissable que les uns appellent Dieu, « d'autres le Hasard, d'autres la Nature (1). » Mais ce n'est pas assez de ce blasphème perfide. Il faut qu'on enseigne aux enfants que « Kant a démontré que la « Raison, dès qu'elle veut pénétrer dans les problèmes « concernant l'Univers dans sa totalité, se perd dans « des contradictions insolubles. » Et ici une note précise la pensée de l'auteur :

« Par exemple, il est absurde de supposer une cause « première de l'univers, *car* cette cause serait elle- « même sans cause et d'autre part l'enchaînement « des causes jusqu'à l'infini est inconcevable pour « notre pensée. »

Je n'insiste pas sur la parfaite ânerie philosophique de ce *car*, souligné par moi, et qui semble annoncer une preuve, alors que les mots qui le suivent n'ont aucun sens, ou démontrent précisément le contraire de ce qui est énoncé. Evidemment, la Cause Première « est elle-même sans cause », puisque c'est sa définition, mais *il faudrait prouver* que la notion d'une cause Première et Infinie « est absurde », et la raison qu'on apporte, à savoir que « l'enchaînement des

(1) Payot, *Cours de morale*, p. 27.

« causes jusqu'à l'infini est inconcevable pour notre « pensée », prouve justement que, dans l'enchaînement des causes contingentes qui forment le monde et les mondes, il faut s'arrêter sous peine d'absurde, et arriver à une Cause Première, nécessaire en soi et parfaite, et qui soit la cause infinie des causes finies. Par respect pour l'honneur de l'Université de France, on hésite à qualifier comme elle le mérite la logique qui apparaît ici sous la plume d'un Recteur d'Académie !

Mais ce qu'il importait de noter, c'est la contradiction formelle entre la philosophie de l'arrêté ministériel, *toujours en vigueur* : « Le maître associe dans « l'esprit de l'enfant, à l'Idée de la Cause Première « et de l'Etre parfait, un sentiment de respect et de « vénération ; » — et la philosophie du manuel de M. Payot, Recteur d'Académie, chargé de faire observer les lois et arrêtés ministériels : « Il est absurde « de supposer une Cause Première de l'Univers. » Comment cela se fait-il ? C'est ma première question.

La seconde m'est inspirée par le second exemple que je tire de son livre, et qui est de l'ordre moral proprement dit.

Au chapitre « des maladies de la volonté et des dangers qui menacent notre liberté », un paragraphe de neuf lignes est consacré à « l'imprévoyance ». Et en voici la fin ; le soulignement est de moi.

« Vienne un accident... L'*imprévoyant* est réduit « à la mendicité, à l'hôpital.. Il tombera à la charge « de sa famille ou il mendiera ! Ses enfants —*qui ne*

« *lui ont pas demandé à naître*— peuvent être réduits « à faire appel à l'assistance publique ! »

Qu'on réfléchisse que le livre où se trouve ce passage est destiné au maître, à l'instituteur, qui est un homme averti, et qui sait lire entre les lignes, surtout en certains sujets : bien plus, ce livre est destiné « aux maîtres de l'enseignement secondaire, aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, aux étudiants et *aux pères de familles* ».

Pourquoi, sur neuf lignes consacrées à « l'imprévoyance », en employer deux à dire, sous la forme d'une parenthèse appuyée, que les enfants de *l'imprévoyant* « ne lui ont pas demandé à naître »? Pourquoi créer ou indiquer ou même insinuer un rapprochement entre le vice de « l'imprévoyance » et ce fait, que les enfants « ne demandent pas à naître »? Pourquoi ?

Si cette incidente, à cette place, a un sens, quel est-il ? On a peur de le deviner.

Faudrait-il en inférer que le fait, de la part d'un père de famille, de laisser venir les enfants aussi nombreux que la nature le demande et le permet, sans obstacle et sans calcul infâme, pourrait être parfois un acte d' « imprévoyance » ? N'est-ce pas précisément, en effet, et c'est ce rapprochement qui m'inquiète, au nom de la « prévoyance », que les livres et les brochures de propagande néo-malthusienne, répandues à profusion dans le peuple des villes et des campagnes, recommandent leurs abominables pratiques ?

Et n'est-il pas atroce de penser qu'un « cours de morale destiné à tous les « maîtres », étudiants et

pères de famille » de France, et publié par un des plus hauts dignitaires de l'Université, peut contenir une phrase, même simplement susceptible d'une interprétation qui tendrait à favoriser, fût-ce de loin, « le vice effroyable qui ronge nos familles, le mal honteux dont la France est atteinte » et « dont il est probable qu'elle mourra (1) » ?

Si cette interprétation est étrangère à la pensée de M. Payot, je serai ravi de le publier ; mais la lecture objective rend le doute possible, et dans un livre de cette nature, le seul fait qu'un tel doute soit possible n'est-il pas déjà une faute grave ?

Telle est ma seconde question.

Chacune des 242 pages du *Cours de morale* de M. le recteur Payot pourrait en susciter d'analogues.

B. G.

(1) « La France est atteinte d'un mal dont il est probable qu'elle « mourra. Ce mal, c'est la stérilité croissante et généralement volon- « taire... » M. de Foville, dans le journal *l'Opinion*, 22 août 1908.

LE RAPPORT DE M. STEEG
SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Etude proposée à nos lecteurs.

Ce document, non encore publié, est d'une importance assez capitale, dans la redoutable question scolaire (enfin posée et si vaillamment par l'épiscopat français), pour que nous croyions utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs la partie principale de ce travail considérable.

C'est le rapport de M. Steeg, député, sur le budget de l'Instruction publique pour 1910:

Ce protestant, ennemi acharné de l'Eglise et en réalité de toute religion, libre-penseur déclaré et qui ne garde du protestantisme que la haine de la vérité catholique et aussi l'étiquette et la façade encore utiles pour tromper quelques naïfs, a accumulé dans ces longues pages tout ce que l'érudition de son parti et les sentiments que je viens d'indiquer ont pu lui fournir d'arguments pour défendre la cause abominable de l'école athée.

Il est instructif de constater l'inanité absolue de ces arguments, la colère et la peur mal dissimulée derrière une assurance prétentieuse et des menaces peu déguisées.

Nous osons prier nos lecteurs d'étudier eux-mêmes, et avec soin, ces pages perfides, d'y relever les

inexactitudes les plus flagrantes, les mensonges les plus audacieux, les lacunes, les réticences, les omissions les plus éloquentes. Et nous leur demandons de nous faire part du résultat de leurs réflexions et de leur analyse. Les indications les plus utiles qui nous parviendront seront publiées.

A la veille de la discussion des projets de loi tyranniques destinés à étouffer en France les derniers restes de la liberté d'enseignement, il importe de mettre en commun et au service de la vérité, toutes nos lumières et tous nos efforts.

Je souligne, de loin en loin, quelques-unes des phrases ou des expressions les plus dignes d'attention, mais en petit nombre. Elles sont trop.

RAPPORT SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE PAR M. T. STEEG, DÉPUTÉ (1).

PREMIÈRE PARTIE

L'Université et la République.

CHAPITRE IV

L'école et l'éducation nationale

Poussons plus loin notre analyse.

L'entreprise poursuivie a eu des résultats techniques

(1) Voici les noms des membres de la Commission du Budget, au nom de laquelle ce rapport est présenté.

* Cette Commission est composée de MM. Maurice Berteaux, *président;* Dubief, L.-L. Klotz, Salis, Clémentel, Chastenet, Georges Gérald, *vice-présidents*. Malvy, Emmanuel Brousse (Pyrénées-Orientales), Charles Deloncle (Seine), *secrétaires;* Paul Deschanel, Noulens, Massé, Lenoir, Bourély, Saumande, Argeliès, Puech, François Arago, Messimy, Henri Michel, Charles Chaumet, Buyat, Dulau, Paul Doumer, Charles Dumont (Jura), Chailley, Chaigne, Ajam, T. Steeg.

réjouissants. A-t-elle été réellement et profondément fructueuse?

En instruisant la nation avons-nous réalisé, préparé tout au moins les fins essentielles qu'il convenait de poursuivre? Avons-nous bien entendu notre devoir, ou tout au contraire manqué par imprévoyance ou incompétence l'objet qu'aurait dû viser notre effort : l'éducation nationale?

C'est l'accusation que de côtés très divers on porte aujourd'hui contre l'enseignement de la République.

Disons-le bien haut. Si ces critiques étaient fondées on pourrait avec quelque raison contester l'efficacité de notre œuvre.

Instruction et éducation.— On peut *a priori* concevoir une pédagogie purement didactique, se cantonnant strictement dans un programme d'études positives, soucieux exclusivement de développer des intelligences ou des aptitudes, laissant à la vie la charge de former des consciences.

Pourtant nul enseignement collectif organisé n'a jusqu'ici compris ainsi sa tâche. Aucun philosophe antique n'a séparé l'instruction de l'éducation. Aucun des grands pédagogues modernes ne s'est flatté de former simplement des savants. Tous s'ingénient à créer des hommes : leurs leçons, leurs systèmes mêmes dérivent à la fois et du milieu social qui les entoure et de l'idéal personnel dont ils sont pénétrés.

Rabelais nous offrira son type de héros débordant de vitalité saine, Montaigne son gentilhomme au jugement droit, à l'âme probe; Rousseau son citoyen épris un peu déclamatoirement de justice et de vertu républicaine. A tous la culture morale et la préparation à une vie forte et noble paraît l'indispensable complément d'une instruction solide.

A plus forte raison la République ne devait-elle pas concevoir son rôle autrement.

Proclamer la démocratie ne suffit pas; il faut fonder la démocratie. Déclarer les droits de l'homme et du citoyen! A quoi bon si nous ne réussissons pas à former des hommes et des citoyens? La Révolution eut la pleine conscience de cette obligation primordiale. Si Mirabeau, si Condorcet

ne purent mettre à exécution les vastes projets qu'ils avaient conçus, leurs plans n'en sont pas moins tout imprégnés de cette préoccupation. Certains hommes de leur temps poussant à bout leur pensée allaient jusqu'à rêver d'une éducation commune, œuvre unique de l'Etat, où s'élaborerait une « race renouvelée, forte, laborieuse, réglée, disciplinée, et qu'une barrière impénétrable aurait ainsi séparée du contact impur des préjugés de notre espèce vieillie ». (*Michel Lepelletier.*)

Le siècle qui suivit consacra le triomphe de l'Eglise sur l'Ecole. Moins par sympathies cléricales, semble-t-il, que dans la conviction qu'il n'était possible qu'à la foi de contenir la masse dans les règles de la morale, les organisateurs des premiers essais d'enseignement primaire, firent de l'école, l'annexe, la succursale très humble de l'Eglise sa voisine. Le catéchisme est fait à l'école, et par la force des choses, *l'inertie du pouvoir aidant*, c'est le prêtre qui s'installe avec lui dans la classe qu'on lui livre.

Les réformateurs de 1881 l'en exclurent. Le catéchisme fut banni, l'école neutralisée. On s'en tient, selon le mot de Jules Ferry, à la « bonne vieille morale de nos pères », mais on ne songea pas à ne pas enseigner une morale, tout en demeurant très respectueux de la liberté de toutes les consciences, très déférent pour tous les idéals d'autrefois.

Peut-être, en cette époque de lutte et de transition, ne jugea-t-on pas très nécessaire d'approfondir ou même de soulever des problèmes délicats. *Peut-être s'en remit-on quelque peu à l'influence, alors encore tenue pour opportune, de l'instruction religieuse*, perpétuée hors de la classe pour distribuer aux élèves les saines notions que la classe semblait inapte à donner. Certains, cependant, montrèrent une humeur plus hardie, avec plus de clairvoyance. Ils engagèrent les instituteurs à faire appel à ce qu'il y a de spontanément noble dans la nature humaine, à cette connaissance « intuitive » qu'a l'enfant lui-même de ces principes supérieurs que nulle controverse n'a jamais ébranlés.

« Qu'on ne vienne pas nous demander, disait, en 1878, M. Ferdinand Buisson, inspecteur général de l'Instruction

publique, de faire de l'instituteur une machine à enseigner, un cœur neutre, un esprit fuyant et timoré, un être nul par état, qui craindrait de laisser surprendre une larme dans ses yeux, lorsqu'il parle de sa foi religieuse, ou un tremblement d'émotion dans sa voix, lorsqu'il parle de la Patrie ou de la République! »

« M. Duruy vous a dit, en un temps : « Formez des hommes ! » Il y a, Messieurs, à cela, une condition : Soyez des hommes ! »

Sur ce terrain de sincérité large et de libéralisme généreux, il semblait que l'entente de tous dût être facile. *Sans froisser aucune conviction*, on dégageait de l'idéal de chacune ce qui en était en quelque sorte le fruit savoureux et substantiel. Libre à chacun de donner à ses *conclusions incontestables* les prémisses métaphysiques qui lui conviendraient.

Pour des motifs divers, cette réconciliation bienfaisante ne s'est pas produite. Notre enseignement moral est encore de nos jours l'objet des plus vives contestations.

Critiques de gauche et de droite. — Deux camps opposés font converger sur lui le feu de leurs critiques. Ici, c'est au nom d'un positivisme rigoureux que l'on raille le dogmatisme vermoulu et vague de ses leçons. Là, ce sont des traditionnalistes, les partisans de la morale confessionnelle qui dénoncent l'insuffisance, la stérilité ou même l'influence pernicieuse de cet enseignement.

Pour les uns, les préjugés dont nous restons nourris, se doublant d'une neutralité timorée, n'aboutissent qu'à une éthique bâtarde et routinière, sans valeur éducative et civique.

Pour les autres, nos impiétés, purement négatrices et subversives, forment des générations où vertus sociales, disciplines morales, sens du devoir ne sont plus que des mots vides de toute signification féconde.

Que valent ces critiques ? Que faisons-nous de toute cette jeunesse, dont l'âme nous est confiée ? Comment la

préparons-nous à jouer demain le rôle qui l'attend dans la société, dans la République, dans la Patrie ?

La Morale à l'Ecole.

C'est parmi nos maîtres, nos éducateurs eux-mêmes, que s'est élevée, récemment, une ardente controverse.

Imprégnés des doctrines matérialistes ou positivistes ou évolutionnistes, certains ont dénoncé le déisme, le fétichisme honteux, qui, dans les programmes, s'incline encore devant les idoles, et croit s'être affranchi, pour ne plus s'agenouiller devant elles.

A l'éloquent appel de M. Buisson, que je citais tout à l'heure — ils répliquent que : « Ce que l'on ne peut pas définir ne correspond à aucune idée rationnelle ; qu'il n'est pas vrai que le sens de l'absolu moral ait été déposé en chacun de nous comme une révélation. Notre morale, à nous, n'est point si sûre d'elle-même. Elle ne procède ni par injonctions ni par suggestions ; son enseignement ne se compose que de faits ; si elle ne vise pas à la vertu suprême, notre méthode d'éducation morale a au moins le mérite de préparer à la liberté. »

On le voit. Nous sommes loin des certitudes ardemment confiantes des initiateurs de la réforme de notre enseignement populaire. Plus de dissertations édifiantes, de maximes impératives : des faits.

Quelle évolution nous a menés là ? C'est ce qu'il convient d'examiner.

Evolution de l'enseignement moral. — Il serait parfaitement puéril de nier la crise très réelle qui, à l'heure où nous sommes, agite la pensée de quelques-uns de nos maîtres et non des moindres.

Elle est le résultat logique du choc entre le principe de libre examen qui est à la base de tout enseignement laïque et le dogmatisme que semble impliquer toute morale classique.

Les instituteurs des premiers temps avaient reçu de leurs

chefs une impulsion très vive qu'ils avaient transmise avec une sorte de ferveur docile. Pour beaucoup d'entre eux les notions morales qu'ils enseignaient prenaient racine dans les doctrines religieuses, ou du moins dans un spiritualisme incontesté.

La guerre violente que leur fit immédiatement l'Eglise, les inclina à chercher ailleurs que dans ses inspirations la source des préceptes dont ils n'entendaient point se détacher. Ils s'ingénièrent, un peu gauchement, à imaginer une morale essentiellement laïque. A ces constructions ne manquaient ni la bonne foi, ni la bonne volonté. Mais la flamme, mais la vie, s'y trouvaient-elles ?

Le sentiment patriotique à l'école primaire. — Cet élément de vie palpitante et rayonnante aurait manqué si le sentiment patriotique n'était venu animer les leçons, inspirer l'action des maîtres. Il y eut là une période d'ardeur juvénile, ingénue, dont la beauté demeure incomparable.

Il est à peine besoin de dire *pourquoi ce sentiment*, tout en conservant sa signification profonde, *a perdu ce caractère fiévreux*, *dominateur*, *presque exclusif*, qui emportait les cœurs et les imaginations.

Il est impossible, il serait périlleux de faire d'une éventualité sans cesse différée le pivot exclusif de l'éducation d'un peuple. A des tensions trop prolongées, des dépressions brutales répondent ; les lyrismes malencontreux engendrent les ironies desséchantes.

Une crise profonde, *en déchirant certains voiles superstitieusement respectés*, vint mettre aux prises, dans la pensée même des maîtres, des principes jusqu'alors acceptés sans examen, avec l'esprit critique, constamment développé, progressivement enhardi.

L'ancien enseignemeut moral ne sortit pas indemne de cette épreuve.

Il fut déclaré étroit, sentimental, irrationnel. Comment s'étonner si des hommes à qui l'on fait un devoir de s'informer et de savoir ont, sitôt qu'ils l'ont pu, cherché la vérité par les voies rigoureuses qu'on leur avait ouvertes,

s'ils ont ressenti l'inquiétude d'enseigner des choses auxquelles ils ne croyaient plus, auxquelles tout au moins leur raison ne trouvait plus de fondements solides dans l'idéalisme ou dans l'éclectisme d'autrefois ?

La méthode expérimentale leur parut offrir des ressources inexplorées. La science fut leur guide : ils s'y jetèrent à corps perdu et attendirent d'elle seule la solution des problèmes qui avaient pu les troubler. C'est à la lueur de ces démonstrations précises et restreintes qu'ils examinent toute affirmation positive dans tous les domaines de la pensée.

D'autres pourtant ne sont point demeurés à cette phase de leur évolution intellectuelle. Loin de réagir contre les tendances enthousiastes de la pensée démocratique, ils ont élargi la foi civique qu'ils avaient professée, *s'acheminant vers les horizons plus étendus de la justice sociale intégrale et de la solidarité universelle.* Mysticisme humanitaire, messianisme régénérateur, dont il était doux de formuler les prédictions réconfortantes !

Telles sont les deux tendances qui se sont emparées de l'esprit de certains maîtres de notre école : fort dissemblables à coup sûr entre elles, mais ayant, notons-le, ce caractère commun qu'elles font dédaigneusement table rase de toute notion tirée des enseignements du passé.

Nous ne songeons pas à dénier, à qui croit détenir la vérité, le droit et même le devoir d'en propager la clarté. Il est assurément tentant pour un éducateur de rompre en visière avec les routines traditionnelles et d'abreuver les âmes aux sources fraîches auxquelles il s'est lui-même désaltéré. *Il peut y avoir de la joie à exposer franchement, dans sa nudité désolée, le bilan, fût-il même négatif, de ses méditations.* On peut tenir pour honorable, en fin de compte, faute de certitude arrêtée, de ne rien exposer du tout.

Mais il faut bien se garder pourtant de compliquer le problème et de perdre pied dans le transcendantalisme de spéculations aventureuses, quand le simple bon sens en apporterait la solution.

Nous ne devons enseigner aux enfants, dit-on, que la vérité démontrée. Or il est démontré qu'il n'est point de vérité absolue dans l'ordre moral. N'enseignons donc dans ce domaine que des faits dont l'intéressé trouvera ultérieurement la conclusion.

Que les notions d'ordre moral soient éminemment controversables en leur principe, en leur origine, nous l'accordons. Mais que l'on reconnaisse avec nous que, dans la pratique, elles revêtent néanmoins un caractère de réalité décisive, qu'elles inspirent avec précision le jugement universel : que soit innées, soit héréditaires, elles s'imposent à toute collectivité organisée, et que sans un ensemble déterminé de vertus et d'habitudes, nulle société policée n'est possible ni concevable.

Les considérer comme bonnes, telles qu'une constatation immémoriale les révèle, ce n'est point dogmatiser, c'est demeurer dans l'évidence lumineuse des choses.

Mais, dira-t-on, cette morale originelle n'est point à proprement parler la morale telle que nous devrions l'entendre, une éducation de la volonté en vue de la réalisation d'un type idéal d'humanité.

C'est la morale plus prohibitive qu'impérative du Décalogue, une législation policière plutôt qu'une discipline de l'âme, s'élevant au-dessus d'elle-même, par les contraintes qu'elle s'impose. Ce serait déjà chose appréciable !

Nous avons, il est vrai, un plus vaste programme à réaliser. Notre but est de préparer une société démocratique fondée sur l'égalité, vivant de la collaboration affectueuse de tous ses membres, une société où chaque personnalité soit en état de trouver son libre développement en harmonie avec le développement des autres.

Cette société, nous pensons que si elle n'existe point actuellement, elle est rationnellement possible, réalisable si nous savons orienter méthodiquement les consciences dans la direction voulue.

S'il est vrai, et l'on n'en peut douter, qu'une éducation collective puisse pétrir une âme collective, de quelles vertus, de quelles règles de conduite devrons-nous doter

l'âme populaire, formée par nous et transformée ?

Voilà comment, *toute métaphysique écartée*, le problème se pose à nos yeux.

Conception syndicaliste du rôle de l'Ecole.

Chimère, ont dit quelques-uns ; ce que vous préconisez, c'est la poursuite d'une culture générale oiseuse, encombrante. La société de demain veut des producteurs, non de beaux esprits et des abstracteurs de cas de conscience. Donnez aux enfants une instruction technique, « une philosophie du métier ». Apprenez-leur la morale des professions qu'ils seront appelés à exercer. Et tenez-vous-en là.

Cette doctrine récemment présentée n'est assurément pas la nôtre. Nous ne voyons en aucune façon l'utilité d'enserrer le citoyen dès son enfance dans l'horizon restreint où plus tard il devra se mouvoir. Nous ne nous reconnaissons pas le droit de sevrer la démocratie de sa part du patrimoine que depuis des siècles les civilisations supérieures ont fait prospérer et grandir. La démocratie c'est l'humanité tout entière éveillée à la pensée. Elle n'est point l'apothéose de ses servitudes ou la consécration de sa torpeur ou de son ignorance. Étrange paradoxe que de vouloir qu'une nation se gouverne elle-même, réagisse contre les vieux instincts d'oppression, de rapine, d'égoïsme individuel ou collectif, et lui dérober le fil magique qui la guidera hors des ténèbres.

Il se peut que l'avenir impose aux membres de la société industrialisée des cadres plus stricts, des spécialisations plus impérieuses. Raison de plus pour faire déborber les âmes au-delà des limites où les circonscrira plus tard la vie ouvrière, à moins que l'on ne rêve de quelque ruche mathématiquement cloisonnée où chacun, rivé à sa tâche, laissera à une minorité d'individualités souveraines, à une oligarchie toute puissante, le soin de régler à sa volonté des intérêts communs.

Cette perspective peut séduire quelques esprits : *il sera*

toujours temps d'y venir, s'il était démontré que notre idéal démocratique a décidément fait faillite comme on se plaît à l'annoncer sur notre droite et sur notre gauche.

Légitimité d'un enseignement civique et moral. — L'État social et politique dont nous poursuivons la réalisation comporte la prééminence de certaines vertus, de certaines aspirations ; il implique un plan d'évaluations morales et d'obligations pratiques. *L'esprit de justice, de solidarité*, par exemple, y jouera un rôle prépondérant, et sans doute, il le faut, le *sens de la beauté*, source de jouissances collectives et désintéressées.

Inclinons dans ces directions l'âme de notre jeunesse. Jetons en elle les assises de la cité prochaine, développons ce que nos prédécesseurs auront déjà heureusement édifié. Sachant où nous allons, nous n'aurons d'embarras que sur les voies qui devront nous y conduire.

Ici c'est le domaine de la simple pédagogie. Il appartient au maître, sans manquer le moins du monde à ce qu'il se doit à lui-même, ou à ceux qui l'écoutent de rechercher les moyens les plus sûrs, les plus directs, les plus pénétrants, pour « élever » leur intelligence et leur moralité. Il ne lui est plus permis, pour faciliter sa tâche, de truquer ses leçons, de fausser les jeunes esprits. Sans doute. Mais il convient que, suivant les lieux, les âges, les temps, il sache *adapter ses démonstrations aux réactions psychologiques* qu'elles sont appelées à rencontrer. C'est affaire de tact et de compétence. Rien à cet égard ne doit limiter la liberté de l'instituteur que le sentiment du but pratique et collectif qu'il est chargé de poursuivre.

Mais l'erreur la plus pesante serait, sous prétexte de sincérité, de surcharger de jeunes cerveaux de principes obscurs ou suspects. On est parfois tenté de se faire illusion sur la qualité de certaine « science » par exemple ou de certaine « philosophie » et l'on s'enthousiasme trop aisément pour des doctrines, pour des hypothèses qui, si elles ont le mérite d'être en contradiction avec les idées jadis

reçues, n'ont pas toujours un fondement beaucoup plus solide.

Libres de se faire à eux-mêmes les croyances qu'ils croient bonnes, les maîtres n'ont dans leurs fonctions qu'à faire œuvre réfléchie, en vue d'une culture sociale moyenne.

Point d'ambitieuses et nuageuses ratiocinations : *des réalités substantielles ; des sensibilités éveillées, des volontés fortement trempées*, qu'on obtienne cela, nous serons satisfaits.

C'est encore trop demander selon certains pédagogues. Ils ne croient pas à la nécessité ni à la possibilité d'infuser dans l'âme puérile les principes d'une morale positive. Que l'instituteur se contente d'être un excitateur intellectuel, qu'il éveille l'esprit de curiosité, de libre recherche et qu'il s'en remette pour le reste à l'expérience, la meilleure des institutrices.

C'est possible. Mais d'abord l'épreuve de la vie ne va pas sans péril. Les animaux eux-mêmes, observe sir John Lubbock, endoctrinent leurs petits et les font profiter du savoir qu'ils ont chèrement acquis. Etre prévenu n'est pas inutile. N'oublions pas que l'instituteur se faisant éducateur s'adresse non point à des hommes, mais à des enfants. Il est bon à coup sûr de leur faire constater ce qui est. Sera-t-il mauvais de profiter de l'ascendant que confère tout magistère pour suggérer, pour proclamer ce qui doit être ?

Croit-on qu'on ait fait assez, par exemple, en montrant à des élèves que l'entr'aide est une loi profonde qui, plus sans doute que l'égoïsme même, *régit les sociétés animales et partant la société humaine ?* Encore faut-il que le désir de la réaliser même, à l'occasion, contre son propre intérêt, naisse de cette leçon. Il faudra pour cela faire appel aux sentiments affectifs qui vibrent dans la personnalité enfantine, leur présenter les gestes de solidarité comme empreints de noblesse, comme conférant à qui les accomplit une dignité supérieure, faire en sorte que les notions acquises prennent une valeur motrice telle que la conscience incline naturellement à leur obéir.

Peut-on contester que cela soit pratiquement possible, et

ne voyons-nous pas que, dans les établissements d'instruction, s'est spontanément formée une sorte de code chevaleresque dont les préceptes, gravés profondément, persistent chez ceux qui les ont reçus. Que nos leçons de moralité n'aient point les façons impérieuses d'un sec catéchisme, qu'elles ne s'expriment point par injonctions tranchantes et hautaines, c'est là de bonne pédagogie. Mais qu'il ne soit pas possible de renforcer par l'encouragement, l'exaltation méthodique, les sentiments supérieurs que tout être humain porte en lui, c'est ce que, sans partager l'optimisme ingénu des hommes du XVIII[e] siècle, nous ne saurions admettre.

Dès lors nous considérons que ce serait manquer à notre devoir envers la démocratie que de laisser tomber sans l'utiliser un instrument efficace d'anoblissement individuel, de régénération civique, de progrès national.

L'amoralisme de l'école.

C'est pourtant ce que nous reprochent avec une vivacité extrême les partisans avoués ou non de l'éducation confessionnelle, les traditionnalistes de toute école depuis les sceptiques cléricaux jusqu'aux catholiques convaincus, en passant par les représentants attardés de l'antique spiritualisme.

Pour eux nous avons eu beau mobiliser des armées d'instituteurs, faire surgir d'innombrables maisons d'école, distribuer, certains en conviennent, un savoir plus étendu qu'au bon vieux temps. Nous n'avons rien fait. Notre enseignement est vide de sens. Il n'a ni l'âme ni la flamme. Un peuple ne vit pas d'arithmétique et de grammaire. Nous l'avons réveillé d'un sommeil séculaire, mais ses yeux grands ouverts clignotent à la lumière, mal préparés à son rayonnement. Il vacille plus qu'au temps de sa candide cécité, sans principes, sans boussole. Ni la patrie, ni la loi, ni même la vie n'ont plus d'autre consolation que la révolte, la négation farouche.

Cette thèse ne se formule pas toujours en termes aussi généraux. Les détracteurs de notre enseignement sont

multiples. Les uns, s'inspirant de Rome, condamnent au nom de l'orthodoxie catholique l'enseignement de la laïcité. D'autres, tout en s'inclinant devant elle, critiquent ses méthodes au nom de la neutralité violée et des droits de la famille. D'autres enfin, élevant le débat jusqu'au principe, découvrent l'inefficacité foncière de toutes les tentatives moralisatrices.

Les évêques contre l'école laïque.

Un document retentissant, publié par l'épiscopat français sous le titre de lettre pastorale, a prétendu récemment mettre les familles en garde contre les prétendues entreprises de l'école sur la foi de leurs enfants. Ils les ont engagées à déserter l'école neutre pour l'école confessionnelle, en tout cas à surveiller l'école neutre s'il en fallait passer par là et à protester contre toutes leçons offensantes pour leurs croyances catholiques. Ils ont été plus loin constatant franchement que l'école propageait une foule de « pernicieuses erreurs » tirant ou présentant comme vérités insuffisamment démontrées les vérités les plus essentielles, telles que l'existence de Dieu, la vie future et ses sanctions, la déchéance originelle et surtout (*voilà le grand crime*) « rejetant par voie de conséquence tout l'ordre surnaturel ».

Ce document a fait tapage. Dirons-nous que nous sommes moins surpris du ton qu'il adopte que de la relative tolérance qui naguère semblait être de consigne? Les évêques n'ont pas toujours rendu des arrêts de cette âpreté. « Que dans votre tâche d'éducateurs naturels, écrivaient-ils aux pères de famille en août 1908, l'Etat s'offre à vous aider, qu'il vous supplée au besoin, soit, mais qu'il ne songe jamais à vous supplanter. Qu'il ouvre des écoles, qu'il rédige des programmes, qu'il indique quelles connaissances, aux dires des gens compétents, doivent être comme il le dit « le viatique intellectuel nécessaire à la mise en valeur de la personne humaine », nous l'acceptons. Loin de nous de songer à lui contester le rôle qui est le sien...

«... Ce n'est pas le lieu d'insister ici sur le rôle de l'E-

glise et sur ses droits, devant la situation de fait qui existe ;... *Elle se borne* à vous rappeler que si l'école officielle ne sait que faiblement aider, du moins il lui est interdit d'entraver l'œuvre de formation de la foi et des mœurs... »

On glissait, alors, sur des prétentions anciennes, *on subissait, résigné, la loi du destin.*

Pourquoi *ce ton de convenance a-t-il fait place à l'agressivité d'aujourd'hui* ? Est-ce que, réconfortée par de secrètes espérances, l'Eglise, d'abord abattue par la « situation de fait » qui se révélait, envisage des perspectives moins sombres pour les établissements qu'elle patronne et dont nous constatons de-ci de-là la résurrection ? Est-ce enfin qu'*un mot d'ordre, venu d'où l'on sait, soit de reprendre l'offensive* ? Nous l'ignorons.

Le fait est que l'Eglise rentre dans la ligne qu'elle a toujours systématiquement suivie. Sa revendication séculaire du gouvernement intégral des âmes, elle vient de l'affirmer ou plutôt de la confirmer à nouveau. Elle redevient logique et reprend la bataille à visage découvert.

Ses anathèmes accablent l'école neutre, l'école neutre, parce que source d'incrédulité, et l'école neutre, parce que neutre, et qu'il n'est pas devant la foi de neutralité possible, si bienveillante et conciliante qu'on la veuille. Dieu n'est pas neutre : et faire sa besogne c'est usurper.

Il est donc très superflu de s'évertuer à réfuter cette philippique en excipant de l'*effort d'impartialité que nous imposons à l'école* pour ne choquer aucun citoyen de sens droit et raisonnable. Nous n'obtiendrons point justice, notre enseignement se résignât-il à la plus atone réserve, à la plus veule pusillanimité.

Cet effort, nous y persisterons, non pour complaire à d'injurieuses sommations, mais par respect pour le *principe de liberté de conscience que nous seuls avons posé, qu'il n'appartient pas en somme aux sectateurs du* Syllabus *de revendiquer contre nous.*

Mais dans cette ordre d'idées il est une mesure à tenir et nous sommes maîtres de l'apprécier.

Nous n'installerons jamais dans l'école la guerre religieuse : nous n'y controverserons pas les affirmations de la foi catholique. Mais il ne saurait être question de nous incliner devant ses négations, ni devant ses sommations. *Nous irons où nous mène notre route;* nous n'affublerons pas d'oripeaux fidéistes la laïcité.

Nous entendons enseigner en toute matière ce qu'une méthode impartiale et scrupuleuse a démontré véritable.

Peu nous importe si cette vérité vient parfois égratigner le dogme. Il a dû tant bien que mal s'accommoder, dans le passé, de singuliers démentis. N'est-ce pas en son nom que l'*Index condamnait le système héliocentrique de Copernic comme entièrement contraire aux Saintes Ecritures ? Il rejetait les théories de Galilée* pour les mêmes motifs; *celle de Bruno* sur la pluralité des mondes *comme répugnant à la religion révélée en ce qui regarde le plan de la Rédemption. L'Eglise s'est mêlée de physique, de cosmographie, de géologie. Elle n'a jamais hasardé une explication du monde que l'étude attentive du monde n'ait réduite en poussière*... Qu'y faire?

Renoncerons-nous, d'autre part, à enseigner une morale virile d'action civique et de cordialité humaine sous prétexte qu'*en formant des hommes libres nous risquons d'émanciper des chrétiens* actuels ou possibles? Accablerons-nous les enfants sous le poids du « péché originel » qui tient tant à cœur aux évêques, les affligerons-nous de la nostalgie du Paradis perdu ? Leur montrerons-nous, au contraire, *l'homme sorti non point parfait, mais informe et féroce des profondeurs de l'animalité*, s'acheminant par étapes immenses et progressives à la conscience, à la civilisation, à la paix, vers un idéal de plus en plus foncièrement humain ?

Il y a là cependant mieux qu'un rêve, et si cette constatation contredit l'anthropologie théologique, serons-nous obligés pour cela de la taire? Si l'on a pu avant nous caresser la chimère d'une République démocratique dont les assises ne seraient pas purement laïques, nous sommes bien obligés de déclarer qu'en dehors de toute hostilité

sectaire, que ni dans le domaine du savoir ni dans l'œuvre d'initiation morale, nous n'entendons faire intervenir le surnaturel. Nous l'ignorons. Sans lui nous continuons notre œuvre. Il est vrai que cela suffit pour qu'on nous accuse de la poursuivre contre lui.

Les associations des pères de famille. — Il est un mouvement dont nous nous sommes longuement occupé l'an dernier et qui, tout en répudiant toute attache confessionnelle, toute solidarité avec les violences de l'épiscopat, n'en a pas moins inquiété vivement les amis de l'école. Il est fondé sur le devoir qu'a la famille de veiller sur la direction morale de l'enfant. On n'invoque plus ici le droit divin de l'Eglise, mais une idée purement sociale dont nous avons reconnu la légitimité, et même souhaité l'application généralisée. On se prévaut d'un principe également hors de conteste, celui de la neutralité scolaire. Des associations ont été formées, pour *temporiser* (?) (1) ce principe. Rien de plus légal au premier abord.

Mais on fait observer que, pour qu'elles soient nées, ces associations, il faut que le besoin s'en soit fait sentir d'une façon permanente. Pour quelques maladresses individuelles, leur censure était inutile. Implicitement elles impliquaient un blâme, tout au moins une désapprobation des tendances générales de notre instruction primaire.

Quiconque s'est donné la peine de suivre l'enseignement de nos écoles s'est rendu compte de ce qu'il y avait de factice dans cette grande émotion, dans ces revendications véhémentes de libertés incontestées. Entre la mobilisation entreprise et les dangers courus par l'enfance, la disproportion est telle qu'elle en est presque dérisoire. Ils sont rares, en eussent-ils envie, les instituteurs qui peuvent avec fruit pervertir l'âme de leurs élèves, tout absorbés qu'ils sont par les difficultés immédiates de leur tâche. Heureux s'ils ont pu faire pénétrer dans des esprits souvent frustes et fermés les notions les plus élémentaires et communes !

(1) Je souligne ce mot, ne le comprenant pas (B. G.).

Il est cependant de jeunes cerveaux qui s'éveillent à la parole du maître. Sont-ils véritablement en danger lorsqu'il exerce sur eux son incontestable ascendant ?

Les manuels scolaires. — Lisez les manuels, nous dit-on.

Il ne s'agit pas, bien entendu, des ouvrages purement didactiques, de l'arithmétique ou de la grammaire. Mais l'histoire, mais la lecture, mais la morale sont présentées, paraît-il, dans les livres scolaires sous la forme la plus passionnée et la plus caricaturale.

Reportons-nous donc aux ouvrages visés.

Les propositions présentées comme audacieuses et subversives apparaissent *singulièrement anodines* et *depuis longtemps admises en vérités scientifiques*. S'indigner, par exemple, parce qu'on peut lire cette phrase dans un manuel quelconque : « Vous et vos sœurs écarterez de votre esprit la croyance aux choses surnaturelles », c'est vraiment pousser jusqu'à la superstition, jusqu'à la vétille, le respect d'une neutralité qui n'a jamais songé à se transformer en annihilation.

Nous l'avons dit, tout notre notre enseignement repose non seulement sur la liberté d'examen, mais sur la croyance à l'utilité de cette liberté. Qu'il s'agisse d'histoire naturelle, de morale, ou simplement d'histoire, nous ne pouvons mutiler la vérité acquise sous prétexte de déférer aux convenances de Pierre ou de Paul. *Nous ne nous sentons pas, quand nous rencontrons le miracle, le droit de lui donner notre estampille.* Nous croyons bon de dissiper *les légendes, les préjugés, les traditions mensongères*, dussent-elles nous priver aussi d'un point d'appui commode pour le gouvernement des hommes. C'est le risque de notre doctrine. Nous sommes résolus à le courir.

Mais ce qui constitue à notre gré l'honneur, la dignité de notre enseignement, ce souci du vrai, poussé jusqu'au scrupule, doit précisément nous mettre en garde contre la tentation de fournir à la vérité des armes empruntées aux enseignements de secte tels qu'ils se distribuaient autrefois.

Il ne saurait être question d'intervertir les fanatismes ; d'enflammer nos leçons des passions qui nous agitent ; de faire en somme une école de combat, comme si la vérité franchement énoncée n'était point suffisante pour pénétrer les consciences qui sont appelées à la recueillir.

Nous ne voudrions pas que le livre mis aux mains d'un écolier pût, en quelque sens que ce fût, contenir une seule proposition hasardeuse ou suspecte. L'éducation des enfants aura-t-elle gagné quelque chose, par exemple, si, par réaction contre l'idolâtrie monarchique, on se contente de leur raconter les méfaits de nos rois de France ? Nous n'éprouvons aucun fétichisme pour un Napoléon. Quelle imprudence, cependant, si, diminuant à l'excès ce personnage prodigieux dans le mal comme dans le bien, nous nous exposions à voir nos leçons contredites, dans l'esprit de l'enfant par tout ce qui l'entoure : monuments, souvenirs d'héroïsme, admiration mondiale, pour ne point parler des résistances intimes qui d'instinct se lèveront en lui. Louis IX faisait brûler la langue aux blasphémateurs. Cela, il n'est point inutile de le savoir. Mais laisser un élève sous cette impression exclusivement odieuse, à propos d'un monarque en qui son époque révéra des vertus supérieures, n'est-ce point encore un contre-sens historique regrettable ?

L'esprit, comme l'organisme même, parcourt une évolution dont il ne lui est *pas profitable de brusquer les étapes*. Notre rôle est simplement d'aplanir sa route, en lui évitant les obstacles, les ornières, les trompeuses traverses où jadis il s'égarait ou s'attardait.

Des hommes de cœur et de sens droit, prêts à vivre fortement, noblement, sans platitude comme sans chimérisme, voilà ce qu'il faut à la République. Point de prosélytisme sournois, servi par des déformations ingénieuses, des interprétations tendancieuses. Que ce soit dans le présent, que ce soit dans le passé, soyons assez sûr de nous pour ne dénigrer aucun idéal — fût-ce même pour exalter celui dont nous nous réclamons, Tous ont eu leur raison d'être et sans doute, à leur heure, leur efficacité.

C'est de ce point de vue qu'il nous apparaît que la morale

devrait être enseignée dans l'école. Nous rendons un sincère hommage à l'esprit des manuels de morale et d'instruction civique répandus à profusion. Peut-être cependant le précepte s'y présente-t-il en général sous une forme un peu trop impérative et doctrinale. Nous voudrions que, s'adressant aux enfants, on parlât surtout à leur sensibilité et qu'on évitât ce qui pourrait alourdir l'essor de leurs petites âmes. L'intelligence n'est point nécessairement morale chez le commun des hommes; il est bon qu'elle soit un peu la dupe du cœur. Une anecdote historique, une fable, une parabole, une scène de la vie quotidienne, agréablement contée, confèrent au précepte vie et action. Une telle mé-méthode n'est d'ailleurs pas sans être employée. Peut-être ne serait-il pas inutile d'y revenir plus résolument.

Il est un grave reproche que des amis de l'école, très sincères, mais spiritualistes et religieux, adressent à notre enseignement moral. Nous y avons en effet *retranché les devoirs envers la divinité*, et l'on nous en fait grief. Quelque déférence que nous inspirent les auteurs de ces critiques, nous persistons à croire que nous avons bien fait.

Quelles protestations courroucées, n'aurions-nous pas entendues, si des laïques s'étaient risqués à exposer leur conception de la divinité, s'ils s'étaient risqués à définir Dieu « catégorie de l'idéal » ou s'ils lui avaient prêté les sentiments qu'ils jugent eux-mêmes les meilleurs? On vit autrefois l'Eglise frapper de l'*Index* des manuels de morale, d'inspiration spiritualiste, mais coupables d'insuffisante orthodoxie religieuse. Que les évêques ne se plaignent pas si nous leur abandonnons, sans jalousie, le soin de traiter des questions sur lesquelles ils ont une révélation qui manque à nos instituteurs. Ceux-ci, préoccupés surtout de faire besogne pratique, ne cherchent pas à suspendre les règles de la conduite à un principe unique planté dans les brumes de l'hypothétique infini.

Est-ce à dire que l'école primaire renonce pour cela à soulever au-dessus d'un égoïsme terre-à-terre la pensée de la jeunesse? Le spectacle de la nature, la majesté de ses lois, le labeur de la société, le vaste effort de l'humanité pour

prendre conscience d'elle-même et du monde, de telles impressions ont leur noblesse et leur efficacité. Partout les peuples modernes aux prises avec les divergences des croyances religieuses et des doctrines morales en viennent à adopter et à appliquer la conception de la France laïque.

L'idée laïque jugée en Angleterre.— Le spectacle de ce qui se passe actuellement en Angleterre est particulièrement intéressant à cet égard.

L'Angleterre, de toutes les nations, est sans doute la plus religieuse. L'enseignement primaire y était, jusqu'ici, presque entièrement abandonné à l'initiative privée ; en tout cas, les diverses églises gardaient la charge exclusive et en quelque sorte le monopole de l'éducation morale.

Cependant, pour adapter l'école aux exigences de la culture moderne et aux besoins croissants de la démocratie, il a bien fallu que les autorités administratives en assument de plus en plus la charge financière et aussi la direction. Or comme elles sont nécessairement laïques, ne pouvant pas prendre parti pour une confession aux dépens des autres, à mesure qu'elles interviennent, elles opèrent une séparation de l'enseignement et du culte. Jusqu'ici la résistance des églises a obtenu du Parlement qu'à défaut d'enseignement moral religieux on ne donnât pas d'enseignement moral du tout.

Mais c'est là un compromis qui paraît déjà intenable ; nos voisins sentent le danger de ce vide, ils s'en inquiètent et commencent déjà à y pourvoir. Fidèles à leur méthode habituelle de mettre la pratique avant les dispositions législatives, ils ont constitué une très importante association, « *The Moral instruction league* », qui comprend des membres du Parlement, des savants, des publicistes, même des évêques. Elle s'occupe à préparer les instruments d'un enseignement moral laïque (directions générales, programmes, manuels pour tous les âges) ; elle en négocie l'introduction dans les écoles, elle agite l'opinion. Cette association a commencé par s'entourer de renseignement ; elle s'est alors tournée vers la France et elle a envoyé de très

distingués délégués étudier sur place notre expérience.

Or, c'est ceci qui est pour nous singulièrement instructif : des étrangers sont venus, qui ont jugé notre œuvre. Il n'étaient pas prévenus en sa faveur, bien au contraire.

Comme, par un travers étrange, nous avons l'habitude de dénigrer nos efforts, sur la foi de nos journaux et de nos livres, l'opinion la plus répandue en Angleterre était celle d'une faillite (*a failure*) de notre enseignement moral. Les délégués ont tout examiné par eux-mêmes en gens pratiques qui jugent sur les résultats et non sur les discours ; or, grande a été leur surprise de ce qu'ils ont vu. Leurs rapports expriment une estime, qui va jusqu'à l'admiration, pour notre école primaire. Ils y ont trouvé, fondé sur l'idée de solidarité, un enseignement moral vivant, exerçant son influence en dehors même de la classe, dans les récréations et jusque dans la famille, pénétrant les âmes d'une inspiration supérieure. Il y a quelque temps, le *Times* ayant reproduit le lieu commun habituel sur notre faillite morale, les délégués se sont fait un devoir d'adresser immédiatement des rectifications au grand journal de la Cité. L'un d'eux, M. Herrald Jonhson, y analyse avec profondeur les causes qui agissent chez nous sur la moralité publique, afin de déterminer l'action de l'école, et il s'exprime en des termes qui, venant de l'étranger, constituent une réponse remarquable à nos adversaires :

« C'est avec une grande sympathie que je considère le noble effort tenté par la France depuis 1882 pour régénérer la nation par un système d'éducation morale. Je reconnais l'absolue nécessité de cet enseignement tel que le donnent actuellement les écoles primaires, j'en apprécie la valeur. Il me faut seulement marquer que, quelle que soit la noblesse de son effort, une nation ne peut être sauvée par ses écoles, car l'état du milieu social peut tout gâter. Si les statistiques établissent sans erreur possible l'accroissement de la criminalité juvénile, cela ne prouve nullement la faillite de l'instruction morale et civique, car celle-ci est

le plus souvent excellente. Seulement, elle n'a été instituée que depuis une génération. Les premiers enfants qui l'ont reçue l'ont manifesté dans leurs votes en fondant la République. Les maîtres étaient mal préparés à la donner. Les enfants quittent l'école en moyenne à douze ans et souvent à onze, et ils entrent alors dans une atmosphère créée en grande partie par une *presse licencieuse* (la grande école primaire, c'est la presse) et par un *alcoolisme croissant que l'Etat ne laisse pas d'encourager*. »

Là en effet est le problème ; il n'est pas d'ordre pédagogique. L'œuvre morale scolaire n'est pas inféconde, elle est trop souvent stérilisée. Mais qui oserait dire que ce soit la faute de l'école primaire laïque et de ses maîtres ?

CHAPITRE V

L'action morale de l'Université

L'école primaire n'est pas toute l'Université. Par l'enseignement supérieur, par l'enseignement secondaire, elle agit sur les dirigeants de la société. Quelle direction se propose-t-elle de leur imprimer ? Quelle action morale exerce-t-elle dans le pays par l'intermédiaire de ses maîtres et de leurs élèves ?

Le problème a une importance nationale qui n'a point échappé à notre collègue, M. Maurice Barrès. Que servirait, en effet, de former des esprits plus amplement nourris, mieux assouplis aux conditions morales de la vie si, par une désastreuse compensation, la trempe des volontés se trouvait affaiblie, la flamme d'idéal éteinte ou vacillante. Les conclusions de l'honorable M. Maurice Barrès sont assurément des moins rassurantes.

C'est à l'occasion d'un incident douloureux qu'à la tribune de la Chambre l'orateur opposait à la vieille Université, celle « d'il y a vingt-cinq ou trente ans », faiseuse de calme, sûre d'un corps de doctrines traditionnelles

cohérentes, propagées par son corps de professeurs homogène, l'Université d'aujourd'hui, avec son inquiétude, ses doutes, ses négations, son impuissance à rien affirmer *« de toutes les vénérations par lesquelles existe quelque société que ce soit »*.

En présence du désarroi où se débat actuellement la conscience de la jeunesse, « quelles paroles de réconfort avez-vous à lui apporter », demandait l'orateur ? Et sa péroraison, fort éloquemment, évoquait le souvenir des Fontane, des Frayssinous, des Duruy, des Jules Simon, des Paul Bert, qui ne fussent pas restés muets devant cette question pressante.

Sans doute, les réponses de ces grands maîtres de l'Université eussent été fort belles, fort convaincantes..., *fort contradictoires aussi.* Les disciplines morales de la France se sont transformées, ou, pour mieux dire, se sont supplantées durant le dernier siècle avec une rapidité singulière; aucune, fût-ce la plus modérée, ne s'est jamais imposée sans protestations et sans résistances. M. Barrès ne s'est-il jamais demandé quelle part pouvait avoir dans un certain dilettantisme fatigué, fort en faveur il y a vingt ans, l'écroulement successif de tant de doctrines qui, toutes, se sont flattées à leur tour de prendre et de garder le magistère de la conscience nationale ?

Certes, la germination tumultueuse et confuse de pensées et de systèmes dont le dernier siècle offre le spectacle, a été pour beaucoup dans ces transformations. Mais autant, et sinon plus, c'est l'évolution vertigineuse des conditions économiques et sociales, le déséquilibre — puisqu'on s'est servi de ce mot, — l'instabilité des situations, des fortunes qui a conduit l'Université elle-même à se réadapter constamment aux exigences nouvelles de sa clientèle.

L'esprit démocratique, en élargissant les horizons, en abaissant les barrières, en brisant les cadres de caste, en exaltant l'individualisme, a, non seulement chez nous, mais partout où il souffle, fait éclater les classifications d'autrefois, rompu des habitudes invétérées, bouleversé l'échelle des valeurs et des hiérarchies. Une culture morale distin-

guée, étayée sur un spiritualisme éclectique, ne pouvait plus guère exercer une action efficace sur des esprits soucieux de pratique, épris de vérité positive et de solutions précises.

A ces besoins nouveaux l'éducation ancienne ne pouvait visiblement suffire. De là la crise que l'on dénonce et qui en effet s'est emparée de l'enseignement secondaire. On lui reproche ses indécisions, ses flottements alors que la situation exigerait de la netteté, de la solidité, de la fermeté.

La critique est aisée. La solution définitive est moins facile à trouver.

L'Université est une sorte de miroir où se reflètent, où se concentrent les aspirations, les besoins moraux de l'organisme social qui l'entoure, et qu'elle domine; sa mission est de lui retourner, sous forme d'enseignement, les renseignements qu'elle en reçoit. Elle institue les individus en fonction du milieu, de l'atmosphère morale où ils sont appelés à vivre ; elle les munit du bagage nécessaire pour que leur personnalité puisse s'y mouvoir aisément.

Cette conception fut celle de tous les grands éducateurs, celle notamment des hommes illustres dont M. Maurice Barrès invoquait le souvenir.

Mais ce qui facilitait leur tâche, c'est qu'ils se trouvaient en présence d'un état de choses défini, d'une matière assez ferme, assez homogène, pour la pétrir selon leurs vues. La bourgeoisie à laquelle ils s'adressaient pouvait être considérée comme une classe : ses traits demeuraient encore assez arrêtés, ses vocations assez sûres, pour qu'on pût lui appliquer la discipline de principes robustes et concordants.

Aujourd'hui l'on parle encore de classes moyennes, et l'on croit savoir de quoi l'on parle. En fait, cette assurance ne soutient plus une analyse attentive. Où commence le peuple, où finit la classe bourgeoise ? Du petit commerçant au professeur de lycée, du grand industriel au médecin ou à l'avocat, du modeste fonctionnaire au rentier, quelle différence, non seulement dans la situation de fortune, dans le genre de vie, mais dans les vues générales, mais — surtout — dans l'évaluation des devoirs et des droits !

Or, dans notre organisation actuelle, l'enseignement

secondaire demeure l'enseignement d'une classe, — la classe bourgeoise ; l'incohérence des éléments qui la composent, le sentiment aussi du devoir présent lui interdisent de distribuer *un enseignement de classe.*

Quand *Guizot coupait en deux l'éducation nationale, livrant le peuple aux prêtres, et réservant à la bourgeoisie le libéralisme universitaire*, il appliquait simplement la formule sociale dont la politique montre qu'il avait la nette vision. Il formait des dirigeants, capables de maintenir les principes qui semblaient répondre à leur mission, des dirigés capables de se soumettre ou de se résigner.

Mais nous n'avons plus cette ressource. L'aurions-nous, même, que nous n'en voudrions pas.

Bien que son empire soit contesté, la classe bourgeoise est toujours classe dirigeante. C'est dans son sein que se recrutent non tous, mais la plupart des détenteurs du pouvoir, de la fortune, des maîtres de la pensée ; ceux en somme qui donnent à leur temps une empreinte et une direction. Mais sous la dénomination générique qu'on lui donne, n'apparaît ni communauté d'origine, ni unité de pensée, ni solidarité d'intérêts, ni identité d'aspirations. Une scission profonde la travaille ; une partie tend vers la démocratie et rêve de s'y confondre en appelant celle-ci à elle. L'autre semble surtout préoccupée de préserver égoïstement le fruit des victoires passées. Elle cherche à reprendre le pouvoir à cette fin et non point pour remplir dans l'Etat le rôle de régulatrice et d'initiatrice que doit assumer toute classe maîtresse.

Il faut pourtant nous adresser aux uns comme aux autres ; d'autant plus que nous en avons assumé la charge, d'autant plus que l'Université conserve aux yeux des deux partis son prestige et son ascendant.

Mais sans mentir à nous-mêmes, nous ne saurions exalter en eux l'orgueil de leur classe et les vertus dont elle doit se parer ? Dequels devoirs précis leur montrerons-nous la noblesse, de quels droits impérieux lui inspirerons-nous la revendication ? Sans doute, il est aisé de jeter au hasard quelques préceptes vagues, quelques principes reconnus, tels que les a de tout temps formulés la sagesse humaine.

Mais si l'on veut aller au fond des choses et munir la jeunesse d'un idéal qui soit pour elle, non point une charge paralysante, mais une arme utile et féconde, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte, tantôt des objections, des intérêts immédiats, qui ont le droit de s'affirmer encore, tantôt des aspirations plus hautes que beaucoup, dès à présent, tiennent pour définitivement acquises au patrimoine humain.

L'éducation universitaire s'efforce de *concilier tous ces éléments contradictoires*, dans un ensemble d'enseignements qui puisse leur donner satisfaction. De là ce sentiment qu'elle nous laisse de quelque chose d'instable et d'inachevé. Au lieu de lui en faire un reproche, reconnaissons que, dans l'état présent des choses, c'est la condition éminente de son efficacité.

Se transformant, se corrigeant chaque jour, comme la société moderne, elle est en état de perpétuel mouvement et d'incessant progrès. Si son action se résigne à n'être que provisoire, elle s'ingénie à ménager l'avenir, à se réserver pour l'œuvre qui, demain, sera la sienne : la discipline d'une classe dirigeante fondée non plus sur la naissance ou sur le privilège, mais, idéalement tout au moins, sur la valeur intellectuelle et l'énergie morale.

La doctrine *morale* de l'Université n'a donc pas les contours précis et immobiles que certaines orthodoxies seraient toutes prêtes à lui conférer. Mais en peut-on conclure que l'Université se désintéresse de l'action éducatrice qu'elle est tenue d'exercer et qu'elle ne cherche pas à déterminer les principes sur lesquels elle pourra s'appuyer ?

Nous ne le pensons pas, et il suffirait de lire les discours de M. Maurice Barrès pour se convaincre de l'importance que l'Université attache à cette partie délicate et décisive de sa tâche.

Les programmes de morale. — Un fait à cet égard est instructif : en 1902, on a créé dans les classes de 3e et de 4e des cours destinés à donner un fondement solide et réfléchi aux notions morales plus ou moins spontanément acqui-

ses. Rien de tel n'existait dans ce que M. Maurice Barrès appelle l'ancienne Université.

Que l'on ne se méprenne pas sur le caractère de cet enseignement moral. Il est très différent de celui des leçons professées dans la classe de philosophie. Les reproches adressés à l'Université résultent souvent d'une confusion entre les divers degrés de l'enseignement moral ; aussi croyons-nous utile de les caractériser successivement.

L'enseignement élémentaire de la morale est donné d'abord dans les classes primaires, puis, avec plus de développement, dans les classes de 4e et de 3e. Il est vrai que si nous en croyons nos accusateurs, cet enseignement n'existe que sur le papier ; nos professeurs s'abstiendraient de le donner ; dans tel lycée de Paris, dit M. Barrès, l'heure qui devrait être consacrée à la morale se passe en lectures de Dumas père ! — Il est possible que tel professeur de 3e, habitué jusqu'en 1902 à enseigner la littérature, ait été pris au dépourvu quand on l'a prié de faire des leçons de morale ; il est même possible que, confiant dans la valeur éducative des lettres, il remplace ses leçons par des lectures littéraires. On ne saurait nier que l'introduction d'un cours de morale dans ces classes a rencontré, comme toute innovation, des résistances.

Mais le cas signalé par M. Barrès n'en est pas moins exceptionnel. Aucune abstention systématique n'a été signalée par les recteurs ou les inspecteurs et, si l'on se défie de leur optimisme administratif, on peut consulter des documents impartiaux : le répertoire de la librairie française peut dire quel est le nombre des manuels de morale destinés aux classes de 4e et de 3e et le succès qu'ils ont obtenu. Le même document montrerait que ces manuels ne sont pas tous écrits par des philosophes : beaucoup de professeurs de grammaire ont mis toute leur conscience, toute leur ingéniosité à livrer au public de petits ouvrages où fussent condensés les faits, les idées, les maximes, les exemples dont l'expérience leur avait révélé l'efficacité morale, l'influence heureuse sur l'esprit de leurs élèves.

Qu'on lise ces *livres excellents que signèrent les Bou-*

glé, les Jacob, les Pécaut, les Parodi, les Thamin, les Lapie, et tant d'autres ; non seulement on n'y trouvera rien qui puisse inquiéter un homme de sens juste, de conscience droite, non seulement l'inspiration en est des plus élevées, mais encore on s'apercevra que la doctrine est, sur chaque devoir particulier, aussi traditionnelle que M. Barrès peut le désirer : sur le mensonge ou sur le dol, sur la tolérance, sur le patriotisme, les arguments de nos moralistes sont ceux qu'a fait valoir la *sagesse humaine de tous les temps* telle que la célèbre M. Barrès.

Mais il est, nous dit ce dernier, singulièrement incomplet. « Dans les manuels autorisés que j'ai regardés, je n'ai rien vu qui concernât le suicide. »

Notre honorable collègue n'a pas eu la main heureuse. Sa malchance vient sans doute de ce que la question du suicide est généralement traitée dans le cours de 4e — car on ne peut pas tout enseigner à la fois — tandis qu'il était plus particulièrement intéressé par le programme de la classe de 3e à laquelle appartenait le désespéré de Clermont-Ferrand. C'est là une preuve de la rapidité de documentation qui a présidé aux attaques de M. Maurice Barrès.

Mais on peut lui assurer que, s'ils s'abstiennent de considérer le suicide comme une désobéissance à la loi divine, *la plupart de nos professeurs, à la suite de Rousseau,* engagent leurs élèves à chercher dans l'accomplissement du devoir social un remède contre le désespoir. *Quant aux devoirs envers Dieu, il est vrai qu'ils sont absents des programmes. Est-ce une lacune ?*

Mais, s'il est complet, cet enseignement n'est pas compliqué. N'oublions pas qu'il s'adresse à des enfants : il ne s'agit pas de discuter avec eux sur les principes du devoir ; il s'agit de former leurs habitudes morales. On procède donc par suggestion autant et plus que par démonstration. On leur présente des exemples d'actions droites, honnêtes, héroïques ; on pose à leur conscience de petits problèmes moraux, tirés de la réalité quotidienne ou de l'histoire. L'enseignement moral est ainsi relié à l'enseignement littéraire et historique : Tacite, Corneille et, qui sait ? Dumas

père lui-même peuvent fournir de beaux exemples qui agiront plus efficacement sur les jeunes volontés qu'une dissertation trop abstraite. Sans se priver de l'appui que peut donner un raisonnement clair pour convaincre une raison qui s'éveille, on demande surtout aux faits concrets, à la réalité vivante, de faire sentir aux élèves la supériorité du bien. On s'efforce de leur faire aimer comme ils aiment naturellement ce qui est net, pur, éclatant de beauté. On fait moins appel à leur esprit critique qu'à leur goût ; à ce premier degré de l'enseignement, on tâche de faire en quelque sorte l'éducation esthétique du sentiment moral plutôt que l'éducation logique de la raison pratique. Il est donc inexact d'attribuer à la discussion des doctrines morales, qui ne viendra que quatre ans plus tard, une influence fâcheuse sur l'esprit des élèves de 3e.

Telle étant la méthode, quel est le contenu de cet enseignement élémentaire? Si l'on en juge par les manuels autant que par les programmes, il est éminemment éclectique. On n'a voulu laisser se perdre aucune des sources auxquelles a puisé jusqu'à ce jour l'humanité. Les anthologies destinées aux classes de 4e et de 3e empruntent leurs morceaux les plus importants à tous les grands moralistes de l'antiquité et des temps modernes, aux plus religieux comme aux plus profanes. On y trouvera des textes de l'Evangile. Il est possible qu'on y trouve aussi des textes de Schopenhauer : car tout n'est pas désespérant dans Schopenhauer, et ce ne sont pas les *Aphorismes sur la sagesse dans la vie* qui pourraient pousser au suicide. D'autre part, les motifs par lesquels on justifie les préceptes moraux, *tantôt combleraient d'aise un utilitaire, tantôt donneraient satisfaction au plus austère des kantiens*. Cet éclectisme est-il un signe d'indifférence ou de scepticisme ? En aucune façon. Il est d'abord un hommage rendu à la vérité : les doctrines morales se complètent mutuellement plutôt qu'elles ne s'excluent. Si graves que soient leurs divergences, elles possèdent un fonds commun ; sinon, on ne s'expliquerait pas la coïncidence fréquente de leurs préceptes. L'unanimité des philosophes, sur certaines

questions morales, prouve que la moralité repose sur ce qu'il y a de plus fondamental et de plus universel dans la nature humaine. Et leurs désaccords prouvent souvent l'étroitesse plutôt que l'inexactitude de leurs conceptions.

Mais ce n'est pas seulement le respect de la vérité morale qui nous invite à enseigner la doctrine la plus compréhensive, c'est aussi le désir de rendre efficace notre enseignement. N'est-ce pas conférer à nos préceptes une autorité considérable que de montrer qu'ils ont été acceptés par les plus divers ? D'autre part, cette méthode nous permet de mettre en jeu tous les ressorts du mécanisme moral. La part de vérité que contient chaque grande doctrine, elle la doit à ce qu'elle a aperçu le rapport de la moralité avec l'une de nos fonctions psychiques, tandis que l'une voit, dans la raison, la source unique du bien, l'autre insiste sur les éléments moraux que contient notre sensibilité la plus humble. Emprunter à toutes deux leurs mobiles d'action, c'est donc agir à la fois sur la sensibilité et sur la raison de nos élèves.

Voilà pourquoi nos manuels ne présentent pas seulement l'action bonne comme une action raisonnable ou comme une action qui nous fait honneur ou comme une action belle ; ils n'hésitent pas, lorsque telle est la vérité, à montrer les avantages que le bien rapporte à la société et même à l'individu. Il est facile de diriger des plaisanteries contre ces considérations utilitaires. Il est plus difficile de contester leur efficacité. Peut-être serait-il plus sublime de ne faire appel qu'au devoir pur. Mais les hommes ne sont pas des anges. Et ce n'est pas même à des hommes, c'est à des enfants que nous nous adressons.

On a soutenu récemment (1), il est vrai, que notre morale est inefficace précisément parce qu'elle est éclectique et fait à l'utilitarisme sa part. Tandis que l'Eglise, nous dit-on, concentre tous ses préceptes autour d'un principe unique, Dieu, capable d'agir énergiquement sur les volon-

(1) Delvolvé. Examen critique des conditions d'efficacité d'une doctrine morale éducative. *Revue de métaphysique et de morale*, mai et juillet 1908, janvier, mars et mai 1909.

tés et de nous faire oublier notre personnalité égoïste, les moralistes laïques se bornent à analyser les raisons de bien agir, et, au lieu de nous forcer à sortir de nous-mêmes, à nous sacrifier pour une cause impersonnelle, ils n'hésitent pas à attirer notre attention sur les profits personnels que nous pourrons tirer de la vertu. Mais, outre que *la morale religieuse, par sa doctrine des sanctions surnaturelles, place, elle aussi, la vertu sous la protection* de l'égoïsme, il n'est pas interdit à la morale laïque de prêcher l'altruisme et le sacrifice. Et que nous propose en définitive notre critique ? De faire appel aux instincts les plus profonds de notre être, *à l'instinct de conservation et de reproduction* comme à la curiosité intellectuelle ou au sentiment esthétique : toutes ces tendances nous invitent à dépasser notre individualité, toutes peuvent nous inspirer ce que leur auteur appelle, d'un terme vague, le sentiment du divin. *Laissons de côté cette expression qui peut créer de fâcheuses équivoques*. S'il est vrai que toutes nos tendances nous font sortir de nous-mêmes, il n'est pas moins vrai qu'elles nous offrent toutes les satisfactions individuelles. La méthode de notre critique n'est ni moins éclectique, ni moins utilitaire que la nôtre.

La base morale de l'enseignement universitaire.—Soit, nous dira-t-on, vous avez organisé des cours de morale ? Mais cet enseignement n'est pas viable, vous n'avez ni maîtres pour l'imposer, ni « base morale » pour l'édifier.

Nous avons par avance répondu aux reproches qu'on adresse à nos maîtres. S'il était vrai d'ailleurs qu'en apportant aux enfants l'expression d'idées qui ne sont plus vivantes dans leur conscience, ils s'efforcent de mentir à eux-mêmes, M. Barrès serait-il bien qualifié pour leur en faire un grief ? Comment peut-il dire que leur voix sonne nécessairement faux en obéissant au devoir pédagogique qui leur est tracé ? Toute la discipline de M. Barrès ne leur conseille-t-elle pas d'asservir les idées aux fins utiles qu'on se propose et de se réfugier, en cas de difficulté, dans

un ésotérisme subtil, dans un individualisme dédaigneux, apanage exclusif de quelques rares privilégiés ?

L'activité même de la pensée contemporaine laïque dans la question touchant la morale montre d'ailleurs combien l'état d'esprit des maîtres de notre pensée est éloigné de celui que dépeint M. Barrès. Sans parler des ouvrages *de Renouvier, de Guyau, de Fouillée*, citerons-nous *l'admirable livre de Jacob*, « *Devoirs* », où les adversaires de notre enseignement laïque devraient aller chercher, s'ils étaient de bonne foi, son inspiration authentique ? Le fait le plus intéressant de l'heure présente n'est-il pas la constitution en France de *l'Ecole sociologique autour de M. Emile Durckheim* si sommairement exécuté par M. Barrès, et son effort pour constituer *une morale aussi rigoureuse, aussi précise, aussi impérative que les anciennes morales théologiques?* Ajoutez les œuvres plus répandues dans le grand public de ceux qui, *à la suite de M. Léon Bourgeois, se sont réclamés de l'idée de solidarité.* L'on pourrait allonger cette nomenclature à l'infini. Nous avons signalé en passant les noms les plus connus.

C'est précisément la multiplicité de ces tentatives qui effraient M. Barrès et dont feignent de s'effrayer les hommes de son parti. Il ne s'agit pas pour lui d'essayer de satisfaire l'inquiétude ou l'incertitude de la conscience contemporaine en matière de conduite. Cette curiosité pour lui n'engendre qu'anarchie et ruine, en admettant qu'elle soit assez féconde pour engendrer quelque chose.

Ce qu'il veut, c'est une doctrine, soutenable ou non, peu importe, mais unanime et impérieuse, que l'on impose avec énergie, et qui constitue pour les générations à venir une discipline stricte.

Conception purement théocratique et qui va contre la force des choses. Les idées marchent ; les phénomènes économiques transforment les conditions d'existence, et partant les rapports sociaux, les rapports moraux des individus. Qu'il y ait des sentiments rudimentaires aussi vieux que l'humanité même, ou dont on peut dire tout au

moins qu'ils se perdent dans la nuit des âges, c'est certain. Mais c'est, pièce à pièce, par l'élargissement de son intelligence, par le raffinement de sa sensibilité que s'est formée la conscience moderne, à l'image de quelques consciences supérieures, se transmettant leur idéal de génération en génération. La morale d'un homme du XIII[e] siècle n'est plus la nôtre. Les conflits des devoirs se sont aiguisés, compliqués, nous leur imposons aujourd'hui des solutions toutes différentes, *l'individualisme revendique ses droits autrefois méconnus. A tort ou à raison, qu'importe!* Mais pour exercer une action sur la conduite des hommes, il faut commencer par se plier aux conditions de la moralité et rien ne servirait par exemple de prêcher un idéal ascétique à des Français d'aujourd'hui, croyants ou bien libres-penseurs.

L'Eglise qui nous combat, tantôt en face, tantôt par personne interposée, ne veut pas voir qu'il est de nos jours, c'est un fait, un nombre immense de cerveaux pour qui ce qu'elle appelle la base morale de ses doctrines n'a plus aucune signification. *Il faut bien chercher autre chose, alors même qu'elle aurait raison.*

Cette recherche sera évidemment inutile pour qui croit a priori qu'un précepte est sans fondement moral quand il est sans fondement religieux, c'est-à-dire que rien ne le rattache au dogme émané d'une volonté divine.

Mais l'histoire nous révèle que la morale a précédé la religion ; en fait, les hommes ont contracté des habitudes qu'ils qualifiaient de bonnes, avant de reconnaître à leurs dieux des qualités morales. Que les livres religieux contiennent des enseignements d'une haute sublimité, nul ne le conteste ; ce que l'on conteste, c'est que nous devons nécessairement trouver en eux les lignes directrices de notre doctrine, et non dans les lois fondamentales de notre nature.

Or c'est là précisément ce qu'il y a de nouveau dans notre enseignement. Pour fonder le devoir moral lui-même nous nous dispensons des dogmes. Ce n'est plus d'une révélation

que dépend notre enseignement et nul dieu n'en forme le çentre.

Aussi bien n'existe-t-il plus de religion d'Etat. Notre enseignement est neutre. De quel dogme irions-nous nous réclamer? — Et quel est en somme celui que nous propose M. Maurice Barrès?

Il a résumé dans sa réplique à M. Doumergue ce qu'on aurait pu dire aux écoliers de France pour les détourner du suicide. De quoi veut-il donc qu'on leur parle?

De leurs devoirs sociaux et nationaux, des *grandes et nobles tâches qui les attendent* (1) ou les sollicitent! Nous n'en dirons ni plus ni moins. C'est la sève la plus pure de l'enseignement laïque, tel qu'on le donne dans l'Université. Mais sont-ce là les raisons qu'un traditionalisme rigoureux nous aurait données? Est-ce ainsi qu'eût parlé Bossuet, ou même M. l'abbé Gayraud? Aucun appel à la foi positive dans la harangue de M. Barrès, aucune idée d'une consigne donnée, d'en haut, à l'homme de lutter, de souffrir et d'offrir à l'Eternel sa souffrance en attendant les récompenses futures, là est cependand le fond de l'argumentation classique contre le suicide.

D'instinct M. Barrès, parlant à des hommes de son temps, évoque les principes moteurs susceptibles de les toucher. Il ne serait pas difficile de montrer que, dans leur énumération ou leur définition, il n'a pas su mettre plus de cohérence que nous-mêmes, ou, plutôt, que, trouvant plusieurs voies d'accès vers l'âme de ses auditeurs, il n'a pas craint d'emprunter les unes et les autres simultanément.

Dans leur recherche des principes fondamentaux de la morale laïque, les uns font graviter tous nos devoirs autour de l'idée de la dignité humaine, les autres autour de l'idée de solidarité, d'autres autour de l'idée de justice. Mais peut-être ces différences sont-elles plus verbales que réelles. Chacune de ces notions suppose l'autre, et en fin de compte finissent par se résorber dans la *conception rationnelle de justice, d'une justice strictement humaine sans doute,*

(1) Ce soulignement est de l'auteur du rapport.

mais qui correspond cependant à nos aspirations les plus fortes, individualités raisonnables et sociables de même qu'en définitive elle s'accorde pratiquement avec les nécessités d'une vie collective, heureuse et pacifique. Tout en ouvrant à l'esprit des perspectives infinies, elle lui fournit un guide très sûr dans les épreuves de l'existence présente. Abstraction sèche ou chimérique, c'est possible ; on ne peut dire en tout cas qu'une morale qui repose sur une telle idée soit une morale qui manque de base.

Manque-t-elle de prise sur les volontés (1) ? Nous avons dit quelles précautions sont prises pour qu'elle agisse. Mais ces précautions sont-elles suffisantes? A vrai dire, pour trancher le débat, sur ce point, entre l'Université et ses adversaires il faudrait cesser de se contenter d'impressions subjectives. Serait-il indiscret de demander à l'administration judiciaire quelle éducation ont reçue ceux qui ont quelque compte à lui rendre? L'enseignement libre possède encore une clientèle considérable : presque la moitié des jeunes gens qui fréquentent les écoles secondaires, un cinquième environ de ceux qui fréquentent les écoles primaires. Il serait facile de savoir si, proportionnellement au nombre de leurs élèves, les écoles publiques produisent plus ou moins de délinquants que les écoles libres. Tant que cette statistique comparée ne sera pas dressée, la question ne sera pas méthodiquement résolue. Mais les professeurs qui suivent dans la vie leurs élèves ont des raisons d'avoir confiance dans l'efficacité de leur doctrine.

Et l'on ne voit pas ce que les ennemis de l'Université peuvent alléguer contre cette expérience. Ce ne sont point à coup sûr les leçons du passé. Si éminente qu'ait été la pensée ecclésiastique au moyen-âge, quelque science des âmes qui fût en elle, peut-on dire que son action moralisatrice ait eu ce don d'omnipotence dont il semble, à l'entendre, qu'elle ait le monopole. Nous n'en sommes plus à faire payer aux doctrines ce qui fut le crime des temps, même lorsque, par aventure, les mêmes doctrines livrées à elles-

(1) Ce soulignement est de l'auteur du rapport.

mêmes ressuscitent des forfaits qu'on croyait impossibles. Mais *nous avons bien le droit, quand l'Eglise et ceux qui vivent sur la tradition nous demandent compte de notre œuvre, de lui demander compte de la sienne. Il est au moins étrange que quatorze siècles d'autorité incontestée ne lui aient point suffi pour transformer les âmes et que la véritable charité, la tolérance, la fraternité, le patriotisme même se soient justement développés à mesure que déclinait sa puissance* et, en mainte occasion contre elle, tandis qu'on voyait au contraire toutes les férocités, toutes les rapacités, toutes les servilités, *toutes les lèpres de l'âme et du corps régner en maîtresses sur une Europe toute palpitante de foi chrétienne.*

Encore un coup nous ne méconnaissons pas les efforts que des hommes supérieurs tentèrent pour pallier l'atrocité de cet état de choses. Il n'en reste pas moins que leur doctrine même s'est autant, et plus que les nôtres, attestée sans force véritablement rédemptrice, tout au moins dans l'ordre des choses terrestres, les seules dont nous ayons mission de nous occuper.

Au surplus, comme le constatait il y a longtemps un grand éducateur, « c'est une vérité trop certaine qu'on ne restaure rien, dans l'ordre moral de ce qui est tombé naturellement; ce qui est usé est usé, ce qui est mort, ne revit pas... Ces traditions, ces influences sociales dont je sens tout le prix et qui paraissent si nécessaires à la santé du corps politique, elles n'existent plus guère en France et ce qui en reste n'agit en général que dans un sens contraire à la civilisation moderne... ».

Aussi dépaysés dans leur propre patrie, les champions du traditionalisme en sont-ils réduits aux expédients politiques et philosophiques les plus paradoxaux pour arriver à resouder à ce passé qui se dérobe la chaîne dont ils prétendent détenir les maillons, leur tentative factice reste sans effet. Ils ne conquièrent de la jeunesse que la part dont les aspirations retardataires s'attachent encore aux époques écoulées. Le reste ne comprend point, et reste même insen-

sible à l'art consommé par lequel on essaye de répondre à des conceptions désuètes et périmées.

Plus fortement attachée que jamais aux conquêtes de l'esprit et de la sensibilité modernes, elle perd, et cela est souvent regrettable, dans l'antagonisme qu'on essaye maladroitement d'aiguiser entre hier et aujourd'hui, le respect impartial de ce qui n'est plus. Elle en vient à dater l'histoire de la race, de l'époque où le vieil idéalisme national s'exalta dans la foi nouvelle, c'est la faute de ceux qui créent de toutes pièces une France stéréotypée, qui serait la négation de la France actuelle, dévoyée depuis cent ans. Et pourtant tout se meut et s'enchaîne : tout se transforme. Et — M. Maurice Barrès ne le niera pas — le Sacré-Cœur de Montmartre n'est pas, lui non plus, de la même inspiration que Notre-Dame de Paris.

Ajoutons que la conduite des hommes n'est pas l'œuvre exclusive des doctrines de leurs éducateurs. Celle de nos écoliers est partiellement déterminée par la structure même de nos établissements scolaires, par la forme des petites sociétés qui s'y constituent. Descartes aimait le système pédagogique des jésuites parce que, dans leurs collèges, régnait une certaine égalité ; elle n'a pas disparu des nôtres, elles s'y est même développée et systématiquement installée.

Le régime intérieur des lycées et collèges. — La préoccupation de l'Université de *remplacer la discipline répressive par la discipline libérale* et de compléter ainsi l'œuvre strictement didactique des maîtres s'est manifestée dans une réforme profonde du régime intérieur de nos établissements d'instruction. On a voulu faire du lycée, en dehors de la classe, une école du caractère et de la conscience. On n'a plus voulu pour l'enfant « d'un dressage tyrannique artificiel et vain », mais d'un appel continu à la raison et au sentiment. On s'est proposé, selon les termes mêmes des instructions officielles, de « substituer, à l'ordre de fait, subi plutôt qu'aimé, l'ordre conscient et voulu, le concert des volontés ».

Ces formules sont sans doute d'une application difficile, surtout si elles demeurent purement verbales. Le système éducatif, qu'elles résument, risque parfois d'échouer et cependant il laissera chez ceux-là mêmes qui l'auraient raillé ou qui aurait cru se soustraire à son action un type d'autorité bienveillante et ferme à la fois, un exemple de libéralisme et de moralité supérieure. Ce souvenir demeurera plus honorable et plus profitable, malgré tout, que ne le fut à d'autres celui des bagnes universitaires de jadis. Sans doute les forces extérieures, les idées ambiantes, les suggestions fâcheuses viendront parfois neutraliser les effets de l'éducation ainsi donnée. Oserait-on dire que le spectacle de la rue, les préoccupations familiales auxquelles on associe l'enfant s'éxercent toujours dans le même sens que l'action de l'Université ? Si ces deux forces ne convergent pas, n'est-ce pas celle de l'Université qui cependant s'exerce dans le sens le plus largement humain et le plus sérieusement moral ?

L'Université a entrepris en France, d'accord avec la République et la Démocratie, une tâche d'une singulière hardiesse et d'une grande difficulté. Elle a voulu faire l'éducation de la liberté. Or, cette liberté suppose un enseignement, enseignement d'information et non de déformation. La liberté intellectuelle est une des conditions de la liberté politique, elle suppose le choix, *la suppression de tout enseignement dogmatique* ou exclusif. On ne peut choisir que si l'on est informé. Or, l'Université, par la multiplicité de ses maîtres, par la variété de leurs doctrines, la discorde de leurs tempéraments, ne forme pas l'enfant en vue du service d'un parti. Elle ne cherche pas à substituer une orthodoxie à une autre ; elle invite et elle prépare à la liberté. Si l'adolescent revient purement et simplement à la doctrine de sa famille, il saura qu'elle n'est pas la seule, il se souviendra qu'il en est d'autres qu'il a pu comprendre, connaître, estimer, alors même qu'il ne les aura pas acceptées... Si, devenu homme, il abdique entre les mains d'une organisation chargée de lui dicter ce qu'il doit croire et ce qu'il doit faire, sa servitude sera son

œuvre, le libre résultat de sa volonté défaillante ou découragée.

Cet enseignement de probité intellectuelle contribue à former des hommes et des citoyens. Il permet de pénétrer de plus en plus les mystères les plus proches, de comprendre la complexité troublante des phénomènes économiques et sociaux et, sachant plus, d'agir mieux. Cette morale universitaire n'appuiera pas ses préceptes sur l'échafaudage grandiose, mais fragile de croyances précaires.

Elle n'aura pas la grâce touchante d'un mysticisme contemplatif. Ce ne sera pas *une doctrine d'ascétisme stérile, de résignation mortifiée*, mais une théorie vivante d'homme qui étudie la nature pour la soumettre à son action, pour la contraindre à réaliser l'idéal qu'il a conçu.

Les misères mêmes qui entourent la jeunesse, les obscurités qui l'enveloppent l'invitent à l'effort énergique et joyeux, au travail libre, méthodique et réparateur. Les maîtres de l'Université n'ont pas la prétention d'immobiliser la pensée des jeunes gens, d'en faire l'écho inerte de la leur. Ils ne leur demandent pas de faire ce qu'ils ont fait, mais de faire mieux, de penser ce qu'ils ont pensé, mais de trouver, s'ils le peuvent, quelque parcelle nouvelle de l'obscure vérité. Ils développent en eux la bonne foi, l'attention méthodique aux réalités sociales, le désir de progrès. Il les tournent vers l'avenir dont les contours ne sont pas arrêtés comme ceux du passé. De là des tâtonnements, des incertitudes, des inquiétudes que ne connaissent pas ceux qui demandent à la tradition morte, le secret de la vie de demain.

Nous avons voulu mettre nos lecteurs en état de juger par eux-mêmes de la valeur de cette réponse officielle (et qui porte l'estampille de la majorité blocarde, du franc-maçonnisme protestant qui nous gouverne) à la lettre de l'épiscopat français.

Nous posons simplement trois questions :

1° D'après ce rapport, *quelle est la morale* enseignée dans l'Université ?

2° Quel respect y est pratiqué de la liberté de consciense religieuse des enfants et des parents ?

3° Quels sont les droits et les devoirs des catholiques en présence de cet état de choses ?

B. G.

LA PAROLE ACTUELLE DU PAPE A LA FRANCE

Le pape n'a pas voulu qu'on donnât à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale une solennité comparable, même de très loin, aux inoubliables fêtes de ses noces d'or sacerdotales (1).

Les tristes circonstances que traverse l'Eglise, surtout dans l'Europe latine, ne justifient que trop cette mesure.

Mais elle n'a pu empêcher la piété filiale des catholiques du monde entier d'apporter, en cette occasion, à leur Père, à « l'Evêque des évêques », un nouveau tribut d'admiration, de reconnaissance et d'amour.

A Rome, le jour même du grand anniversaire, la solennité eut lieu dans l'église de l'Apollinaire, dans laquelle le Cardinal Parochi, alors Cardinal Vicaire, avait conféré, le 16 novembre 1884, la consécration épiscopale à Monseigneur Joseph Sarto, chanoine primicier, directeur spirituel du Séminaire de Trévise, chancelier épiscopal de ce diocèse, examinateur prosynodal et conseiller du tribunal ecclésiastique. Le nouvel évêque avait été appelé à Rome par le consistoire secret du 10 novembre 1884.

(1) Voir *Pie X prêtre,* une brochure in-12. (Lethielleux, discours prononcé par M. l'abbé Gaudeau.)

L'office solennel du 16 novembre 1909 fut célébré par S. E. le Cardinal Respighi, Vicaire de Sa Sainteté Pie X, en présence du Cardinal Cavallari, Patriarche de Venise, venu à Rome pour la circonstance, de S. E. le Cardinal Vivès y Tuto, d'un bon nombre d'évêques et de prélats, de très nombreux représentants du clergé séculier et régulier, sans compter les élèves du Séminaire pontifical romain, ceux des collèges ecclésiastiques des diverses nations et une foule de fidèles.

Le lendemain la même église débordait d'une foule énorme venue pour entendre la chaude parole du R. P. Zocchi, de la Compagnie de Jésus, le plus célèbre des Prédicateurs de Rome à l'heure actuelle, retracer les gestes glorieux de l'Evêque et du Pontife, et demander pour lui à Dieu longue vie et prospérité (1).

Mais l'église de l'Apollinaire était bien trop étroite pour la manifestation de la foi romaine. Le dimanche suivant, c'est dans la Basilique Vaticane, seule assez vaste pour cette fête, que le peuple catholique de Rome se porta tout entier. Le Cardinal Rampolla, archiprêtre de la Basilique, entonna le *Te Deum* et donna la Bénédiction du Très-Saint Sacrement. Le soir, le *Borgo nuovo* et la place Saint-Pierre étaient brillamment illuminés.

Les autres églises de Rome et du monde catholique suivirent cet exemple, et tous les évêques de France eurent particulièrement à cœur de prescrire le *Te Deum* et des prières solennelles pour le grand et bien-aimé

(1) *La Civilta catholica*, 4 décembre 1909, p 608.

Pontife, vrai ami, vrai Père de la France, et son vrai sauveur, si elle le voulait.

Hélas ! cette fois encore, parmi les hommages et les vœux que le Pape reçut des souverains et des nations du monde entier, le témoignage « officiel » des sentiments de la Fille Ainée de l'Eglise était absent. Les empereurs d'Autriche, d'Allemagne, de Russie, les rois des pays catholiques, les princes et les chefs d'Etats des nations hérétiques, schismatiques, musulmanes, païennes..., tous, tous, excepté la France...

Et pourtant, la France était à Rome en ces jours-là, non seulement toute la France croyante y était par le cœur, mais pour bien accuser encore ses desseins de miséricorde, la Providence a voulu que la plus solennelle parole publique du Pape qui se fit entendre à l'occasion de ces fêtes fût adressée à des pèlerins français, et *en français*.

Malgré la rage des sectaires, malgré la conspiration du silence et du mensonge que les amis de notre gouvernement maçonnique et les libéraux anti-catholiques ne cessent d'organiser autour de la parole et des actes de Pie X, l'impression de cette parole a été profonde, et il la faut accroître et prolonger.

Donc, le 18 novembre, eut lieu, dans la salle du Consistoire, l'émouvante audience accordée par le Pape aux cent cinquante pèlerins de l'Association de Notre-Dame du Salut.

Nous laissons la parole à un témoin.

Vers 11 h. 15, le Pape fit son entrée dans la salle du Consistoire ; NN. SS. Touchet, d'Orléans ; Bougouïn, de Périgueux ; Gilbert, évêque d'Arsinoé ; Marre, évêque, supérieur général des Trappistes ; Mgr Prieur, chapelain de Saint-Yves des Bretons ; le T. R. P. E. Bailly, et la délégation des Comités lui faisaient cortège. Le Pape était accompagné du cardinal Vannutelli, de Mgr Bisleti et de plusieurs prélats. Il s'approcha d'abord des pèlerins, rangés sur une double file, et donna à chacun sa main à baiser. Le circuit fut assez long, car le Saint-Père se prêta, avec une bonne grâce délicieuse, aux démonstrations affectueuses de nos compatriotes. Il vint ensuite prendre place sur le trône, dit de Venise, et entendit la lecture, faite en français, par le Cardinal protecteur, de la très belle adresse suivante :

« Très Saint-Père,

« Pour la dix-septième fois l'Association de Notre-Dame du Salut vient offrir au Successeur de saint Pierre l'humble hommage de ce dévouement absolu et indéfectible, qui caractérise ses œuvres multiples de prières et d'action religieuse et sociale pour le salut de la France.

« Le Pèlerinage, qu'elle conduit aujourd'hui aux pieds de Votre Sainteté, compte, outre plusieurs de ses directeurs diocésains et une élite de ses membres les plus distingués, des représentants venus de tout les points de la France, car ses comités exercent leur action surnaturelle et bienfaisante dans la plupart des diocèses avec l'approbation et les encouragements de NN. SS. les Evêques.

« Convaincus que le salut de la Patrie bien-aimée ne peut être obtenu que si elle reste, comme aux temps les plus glorieux de son histoire, sincèrement,

docilement et filialement unie à Jésus-Christ et à Son Vicaire, les membres de cette Association profitent, Très Saint-Père, de la joie qu'excite dans l'Eglise Votre Jubilé Episcopal, pour venir protester contre les calomnies et les mensonges, par lesquels des sectes impies voudraient détacher ses enfants du Père le plus vénéré et le plus aimé ; pour manifester aussi leur inviolable attachement à Votre Auguste personne; pour redire enfin à Votre Sainteté, au nom de tous les vrais catholiques de France, leur reconnaissance profonde, inexprimable pour tous les actes et gestes de son glorieux Pontificat, spécialement en ce qui concerne leur pays, ainsi que leur ferme résolution de s'unir, comme Votre Sainteté désire qu'ils s'unissent, et, dans cette union, d'agir, selon Vos directions et sous la conduite de leurs Evêques, pour défendre, au prix de tous les sacrifices, leurs légitimes droits et la liberté de l'Eglise.

« Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, ils implorent, par leur Cardinal Protecteur, la Bénédiction Apostolique pour eux, leur pays, leurs œuvres et leurs familles, comme un gage assuré de fécondité au milieu des rudes épreuves qu'ils traversent, pour les efforts de leur foi, de leurs prières et de leur apostolat .»

Pie X répondit par une allocution en français, dont il n'est pas permis de résumer le sens, mais qu'il faut citer textuellement. Elle est plus qu'un discours, elle est un acte et un événement. Les ennemis de l'Eglise en tireront sans doute l'occasion de nouvelles violences, mais les évêques de France, mais les pères de famille, mais tous les vrais catholiques de France et du monde entier en seront réconfortés

et y puiseront une énergie rajeunie, pour les luttes prochaines. Cette allocution, le Pape en a mûrement pesé les expressions, il en a prévu et voulu l'immense portée, et il l'a lue et prononcée lui-même en notre langue avec une vigueur qui nous a fait souvent tressaillir. L' « Association de N.-D. de Salut » peut être fière d'avoir fourni au Vicaire de Jésus-Christ l'occasion de prononcer une parole qu'auraient signée Pie IX, saint Grégoire VII et saint Pierre lui-même. Ecoutons-la avec respect :

« Votre présence et vos témoignages solennels de « dévouement et d'affection Nous apportent un véri- « table réconfort, en Nous confirmant les consolantes « nouvelles, qui Nous parviennent si fréquemment de « la France, et qui Nous montrent que, en dépit de « tous les moyens, par lesquels les adversaires du « catholicisme s'efforcent de faire la guerre à la Reli- « gion et de persécuter les ministres sacrés qui l'en- « seignent, ainsi que les fidèles qui la professent ou- « vertement, la foi, en France, demeure invicible.

« Le mot de persécution pourra résonner comme « une expression d'amertume aux oreilles de quelques- « uns. Mais Nous en appelons à la conscience du « monde entier. Peut-on qualifier autrement l'œuvre « de ceux qui, après avoir déchiré arbitrairement le « pacte solennel fait avec l'Église, — après avoir, par « une usurpation manifeste, mis la main sur son « patrimoine sacré, — après avoir, en étouffant tout « sentiment de pitié et de reconnaissance, chassé de « leur patrie les citoyens, pleins de mérite, qui « appartiennent aux Ordres religieux, — après avoir « fait passer calomnieusement pour ennemis de la « République les ministres du Sanctuaire, parce

« qu'ils réclament, en faveur de la Religion et de « l'Eglise, la liberté et le respect auxquels elles ont « un droit inviolable, peut-on, demandons-Nous, « qualifier autrement l'œuvre de ceux qui, après tout « cela, ne rougissent pas de dénoncer comme étranger « à la France le pouvoir de l'Eglise, autant vaut dire « le pouvoir même de Jésus-Christ, et de Celui qui « Le représente sur la terre ?

« Certainement personne ne pourra trouver exces-« sif le mot de persécution, puisque, ouvertement, « les ennemis se sont dressés et se sont ligués, en-« semble contre le Seigneur et contre son Christ, en « s'écriant : « Brisons leurs liens, et secouons leur « joug » (Psalm., II, 3).

« Ils veulent supprimer jusqu'à la notion même du « Christianisme, et sous prétexte de se soustraire à « l'autorité dogmatique et morale de l'Église, ils en « acclament une autre, aussi absolue qu'illégitime, à « savoir la suprématie de l'État, arbitre de la Reli-« gion, oracle suprême de la doctrine et du droit.

« Et cette prétention est douloureusement confir-« mée par la guerre implacable faite actuellement à « vos Evêques, accusés d'être fidèlement soumis au « Saint-Siège.

« Les vénérables Evêques de France, unis à leur « Chef, autant par devoir de conscience que par « affectueux dévouement, dépositaires et maîtres de « la même morale, n'ont pas besoin de stimulant « pour accomplir leur devoir.

« Témoins du mal immense qui se fait aux âmes « par l'école laïque, par la contrainte faite à la jeu-« nesse de se servir de livres impies et immoraux,

« comment pourraient-ils tolérer que le peuple soit « trahi dans ses intérêts les plus sacrés ?

« Sentinelles avancées, ils jettent le cri d'alarme, « et attirent l'attention des pères de famille sur les « périls qui menacent leurs enfants.

« Alors que tout citoyen français a le droit de faire « entendre sa parole et ses plaintes aux autorités « suprêmes, la vérité proclamée par les Evêques « devient un objet de haine et d'hostilité de la part « de ceux-là mêmes qui gouvernent.

« Et non seulement on enlève à ces Evêques le « droit d'instruire les fidèles de leur devoir, mais on « en arrive au point d'exciter et de soutenir ceux qui « les traînent devant les tribunaux.

« Mais cette persécution déloyale et ouverte, pas « plus qu'elle ne terrorise Nos vénérables Frères les « évêques de France, ne leur fait perdre, ni à eux, ni « à Nous, la constance et le courage dans la lutte. « Car, Nous le savons, l'Eglise, ici-bas, est militante ; « Nous, ministres de Jésus-Christ, nous devons re- « présenter notre Chef, aussi bien dans la prédica- « tion de sa doctrine que dans la reproduction de ses « souffrances.

« Et plus âpre est la lutte, plus puissante se fait « sentir l'assistance du Ciel.

« Cependant, il ne Nous appartient pas, vous di- « rons-Nous, en empruntant les paroles de Judith au « peuple d'Israël, il ne nous appartient pas de mar- « quer à Dieu le terme de sa patience envers ses « ennemis, ni de Lui fixer le jour de notre délivrance. « Ce ne serait pas là le moyen d'attirer sur nous Sa « miséricorde, mais plutôt de prolonger Ses rigueurs.

« Attendons avec une humble confiance et dans le
« fidèle accomplissement de notre propre devoir
« l'heure de ses consolations. Il saura prendre contre
« nos ennemis la revanche de nos larmes.

« A votre retour, portez à vos frères la bénédic-
« tion que Nous vous accordons de tout cœur.

« Recommandez à tous, ce que Nous vous recom-
« mandons à vous-mêmes, de vous tenir unis à vos
« Evêques, de les aider dans leurs détresses, de les
« consoler dans leurs douleurs par la dignité chré-
« tienne de votre vie, et par votre obéissance à leurs
« directions ; et ainsi vous pourrez justement vous
« confier à la miséricorde du Seigneur, qui ne man-
« quera pas d'exaucer nos prières et de venir à notre
« secours.

« En vous adressant à ces exhortations, fils bien-
« aimés, Nous vous accordons à vous et à vos familles,
« de toute l'affection de notre cœur paternel, la Bé-
« nédiction Apostolique. »

Un tonnerre d'applaudissements, qui se prolongèrent pendant plus d'une minute, accueillit la déclaration pontificale. Mgr Touchet monta aussitôt près du Saint-Père et lui dit, avec émotion : « Merci pour toute la France. » Le chant de l'*Oremus pro Pontifice* retentit avec un accent, qui trahissait l'enthousiasme.

Le texte du discours, imprimé par ordre du Pape lui-même, fut alors distribué à l'assistance et les pèlerins sortirent émus et ravis (1).

Il faut recueillir, méditer et mettre en pratique chacune des syllabes de cette admirable exhortation,

(1) *La Semaine de Rome*, 27 novembre 1909.

si nette, si ferme, qui touche si juste, qu'elle a fait pousser un cri de fureur à tous les ennemis de l'Eglise.

Mais ces paroles de salut, encore une fois, *voudrons-nous* les entendre ?

B. G.

CHRONIQUE

DE

L'UNION SPIRITUELLE SACERDOTALE

POUR LA CONSERVATION ET LA PURETÉ DE LA FOI

Unio pro Fide (1).

Mort de Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, ami et protecteur de notre Union.

Nous recommandons aux prières de nos associés l'âme de S. G. Mgr Pierre-Paul Servonnet, archevêque de Bourges, mort pieusement dans sa ville archiépiscopale le 18 octobre dernier.

Le vénéré prélat fut l'un des amis et des protecteurs de notre *Union*.

Dès le jour où sa foi, très droite et très ferme, avait compris ce qu'était le « modernisme », il en devint, en dépit de tout, l'un des adversaires les plus énergiques.

Au cours de la retraite pastorale, prêchée à Issoudun durant la dernière semaine de septembre, si peu de jours avant sa mort, il voulut à tout prix, malgré les menaces trop visibles du mal qui allait l'emporter et qu'il dominait avec une admirable énergie, venir encore exhorter et encourager ses prêtres. Et ces *novis-*

(1) L'*Unio pro Fide*, approuvée par Notre Saint-Père le Pape et par plusieurs évêques et enrichie d'indulgences. Adresser toutes les communications à M. l'abbé B. Gaudeau, 58, rue de Babylone, Paris. (Souscription *annuelle* de 0 fr. 50 ; — 1 fr. pour l'étranger).

sima verba furent pour leur recommander, avec une vigueur et une autorité inlassables, de combattre, en eux et autour d'eux, jusqu'aux moindres germes de l'erreur subtile et pernicieuse qui atteignit, et qui menace encore la foi sacerdotale elle-même.

Que nos associés veuillent bien réciter pour lui un *De Profundis*.

Exhortation de Notre Saint Père le Pape Pie X au clergé de la Romagne sur la science et la foi.

A la date du 15 novembre, N. S. P. le Père a répondu à une adresse que lui avaient envoyée les évêques de la Romagne et de l'Emilie, réunis à Bologne pour leur conférence annuelle.

Le Pape insiste de nouveau sur la nécessité de travailler sans cesse à rendre le clergé plus saint et plus apostolique, à cette heure où les impies redoublent leurs assauts contre les prêtres, veulent avilir toujours plus leur situation et cherchent à priver leur ministère de toute influence.

« Faites de vos Séminaires, dit N. S. P. le Pape, « l'objet de toutes vos sollicitudes, afin qu'ils soient, « autant de foyers des vertus ecclésiastiques, et afin « qu'à l'éclat des vertus corresponde la dignité de la « science, pure de toutes les maximes funestes des « modernistes. L'une et l'autre sont pour les jeunes « clercs de suprême nécessité pour qu'ils croissent « suivant les espérances de l'Eglise, comme de jeunes « plants d'olivier autour de la table du Seigneur, et « qu'élevés au sacerdoce ils puissent vous aider « dans vos labeurs. »

« Le reste du clergé retiendra aussi votre sollici-
« tude. Avec les années, il arrive à la nature humaine
« de s'alanguir dans ses bonnes résolutions, si on ne
« ranime pas le feu de la charité. Veillez donc à ce que
« tous les ouvriers de la vigne du Seigneur soient
« constants dans l'amour de la piété et y fassent des
« progrès continus ; qu'ils apportent la diligence
« nécessaire dans l'accomplissement de leurs devoirs
« sacerdotaux ; que de temps en temps, pour retrem-
« per la vigueur de l'esprit, ils se donnent cœur et
« âme à la méditation assidue des choses célestes
« et aux exercices spirituels ; qu'ils n'abandonnent
« pas les études, spécialement des sciences sacrées,
« mais qu'ils ne cessent point d'y rafraîchir leur mé-
« moire ; qu'ils règlent enfin leur conduite de façon à
« être en tout des modèles pour la doctrine, l'intégrité
« et la gravité de la vie. »

Attaques du Modernisme contre le dogme de la maternité virginale de Marie.

En ces fêtes liturgiques de la divine maternité virginale de Marie, nos associés auront à cœur de protester et de réagir, intérieurement par leur foi et leurs prières, extérieurement par leur enseignement, leurs travaux, leur science vraie, contre l'acharnement du modernisme, dont l'un des principaux objectifs est toujours le dogme de la maternité virginale de Marie.

Il est vrai que le modernisme, depuis qu'il a été honteusement expulsé de l'Eglise, et qu'il ne peut plus s'affubler du masque du catholicisme, fait le mort.

Le modernisme n'est plus, selon les goûts personnels de ses adeptes, que le protestantisme libéral, ou la libre pensée ouvertement a-religieuse. Ce dernier cas est celui de l'apostat Loisy. Ce personnage disqualifié, après avoir prodigué, avec une duplicité aussi rare que peu enviable, les ruses, les perfidies, les mensonges (1) pour essayer de rester dans l'Eglise (on sait dans quel but) — une fois chassé et démasqué, déclare aujourd'hui que le modernisme n'existe plus.

Voici ce curieux passage de la *Revue historique* (2), écrit à propos de *l'Orpheus*, de M. Salomon Reinach, patron et parrain de M. Loisy dans le milieu de la libre-pensée et de la juiverie anti-catholique :

[M. Salomon Reinach écrit dans *l'Orpheus*]. p. 581 :

« Le *modernisme*, suivant une estimation digne de foi, « compte au moins 15.000 adhérents dans le clergé fran- « çais. »

Je n'en donnerais pas 1.500. Et quand on voit ce qui se passe actuellement dans le catholicisme romain, on n'a pas du tout l'impression d'un « mouvement irrésistible, parce qu'il se fonde sur la religion catholique ». A-t-on jamais fondé sur la science un mouvement religieux ?

Tout ce à quoi les modernistes pouvaient prétendre, c'est que l'Eglise les supportât et que l'orthodoxie voulût bien se départir de son intransigeance en leur faveur. On sait ce que l'Eglise a répondu.

N'étant ni prophète ni fils de prophète, je me garderai de préjuger ce que deviendra le *modernisme ;* ce que je crois voir pour le moment est qu'il est en pleine déroute et ne semble même pas difficile à anéantir. Depuis que Tyrrell est mort, il n'y a plus personne dans le clergé qui se prétende catholique en refusant obéissance au Pape.

(1) Voir les preuves dans mes *Notes sur la leçon d'ouverture de M. Loisy au Collège de France*, dans *la Foi catholique*, mai 1909.

(2) Nov.-déc. 1909, p. 307.

M. Loisy avait exprimé la même idée dans la *Revue critique* du 21 octobre.

Il se peut fort bien que ce ne soit là qu'une nouvelle ruse, destinée à endormir ceux qui voudraient se laisser abuser sur les menées souterraines du modernisme, qui n'est pas mort le moins du monde, nous en avons des preuves absolument convaincantes.

Mais ce que je voulais noter ici, c'est la continuation de la campagne, soi-disant scientifique, de M. Loisy contre le dogme évangélique et pour essayer de démolir (ouvertement cette fois, parce qu'il ne peut plus faire autrement) la « légende » du christianisme.

Signalons l'hommage significatif rendu par M. Loisy à l'influence et à la paternité directe de Renan dans la genèse du modernisme.

« Quand on parle des influences extérieures qu'ils ont subies (les modernistes), on en oublie toujours une qui a été pourtant assez considérable et qui n'est pas difficile à reconnaître, celle de Renan, qui a été, en critique biblique et en histoire des origines chrétiennes, le premier maître des modernistes français. » (*Revue critique*, 21 oct. 1909, p. 266.)

Il semble que M. Loisy (et c'est un signe douloureusement caractéristique) poursuive d'une haine particulière, et en quelque sorte personnelle, le dogme de la maternité virginale et divine de Marie. Les apostats qui s'attaquent vraiment au cœur du dogme chrétien sentent que la « Mère de la Divine Foi » est là, en ce point central, et qu'ils auraient partie gagnée, s'ils triomphaient d'Elle.

Dans le numéro du 21 octobre de la *Revue critique*, il écrit, au sujet de la conception virginale :

L'idée d'une telle conception pour la puissance divine est essentiellement mythologique, d'où qu'elle vienne, et quand même elle aurait existé auparavant dans le judaïsme. La conception virginale servait à expliquer physiquement la filiation divine du Christ. Mais ceux qui comprenaient ainsi sa filiation, qu'ils fussent juifs ou païens d'origine, étaient en pleine mythologie. C'est cet état d'esprit qui produisit cette croyance, non le texte d'Isaïe, bien que le texte en ait ensuite favorisé le succès. Il importe assez peu que les conjectures faites pour rattacher cette croyance à tel mythe particulier, naissance de Bouddha, mythes égyptiens, mythes babyloniens, etc., soient indémontrables, ou même insoutenables. Aucun de ces mythes peut-être n'a fourni directement la matière de la croyance chrétienne ; mais l'on peut dire, en un sens, que tous y ont contribué.

La *Revue Augustinienne* a raison d'ajouter, en citant ce texte :

Si ce n'est pas là de l'*a priori* critique et rationaliste, où en trouverons-nous jamais ? Et n'est-il pas plaisant de voir nier toute possibilité de la prophétie, pour se réfugier dans une vague mythologie dont aucun élément n'a d'action, mais dont l'ensemble arrive à constituer une preuve contre le surnaturel (1)?

Poursuivi par la même hantise, M. Loisy revient encore, dans le même numéro du 21 octobre de la *Revue critique*, à la conception virginale, à propos de la traduction donnée par Guthe du célèbre texte d'Isaïe sur Emmanuel (Is., VII, 14). Au lieu de cette traduction, d'ailleurs fantaisiste : « Les jeunes femmes qui

(1) *Revue Augustinienne*, 15 déc. 1909.

« vont concevoir et qui mettront au monde un fils « l'appelleront Emmanuel »,

M. A. Loisy préférerait le singulier, « avec l'indication d'une personne déterminée, qu'on ne peut identifier aujourd'hui, quelque détail sur la mère d'Emmanuel ayant sans doute disparu accidentellement (1) ».

Le fondement de cette hypothèse ? Le besoin de la cause et rien de plus. C'est ce qu'on appelle la méthode scientifique. Ce sont les « peut-être » et les « il semble » de Renan.

Toujours dans ce même numéro :

M. Petersen, dit M. Loisy, observe à bon droit que *Jean*, I, 13, pourrait être interprété comme une sorte de protestation contre l'idée de la conception virginale.

Inutile de faire remarquer qu'il s'agit uniquement dans ce texte (2), de même que dans le passage, évidemment connexe, de *Jean*, III, 3 et suivants (3), de la naissance, ou plutôt de la renaissance spirituelle de ceux qui croient en Jésus. Il n'y a donc aucun rapport. Mais toutes les affirmations sont bonnes contre le dogme à détruire.

Déjà, le 14 octobre, dans la même *Revue critique*, M. Loisy critiquait ainsi M. Clémen, coupable d'attacher encore quelque degré d'historicité à l'Evangile de l'enfance.

Il paraît difficile de suivre M. C... quand il reconnaît

(1) *Ibidem*.

(2) « Dedit eis potestatem filios dei fieri, his qui credunt in nomine ejus, qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. »

(3) « Nisi qui renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto... »

une valeur historique à la donnée évangélique touchant la naissance du Christ à Bethléem, et qu'il veut rattacher uniquement à la tradition juive l'idée de la conception virginale.

Un autre « évadé », M. Houtin, avait lui aussi, on s'en souvient, dirigé les principaux traits de sa critique, non moins impuissante que celle de toutes les hérésies passées, contre ce que ces malheureux prêtres déchus appellent la « légende » mariale.

Je ne signale ici ces détails que pour demander à nos associés de s'unir, en ce temps de Noël, dans une prière plus fervente, un travail plus assidu, un zèle plus ardent pour se rendre dignes et capables de venger la Mère de la Divine Foi, — et de réciter souvent la prière indulgenciée de l'Union, afin d'obtenir, aux termes de nos statuts, « pour eux-mêmes et pour tous « les prêtres catholiques du monde, la grâce d'une « parfaite pureté de la foi, et pour tous ceux chez « qui cette pureté de la foi serait atteinte, la grâce « d'un prompt et complet retour.

O Beata quæ credidisti, Virgo fidelis, Mater Divinæ Fidei, adjuva incredulitatem nostram, adauge nobis fidem !

LA COUR DE CASSATION,
« MODERNISTE »

La Cour de cassation s'est trouvée, ces temps derniers, s'il est permis de s'exprimer ainsi, sur la sellette. Elle n'avait pas une bonne presse. Les journaux de toutes nuances, jusqu'au *Temps* et aux *Débats*, jusqu'au *Gil Blas* et aux *Nouvelles*, se sont gaussés d'elle à l'envi, à propos de l'arrêt, désormais légendaire, par lequel le Tribunal suprême prétend interdire au prêtre qui enseigne le catéchisme aux enfants de sa paroisse de parler des Croisades.

Un seul journal, à ma connaissance, a osé se dresser pour la défense de la Cour de cassation, et jeter en sa faveur feu et flamme, quoique non pas sans fumée : c'est *la Lanterne*. Et ce fait est tout à l'honneur de la perspicacité de ce lumineux organe : nous allons le voir.

Rappelons d'abord les faits. Je les trouve clairement exposés, et avec verve, dans un article de *la Libre Parole*, de M. Georges Thiébaud : je le cite à dessein, l'auteur restant à l'écart de toute donnée « confessionnelle » et ne se plaçant qu'au point de vue de la liberté et du bon sens.

Si le gouvernement actuel a quelque souci de la postérité, des faits éminents dont il entend lui léguer le souvenir et que les peintres ou les statuaires de l'avenir reproduiront en bas-reliefs, j'ai un conseil à lui donner.

C'est de convoquer immédiatement M. Ballot-Beaupré, premier président de la Cour de cassation, et de lui enjoindre de s'arranger comme il voudra, mais de faire disparaître du répertoire des arrêts de la Cour l'arrêt qu'elle vient de rendre sur le cas du curé de Mesves (Nièvre) M. François Turlin.

Ce cas, le voici :

M. l'abbé Turlin enseignait le catéchisme aux enfants de sa paroisse. Sans doute, en enseignant le catéchisme et rien qu'en définissant, dès le début, ce que c'est que le chrétien, M. l'abbé Turlin n'avait pas pu ne pas dire à ses petits auditeurs que Clovis s'était converti au christianisme sous l'influence de Clotilde ; que sainte Geneviève, également chrétienne, avait contribué à la défense de Paris contre les barbares, et que, plus tard, sous l'ardente prédication de Pierre l'Ermite, la France s'était enflammée pour les Croisades, c'est-à-dire pour arracher aux infidèles les lieux à jamais mémorables qui virent la naissance et le supplice du Rédempteur.

Je ne crois pas trop m'avancer en affirmant qu'il n'est pas, dans le monde civilisé, un seul homme de bon sens qui pourrait découvrir, en ce langage si naturel et si parfaitement à sa place dans l'enseignement chrétien, les traces d'un délit.

Ne vous hâtez pas d'acquiescer à ma proposition, vous auriez un gage.

Des hommes se sont rencontrés qui ont vu un délit, à la charge de l'abbé Turlin, dans le fait de parler aux jeunes chrétiens des Croisades entreprises par la chrétienté — et ces hommes siègent à la Chambre criminelle de la Cour de cassation, sous la présidence du protestant Bard.

L'abbé Turlin, d'abord, a été poursuivi devant le tribunal correctionnel de Cosne, sous la prévention d'avoir enseigné des faits de l'histoire de France. au cours de son enseignement du catéchisme aux enfants de sa paroisse. Les juges correctionnels de Cosne ont haussé les épaules et acquitté l'abbé Turlin.

L'accusateur public ne s'est pas accommodé de cet acquittement, il a interjeté appel devant la Cour de Bourges.

Les conseillers de la Chambre correctionnelle de Bourges, mis à leur tour en présence de ce délit invraisemblable, ont fait comme les juges de Cosne : ils ont haussé les épaules et rendu, le 3 décembre 1908, un arrêt d'acquittement de l'abbé Turlin.

L'accusateur public de Bourges ne s'est pas tenu pour satisfait et il s'est pourvu, contre cet acquittement, devant la Cour de cassation.

Tels sont les faits.

C'est alors que la Chambre criminelle est entrée en scène.

Et voici le texte immortel de son arrêt.

Attendu que François Turlin, ministre du culte catholique à Mesves et à Bulcy, était poursuivi pour avoir donné l'enseignement primaire sans avoir fait les déclarations prescrites par la loi de 1886 sus-visée;

Attendu que l'arrêt attaqué, pour relaxer le prévenu, énonce que celui-ci, d'après ses affirmations, s'est borné à faire aux enfants des leçons d'histoire religieuse et que, s'il s'est livré, en outre, à des allusions à des faits de l'histoire de France, c'est que ces faits, tels que les Croisades, appartenaient par leur nature à la catégorie des faits religieux ; que l'arrêt ajoute que ses déclarations sur ces points ont été corroborées par celles des enfants entendus comme témoins;

Mais, attendu que la loi du 28 mars 1882 a déterminé expressément, dans son article 1er, les matières comprises dans l'enseignement primaire, au nombre desquelles figure l'histoire, particulièrement celle de la France, jusqu'à nos jours ; que le législateur a ainsi placé dans le domaine de l'instruction primaire l'enseignement de tous les faits qui appartiennent à l'histoire proprement dite, sans exception ni réserve, et sans distinction entre les événe-

ments qui ont trait aux religions ou affectent un caractère religieux, et ceux qui présentent tout autre caractère; que, d'autre part, cette même loi, en laissant aux parents, dans son article 2, le soin de faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse, n'a entendu mettre en dehors de l'instruction primaire que les matières nécessaires à l'enseignement de tout dogme particulier, à savoir, au cas de l'espèce, le catéchisme et l'histoire sainte; que l'on ne saurait donc, sans méconnaître le texte et l'esprit des articles 1er et 2 de la loi du 28 mars 1882, faire rentrer dans le domaine de l'instruction religieuse l'enseignement de faits historiques, quelle qu'en soit d'ailleurs la nature, que le législateur a exclusivement compris dans le programme des écoles primaires :

D'où il suit qu'en refusant d'appliquer au prévenu, dans l'état des constatations relatives à l'enseignement donné par lui, les dispositions de l'article 40 § 1er, de la loi du 30 octobre 1886, la Cour d'appel de Bourges a violé les textes de loi visés au moyen ;

Par ces motifs,

Casse et annule l'arrêt de la Cour d'appel de Bourges, en date du 3 décembre 1908, qui a relaxé François Turlin des fins d'une poursuite pour infraction à l'article 40 de la loi du 30 octobre 1886 ;

Renvoie la cause et le prévenu devant la Cour d'appel d'Orléans.

On s'expliquera, continue *la Libre Parole*, que nous ayons voulu reproduire en entier cet arrêt mémorable. Il demeurera mieux qu'une page de jurisprudence, une page d'histoire, d'histoire vécue. Il apportera ainsi à nos arrière-neveux un témoignage certain, irréfragable, de ce qu'était la liberté d'enseignement au XXe siècle, en France, sous la république de Calvin.

Défense, sous peine de délit, de faire allusion aux faits de l'histoire de France, parce que, dit la Cour, ces faits

sont matières comprises dans l'enseignement primaire et qu'on ne saurait les enseigner ailleurs sans violer la loi du 28 mars 1882 et la loi du 30 octobre 1886 !!

Je ne sache pas que la phobie maladive qui préside au régime actuel et qui le transforme, par moments, en hôpital de fous, ait jamais atteint un paroxysme plus dégradant !

C'est encore plus bête, et ce n'est pas peu dire, que l'arrêté de ce maire de l'Yonne qui interdisait au suisse de l'église de traverser la rue avec sa culotte, pour ce motif que sa culotte servait au culte.

Songez, en effet, que ce n'est pas une foule en délire qui a rendu cet arrêt. Ce n'est pas davantage un tribunal d'ivrognes ou de brutes sanguinaires, comme celui qui expédia Lavoisier à l'échafaud, sous prétexte que la République n'a pas besoin de chimistes.

Non, ce sont des hommes revêtus de pourpre et d'hermine, tranquillement assis dans de vastes fauteuils et qui se sont arrangé, jusqu'à 75 ans, une existence exempte de tracas, rien qu'en traversant à propos, pour la plupart, le cabinet ou l'antichambre d'un garde des Sceaux.

Ce sont des hommes inamovibles en leur fonction (du moins jusqu'à nouvel ordre), qui pourraient, s'ils le voulaient, en toute sécurité et toute indépendance, rendre des arrêts raisonnables ou conformes au sens commun.

Ce sont des hommes enfin à qui l'interprétation de la loi est si commode et qui sont si peu les prisonniers des textes qu'ils ont ouvertement et littéralement violé le texte littéral de l'article 445 du Code d'instruction criminelle pour acquitter en fait, eux qui ne jugent jamais en fait, un traître juif deux fois condamné.

C'était bien le cas, on en conviendra, d'interpréter en faveur de la liberté des Français, en faveur de la liberté d'enseignement, en faveur de la raison universelle, qui crie que parler et écrire c'est enseigner, les lois ridicules auxquelles se réfère cet arrêt déshonorant.

Or, notez qu'il n'y a pas un seul considérant, pas un mot qui laisse soupçonner un scrupule de la Cour d'avoir à appliquer, dans l'espèce, une loi qui outrage le sens commun...

Voilà où nous en sommes en France !...

C'est ce moment que choisit M. Deschanel, pour dire dans un banquet que l'école laïque, c'est la liberté de penser. Elle est propre !...

Il paraît que jusqu'aux pitoyables ganaches encadrées de sectaires huguenots qui nous gouvernent et qui nous jugent, la France, dont le génie a rayonné sur le monde des siècles durant avant ce régime d'abrutis, n'avait pas connu la liberté de penser !

Il a fallu l'avènement de la liberté de penser, de croire et d'enseigner, telle que la comprennent les sectaires étrangers dont nous subissons l'odieuse sottise, pour qu'un curé de village fût poursuivi et condamné en droit devant la Cour suprême comme coupable d'avoir parlé des Croisades aux enfants du catéchisme !

De telles monstruosités, si elles ne sont pas promptement réprimées, ne seront plus justiciables que de la cravache — ou de la douche.

Ce que personne n'a remarqué, si je ne me trompe, c'est que ce merveilleux arrêt de la Cour de cassation n'est pas seulement, comme l'unanimité de la presse (moins *la Lanterne*) l'a constaté, un monument d'aberration mentale, il est encore, et au sens le plus technique du mot, un chef-d'œuvre de théologie « moderniste ».

La pure doctrine du modernisme, et en particulier celle de M. Loisy dans les fameux petits livres rouges, se résume à déclarer qu'il y a séparation adéquate et

absolue entre la foi d'une part et de l'autre la science et l'histoire.

D'après M. Loisy, le prêtre qui en chaire développe aux fidèles l'objet de la foi, en leur expliquant le catéchisme, ou l'Ecriture sainte, ou la théologie, n'a aucunement pour but de leur apprendre des faits, de leur dire « ce qui est arrivé », de leur enseigner quoi que ce soit qui ressemble à l'histoire. Il parle non point pour enseigner, mais pour « édifier ».

J'ouvre ici une parenthèse et j'insiste sur ce dernier mot, que M. Loisy emploie, à maintes reprises, pour exprimer (et, si je ne me trompe, d'après le Concile de Trente et le Concile du Vatican : *ad ædificationem* le but unique de l'explication scripturaire et théologique, telle qu'elle se fait dans l'Eglise pour les fidèles, but qui n'a rien à voir, assure M. Loisy, avec la réalité de l'histoire et des sciences qui s'y rapportent.

Or, il y a là un contre-sens textuel si formidable que je m'étonne qu'on ne l'ait pas davantage mis en lumière.

Quand le concile de Trente et le Concile du Vatican decrètent que l'Eglise est la seule dépositaire et interprète authentique du véritable sens de l'Ecriture sainte, « dans les choses de la foi et des mœurs, qui appartiennent à l'édification de la doctrine chrétienne (1) », ce mot d'*édification* ne signifie nullement, comme on voudrait nous le faire croire, une exhortation purement *édifiante*, au sens moral de ce terme

(1) « In rebus fidei et morum, ad *ædificationem doctrinæ christianæ* pertinentium, is pro vero sensu Sacræ Scripturæ habendus sit, quem tenuit ac tenet Sancta Mater Ecclesia... » Concile de Vatican, répétant les paroles du Concile de Trente, Constitution *Dei Filius*, chap. II *de Revelatione*, fin. B. Gaudeau, *Libellus fidei*, n° 848.

et dans laquelle pourrait n'entrer aucun élément de vérité historique. Le texte du Concile parle des « choses », c'est-à-dire des objets, des réalités, des vérités, « de foi ou de morale », qui font partie essentielle et intégrante de la *construction*, de l'*édifice* de la doctrine chrétienne, de la science chrétienne, et qui établissent cet édifice dans les esprits et dans les âmes des fidèles. Etablir et construire l'édifice de la science chrétienne dans les esprits, tel est donc, d'après les Conciles, le but unique de l'explication scripturaire donnée par l'Eglise aux fidèles. Non seulement donc, dans ces objets de la foi, la vérité historique et scientifique, propre à ces objets, n'est point exclue de l'enseignement de l'Eglise, mais elle est l'unique raison d'être et l'unique but de cet enseignement. Une fois de plus, le modernisme apparaît en flagrant délit de contradiction et d'erreur.

Fermons cette parenthèse et continuons notre raisonnement.

Donc il semblerait à tout homme jouissant de son bon sens que le prêtre qui, au catéchisme, est chargé d'enseigner aux enfants le symbole des apôtres, de leur expliquer ces paroles : « Je crois en Jésus-Christ, qui est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli, le troisième jour est ressuscité d'entre les morts... » — il semblerait, dis-je, que ce prêtre est chargé d'enseigner là *des faits*, des choses d'histoire?

Erreur profonde, répond M. Loisy.

Ce prêtre est chargé de dire aux enfants qu'il caté-

chise : « Vous devez *croire* que Jésus-Christ est né de la Vierge-Marie, qu'il a souffert sous Ponce-Pilate, qu'il est mort et a été enseveli, qu'il est ressuscité le troisième jour. C'est là l'objet de la *foi* chrétienne. »

Mais si l'enfant demande au prêtre : « Est-ce que tout cela est arrivé, réellement ? Est-ce que ce sont là des faits historiques ? Est-il vrai que Jésus-Christ a été crucifié sur le Calvaire, *comme* il est vrai que Louis XVI a été guillotiné sur la place de la Concorde ? Est-il vrai que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, *comme* il est vrai que Napoléon Ier est revenu de l'île d'Elbe ? »

A ces questions, d'après M. Loisy, le prêtre ne peut et ne doit rien répondre. Il doit dire aux enfants qu'il catéchise : « Cela, mes amis, ne me regarde pas. Ce serait de l'histoire. Je vous ai dit ce que vous devez essayer de vous imaginer d'après le symbole des apôtres et d'après l'Eglise. Ce sont des formules qu'il faut savoir par cœur et répéter sans faute. Quant à savoir « si c'est vrai », encore une fois ce n'est point mon affaire. Ce serait de l'histoire. Vous vous adresserez pour cela à votre instituteur, et quand vous serez plus grands, à M. Loisy, qui est précisément chargé d'enseigner l'histoire des religions au collège de France. Ils vous apprendront sans doute que ce sont là des légendes mythologiques, qui n'ont aucune vérité historique : mais il ne m'est pas permis de vous enseigner le contraire. »

Tel est l'exposé logique de la théologie moderniste.

Relisons maintenant le texte du précieux arrêt de la Cour de cassation :

« Attendu que... le législateur a placé dans le « domaine de l'instruction primaire l'enseignement « de tous les faits qui appartiennent à l'histoire pro- « prement dite sans exception ni réserve, et *sans* « *distinction entre les événements qui ont trait aux* « *religions ou affectent un caractère religieux*, et « ceux qui présentent tout autre caractère ;... que « l'on ne saurait donc... faire rentrer dans le domaine « de l'instruction religieuse l'enseignement de *faits* « *historiques, quelle qu'en soit d'ailleurs la nature*, « que le législateur a exclusivement compris dans le « programme des écoles primaires... »

Encore une fois, je vous assure que les journaux, qui se moquent de tout, ont eu très grand tort de se moquer de ces textes : ils sont absolument remarquables. *La Lanterne*, qui s'était allumée ce jour-là, a vu clair en y applaudissant la jurisprudence de l'avenir. Ils ne contiennent pas seulement, comme on l'a dit, une sorte de « gageure d'ineptie » et un outrage au sens commun; cela s'y trouve, mais ils sont aussi l'aboutissement logique de toute une doctrine, de toute une philosophie, de toute une théologie. Je viens de le montrer, et de mettre à nu le lien réel qu'il y a entre cette théologie et cette légalité.

Aujourd'hui la Cour suprême condamne le desservant de Mesves sur la question des Croisades, parce que l'histoire de France (et par conséquent les Croisades) sont au programme de l'école primaire; mais quand ce programme comprendra, comme le com-

prend déjà l'enseignement secondaire (et c'est bien le plan des Loges) l'histoire des religions ou même simplement les éléments d'histoire romaine ou d'histoire d'Orient aux temps de Tibère, le raisonnement que j'ai appliqué plus haut aux articles du symbole des apôtres s'adaptera rigoureusement et deviendra une réalité. Le catéchiste ne pourra plus enseigner, *comme faits d'histoire*, les événements de la vie et de la mort du Christ.

Il y a un lien logique irrésistible entre la philosophie modernistique et « séparatiste », et la pratique sociale et légale, telle qu'elle s'affirme de plus en plus chaque jour, de la « séparation » de l'Etat d'avec la religion. Et le terme de cette logique, c'est de reléguer par force la religion hors de tout savoir humain qualifié de réel, c'est d'isoler absolument la croyance religieuse dans le domaine purement intérieur du « sentiment », dans le sanctuaire de la conscience sublimée et inaccessible, sans permettre à cette croyance de s'appuyer sur aucun fondement, sur aucune donnée d'histoire ou de raison. L'histoire et la raison font partie du monopole de l'Etat ; elles sont laïcisées.

Donc : à l'école, le savoir sans croyance. A l'église la croyance sans savoir. Cette formule résume tout. Et elle est féconde.

C'est la religion, c'est Dieu exclus de tout le domaine de l'histoire, de la science, de la raison, de tout le réel social et humain. Interdiction au prêtre d'enseigner quoi que ce soit de « réel ».

C'est une reprise infiniment plus subtile et profonde du plan de Julien l'Apostat : tuer la religion en l'isolant du savoir.

On voit à quelles conclusions, de sottise sans doute et d'absurde, mais aussi de tyrannie (grâce à Dieu irréalisable, si nous le voulons), aboutit le prétendu libéralisme de la théologie modernistique et de la « séparation a-religieuse ».

Avions-nous tort de dire que, à son insu peut-être, la Cour de cassation est « moderniste » ?

B. G.

LA BATAILLE SCOLAIRE

La Bienheureuse Jeanne d'Arc et l'Episcopat français. — Une ordonnance épiscopale.— Discussions autour de l'idée de neutralité.

I

La Bienheureuse Jeanne d'Arc et l'Episcopat français.

Les deux événements capitaux de l'année qui s'achèvent se dégagent, aux yeux de la foi, dans une telle lumière et dominent tout le reste à une telle hauteur qu'il est à peine utile de les indiquer.

Le premier de ces événements est la Béatification de Jeanne d'Arc. A vrai dire, l'année liturgique de Jeanne d'Arc va se prolonger encore durant quelques mois, jusqu'à la célébration de sa fête au mois de mai prochain.

Mais l'année 1909 restera cependant, pour l'histoire de la France et pour celle de l'Eglise, l'année de Jeanne d'Arc, et la splendeur de cette date ne pourrait être effacée que par une date plus glorieuse (et qui sait ? peut-être pas chimérique) celle de la canonisation.

J'avoue qu'il m'est impossible de me représenter la canonisation de Jeanne d'Arc dans une France telle que la France d'aujourd'hui. Il serait trop cruel de concevoir cette fête autrement que comme une résur-

rection réelle, publique, officielle, sociale, « politique », de la France chrétienne. Et on entend bien que j'emploie ici chacun de ces mots dans son sens strictement et exclusivement religieux, sans préjuger, mais sans exclure, aucune des circonstances ni des modalités, en soi d'essence contingente, mais que logiquement la Providence doit employer pour nous sauver.

La principale de ces modalités sera notre concours, intelligent, énergique, généreux.

J'ai déjà dit le sentiment que produit en moi cette grâce incomparable accordée par Dieu, à cette heure, de la Béatification de notre Jeanne. C'est une sensation d'écrasement en présence du contraste poignant entre la grandeur de cette grâce et l'état où elle nous trouve. Sûrement, sûrement, si nous voulions en profiter, cette grâce serait le salut. Mais le voudrons-nous?... Et si nous ne le voulons pas, ce serait la fin.

Ce qui nous oblige à espérer malgré tout, c'est le rapprochement qui s'impose de lui-même, parce qu'il est dans les choses, entre ce premier événement, la Béatification de Jeanne d'Arc, et le second, la défense de l'âme des enfants de la France par l'épiscopat français.

Ce second événement, qui commence à peine, est d'une telle portée et de si incalculables conséquences, que nous sommes, à cette heure, bien incapables de les mesurer. C'est le premier acte, le premier geste d'un épiscopat vraiment libre, pleinement uni au centre vivant de l'Eglise, à Jésus-Christ et au Pape, — ne s'inspirant d'*aucune* autre vue que celle de la foi, et cet acte, ce geste sont d'une importance tragique.

L'Episcopat français —, c'est-à-dire l'Eglise de France tout entière, puisque le clergé ne fait qu'un avec ses évêques, et que les catholiques ne font qu'un avec leurs prêtres, leurs évêques et le pape, — fait front, d'une seule ligne, d'un seul mouvement ; il se place devant l'armée des enfants — tout l'avenir, toute l'espérance — devant ces enfants, de l'âme et de la conscience desquels la secte antichrétienne a juré (et commencé) d'arracher tout germe de foi religieuse, de foi en l'Eglise, en Jésus-Christ et en Dieu, et par conséquent tout germe de moralité et de vertu, — et protégeant d'une main ces innocents, de l'autre l'Episcopat fait signe à l'ennemi, à la secte maudite qui nous gouverne et qui porte au front le signe maçonnique de la Bête, en disant simplement : « On ne passe pas ! »

Ce n'est point un rêve que de constater dans cet événement, dont la conséquence sera pour nous la vie ou la mort, l'influence de notre Jeanne de salut. Il me semble qu'à cette heure l'Archange de la Patrie, saint Michel, qui, durant le pèlerinage terrestre de Jeanne, soutint, porta, et enveloppa sans cesse l'Envoyée de Dieu, plane au-dessus de nous, et il nous présente, il nous donne, une seconde fois, Jeanne glorifiée et la met à notre tête.

Nos évêques le disent : ils ont entendu sa voix, c'est à elle qu'ils font appel en terminant leur lettre.

Et dans sa dernière et récente parole à la France, dans son admirable allocution du 18 novembre, prononcée *en français*, notre grand et bien-aimé Pie X fait allusion à une page de la Bible, dans laquelle il

me semble que nous pouvons lire les paroles mêmes que Jeanne d'Arc vient d'adresser à l'épiscopat français, et qu'elle adresse à tous les prêtres, pour tous les fidèles.

« Cependant, dit le saint Père, il ne nous appartient « pas, disons-nous en empruntant les paroles de Judith « au peuple d'Israël, il ne nous appartient pas de mar- « quer à Dieu un terme à sa patience envers ses enne- « mis, de lui fixer le jour de notre délivrance ; ce ne « serait pas le moyen d'attirer sur nous sa miséricorde, « mais plutôt de prolonger ses rigueurs.

« Attendons avec une humble confiance, et dans le « fidèle accomplissement de notre propre devoir, « l'heure des consolations ; il saura prendre contre « nos ennemis la revanche de nos larmes. »

Ces paroles nous reportent aux chapitres du livre de Judith qui nous racontent les angoisses du siège de Béthulie et le dessein de salut que Dieu mit dans la pensée et le cœur de la Libératrice. Nul drame au monde n'est aussi symbolique, aussi représentatif de l'histoire de Jeanne d'Arc, et de notre histoire d'aujourd'hui, que celui-là.

Mourant de soif (les aqueducs coupés, les puits desséchés), les gens de Béthulie veulent se rendre. Ils viennent en foule trouver Ozias et les prêtres, et leur disent : « Vivre, nous voulons vivre ! Mieux vaut être « esclaves d'Holopherne, mais vivre, plutôt que de « mourir... » Emu de ce désespoir, Ozias consent à rendre la ville dans cinq jours, si le secours n'arrive pas auparavant.

C'est alors que Judith prie les prêtres Chabri et Charmi de venir vers elle, et elle leur dit les paroles que nous rappelle Pie X : « Qui êtes-vous donc, vous qui tentez Dieu, et qui osez fixer un terme à sa miséricorde, et lui assigner un jour à votre gré ? »

Mais elle ajoute d'autres paroles, et il me semble que ce sont les syllabes mêmes que notre Bienheureuse Jeanne a fait entendre à nos évêques... Parmi nous, et du haut en bas de la société chrétienne, n'y avait-il pas des timides, des découragés, des défiants, qui disaient comme les assiégés de Béthulie : « Vivre, vivre à tout prix! S'entendre avec l'ennemi, c'est une dure nécessité, mais c'en est une : Mieux vaut vivre, bénir Dieu, même dans la captivité, mais vivre... Tout, plutôt que la mort. » *Melius est ut captivi benedicamus Dominum viventes quam moriamur* (1).

Et Jeanne est venue, elle a relevé le courage des évêques, des prêtres, des fidèles. Et les ayant convaincus tous, jusqu'au dernier, que vivre n'est pas l'unique bien ni la fin dernière, et que mourir en combattant vaut mieux que vivre esclaves, et que d'ailleurs lutter est la seule chance de vivre qui reste aux assiégés d'Holopherne, alors voici ce qu'elle dit aux évêques de France, notre Jeanne :

« Et maintenant, mes Pères, mes Frères, puisque
« Dieu vous a constitués les prêtres de son peuple, et
« que la vie et l'âme de tous ceux-ci dépendent de
« vous seuls, *allez et par votre parole relevez leurs*

(1) *Judith*, VII, 16.

« *cœurs*, et faites qu'ils se souviennent que nos pères « aussi ont été tentés, afin qu'ils pussent montrer si « vraiment ils avaient au cœur le culte de leur Dieu. »

« *Allez, et par votre parole relevez leurs cœurs* (1) ! » N'est-il pas vrai que nos évêques ont entendu cet appel de Jeanne ? Et ne serait-il pas bon que tous les prêtres et tous les catholiques de France prennent, au début de l'année qui va s'ouvrir, cette exhortation de Judith et de Jeanne pour sujet de leurs méditations ? »

II

Une ordonnance épiscopale.

Entre toutes les ordonnances épiscopales, par lesquelles chaque prélat précise, pour son diocèse, les applications du mot d'ordre collectif de « défense des âmes d'enfants », contenu dans la lettre signée par tous, je citerai, me trouvant obligé de choisir, cette ordonnance de Mgr Boutry, évêque du Puy. La netteté des principes et la fermeté des conclusions en sont très remarquables.

ORDONNANCE DE MGR L'ÉVÊQUE DU PUY

Nous, Thomas-François Boutry, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque du Puy-en-Velay, honoré du Sacré-Pallium :

Attendu que la neutralité scolaire est inscrite dans les lois, et qu'au cours des discussions les représentants autorisés de l'Etat ont déclaré qu'à leurs yeux il y aurait faute

(1) « Et nunc, fratres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, « ad eloquium vestrum corda eorum erigite, ut memores sint quia tentati sunt patres nostri, ut probarentur si vere colerent Deum suum. » *Judith*, VIII, 21.

aussi grave pour le maître à manquer de respect aux croyances des parents qu'à exercer des sévices sur la personne de l'enfant ;

Attendu 2°, que la dite neutralité, telle que l'entend la loi, même fidèlement observée, constitue de sa nature un péril pour la foi de l'élève ;

Attendu 3°, qu'elle a été, dans des écrits publics, proclamée impossible et absurde par des maîtres connus pour leur zèle en faveur de l'idée laïque et leur hostilité à la religion catholique, ce qui revient à dire qu'elle ne saurait être, comme ils en conviennent eux-mêmes, qu'une illusion et un mensonge ;

Attendu 4°, qu'elle apparaît en fait fréquemment violée par l'usage de manuels contenant des appréciations tendancieuses, parfois même absolument opposées aux doctrines de l'Eglise ;

Attendu 5°, que des journaux généralement défavorables au catholicisme ne font aucune difficulté d'avouer que certains livres classiques sont imprégnés d'esprit antichrétien ;

Vu la lettre collective des évêques de France, en date du 14 septembre 1909, sur le danger auquel est exposée l'âme religieuse de l'élève dans l'école officielle contemporaine, et les obligations qui en résultent pour les parents ;

Considérant 1°, que les pères et mères de famille ont, d'une part, aux termes des lois, la liberté de choisir l'école, et, de l'autre, le grave devoir de préserver la foi et la vie surnaturelle de leurs enfants ;

Considérant 2°, qu'il ne serait cependant pas juste d'imputer aux uns la faute des autres ;

Considérant 3°, que si les évêques, en conséquence de la loi dite de Séparation, ne sont plus, au regard de l'Etat, que de simples citoyens, en possession des mêmes droits et soumis aux mêmes charges que les autres, la mission qu'ils tiennent de la divine constitution de l'Eglise ne saurait être amoindrie et qu'il leur sera demandé un compte rigoureux de toutes les âmes qui se seraient perdues par suite de leur négligence ;

Tout esprit de provocation écarté, obéissant uniquement

à notre conscience, le saint nom de Dieu invoqué, avons ordonné et ordonnons ce qui suit pour notre diocèse, d'après les instructions contenues dans la lettre collective des évêques, en date du 14 septembre 1909.

Article I. — Les parents sont tenus, sous peine de péché mortel et de privation des sacrements, de mettre leurs enfants à l'école chrétienne, à moins qu'ils ne soient contraints par des motifs graves de faire autrement, ce dont les confesseurs sont juges.

Article II. — Au cas où une vraie nécessité les obligerait à préférer l'école neutre, il serait de leur devoir d'assurer par eux-mêmes, à domicile, ou par d'autres, à ces mêmes enfants, l'enseignement religieux.

Article III. — Ils ne pourront, sous les mêmes peines que ci-dessus, de péché mortel et de privation des sacrements, ni garder, ni lire, ni laisser entre les mains des enfants les livres condamnés par l'Episcopat ou tous autres ouvrages mis à l'index.

Article IV. — Il est obligatoire en conscience pour les parents chrétiens de veiller sur l'enseignement de l'école. Si, ce qu'à Dieu plaise! il était porté atteinte soit oralement, soit par l'usage des livres scolaires, aux croyances religieuses ou à la vertu de l'enfant, on devrait retirer celui-ci, quelles que soient les pénalités humaines à encourir.

Article V. — L'élève ne sera, en principe, passible d'aucune sanction. Toutefois, s'il n'offrait pas les garanties suffisantes d'intégrité de foi religieuse, il ne pourrait être admis à la première communion.

Donné au Puy, en notre demeure épiscopale, le 30 novembre 1909, fête de saint André, apôtre.

THOMAS-FRANÇOIS,
évêque du Puy.

III

Les théories sur la « Neutralité laïque ».

La « neutralité » a été mise à l'ordre du jour par les évêques. Bon gré, mal gré, tout le monde en parle; chacun selon sa philosophie ou, ce qui revient le plus souvent au même, selon son intérêt.

Ce n'est pas, je l'avoue, une mince consolation de voir que, de droite et de gauche, tout le monde est obligé d'en venir peu à peu à constater une vérité, bien inconnue ou bien méconnue il y a peu d'années, et que je travaille depuis bien longtemps à mettre en lumière.

Cette vérité, c'est que la neutralité laïque, c'est-à-dire a-religieuse, n'est pas seulement pratiquement impossible à réaliser, mais théoriquement contradictoire, absurde, « impensable, » — et que non seulement l'Eglise, mais aucun homme de bon sens ne saurait, sans sottise et sans crime envers la société, en accepter ni en tolérer le principe.

J'ai établi et développé ces idées, notamment, en 1904, avant le vote de la loi de « Séparation ». J'écrivais alors :

« Le laïcisme est une doctrine purement négative; il est la négation même des conditions essentielles de la vie des peuples.

Si la France ne rejette pas le laïcisme, elle périra, et Dieu veuille que la dose de poison absorbée ne soit pas déjà mortelle!

Et cette doctrine est bien celle-ci : l'Etat doit être, en théorie, étranger à toute doctrine religieuse, à toute affirmation religieuse; — en fait, étranger à toute pratique religieuse,

à toute religion. Mais l'Etat, c'est la loi, c'est l'enseignement à tous ses degrés, c'est l'administration dans toutes ses branches et tous ses détails, c'est la défense nationale dans toutes ses parties, c'est le fonctionnarisme dans toute son étendue, l'Etat, c'est « notre maître » qui dispose de cette triple puissance : la force qui effraie, l'argent quitente, l'exemple qui entraîne.

L'Etat, en France surtout, c'est tout cela. Et l'Etat aujourd'hui met tout cela au service de cette doctrine : « L'homme doit rester, en théorie, étranger à toute affirmation religieuse, — en pratique, à tout acte religieux. » L'Etat dans ses écoles prétend former l'homme normal, le citoyen parfait et accompli, et il le forme d'après cette doctrine : absence obligatoire de toute affirmation et de toute pratique religieuse.

L'Etat prétend que sa législation est l'expression d'un idéal humain et social, un effort vers une amélioration progressive de la valeur morale et du sort matériel de l'humanité; et la principale donnée de cet idéal, et la première condition de cette amélioration, c'est l'absence obligatoire de toute affirmation religieuse, de toute pratique religieuse.

L'Etat, qu'il le veuille ou non, forme des fonctionnaires à son image, et les modèle d'après ses idées : l'Etat entraîne nécessairement dans le sens de sa doctrine tous les faibles qui ont peur de sa force, tous les malheureux qui ont besoin de son argent, tous les cupides qui en ont soif, tous les ignorants et les humbles d'esprit que l'exemple d'en haut inconsciemment emporte. Et toute cette influence effroyable s'exerce dans ce sens unique : absence obligatoire de toute affirmation religieuse, de toute pratique religieuse.

En un mot, la neutralité laïque, c'est la doctrine de l'irréligion obligatoire,

Par malheur, un certain nombre de bons esprits, même des catholiques, hélas ! oserai-je le dire, même des prêtres, se refusent à voir cette réalité, séduits par le sophisme de la neutralité, de la liberté de conscience, du libéralisme (sophisme que nous examinerons tout à l'heure), épouvantés

à l'idée de s'inscrire en faux contre le « grand principe du droit public moderne ». Habitués à voir, depuis vingt-cinq ans, le catholicisme vivre (ou plutôt lentement mourir) de concessions, de compromis et d'expédients, ils accorderaient volontiers ce principe : l'Etat doit être laïque...

Accorder que l'Etat doit être laïque, c'est-à-dire étranger à toute affirmation et à toute pratique religieuse, c'est accorder, bon gré mal gré, que l'homme et le citoyen normal, parfait, complet (dont l'Etat, en somme, n'est que l'expression, et que l'Etat, par sa multiple et souveraine influence, forme à sa guise) doit être étranger à toute affirmation et à toute pratique religieuse, c'est accorder que l'homme normal doit être sans religion. Professer que l'homme normal doit être sans religion, c'est être non seulement athée, mais anti-religieux. Tous les sophismes de neutralité ne peuvent rien contre cette évidence.

Le laïcisme, ce n'est donc pas seulement la doctrine de la neutralité de l'Etat entre diverses confessions religieuses en tant que confessions diverses. Cette neutralité strictement confessionnelle, telle qu'elle existe en Amérique, peut, en de certaines circonstances et dans une certaine mesure, être une nécessité. Le laïcisme, c'est la doctrine de la neutralité prétendue, c'est-à-dire de l'indifférence absolue de l'Etat, entre « la religion et l'irréligion », c'est la négation même de l'idée religieuse, du principe religieux.

Ce n'est pas seulement de séparer les Eglises d'avec l'Etat, qu'il s'agit ; c'est de séparer la société, la nation, la France d'avec l'idée religieuse (1).

Quand ces lignes étaient écrites, elles étaient contestées à gauche et à droite. A gauche, où l'on ne voulait pas avouer. A droite, où l'on ne voulait pas voir.

Aujourd'hui, à gauche on est forcé d'avouer ; à droite, on est contraint de voir.

(1) *L'Eglise et l'Etat laïque*, 1904, Paris, Lethielleux, chapitre

M. Aulard avoue, M. Steeg avoue, M. Dessoye avoue, M. Lafferre avoue, M. Ferdinand Buisson avoue, M. Léon Bourgeois avoue; tous avouent que la neutralité est un vain mot, qu'elle était un masque et que les catholiques sont vraiment par trop naïfs de s'y être laissé prendre. Le but unique de la loi de 1882 était d'arracher aux enfants toute croyance religieuse, de détruire Dieu dans leur pensée et leur conscience, de « tuer Dieu ».

Le geste voulu réellement par la loi, c'est-à-dire par les Loges qui l'ont faite, c'était celui de cet instituteur qui, dictant un modèle d'écriture à ses écoliers et prenant dans sa rude poigne de primaire la main d'un tout petit pour la guider, forçait cet innocent à tracer gauchement sur le papier ces syllabes de mort : « IL N'Y A PAS DE DIEU », et à les reproduire indéfiniment.

Le crime, c'est que ces mots atroces ne s'impriment pas seulement sur le cahier d'écriture de ces pauvres petits, mais en même temps sur la page blanche de leur âme, et laissent une blessure, une morsure malpropre et indélébile de doute et de négation dans le sanctuaire intime et délicat, tout de fraîcheur et de docilité, de ce « vase profond » qui s'ouvre, avec une confiance naïve, avec une invincible croyance, à tout ce que dit « le maître ».

Et quand la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure
Car l'abîme est immense et la tache est au fond !

Le fait auquel je viens de faire allusion m'a été raconté, il y a déjà sept ou huit ans, en chemin de

fer, par un père de famille, humble fonctionnaire de village, dont l'enfant avait été victime de ces abominables « sévices d'âme ».

Aujourd'hui donc on avoue.

M. T. Steeg, dans son rapport officiel sur le budget *de l'instruction publique, déclare, en termes non équivoques*, ce que devient aujourd'hui la neutralité.

Nous irons où nous mène notre route ; nous n'affublerons pas d'oripeaux fidéistes la laïcité.

Nous entendons enseigner en toute matière ce qu'une méthode impartiale et scrupuleuse a démontré véritable.

Peu nous importe si cette vérité vient parfois égratigner le dogme.

Il a dû, tant bien que mal, s'accommoder, dans le passé, de singuliers démentis. N'est-ce pas en son nom que l'*Index condamnait le système héliocentrique de Copernic comme entièrement contraire aux Saintes Ecritures? Il rejetait les theories de Galilée* pour les mêmes motifs, *celle de Bruno* sur la pluralité des mondes *comme répugnant à la religion révélée en ce qui regarde le plan de la Rédemption. L'Eglise s'est mêlée de physique, de cosmographie, de géologie. Elle n'a jamais hasardé une explication du monde que l'étude attentive du monde n'ait réduite en poussière*... Qu'y faire ?

Renoncerons-nous d'autre part à enseigner une morale virile d'action civique et de cordialité humaine sous prétexte qu'*en formant des hommes libres nous risquons d'émanciper des chrétiens* actuels ou possibles? Accablerons-nous les enfants sous le poids du « péché originel » qui tient tant à cœur aux evêques, les affligerons-nous de la nostalgie du Paradis perdu? Leur montrerons-nous, au contraire, *l'homme sorti non point parfait, mais informe et féroce, des profondeurs de l'animalité* s'acheminant par étapes immenses et progressives à la conscience, à la civilisation, à la paix, vers un idéal de plus en plus foncièrement humain?

Il y là cependant mieux qu'un rêve et si cette constatation contredit l'anthropologie théologique, serons-nous obligés pour cela de la taire?

Nous ne nous sentons pas, quand nous rencontrons le miracle, le droit de lui donner notre estampille. Nous croyons bon de dissiper *les légendes, les préjugés, les traditions mensongères*, dussent-elles nous priver aussi d'nn point d'appui commode pour le gouvernement des hommes. C'est le risque de notre doctrine. Nous sommes résolus à le courir.

Est-ce assez clair? Et voici l'aveu qu'on veut à tout prix détruire dans l'âme de l'enfant toute croyance religieuse existante. Il s'agit de l'œuvre générale entreprise par l'Université d'aujourd'hui, l'Université gouvernée par la doctrine du laïcisme a-religieux, de la neutralité athée, du protestantisme libre penseur et maçonnique.

L'Université a entrepris en France, d'accord avec la République et la Démocratie, une tâche d'une singulière hardiesse et d'une grande difficulté. Elle a voulu faire l'éducation de la liberté. Or cette liberté suppose un enseignement, enseignement d'information et non de déformation. La liberté intellectuelle est une des conditions de la liberté politique, elle suppose le choix, *la suppression de tout enseignement dogmatique* ou exclusif. On ne peut choisir que si l'on est informé.

« Elle ne cherche pas, continue M. Steeg; à substi-
« tuer une orthodoxie à une autre ; elle invite et elle
« prépare à la liberté. *Si l'adolescent revient pure-*
« *ment et simplement à la doctrine de sa famille,* il
« saura qu'elle n'est pas la seule, il se souviendra qu'il
« en est d'autres qu'il a pu comprendre... *Si, de-*

« *venu homme, il abdique entre les mains d'une* « *organisation chargée de lui dicter ce qu'il doit* « *croire* et ce qu'il doit faire, sa servitude sera son « œuvre, le libre résultat de sa volonté défaillante « ou découragée. »

« Si l'adolescent *revient* à la doctrine de sa famille... » Donc, *il faut* d'abord qu'à l'école, au lycée, il l'ait abjurée dans son esprit. « Si, devenu homme », il redevient chrétien (ce qui ne veut nullement dire, comme l'insinue la perfidie des expressions, qu'il *abdique*)... Donc *il faut* qu'à l'école ou au lycée, il ait cessé de l'être.

C'est la justification officielle de la définition que donnent les évêques de certaines écoles laïques : nous devons dire maintenant : de l'école laïque tout court, de l'Université laïque d'aujourd'hui : « un moule où entre un fils de chrétien, et d'où sort un renégat. »

On avoue... M. Dessoye démontre (!) que la neutralité doit consister à *enseigner aux enfants* qu'au-dessus de toutes les religions et de toutes les croyances et de tous les dogmes il y a un dogme qui les domine tous (c'est-à-dire les supprime tous) : le dogme de la liberté absolue pour chacun de penser, de croire et de dire tout ce qu'il veut (1).

On avoue... M. Aulard a formulé cet aveu, en termes dont aucune réticence ne pourra désormais atténuer la force ni l'irrésistible évidence.

On me demande ce que je pense de la neutralité scolaire.

(1) *Radical*, 27 décembre 1909.

Je pense que c'est un mot, un mot équivoque, un mot dangereux... Je défie bien le plus ingénieux de nos philosophes politiques de formuler une définition, même médiocre, d'un mot qui, si peu qu'on y réfléchisse, n'offre qu'un sens absurde.

Quand on dit que l'école doit être neutre, on entend, j'imagine, qu'elle doit être neutre entre deux ou plusieurs doctrines, qu'il n'y doit être rien enseigné qui contraire aucune doctrine. C'est comme si on disait que l'enseignement public ne doit se prononcer ni pour la vérité, ni pour l'erreur, ce qui serait le plus efficace moyen de trahir la vérité...

Et c'est bien vrai qu'on y manque. Et c'est bien vrai qu'un instituteur laïque, s'il est honnête homme, ne peut faire autrement que d'y manquer, sous peine de ne rien enseigner, ni en morale ni en histoire, sous peine de renoncer à son rôle même d'éducateur.

Je suis d'avis qu'il ne faut plus recommander aux instituteurs cette chose impraticable ou indéfinissable qu'on nomme la neutralité scolaire, qu'il faut leur recommander, au contraire, d'être plus que jamais militants pour la vérité par la science, de n'être jamais neutres au profit de l'erreur.

Ne parlons plus de neutralité scolaire (1).

M. Raymond Poincaré, — qui essaie de ne pas avouer, et de défendre une neutralité qui doit être neutre, puisqu'elle ignore la religion et tout principe, mais qui n'est pas neutre, puisque, d'après lui, elle doit enseigner des dogmes, celui de la patrie, ceux de la vieille morale, un idéal, des principes, —M. Poincaré patauge tout au long de six colonnes interminables du *Temps*, dans la bouillie d'une philosophie inintelligible, et vraiment indigne de son habituelle clarté (2).

(1) *Le Matin*, 13 septembre 1908.
(2) *Le Temps*, 20 décembre 1909.

M. Jules Delafosse le démontre à merveille en peu de mots pleins de bon sens :

M. Poincaré est bon citoyen et bon patriote. Il en donne un éclatant témoignage dans sa consultation : — « Il n'y a pas, dit-il, de bonne éducation civique sans une forte éducation patriotique. » On peut donc en conclure avec certitude qu'il déteste tous ces désordres politiques ou sociaux qui s'érigent en systèmes, antipatriotisme, antimilitarisme, internationalisme, humanitarisme, collectivisme, anarchisme, nihilisme, bref toutes les incongruités et toutes les lèpres de l'esprit humain qui constituent ensemble la contagion révolutionnaire, laquelle submerge progressivement les Etats et les sociétés. Joignez à ces fléaux d'ordre public le flot toujours montant des crimes de droit commun. Puis mettez en regard de ces spectacles deux hommes également chargés de l'éducation de l'enfance : l'un, le curé de village qui apprend à l'enfant ce que la loi de Dieu prescrit ou défend pour le service de la patrie, le bien du prochain et son propre salut; l'autre, l'instituteur, qui répond que le curé est un vieux fripon et son enseignement une imposture, qu'il n'y a ni Dieu, ni patrie et que l'homme, étant le roi de la création, ne doit connaître d'autre règle que celle qu'il se fait à lui-même. De ces deux enseignements, quel est le plus sûr? Ni l'un, ni l'autre! répond M. Poincaré. C'est de cela précisément que la France se meurt (1).

Ce qui est plus frappant encore, parce que c'est la confession d'un des plus notoires parmi les « libéraux », ce sont ces paroles de M. Etienne Lamy :

Le sophisme de la neutralité de l'Etat perd ses défenseurs. Il avait été soutenu, tant que la puissance publique confessait et sanctionnait par ses lois la morale chrétienne...

... Il avait été imaginé par des incrédules impatients d'enlever cet appui au catholicisme qu'ils détestaient...

(1) Jules Delafosse, *le Sophisme scolaire*, dans *le Gaulois*, du 26 décembre 1909.

Sous ce prétexte, ils abrogèrent une à une toutes les protections assurées par la loi civile à la croyance religieuse... Aux lois, conformes à l'affirmation chrétienne, ont donc succédé les lois inspirées par l'athéisme. *Pour les naïfs, ce fut une surprise et quelque embarras d'aboutir à un flagrant délit de contradiction. Pour les habiles, ce fut l'arrivée à une étape fixée d'avance* (1).

M. Albert de Mun, dans plusieurs articles ou études, a prêté son habituelle éloquence à ces vérités longtemps méconnues ou laissées dans l'ombre par une certaine école libérale de laquelle M. de Mun se sépare ici franchement

En regard de chacune de ces phrases si nettes, on me permettra d'indiquer en note, sans vouloir y voir autre chose que de simples coïncidences, quelques formules précédemment publiées, d'un parallélisme qui me semble vraiment frappant, et dont je ne puis être que fort honoré.

Citant les paroles de M. Aulard contre cette chose impraticable ou indéfinissable qu'on nomme la neutralité scolaire, M. de Mun ajoute (2) :

Cela est admirablement dit : et le catholique que je suis donne ici pleinement raison au libre-penseur (3).

La neutralité religieuse peut, à la rigueur, s'entendre, si elle doit se borner à la neutralité confessionnelle, si, par

(1) Cité par M. Georges Piot, dans *le Peuple français* du 29 décembre 1909.

(2) *Neutralité*, dans *le Gaulois*, 21 déc. 1909.

(3) Citant le même texte de M. Aulard, j'écrivais l'année dernière :
« On ne saurait mieux dire, et je fais miennes, sans la moindre res-
« triction, ces paroles de M. Aulard, qui expriment la vérité absolue. »
(*Critique de l'idée de neutralité scolaire*, p. 1. Extrait de *la Foi catholique*.)

exemple, elle impose, entre des catholiques et des protestants, le silence sur les doctrines qui les divisent, et la seule affirmation des vérités qui les rapprochent (1).

La foi et l'incrédulité, la religion et l'athéisme sont précisément des contraires. L'une est une affirmation, l'autre est une négation. Comment, lorsqu'il s'agit de former des âmes, d'ouvrir des intelligences, comment peut-on respecter également l'une et l'autre ?

Or, sous le nom de neutralité philosophique, c'est cela u'on nous propose (2).

Nos lecteurs retrouveront encore des idées favorites et souvent exposées ici, dans ce qui suit :

Le parti qui venait de conquérir le pouvoir et dont Jules Ferry fut le véritable, presque le seul homme d'Etat, avait un objectif parfaitement défini. Il s'agissait de transformer la mentalité de la nation en substituant à l'éducation chrétienne un enseignement nouveau, mélange de philosophie kantienne et de positivisme scientifique.

L'entreprise était sans exemple. Jules Ferry, moins

(1) « On peut imaginer deux sortes de neutralité scolaire. On pourrait « rêver (je ne dis pas pratiquer, je dis rêver) une neutralité scolaire « *interconfessionnelle* ; un enseignement peut, à la rigueur, être neutre « entre deux doctrines lorsque ces deux doctrines (tels le protestantisme « orthodoxe et le catholicisme) ont un patrimoine commun de vérités « Dieu. l'âme, la Révélation, la Bible, Jésus-Christ) également acceptées de tous leurs adhérents : — terrain sur lequel le maître peut s'établir pour respecter également et positivement dans l'une et dans « l'autre des deux doctrines ce fondement commun. » (Ibidem, p. 10).

(2) « Mais lorsque deux doctrines sont purement et simplement la négation absolue l'une de l'autre, comme l'athéisme et la religion tout court (et c'est le cas), l'idée d'un enseignement neutre entre l'un et l'autre est une idée métaphysiquement impossible, une chose « impensable ».

« De ces deux positions : « Je respecte la religion, la religion est respectable ; — je respecte l'athéisme, l'athéisme est respectable », — une seule nécessairement est efficace, et c'est, nécessairement aussi, la position qui favorise l'athéisme. La raison en est que la doctrine négative et pour détruire son effet négatif destructeur, n'a besoin que d'une tolérance négative tandis que la doctrine positive, pour simplement subsister, a besoin d'une adhésion formelle et d'un respect positif, qui ne laisse rien subsister de la doctrine négative. » (Ibidem, p. 11.)

agressif que Paul Bert, moins impétueux que Gambetta, en fut le savant organisateur. Son grand art fut de la faire accepter à l'opinion publique, en la cachant derrière l'idée de neutralité. C'est pourquoi il avait tant de peine à exprimer nettement sa pensée.

Devant le Sénat, même devant la Chambre de 1881, la neutralité, montrée sans voiles, eût fait reculer les hésitants.

Il était plus habile ; il excellait à noyer dans l'abondance des phrases l'idée qui l'inspirait. Mais il en connaissait si bien la fragilité qu'au lendemain même de cette discussion, où il s'évertuait à bâtir une morale dont il renversait les bases, il prescrivait dans les écoles l'enseignement des devoirs envers Dieu (1).

Par contre, je m'étonne que M. de Mun ait éprouvé « quelque surprise en lisant, dit-il, un récent discours « de mon éloquent confrère, M. Paul Deschanel, qui, « lui, ne veut pas détruire la religion. C'était au ban- « quet de l'Alliance républicaine. M. Deschanel tenta « de définir l'esprit laïque, et j'ai sauté avec joie sur « le morceau, cherchant de longue date, de ces deux « mots un commentaire orthodoxe. « L'esprit laïque, « dit-il, c'est la liberté de penser. Or la liberté de pen- « ser respecte la liberté de croire ou de ne pas croire. » « Voilà bien le manuel de M. Payot : et M. Descha- « nel, voulant marquer qu'il ne s'agit pas seulement « d'une opinion philosophique mais d'une doctrine, « propre à inspirer les maîtres de l'enfance, ajoute : « Que celui qui ne sent pas ces choses, ne se mêle pas « d'enseigner ! »

M. Deschanel n'avait trompé jusqu'à présent que ceux qui voulaient à tout prix se laisser duper. Cette

(1) A. de Mun, *le Rêve de la neutralité*, dans *l'Echo de Paris*.

formule d'un libéralisme d'Etat absolu et *impie*, que M. de Mun critique avec justesse aujourd'hui, M. Deschanel l'avait déjà exposée, et dans les mêmes termes, dès 1904.

« Ceux-là seuls, disait M. Deschanel, pourraient faire accepter définitivement chez nous un régime nouveau qui, au lieu de prendre parti dans la lutte des croyances, de défendre telle ou telle vue philosophique ou d'attaquer tel ou tel dogme, entendraient assurer, avec *la suprématie de la société civile*, le respect de toutes les manières de penser, de croire et *de ne pas croire* (1). »

C'était à la veille de la « Séparation », et commentant ces paroles, j'écrivais :

La « suprématie de la société civile » est la formule équivoque chère à tous les oppresseurs de l'Eglise, et il y a certaines « incroyances » à l'égard des principes, certaines manières antisociales « de ne pas croire », publiques, outrageantes, agressives et anarchiques, qui sont des attentats contre la société elle-même et que l'Etat ne doit pas respecter au même titre que les principes positifs du droit naturel (2).

L'un des plus heureux résultats de l'attitude résolument défensive de l'épiscopat français, aura donc été de dissiper à tout jamais le fantôme, la nuée de la « neutralité ». C'est une idée désormais vidée et détruite. Théoriquement et pratiquement, il est établi que la neutralité n'est pas, ne peut pas être, ne doit pas être.

Cela est un grand bienfait.

Les évêques ont « débridé » la plaie qui nous ronge,

(1) Discours de M. Paul Deschanel à Saint-Mandé, le 16 avril 1904.
(2) *L'Eglise et l'Etat laïque*, p. 65.

le chancre du laïcisme. Cette plaie est profonde, l'organisme est atteint dans ses parties vives. Peut-être cependant reste-t-il encore de l'espoir. Mais il n'y a qu'un seul remède : la séparation de l'État d'avec la Franc-Maçonnerie anti-religieuse.

Celui ou ceux qui feront cette opération auront sauvé le pays.

B. G.

CORRESPONDANCE

A propos de Mgr d'Hulst, de Brunetière, de Bossuet et de Richard Simon

Nous avons reçu, il y a déjà longtemps, la lettre suivante, à laquelle il nous a été impossible de répondre plus tôt dans la Revue.

Monsieur le Chanoine,

Une jeune fille de R... en lisant les lettres de Mgr d'Hulst, a rencontré un passage qui l'a étonnée, et au sujet duquel elle m'a posé quelques questions embarrassantes. Ne sachant que répondre, j'ai recours à votre obligeance pour vous demander les éléments d'une réponse satisfaisante. Dans ce but, je me permets de vous envoyer les lignes de Mgr d'Hulst, en les faisant suivre de cinq *quœritur*.

Peut-être jugerez-vous utile de mettre *quœritur* et réponses sous les yeux des abonnés et des lecteurs de votre excellente Revue. Cette publication rendrait un réel service à un bon nombre de prêtres, plus nombreux qu'on ne pense qui, s'autorisant des appréciations de Mgr d'Hulst, partagent les théories exégétiques de Richard Simon.

Prêtre très soumis à l'Eglise, le docte prélat a dû faire son profit des avertissements de Léon XIII et de l'Encyclique *Providentissimus* (19 novembre 1903) qui le visait, paraît-il, personnellement. Mais ni l'Encyclique ni les avertissements du Pape, n'ont pu détruire la mentalité « simonesque » dont il se vantait, et qu'il a inoculée (1), pendant une vingtaine d'années, aux élèves des facultés catholiques. Devenus prêtres, quoique pieux et zélés, ils demeurent im-

(1) Voir plus loin notre réponse (B. G.).

prégnés des idées exégétiques dont ils ont été imbus pendant leur jeunesse cléricale. Ils ne défendent pas ouvertement le Père de l'exégèse biblique, mais volontiers ils accusent Bossuet d'avoir été trop intransigeant envers le célèbre oratorien.

Leur tendance « simonesque » se traduit surtout par leur indifférence et leur hostilité envers l'Ancien Testament. Ils n'en veulent plus, ou à peu près plus, dans l'enseignement de l'enfance, et il n'est pas rare de rencontrer des écoles libres et des petits séminaires, où le livre sacré est complètement ignoré, alors qu'il était autrefois en France, et qu'il est maintenant encore dans toutes les nations chrétiennes, l'objet d'une étude spéciale et quotidienne. Au point de vue du développement normal de la foi dans l'âme baptisée, cette étude me paraît aussi nécessaire que le lait maternel pour le développement physique de l'enfant. C'est à ce principe fondamental qu'avait rendu hommage le législateur de 1833, en rendant obligatoire dans les classes primaires, l'enseignement de l'histoire sainte depuis l'âge de 8 ans jusqu'à l'âge de 10 ans. C'est ce principe essentiel qu'ont reconnu solennellement deux-cent quarante-deux évêques anglicans dans la conférence de Lambeth :

« Nous renouvelons solennellement notre protestation « contre tout système d'éducation qui ne tendrait pas à « façonner et à former le caractère de l'enfant dans la foi « et la crainte de Dieu. Les enseignements de la Bible doi- « vent être la base de toute œuvre de ce genre. Nous avons « des raisons de craindre que la connaissance de la Bible « ne joue plus le même rôle que jadis dans l'éducation de « la jeunesse, et que nous soyons en danger de traiter « maintenant trop légèrement ce qui, par la Providence de « Dieu, a été pour notre race, une des grandes sources de « la stabilité et de l'énergie de son caractère. »

Vraies pour l'Angleterre, combien ces réflexions le sont pour la France! Nous nous plaignons de l'inconstance et de la légèreté des caractères, et Mgr Baudrillart disait avec raison que les volontés étaient en caoutchouc. Multiples sont les causes de cet affaiblissement moral. A mon avis, l'une

des plus efficaces est l'abandon de l'histoire sainte et par suite l'indifférence envers la parole révélée.

Dans l'enseignement primaire ou secondaire, on oublie trop que la base de la religion consiste moins dans la connaissance plus ou moins explicite des vérités révélées, que dans la crainte de Dieu.

Or, pour que cette vertu fondamentale soit efficace et durable, il faut que, dès l'éveil de la raison, l'âme de l'enfant soit pénétrée du double sentiment de la justice et de la bonté divines.

N'est-ce pas d'ailleurs pour créer et développer ce double sentiment que les récits si simples et si saisissants de l'ancien Testament ont été inspirés par le Saint-Esprit? Mais les éducateurs catholiques de la nouvelle école, dans la crainte que la critique moderne, d'ici à la fin du monde, ne découvre dans les pages historiques de la Bible quelques citations implicites, ou quelques récits purement symboliques, se prétendent plus prudents que le Saint-Esprit, et refusent de rendre à l'histoire sainte la place d'honneur que lui attribue la tradition catholique!

Bien plus, dans des écrits regrettables, on discrédite l'histoire sainte, en présentant certaines de ses narrations, comme *les dessous*, *les coulisses*, *les déchets* (1) *de l'histoire sainte*, alors que ces narrations taxées de *vilaines* sont la preuve la plus éloquente, dans l'ensemble et dans les détails, de la providence de Dieu à l'égard des individus, des familles et des nations.

Si je ne craignais de vous importuner, je vous demanderais de me dire ce que vous pensez de toutes les idées que je viens de vous confier : quoiqu'il en soit, je vous serais bien obligé, dans l'intérêt de vos lecteurs, de répondre par l'intermédiaire de votre excellente revue aux *quœritur* concernant la page de Mgr d'Hulst.

(1) *L'histoire et les histoires dans la Bible*, par Mgr Landrieux : pp. 12, 13 et 14, Paris, Lethielleux. — A part ces quelques pages, la brochure est excellente. Mais quand un prêtre croit devoir livrer à la publicité ses idées, plus que tout autre, il doit se rappeler l'adage : *Bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu*. (*Note de l'auteur de la lettre*).

D'avance, je vous en remercie et vous prie d'agréer, monsieur le chanoine, mes sentiments bien respectueux en N. S.

J. V.,
aumônier à R.

QUÆRITUR

Dans les lettres de Direction de Mgr d'Hulst, publiées par Mgr Baudrillart, 2e édition, p. 251, on lit les lignes suivantes :

« Où Brunetière est plus dangereux et plus perfide (peut-être innocemment), c'est quand il oppose Bossuet à Richard Simon et prend parti pour Bossuet. Bossuet, dont le génie était exclusivement conservateur, a regardé *de travers* la critique biblique qui naissait avec Richard Simon. Il lui a donné un coup de massue qui l'a assommée pour deux siècles dans les rangs catholiques et ne lui a laissé d'autre ressource que de se développer dans le camp adverse. C'est ce dont Brunetière se réjouit, parce que pour lui, il faut choisir *entre la foi aveugle et la critique dissolvante*. Je ne suis pas de cet avis et je regrette que le pauvre Richard Simon ait été si mal traité. Elevé par des Sulpiciens plus « Richard-simonesques », Renan aurait peut-être conservé la foi. Et l'œuvre à laquelle je suis attelé avec nos confrères de l'Institut Catholique et du Congrès scientifique est précisément celle que Brunetière félicite Bossuet d'avoir écrasée dans l'œuf. » (13 avril 1891.)

Que penser des appréciations de Mgr d'Hulst :

1° Sur la foi aveugle de Brunetière?

2° Sur le génie exclusivement conservateur de Bossuet ?

3° Sur l'œuvre de Richard Simon et sur l'attitude de Bossuet contre le « Père de l'exégèse biblique » ?

QUESTIONS SUBSIDIAIRES

1° Est-il vrai que la mentalité « simonesque », comme d'aucuns le prétendent, s'est répandue dans l'enseignement primaire et secondaire ?

2° Pour enrayer cette mentalité, dans quelle mesure conviendrait-il d'imposer aux enfants l'étude de la Bible?...

Avant de répondre aux *quæritur* de mon honoré correspondant, deux mots au sujet de sa lettre elle-même, et du texte de Mgr d'Hulst, mis en question.

Il faut remarquer que la lettre de Mgr d'Hulst, visée ici, date de 1891, époque lointaine qui représente une étape très primitive de l'évolution de Brunetière vers la vérité. Brunetière, à cette date, était encore pleinement sous l'influence de la philosophie positiviste et kantienne et n'entrevoyait la religion et la foi que sous le point de vue d'une antinomie violente avec la nature, la science et la raison.

Il devait mettre bien longtemps à se dégager de cet exclusivisme erroné, de ce dualisme intérieur, si tant est que par l'esprit il put jamais s'en dégager complètement.

Cette même date est, de plus, bien antérieure à l'Encyclique *Providentissimus Deus* (18 novembre 1893), rappelée par mon correspondant.

Ceci posé, voici les lignes qui, dans la lettre, toute confidentielle, de Mgr d'Hulst, précèdent le passage mis en cause. On y verra avec quelle bienveillance Mgr d'Hulst parle de Brunetière.

Quel dommage que je n'aie pas été là pour lire avec vous le Brunetière ! Je l'ai lu de mon côté avec le plus vif intérêt. Comme vous le dites, il touche à tout, et il a presque partout raison, mais il y a çà et là des notes fugitives qui donnent froid au cœur.

Inutile, je pense, d'insister sur l'attitude de Mgr d'Hulst, avant et après l'Encyclique *Providentissimus*. Pleine justice lui a été rendue.

Donc :

1° En ce qui concerne Brunetière, Mgr d'Hulst était entièrement dans le vrai. D'après le Brunetière de 1891, il fallait choisir « entre la foi aveugle et la critique dissolvante ». Brunetière alors était encore tout à fait fidéiste, au sens où le fidéisme est incompatible avec la foi.

2° Quant à Bossuet, il est exact aussi que son génie n'était guère de trempe à comprendre ce qu'il y avait de légitime et de nécessaire dans l'évolution historique et critique des études bibliques. Théologiquement et dogmatiquement, il avait raison contre Richard Simon, dont les erreurs et les témérités étaient et sont pleinement condamnables, n'étant point réellement fondées en histoire ni en critique. Mais Bossuet « fonça » sur Richard Simon (comme sur Fénelon) avec une fougue et une violence qui ne sut point toujours faire le départ entre les erreurs et les tendances utiles déformées par les erreurs.

3° Quant aux idées de Mgr d'Hulst sur le fond de la question, exprimées avec sa verve un peu gouailleuse, et à son regret que les sulpiciens du temps de Renan ne fussent pas un peu plus « richard-simonesques », ces idées sont inspirées, au fond, par une double vue très juste de foi et de raison.

Une vue de foi profonde : la certitude que l'histoire, loyalement consultée, la science sincère, non seulement ne peuvent rien contre la Bible, mais confirmeront infailliblement, un jour ou l'autre, les *définitions* réelles, portées par l'Eglise, en matière biblique.

Une vue de raison très lucide : il sentait que le

danger pour la doctrine catholique (c'était plus de dix ans avant le modernisme, mais M. Loisy enseignait alors à l'Institut catholique) n'était pas dans les sciences historiques et exégétiques, mais dans la philosophie, et surtout dans la philosophie criticiste, qui ôtait à la foi toute base rationnelle; et cette philosophie était précisément alors celle de Brunetière, et elle devait être un jour celle de M. Loisy et du modernisme.

Quant à savoir si la mentalité « simonesque » s'est répandue dans l'enseignement ecclésiastique, la question est posée d'une manière un peu trop imprécise, pour qu'il y puisse être aisément répondu. La mentalité « historique et critique » ne sera jamais trop développée, à la condition, comme le demande l'Eglise, qu'il y ait à la base, chez l'exégète, une formation théologique et philosophique très solide. Chez Richard Simon, comme chez tous ceux qui ont erré, tout le mal est venu de là.

Enfin, il convient assurément d'initier, dans les petits séminaires et les écoles cléricales et autres, les enfants à la connaissance et à l'étude de la Bible, dans la mesure compatible avec leur âge et très sagement réglée par la tradition ecclésiastique.

B. G.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

La soumission de M. Brémond.

Nous avons, dans notre numéro d'août, p. 156, annoncé la peine de la suspense *a divinis* portée par Mgr l'Evêque de Southwark, contre M. l'abbé H. Brémond. *L'Osservatore Romano* a publié, à ce sujet, la note que voici :

« M. de Narfon publie, dans *le Figaro* du 10 courant, un long article dans lequel il traite, avec abondants détails, le cas de l'abbé Brémond.

« Il raconte comment ce prêtre fut frappé par l'autorité supérieure de la suspense *a divinis* après la mort du malheureux P. Tyrrell, et comment cette même autorité supérieure leva ladite peine à la suite de la rétractation de l'abbé Brémond.

« Mais comme la relation de M. de Narfon est sur divers points inexacte et incomplète, et peut, par conséquent, donner lieu à des équivoques, nous croyons nécessaire de publier textuellement la rétractation signée par le P. Brémond. En voici les termes :

« Dans des sentiments de pleine et sincère soumission à l'autorité ecclésiastique, et par l'entremise de S. G. Mgr l'Evêque de Southwark, l'abbé Brémond déclare regretter et condamner tout ce qu'il a fait et dit de répréhensible au moment des funérailles du P. Tyrrell. Il déclare en outre adhérer sans réserve à toutes les doctrines de l'Eglise, et notamment aux enseignements contenus dans le décret *Lamentabili* et dans l'Encyclique *Pascendi*.

« Fait à Aix-en-Provence, le 5 novembre 1909.

Signé : HENRI BRÉMOND ».

« Ajoutons enfin que la lettre écrite par le P. Brémond en date du 8 septembre, et citée dans l'article de M. de Narfon, ne donna pas satisfaction à l'autorité supérieure. »

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1909.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1909.

L'Administrateur-Gérant : P. Lethielleux.

Poitiers. — Imprimerie Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

Paris. — DEVALOIS, 144 av. du Maine (11 dans le passage).